

# Cahier n°13-72 - Annexe

**Grand Genève**  
AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE



## **Démarche identité et patrimoine**

**Annexe**

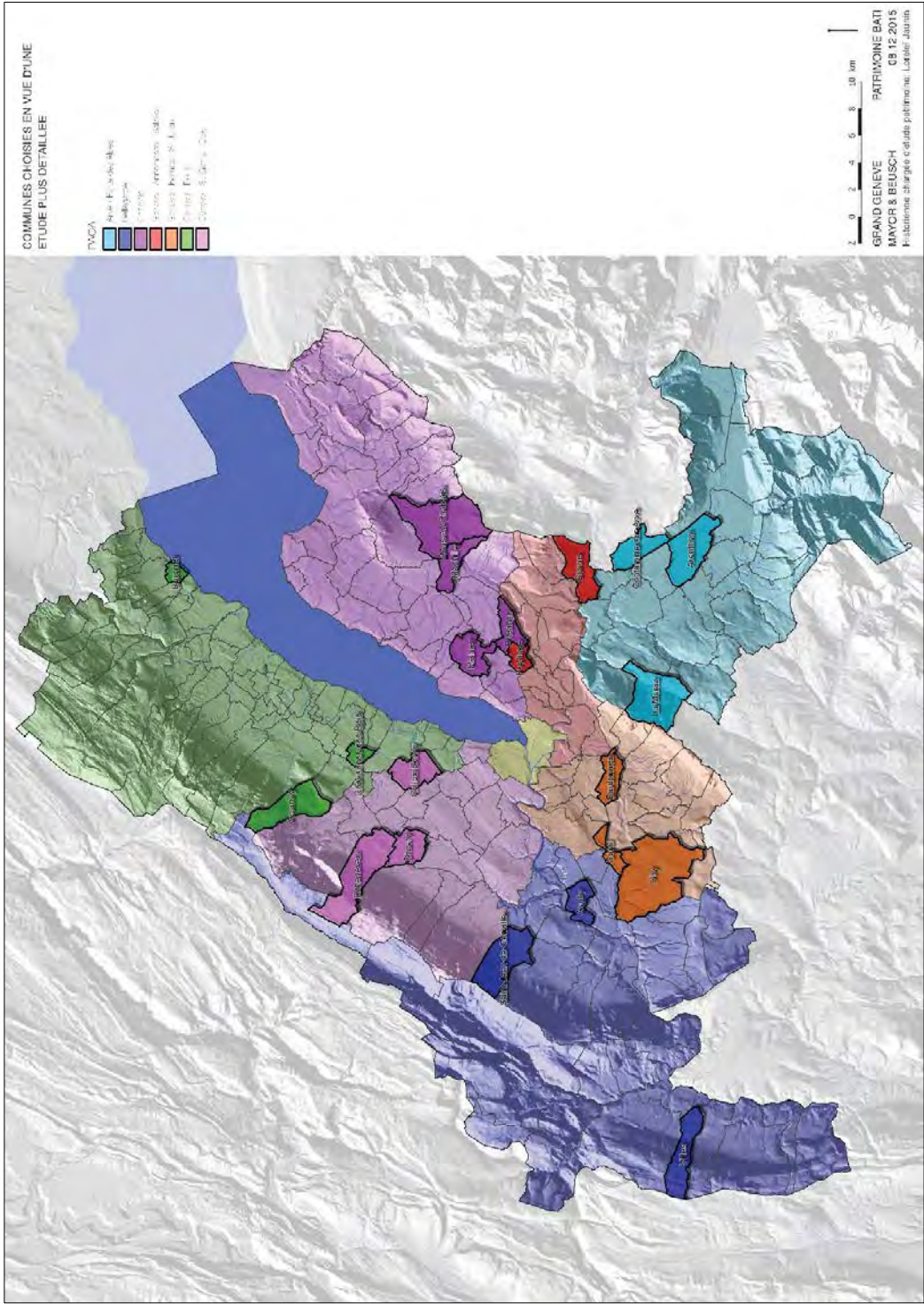
Jun 2016

# Sommaire

<b>Etude de cas : 25 communes</b>	<b>2</b>
1. Arenthon	3
2. Avully	13
3. Bardonnex	20
4. Bonne	29
5. Bons-en-Chablais	39
6. Bursinel	52
7. Chavannes-des-Bois	58
8. Chevry	65
9. Collex-Bossy	74
10. Contamine-sur-Arve	84
11. Echenevex	95
12. La Muraz	101
13. Machilly	111
14. Meinier	118
15. Pers-Jussy	129
16. Presinge	144
17. Puplinge	153
18. Saint-Jean-de-Gonville	161
19. Satigny	169
20. Sciez	181
21. Soral	197
22. Vesancy	206
23. Villes	214
24. Viry	223
25. Vulbens	238
<b>Tableaux comparatifs du patrimoine bâti</b>	<b>246</b>
1. Tableau comparé de la gestion administrative du patrimoine bâti	246
2. Organigrammes comparés de la gestion administrative du patrimoine	248
3. Exemples de recensements des patrimoines existants	251
4. Tableau des outils mobilisables pour préserver le patrimoine	254
<b>Comptes-rendus de rencontres</b>	<b>256</b>
1. Guide d'entretien	256
2. Comptes-rendus	257
<b>Cartographie du patrimoine du Grand Genève</b>	<b>282</b>
1. Patrimoine structurant (itinéraires historiques et bâti remarquable)	-
2. Hiérarchisation des protections du patrimoine	-
3. Typologie des formes urbaines villageoises (chefs-lieux)	-
4. Projet paysage agglomération (HEPIA)	-
5. Paysage bâti, entre préservation et banalisation	-
6. Communes choisies en vue d'une étude plus détaillée	-

### Etude de cas : 25 communes

Parmi les **212 communes** que compte le Grand Genève, **25 ont été sélectionnées** pour faire l'objet d'une **étude particulière**. Leur répartition est la suivante : 15 en France et 10 en Suisse dont 21 sont considérées comme des villages et 4 comme des centres locaux.<sup>244</sup>



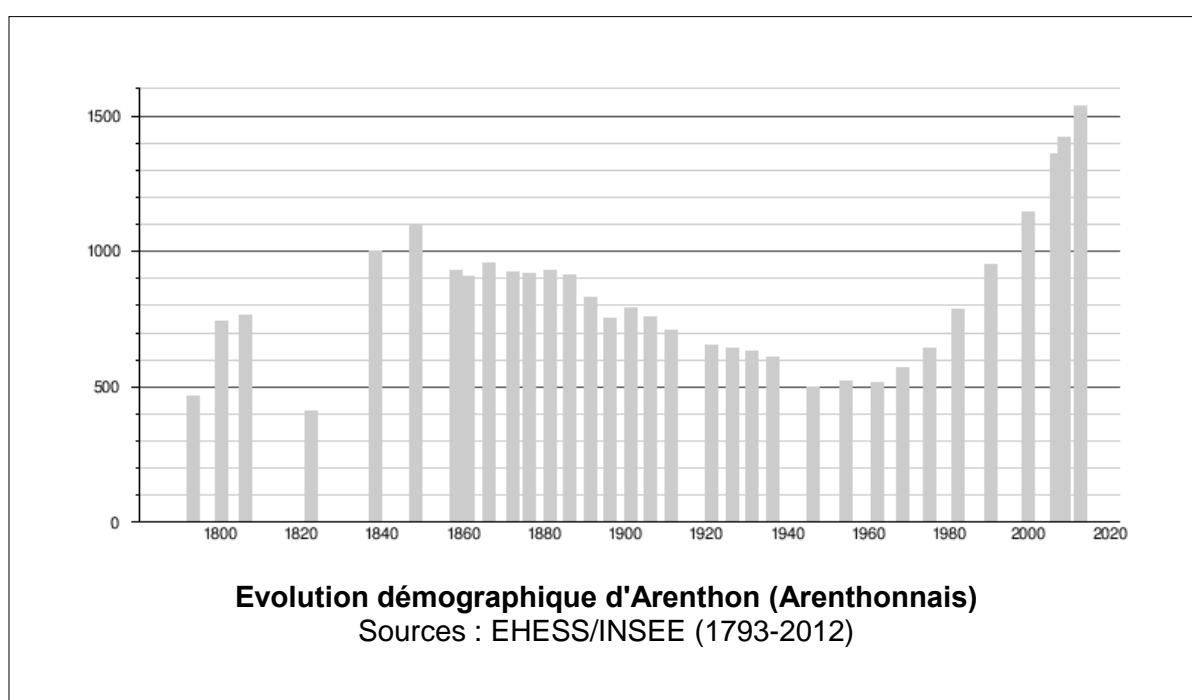
Pour la carte A3, voir "Annexes - Communes choisies en vue d'une étude plus détaillée".

<sup>244</sup> Les appellations "villages" et "centres locaux" sont issus du Schéma d'agglomération 2 - Horizon 2030.

## 1. Arenthon

### Historique de la commune

Arenthon est un **village**<sup>245</sup> de la Communauté de communes du Pays Rochois (Haute-Savoie - 74800). Situé sur la **rive gauche de l'Arve au pied du massif des Bornes**, il est compris entre 429 et 481 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par les ruisseaux du Sion et du Foron, alimentés par plusieurs nants et tous deux affluents de l'**Arve**.<sup>246</sup> Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** avec des **hameaux** distincts dont les plus importants sont : Chevilly, Fessy, Lanovaz et La Papeterie. Aujourd'hui, le territoire d'Arenthon constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 19 % entre 1999 et 2005 puis de 13 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie d'Arenthon (première mention en 1275<sup>247</sup>) serait issue du latin **aratum** (labouré)<sup>248</sup>, ou plus anciennement d'un **oppidum gaulois**, la terminaison en -dunum ayant traditionnellement donné celle en -on. Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Ses armoiries reprennent celles des **sires de Faucigny** de Lucinge.<sup>249</sup> Au Moyen-âge, la paroisse (Notre-Dame) d'Arenthon fait partie du **mandement du Crédoz**.<sup>250</sup> Puis, Arenthon est érigé en **baronnie** en 1615.<sup>251</sup> Son histoire suit celle plus générale des **Etats de Savoie** entre guerres et invasions. Aujourd'hui encore agricole (AOC Reblochon, Abondance et Tomme de Savoie), la commune d'Arenthon

<sup>245</sup> Considéré comme un "pôle de proximité" à l'échelle de la Communauté de communes. CCPR, "SCoT - Rapport de présentation", page 27.

<sup>246</sup> Commune d'Arenthon, "PLU - Rapport de présentation".

<sup>247</sup> BROISE Pierre, "Antiquités gallo-romaines du Faucigny", page 247.

<sup>248</sup> Site de la commune d'Arenthon - arenthon.fr

<sup>249</sup> Blason : "Bandé d'argent et de gueules".

<sup>250</sup> BROISE Pierre, *Op. Cit.*

<sup>251</sup> Site de la commune d'Arenthon - arenthon.fr

devient cependant de plus en plus **résidentielle** (croissance démographique exponentielle depuis la fin de l'exode rural).

La rivière de l'Arve, l'autoroute A40 et la voie ancienne,  
parallèles et traversant la forêt, l'*openfield* et le tissu villageois :



**Paysage aérien d'Arenthon**  
Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 (2012)

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune d'Arenthon ne compte **aucun objet bâti protégé**, mais elle est concernée (hameau de Lanovaz) par la protection des **abords de la chapelle Sainte-Madeleine de Cornier** inscrite aux Monuments historiques en 1932.<sup>252</sup> Elle constitue également un **lieu de passage ancien** sur le raccourci raccordant la "route impériale d'Annecy à Thonon" sans passer par Bonneville, et présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique de la Basse vallée de l'Arve** qui mérite attention.



**Le chef-lieu d'Arenthon et son château**  
Mappe Sarde ADHS (1733)

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune d'Arenthon sont principalement :

- Un territoire de la **plaine de l'Arve** aux **nombreux hameaux** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires et éclatées** le long des axes ;
- Un **tissu** traditionnellement **lâche** où l'**espace public** est **important** (place de l'église, larges chaussées, murets de pierre) ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence faucignerande**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1869) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :

<sup>252</sup> Base MÉMOIRE - culture.gouv.fr/ documentation/mémoire/LISTES/base/france-dpt.htm



Le chef-lieu d'Arenthon est un **village** traversé par une **voie ancienne importante**. Ce **village ramifié** s'est développé autour des édifices publics que sont l'église et la maison commune. On y rencontre également des **maisons bourgeoises** comme le presbytère ou le château de Sonnaz, ainsi que des **fermes** non mitoyennes formant un **front de rue**. Elles sont caractéristiques du territoire : forte pente de toit et fenil en bardage bois distinguent ces **fermes faucignerandes**.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Domaine du château de Sonnaz.

Domaine avec château et dépendances agricoles.

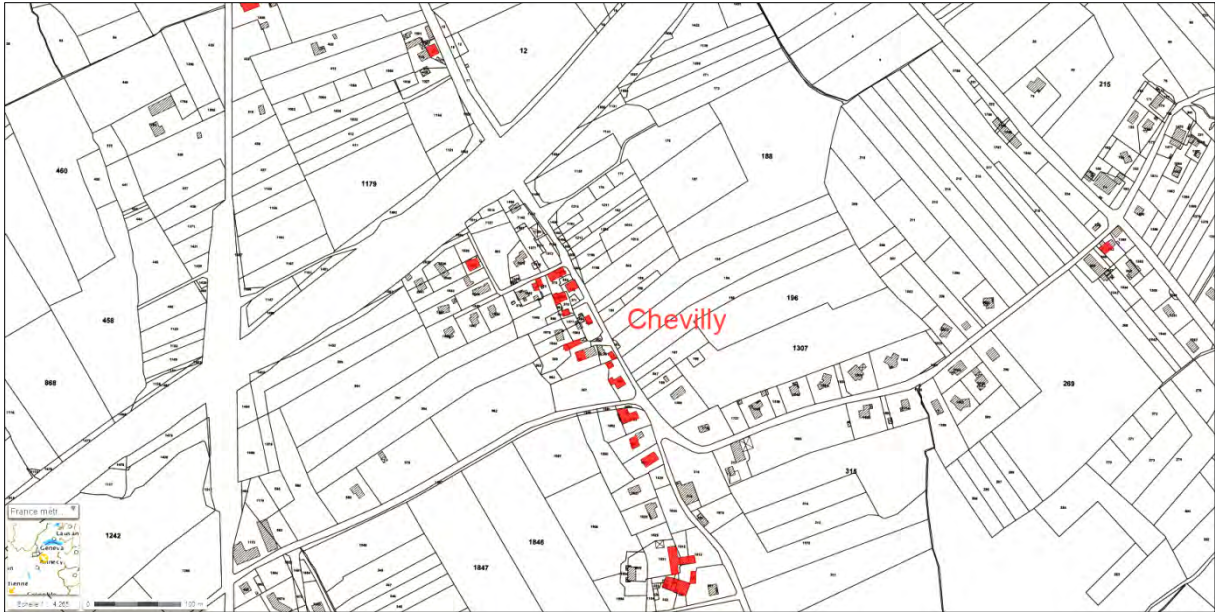
Chemin du château.

Edifices datés des XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles ; siège de la seigneurie puis du comté de Sonnaz ; ses propriétaires appartiennent aux maisons GERBAIX DE SONNAZ, D'ARENTHON D'ALEX, CONZIÉ puis LIVET.<sup>253</sup>

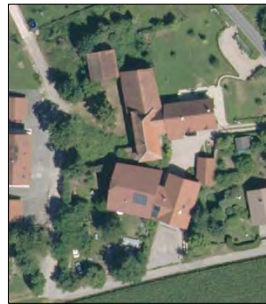
**Illustrations**

ADHS (Août 1869) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).

<sup>253</sup> Site de la commune d'Arenthon - arenthon.fr



Le hameau de Chevilly, dont l'étymologie serait issue d'un grand propriétaire gallo-romain nommé Cavillius,<sup>254</sup> est anciennement un **groupement linéaire de fermes faucignerandes**, dont le faitage est traditionnellement orienté **Nord-Est / Sud-Ouest** et qui s'alignent en **milieu de parcelle** à l'Ouest de la rue principale. Quelques **fermes isolées** parsèment le territoire.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

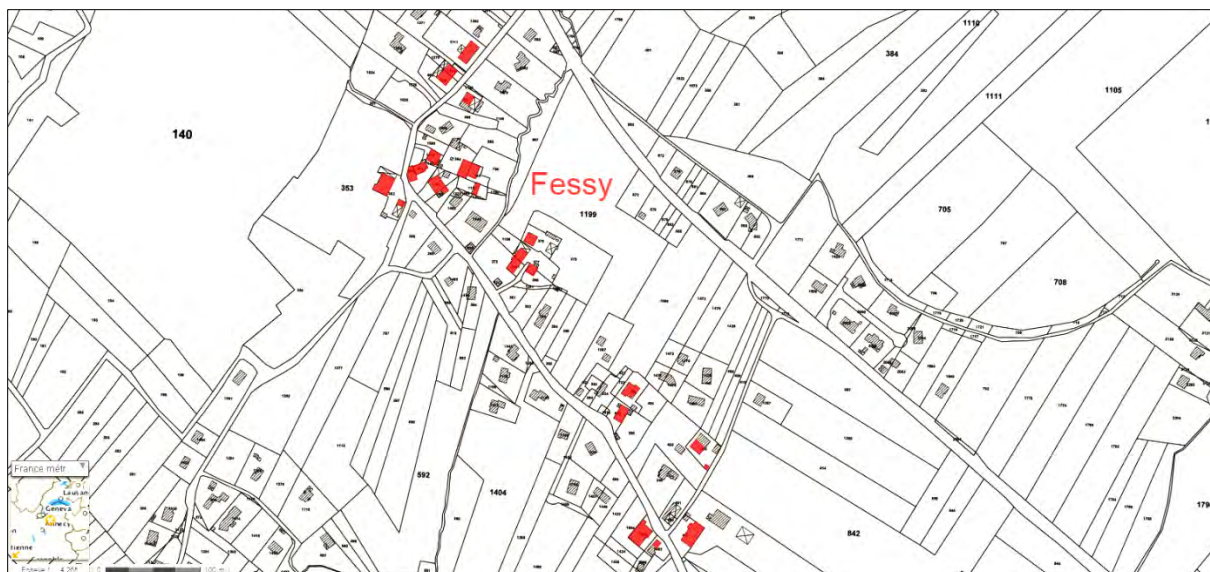
Domaine de la Tour.  
 Domaine avec dépendances agricoles.  
 Route du Salève.

**Illustrations**

Edifices dont l'un est en croix formé d'une maison forte coiffé d'une toiture à croupes et de deux corps de fermes coiffés d'une toiture à deux pans, et l'autre est un gros corps de ferme faucignerande.  
 ADHS (Septembre 1869) ; IGN (2012) ; Google car (Avril 2014).

<sup>254</sup> Site de la commune d'Arenthon - arenthon.fr





Le hameau de Fessy est un **groupement lâche** de **fermes faucignerandes** situées en **milieu de parcelle** dont le faîtage est globalement orienté **Nord-Est / Sud-Ouest**.



**Dénomination** -  
**Typologie** Ferme faucignerande.  
**Localisation** Route de Fessy.  
**Informations** Edifice restauré en gardant le mélange des matériaux bois et pierre et la forte pente de toiture.  
**Illustrations** Google car (Janvier 2011).



**Dénomination** -  
**Typologie** Ferme faucignerande.  
**Localisation** Route de Fessy.  
**Informations** Edifice massif sur deux niveaux avec de larges combles coifés d'une toiture à deux pans aux pentes accentuées.  
**Illustrations** ADHS (Septembre 1869) ; Google car (Janvier 2011).



Le hameau de La Papeterie, dont l'étymologie est issue d'une fabrique de papier présente à cet endroit entre les XVI<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles,<sup>255</sup> est un **petit groupement lâche de fermes en milieu de parcelle**.



**Dénomination** -  
**Typologie** Ferme faucignerande.  
**Localisation** Route de Bonneville.

<sup>255</sup> Site de la commune d'Arenthon - arenthon.fr

**Informations**

Edifice massif coiffé d'une toiture à deux pans de forte pente ; ouvertures avec linteau bois ou appareillage en calcaire ; fenil en bardage bois ; proximité de l'ancienne papeterie (bief et étang).

**Illustrations**

ADHS (Septembre 1869) ; Google car (Juillet 2013).



Aujourd'hui, les **traces de ce patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune sont encore **bien visibles**, malgré quelques poches, notamment dans les hameaux et lieux-dits, d'**étalement urbain** en nappes résidentielles.

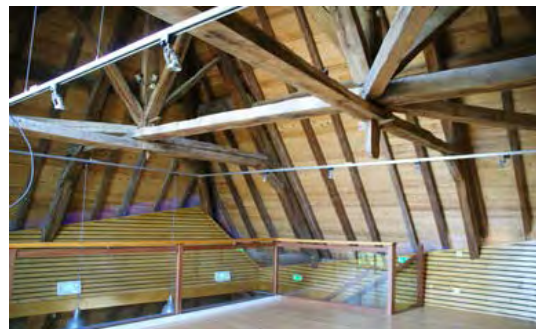
## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Arenthon comme faisant partie de l'ensemble de la "**plaine de l'Arve**", caractérisé par la proximité des Bornes, sa structure hydrographique, la ripisylve de l'Arve et un certain mitage.

Le **Schéma de cohérence territorial** (SCoT) de la Communauté de communes du Pays rochois (CCPR) définit Arenthon comme faisant partie de l'unité paysagère de "**la plaine agricole**" :

Le parcellaire agricole [y] est [...] marqué, les vergers [...] présents. La diversité des perceptions proches est [...] grande : alternance d'espaces ouverts avec les prairies et d'espaces fermés par les boisements et les ripisylves. Les villages restent perceptibles, mais les modes d'urbanisation contemporains (tendances à l'éparpillement et/ou à l'extension linéaire) menacent cette lisibilité.

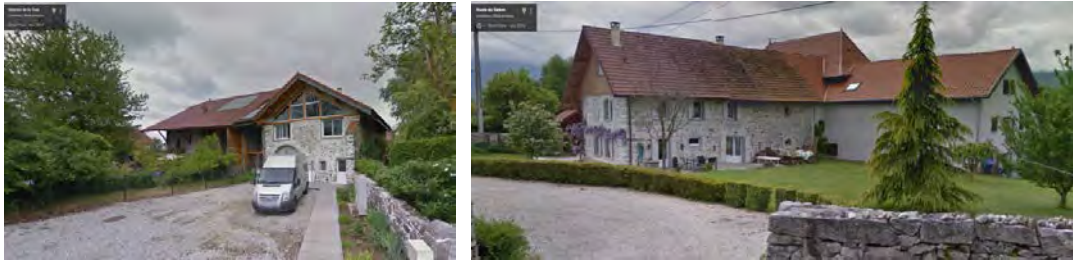
SCoT de la CCPR (2014)<sup>256</sup>



**Exemple d'un ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti :  
restauration avec extension contemporaine de l'ancien presbytère en maison  
des associations, bibliothèque et salle polyvalente (chef-lieu)**

Photographies Architecture Concept (2010)

<sup>256</sup> CCPR, "SCoT - Rapport de présentation", page 177.



**Exemple d'un ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti :  
transformation de corps de ferme en plusieurs logements (Chevilly)**  
Photographies Google car (2014)

Le **Plan local d'urbanisme (PLU)** d'Arenthon **repère des édifices** faisant l'objet d'une protection sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection"), **recense certains édifices** dans son rapport de présentation et évoque **l'identité architecturale** de la commune ainsi que **l'impact paysager** du bâti diffus. Le PLU recommande également la **nécessité d'un inventaire** et de certaines **préservations** :

Le développement résidentiel passé s'est opéré presque exclusivement sur les hameaux, à travers un étalement urbain très important. [...] Le chef-lieu n'a pas été trop marqué, [le logement collectif] préservant ainsi sa relative densité bâtie, même si les nouveaux immeubles n'ont pas respecté la typologie d'implantation originelle du chef-lieu. [...] L'étalement urbain de la commune [...] a participé à un mitage du paysage et des terres agricoles. [...] L'implantation par rapport à la rue et la faible densité bâtie ont participé à créer un paysage de proximité banalisé et peu maîtrisé.

PLU d'Arenthon (2013)<sup>257</sup>

La commune ne possède aucune construction classée à l'inventaire des monuments historiques, mais de nombreux bâtiments sont toutefois remarquables par leur qualité patrimoniale, leur harmonie, leurs caractéristiques spécifiques d'une époque... Ils méritent à ce titre d'être répertoriés et analysés pour que leur qualité puisse éventuellement être pérennisée dans le cadre de l'élaboration du PLU. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle touche essentiellement des propriétés privées sur lesquelles les pouvoirs publics n'ont que peu de moyens de contrôler leur évolution. [...] L'usage de murs bas en limite sur la rue est une pratique fréquente sur la commune [...]. Il serait intéressant de préserver et de promouvoir ce vocabulaire d'aménagement à travers les aménagements à venir, comme vecteur d'identité du village.

PLU d'Arenthon (2013)<sup>258</sup>

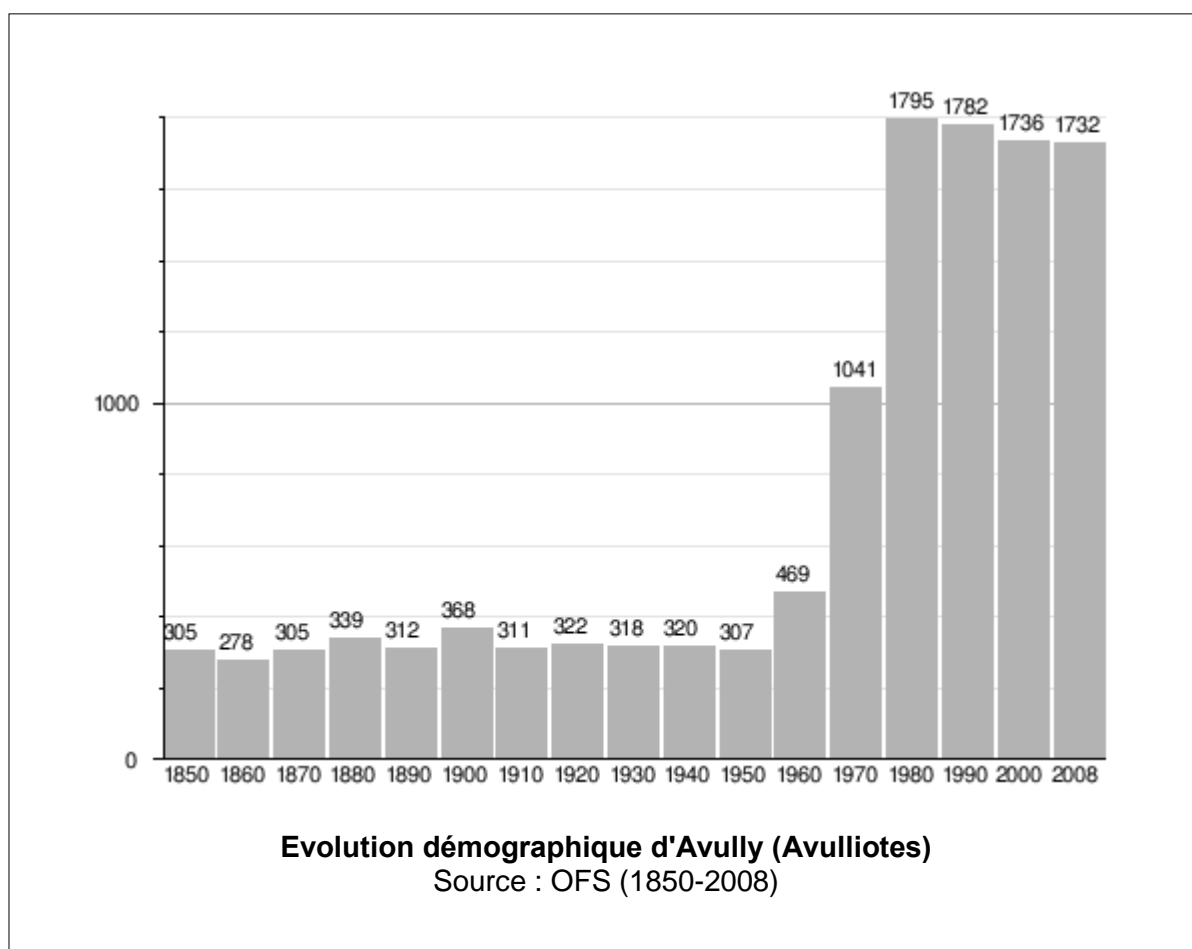
<sup>257</sup> Commune d'Arenthon, "PLU - Rapport de présentation", page 175.

<sup>258</sup> *Ibid.*, pages 81, 90 et 91.

## 2. Avully

### Historique de la commune

Avully est un **village** du Canton de Genève (Genève - 1237). Situé à la **frontière** dans la **champagne genevoise** sur la **rive gauche du Rhône**, il est compris entre 347 et 433 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par le nant des Crues, affluent du **Rhône**, constituant la limite avec les communes de Challex et Dardagny. Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** avec de petits **hameaux** distincts : Eau-Morte et Epeisses. Aujourd'hui, le territoire d'Avully constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant**. Sa croissance démographique a été de 4 % entre 1999 et 2005 puis de -1,8 % entre 2006 et 2011.



Avully serait mentionné pour la première fois en 1220. Anciennement **allobroge**, la localité fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Elle semble cependant être d'origine **gallo-romaine**, comme l'indique sa terminaison en -y. Ses armoiries (1924) reprennent celles des **comtes de Genevois** complétées de trois créneaux rappelant le château d'Epeisses ainsi que les trois localités de la commune (Avully, Eau-Morte et Epeisses).<sup>259</sup> Au Moyen-âge, le territoire fait partie du **prieuré de Saint-Victor** et dépend du **comté de Genevois** jusqu'en 1402, date à laquelle il passe aux mains des **comtes de Savoie**, avant la **parenthèse bernoise** de 1536 à 1567. Puis, entre 1716 et 1838, Avully est

<sup>259</sup> Blason : "D'or à quatre points équipollés d'azur, au chef du même, chargée d'une fasce crénelée d'or". Site de la commune d'Avully - avully.ch

rattachée à la **commune de Cartigny**, tout en faisant partie de la **paroisse de Chancy**. Aujourd'hui, ce territoire est principalement **agricole** (culture céréalière et viticulture<sup>260</sup>) tout en devenant de plus en plus **résidentiel** (explosion démographique des années 1960-1970 après une longue constance).

[Avully] ayant été attribué à la France, en même temps que Chancy et Aire-la-Ville, par le traité de Lyon de 1601 qui mettait fin à la guerre entre la Savoie et la France, et le Parlement de Bourgogne ayant refusé d'enregistrer la donation qu'Henri IV en avait faite à Genève en 1604, le village est resté soumis, jusqu'au traité de Paris de 1749, au régime des terres de Saint-Victor, c'est-à-dire en souveraineté limitée. La juridiction en appel et l'exécution des condamnés étaient de la compétence du roi de France tandis que les autres droits appartenaient à Genève. Des conflits surgirent fréquemment au sujet des tailles levées indûment par les trésoriers de France.

Catherine SANTSCHI, Archiviste de l'Etat de Genève (2009)<sup>261</sup>

Le tissu ancien du chef-lieu face au tissu nouveau de Gennecey  
au bord du Rhône entre *openfields* et résidus bocageux :



**Paysage aérien d'Avully**

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

<sup>260</sup> SANTSCHI Catherine, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Avully".

<sup>261</sup> *Ibid.*

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune d'Avully compte **deux objets bâtis classés** - son temple (1921) et sa fontaine couverte des Tanquons (1975) -, ainsi que **deux objets bâtis inscrits** à l'inventaire - l'ancien domaine de Normandie (2005) et une ferme Chemin des Tanquons (2005).<sup>262</sup> De plus, le village, **caractéristique du Genevois élargi**, constitue un **site ISOS** (inventaire des sites construits à protéger en Suisse) d'importance nationale. Enfin, Avully se trouve sur la grande voie fluviale que constitue le **Rhône** : un port romain existe au Nord d'Epeisses jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>263</sup>



**"Epeisses, Martinets"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)



**Commune d'Avully sur le Rhône**  
Carte Mayer des communes d'Avully, de Cartigny et d'Aire-les-Ville (1829)

<sup>262</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

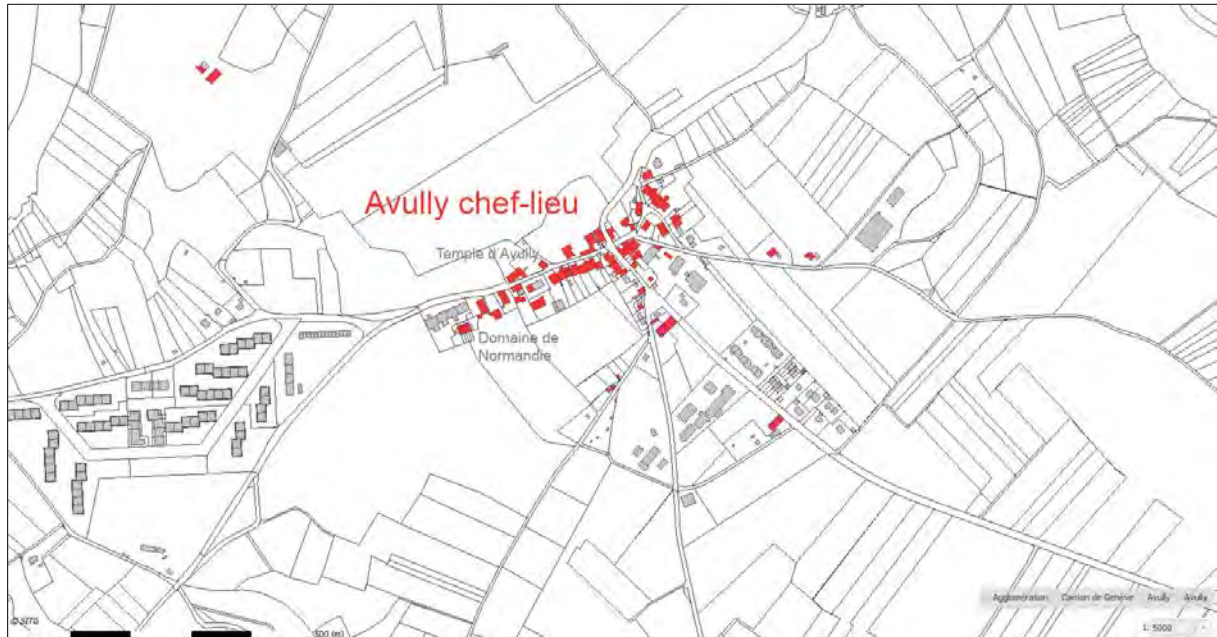
<sup>263</sup> *Ibid.*



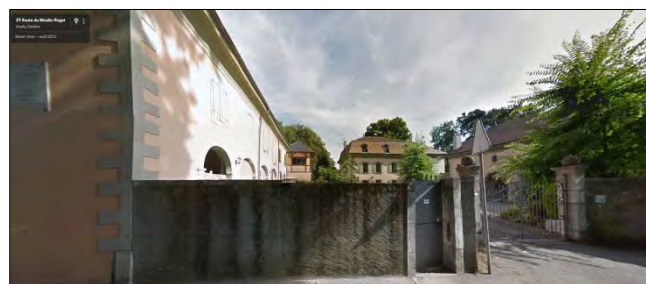
Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune d'Avully sont principalement :

- Un petit territoire de **plateau** sur le **Rhône** constitué de trois entités bâties ;
- Une **forme urbaine** ancienne **linéaire** qui se densifie autour de la mairie ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** où l'espace public est surtout **minéral** ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu d'Avully est un **village** loin des grands axes anciens. Ce **village ramifié** s'organise autour d'**édifices publics**, de **maisons bourgeoises** et de **fermes**, dont le faîtage est globalement orienté **Nord-Est / Sud-Ouest**, et qui forment un **front de rue** accentué par des murets de pierre. Accompagnées de quelques **fermes isolées**, les fermes d'Avully sont caractéristiques du territoire : toiture à deux pans, larges débords de toit, maçonnerie en boulets, pierre de taille en molasse.

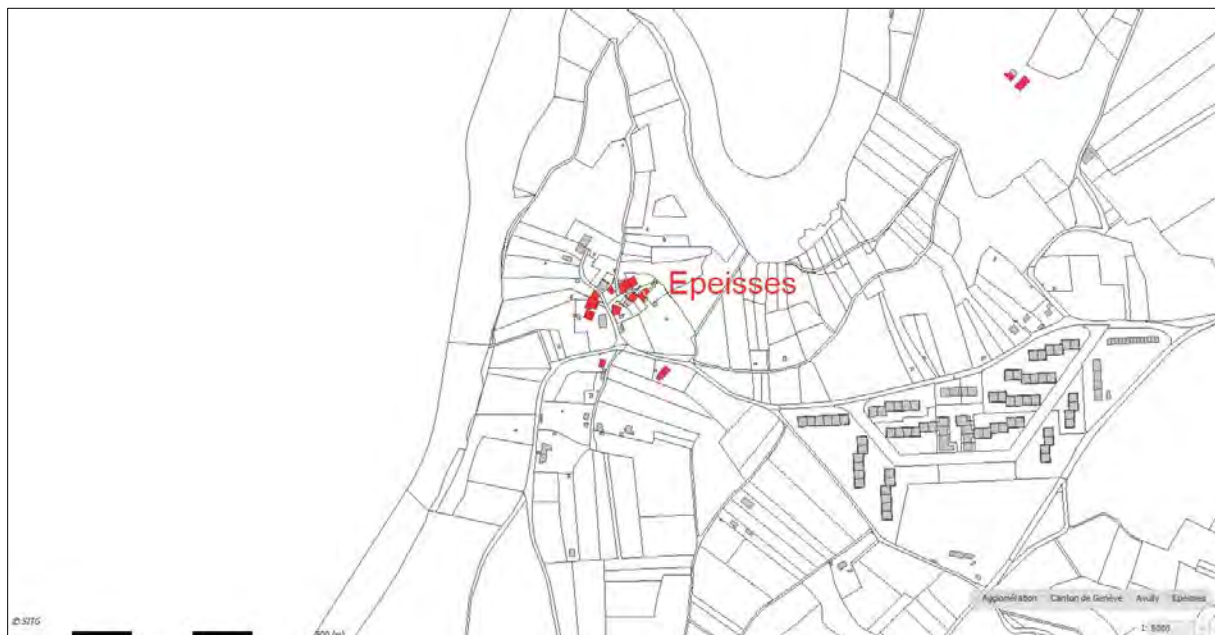


<b>Dénomination</b>	Domaine de Normandie.
<b>Typologie</b>	Maison de campagne avec dépendances.
<b>Localisation</b>	Route du Moulin Roget.
<b>Informations</b>	Edifices datés de 1780-1790 recensé (Mai 1980) et inscrit à l'inventaire (Octobre 2005) par l'Office du patrimoine et des sites. <sup>264</sup>
<b>Illustrations</b>	Etat de Genève (Octobre 2006) ; Google car (Août 2013).

<sup>264</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)



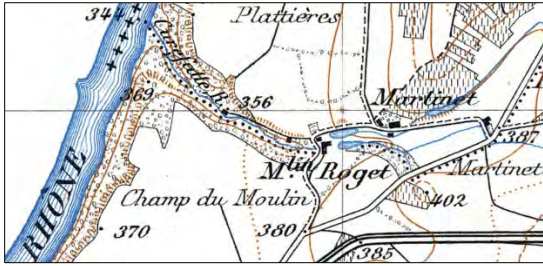
<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Chemin des Tanquons.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1700 recensé (Mai 1980) par l'Office du patrimoine et des sites <sup>265</sup> ; transformations récentes.
<b>Illustrations</b>	Lorelei JAUNIN (Décembre 2015) ; SITG (Décembre 2015).



Le hameau d'Epeisses est considéré comme un **hameau de zone rurale** dans le Plan directeur cantonal.<sup>266</sup> C'est un **petit groupement** de fermes genevoises dans un méandre du Rhône.

<sup>265</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

<sup>266</sup> Fiche C05.



<b>Dénomination</b>	Moulin Roget.
<b>Typologie</b>	Fabrique (moulin hydraulique).
<b>Localisation</b>	Chemin des Plattières.
<b>Informations</b>	Edifice sur le Nant de Couchefatte daté de 1538 recensé par l'Office du patrimoine et des sites ; reconstruit en 1570 puis à nouveau vers 1890, il cesse son activité au début du XX <sup>e</sup> siècle ; restauration et renaturation récentes. <sup>267</sup>
<b>Illustrations</b>	Swisstopo (1870-1926) ; BGE (Vers 1900) ; Olivier ZIMMERMANN (2007-2009).



Aujourd'hui, ce **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune est **préservé**, du fait notamment du choix d'une **urbanisation** principalement sous forme d'**habitat collectif hors des localités anciennes**.<sup>268</sup> L'implantation d'un **quartier nouveau** en zone agricole (Genney) est en effet un moyen de créer un nombre de logements considérable sans endommager les **qualités villageoises** des localités. Néanmoins, le développement collectif et pavillonnaire au Sud-Est du chef-lieu **efface** la présence de **fermes isolées**.

<sup>267</sup> FROMMEL Bénédict, "Les moulins à eau du bassin genevois", page 45.

<sup>268</sup> Avully fait partie des communes préservées notamment grâce à la loi du 9 mars 1929 sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités. BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du canton de Genève*, page 80.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Avully comme faisant partie de la **campagne remarquable de "la Champagne"**, caractérisé par ses cultures céréalières, ses villages compacts et ses ouvertures.



**Exemple de réaménagement d'un espace public et de localisation des parcelles constructibles mettant en valeur la forme urbaine traditionnelle du village (chef-lieu)**  
 "L'espace-rue" - Plan directeur communal (2007)

« Objectif : intégrer des mesures de modération de vitesse par une recomposition de l'espace public garantissant un meilleur partage entre véhicules et piétons, et mettant en valeur les qualités urbanistiques du village. »

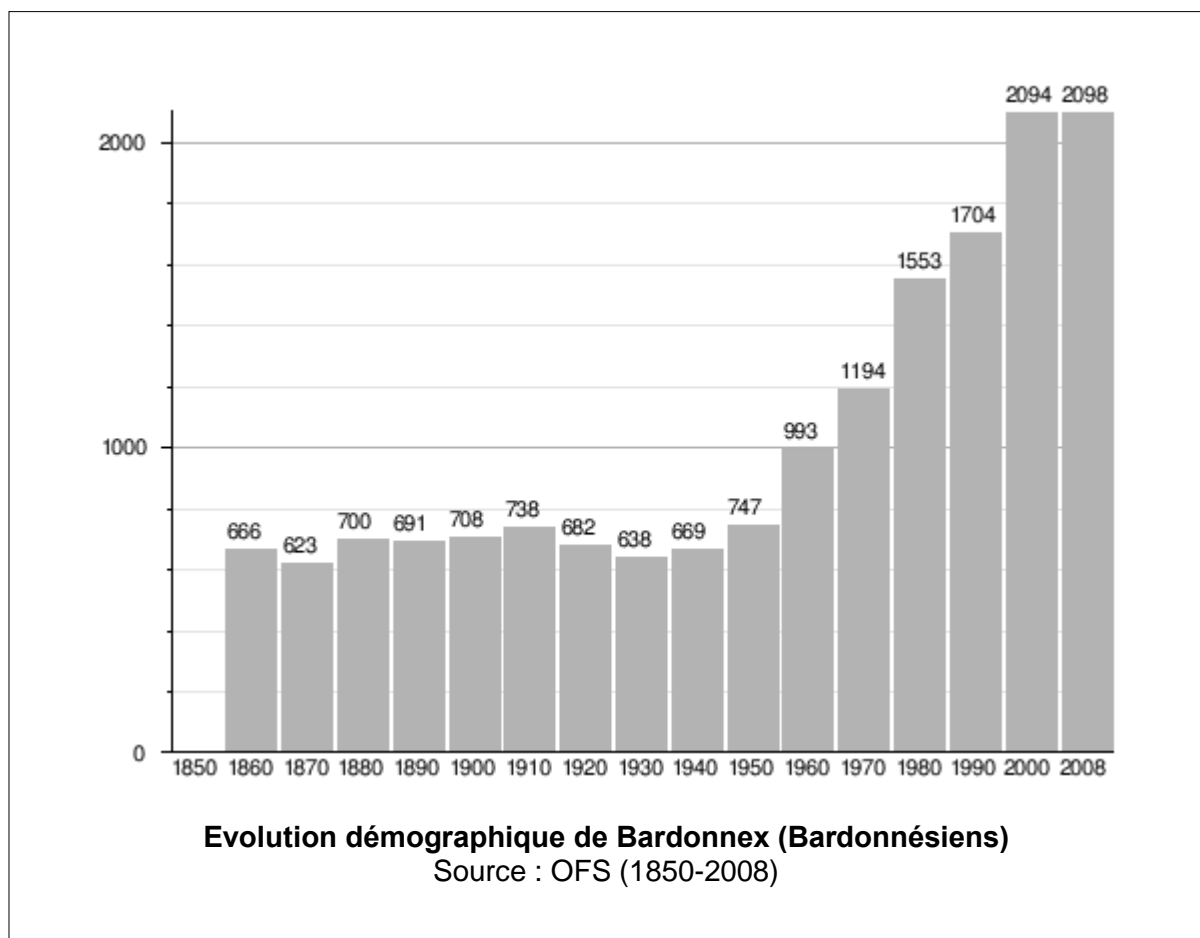
### 3. Bardonnex

#### Historique de la commune

Bardonnex est un **village** du Canton de Genève (Genève - 1257). Situé dans la **campagne genevoise à la frontière** française, il est compris entre 433 et 503 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par les ruisseaux de l'**Arande** et de la **Drize**, formant en partie la limite avec les communes d'Archamps, Collonges-sous-Salève et Saint-Julien-en-Genévois. Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** avec des **hameaux** distincts : Charrot, Compesières, Croix-de-Rozon, Landecy.



Aujourd'hui, le territoire de Bardonnex constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant**. Sa croissance démographique a été de 5 % entre 1999 et 2005 puis de 3 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Bardonnex (première mention en 1153<sup>269</sup>) semble indiquer un lieu boueux (*bardo*).<sup>270</sup> Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Bardonnex est cependant issu d'une **villa romaine** (Landecy). Ses armoiries (1922) reprennent celles des **Chevaliers de Malte**, possesseurs de la commanderie de Compesières à partir de 1270.<sup>271</sup> Au Moyen-âge, le village fait partie du **prieuré de Saint-Jean-Hors-les-Murs** de Genève, puis de la **seigneurie de Compesières**. Il dépend du **baillage de Ternier** (1536-1567) avant de devenir **savoisien**. Le territoire de

<sup>269</sup> Site de la commune de Bardonnex - bardonnex.ch

<sup>270</sup> PEGORIER André, "Les noms de lieux en France...", page 50.

<sup>271</sup> Blason : "De gueules, à la croix d'argent".

Compesière fait partie des **Communes Réunies** en 1816 après les périodes française et sarde.<sup>272</sup> Le territoire perd alors le hameau de Lathoy (Saint-Julien-en-Genevois) mais obtient ceux de Perly et Certoux (Saint-Julien-en-Genevois), ainsi qu'Evordes et Croix-de-Rozon (Bossey). En 1820, Perly et Certoux se séparent du territoire de Compesières pour devenir une commune autonome, et en 1852 c'est au tour de Plan-les-Ouates, avec les hameaux d'Arare et Saconnex-d'Arve.<sup>273</sup> La commune de Bardonnex est aujourd'hui marquée par les **fonctions artisanale, agricole et résidentielle**.

Contraste entre le complexe douane-tuilerie-carrière et le chef-lieu de Bardonnex entre champs ouverts, haies bocagères, vignes et serres :



Charrot, Evordes et Landecy, localités clairement délimitées dans un environnement semi-bocager, face au parc d'activité d'Archamps Technopôle et à l'habitat diffus de Collonges-sous-Salève :



### **Paysage aérien de Bardonnex**

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

<sup>272</sup> ZUMKELLER Dominique, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Bardonnex".

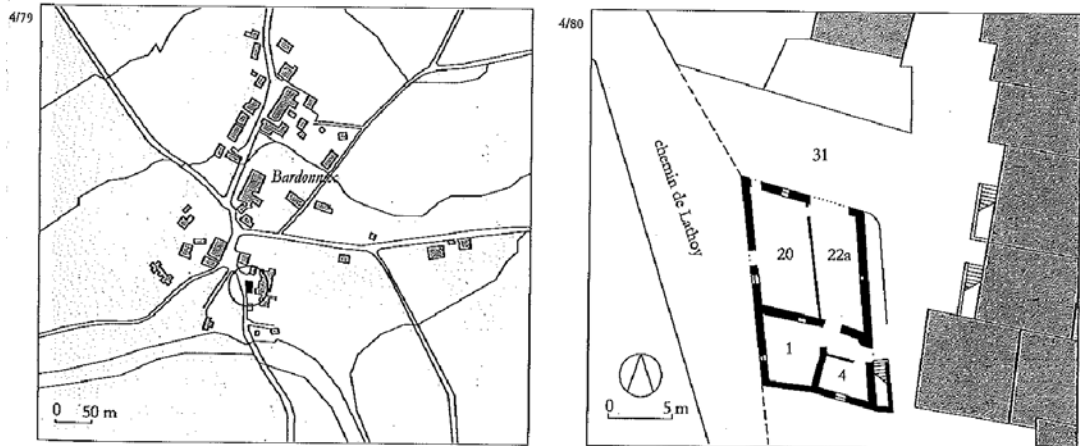
<sup>273</sup> Site de la commune de Bardonnex - bardonnex.ch

**Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire**

La commune de Bardonnex compte **plusieurs objets bâtis classés** (la commanderie de Compesières en 1921, la ferme Perdriau en 1957, des maisons de Landecy en 1957, le domaine Micheli en 1959, le *capite* de Verbant en 1980, la maison forte de Bardonnex en 1985) et **de multiples inscrits** à l'inventaire.<sup>274</sup> De plus, les hameaux de Compesières et Landecy constituent des **sites ISOS** (inventaire des sites construits à protéger en Suisse) d'importance nationale. Ainsi, le patrimoine "ordinaire" de cette commune est-il **caractéristique du Genevois élargi**.



**"Bardonnex, Charot, Compesiere, Evordes"**  
 Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)



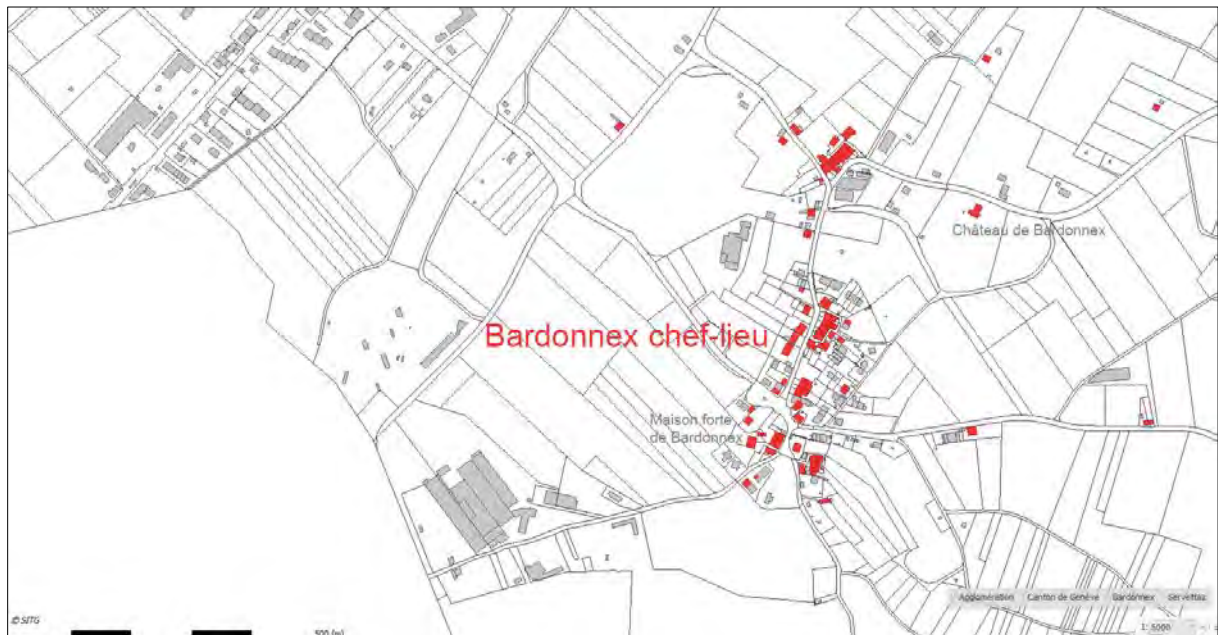
**Détail d'une ferme à Bardonnex**  
 Plans et schémas des *maisons rurales* du Canton de Genève (2006)

<sup>274</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Bardonnex sont principalement :

- Un territoire rural de plaine **enserré dans l'agglomération genevoise** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires** le long des voies ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** où l'espace public est surtout **minéral** (petites places, murets) ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Bardonnex est un **village** qui n'est pas directement traversé par une grande voie historique. Ce **village ramifié** concentre des **édifices publics**, des **maisons bourgeoises** et des **fermes**. Globalement orientées **Nord-Est / Sud-Ouest**, formant un **front de rue** parallèle à la voie principale, celles-ci sont caractéristiques du territoire : édifices en pierre couverts d'une toiture à deux pans et percés des entrées du logement, de la grange et de l'écurie.

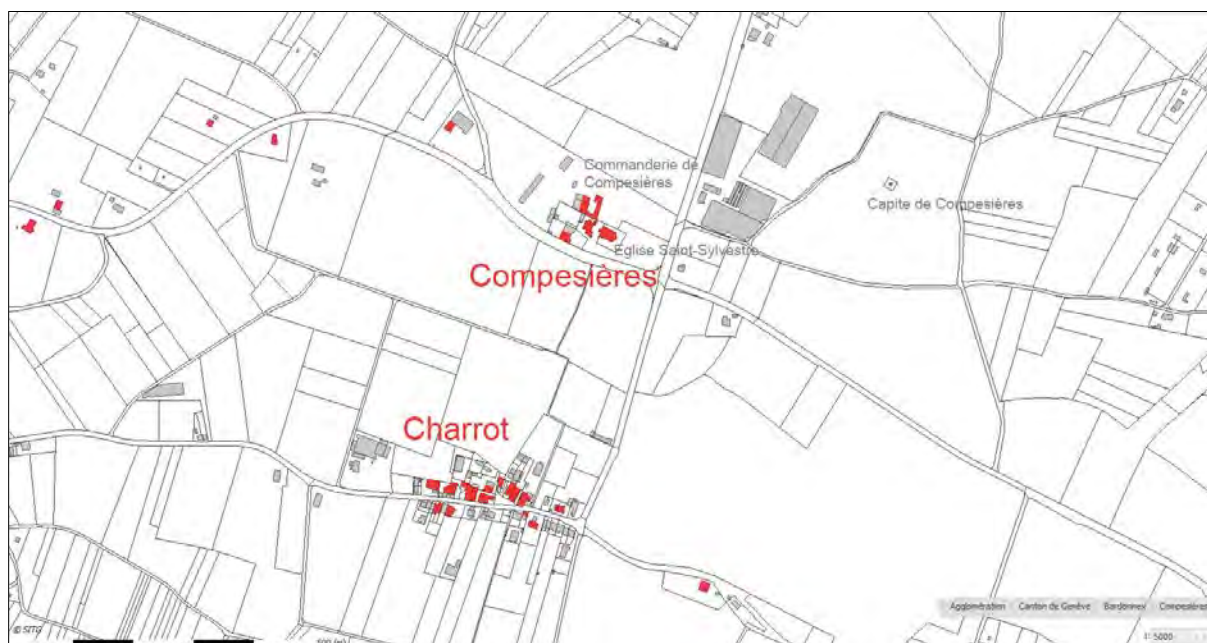




<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Place de Brunès.
<b>Informations</b>	Edifice daté d'environ 1800 recensé par l'Office du patrimoine et des sites <sup>275</sup> ; logement accolé au rural percé d'une porte de grange en plein cintre et d'œils-de-bœufs semi-circulaires ; ajout de fenêtres sur le rural et de jacobine sur la toiture à deux pans.
<b>Illustrations</b>	Google car (Juillet 2013).



<b>Dénomination</b>	Maison forte de Bardonnex.
<b>Typologie</b>	Maison forte.
<b>Localisation</b>	Place de Brunès.
<b>Informations</b>	Edifice daté d'environ 1550 recensé (Avril 1979) par l'Office du patrimoine et des sites <sup>276</sup> ; plan carré et toiture à croupes ; abords composés d'une cour pavée et de murs. <sup>277</sup>
<b>Illustrations</b>	ORPC Salève ; Goggle ; SITG (Mars 2016).



<sup>275</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> Site de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Salève - [orpc-saleve.ch](http://orpc-saleve.ch)

Le hameau de Charrot est un **groupement linéaire** de **fermes genevoises**, dont le faitage est globalement orienté **Nord-Est / Sud-Ouest**, et qui s'alignent perpendiculairement le long de l'axe principal. Elles sont caractéristiques du territoire : maçonnerie en pierre, organisation tripartite, toitures à deux pans. Le hameau de Compesières est un **petit groupement** principalement composé d'**édifices publics** : la commanderie de Compesières, l'église Saint-Sylvestre, l'école.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Chemin de Foliaz.
<b>Informations</b>	Edifice recensé par l'Office du patrimoine et des sites. <sup>278</sup>
<b>Illustrations</b>	Google car (Août 2013).



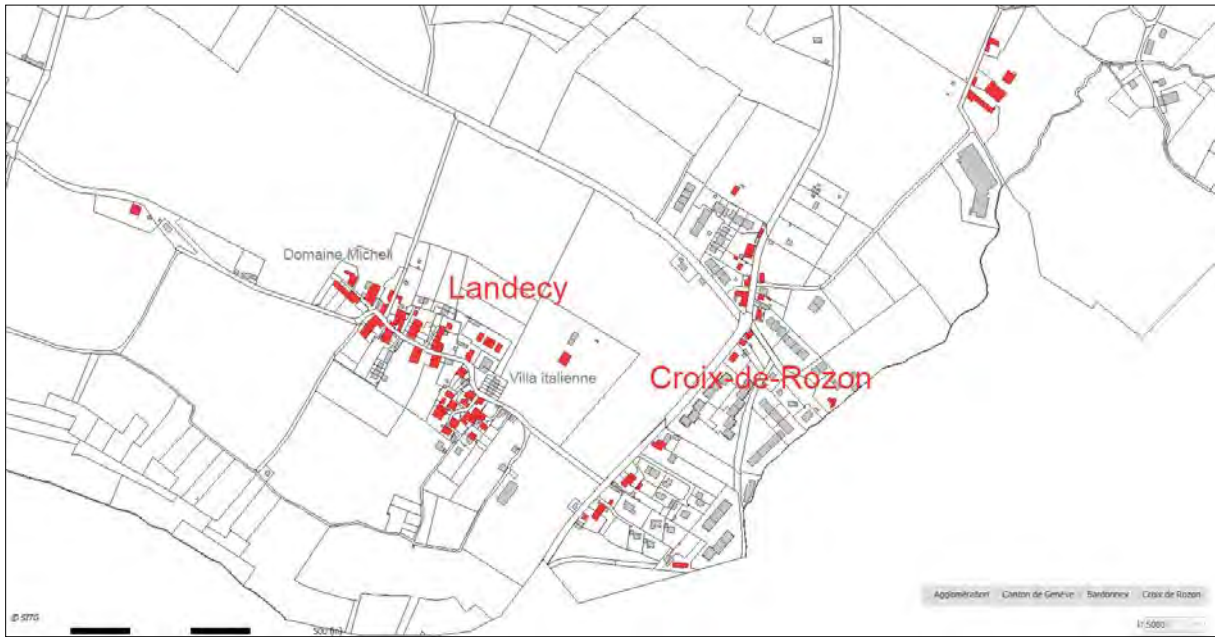
<b>Dénomination</b>	Commanderie de Compesières.
<b>Typologie</b>	Maison forte.
<b>Localisation</b>	Route de Cugny.
<b>Informations</b>	Edifice daté du XV <sup>e</sup> siècle classé (Décembre 1921) par l'Office du patrimoine et des sites <sup>279</sup> ; centre de la commanderie du Genevois de

<sup>278</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

<sup>279</sup> *Ibid.*

l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem construit sur la première maison des frères hospitaliers ; partiellement détruite lors des guerres du XVI<sup>e</sup> siècle, elle est transformée en 1617 puis 1753, avant d'être amputée de ses tours et laïcisée à la période révolutionnaire ; son enceinte et ses extensions du XVII<sup>e</sup> siècle sont détruites à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; l'édifice est restauré en 1954 et 1971 pour accueillir le musée de l'Ordre de Malte<sup>280</sup> ; avec l'église Saint-Sylvestre, l'école publique et quelques fermes, elle constitue le petit groupement de Compesières. Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).

**Illustrations**



Le hameau de Landecy est un **groupement dense de fermes et maisons bourgeoises**. Le hameau de la Croix-de-Rozon est un **groupement lâche et linéaire d'édifices publics** comme la douane et de **fermes** caractéristiques du territoire, traversé par une grande voie historique.<sup>281</sup>



<sup>280</sup> BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du Canton de Genève*, page 243.

<sup>281</sup> GE 4 d'importance nationale selon l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Site du SITG - ge.ch/sitg

<b>Dénomination</b>	Campagne d'Evordes.
<b>Typologie</b>	Maison de campagne avec dépendances agricoles.
<b>Localisation</b>	Chemin des Forches.
<b>Informations</b>	Edifices datés d'environ 1600 (fermes principale), 1725 (maison) et 1800 (autres dépendances) recensés (Avril 1983) par l'Office du patrimoine et des sites. <sup>282</sup>
<b>Illustrations</b>	Etat de Genève (Octobre 2006) ; SITG (Mars 2016).



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune est **préservé**, notamment du fait du choix d'une **urbanisation limitée** et souvent sous forme d'habitat collectif.<sup>283</sup>

<sup>282</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

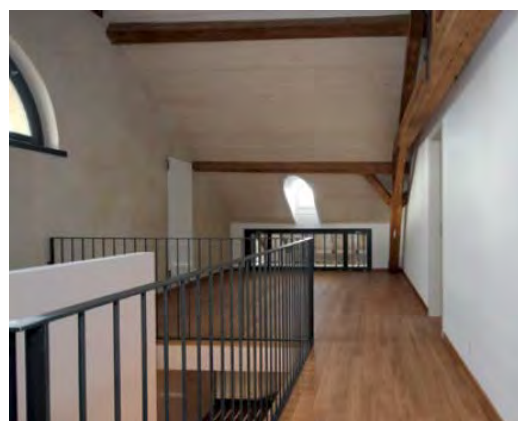
<sup>283</sup> Bardonnex fait partie des communes préservées notamment grâce à "l'instauration en 1929 d'une large zone agricole". BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du canton de Genève*, page 79.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Bardonnex comme faisant partie de la "**campagne remarquable de Compesières**", caractérisée par son réseau hydrographique, ses vignes, ses villages et ouvertures paysagères :

La campagne de Compesières regroupe les communes [sic] de Saconnex-d'Arve, Bardonnex, Charrot, Landecy et Lathoy. [Elle est composée des motifs suivants :] la Drize, projet La Chapelle, l'Arande-vignoble, château de Compesières, Bardonnex, Charrot, Landecy, Saconnex-d'Arve-Dessus, Saconnex-d'Arve.

Etat des lieux et diagnostic HEPIA du Projet Paysage 2 (2011)<sup>284</sup>



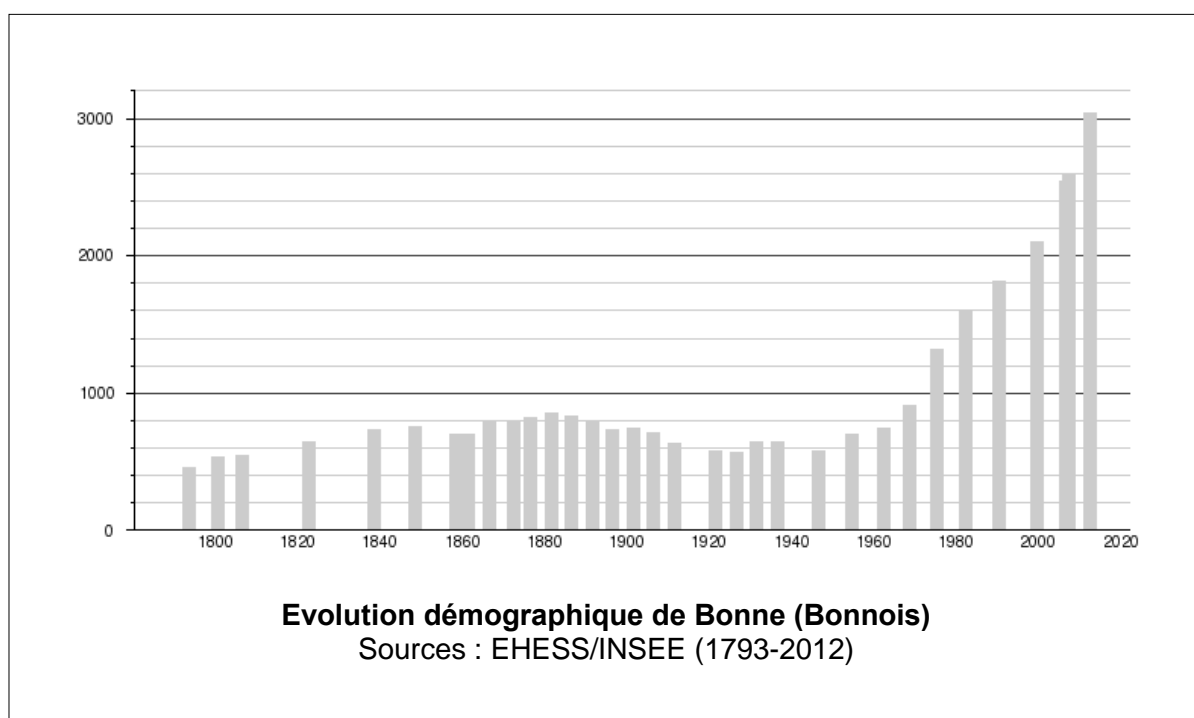
**Exemple de réhabilitation d'une ancienne grange en un logement (Landecy)**  
 "Grange en habitation" - Atelier d'architecture Alexandre Corazzini (2010)

<sup>284</sup> HEPIA, *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois : état des lieux et diagnostic*, pages 201-204.

## 4. Bonne

### Historique de la commune

Bonne est un **village**<sup>285</sup> de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons (Haute-Savoie - 74380). Situé entre la **vallée de l'Arve** et le **massif des Voirons**, il culmine à 1 303 mètres d'altitude pour 459 mètres au plus bas. La commune est principalement arrosée par la **Menoge** alimentée par divers nants venant des Voirons ainsi que par la rivière du Foron. Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** dont les **hameaux** distincts ont été rattrapés sauf Loëx et Chez Desbois (faisant désormais partie du tissu urbain de Nangy). Aujourd'hui, le territoire de Bonne constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 21 % entre 1999 et 2005 puis de 19,7 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Bonne (première mention en 1246)<sup>286</sup> semble issue de sa **situation favorable** ou bien **de limite (borne)**.<sup>287</sup> Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Cependant, selon les recherches archéologiques Bonne est d'origine **gallo-romaine**. Ses armoiries reprennent celles des **comtes de Bonne**.<sup>288</sup> Au Moyen-âge, Bonne est un **mandement du Faucigny**, état féodal qui intégrera les Etats de Savoie en 1355. Au XIII<sup>e</sup> siècle, une **ville neuve** (Haute-Bonne) est construite autour du château d'Aymon, sire de Faucigny.<sup>289</sup> Ce bourg militaire surplombe le **bourg commercial** (Basse-Bonne), carrefour important où se tiennent des foires. Bonne

<sup>285</sup> Considéré comme un "bourg" à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Annemasse Agglo, "SCoT - Rapport de présentation", page 23.

<sup>286</sup> Site de la commune de Bonne - mairie-bonne.fr

<sup>287</sup> PEGORIER André, "Les noms de lieux en France...", page 71.

<sup>288</sup> Blason : "Ecartelé : au premier d'argent à la fasce de gueules, au chef émanché de sable, au deuxième d'or à la fleur de lys de sable, au troisième d'or au sautoir de sable, au quatrième de gueules à l'arbre d'or planté dans une caisse du même".

<sup>289</sup> Site de la commune de Bonne - mairie-bonne.fr

perdra progressivement sa place commerciale, notamment du fait des **ruines successives** par le passage des troupes. Au sein du Département du Léman, Bonne est **chef-lieu** de canton (1793-1800), mais ne retrouvera pas son statut à l'Annexion.<sup>290</sup> La **commune de Loëx** fusionne en 1973 avec celle de Bonne. Traditionnellement **commerciale et artisanale** - agricole (AOC Reblochon) également pour Loëx -, la commune de Bonne devient de plus en plus **résidentielle** (croissance démographique exponentielle depuis la fin de l'exode rural).

Courbes de la rivière de la Menoge, du nœud autoroutier et des nappes résidentielles :



Diffusion récente du bâti sur les pentes des Voirons :



**Paysage aérien de Bonne**

Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

<sup>290</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, pages 106.

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Bonne compte **un objet bâti inscrit** aux Monuments historiques en 1993, le château de Loëx (deux pièces) et son jardin remarquable.<sup>291</sup> Elle constitue également un **lieu de passage ancien** sur la "route impériale d'Annecy à Thonon", et présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique de la Basse vallée de l'Arve** qui mérite attention.



**Haute Bonne et Basse Bonne sur la Menoge**  
Mappe Sarde ADHS (1733)



La disposition très caractéristique de Bonne se retrouve dans la vieille mappe et dans les chartes du Moyen-âge. Au bord de la Menoge, proche de l'ancien pont, s'élève le carrefour de Basse-Bonne ou "Pied- d'Aye" [...].



Henri BAUD et Jean-Yves MARIOTTE, Historien chablaisien et Archiviste départemental de la Haute-Savoie (1980)<sup>292</sup>

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Bonne sont principalement :

- Un territoire scindé en deux par la Menoge entre les **pentés des Voirons** et le **plateau de Loëx** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires** avec un chef-lieu en deux parties adjacentes : Basse-Bonne, village ramifié, et Haute-Bonne, village rue ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** en chef-lieu et **très lâche** dans les hameaux et lieux-dits ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence faucignerande**.

<sup>291</sup> Ainsi que quatre objets mobiliers protégés Base MÉMOIRE - culture.gouv.fr/documentation/mémoire/LISTES/base/france-dpt.htm

<sup>292</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, pages 104.



Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1900-1901) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Bonne est anciennement un **village linéaire** en deux parties : Basse-Bonne s'organise autour du carrefour central et le long de la route longeant la Menoge ; et Haute-Bonne est un village rue en surplomb où les **fermes** sont généralement **orientées Nord-Est / Sud-Ouest**, parallèlement à la rue. Les **édifices publics** et les **maisons bourgeoises** sont principalement situés à Haute-Bonne, tandis que les **auberges** et **fabriques** sont à Basse-Bonne.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Ferme du presbytère.  
Ferme faucignerande.  
Rue de Haute Bonne.  
Edifice daté de 1896 ; organisation tripartite avec fenil sous combles aéré par un bardage et des oeils-de-bœufs semi-circulaires en briques (XIXe siècle) ; ouvertures successives avec un linteau bois courbé, des pierres taillées en calcaire et en molasse.

**Illustrations**

Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



Le hameau de Loëx est un **groupement linéaire et lâche** duquel se détachent le **château** et la **chapelle** au Sud-Est. Les **fermes** sont de type **faucignerandes** : édifices massifs en pierre, toitures à pentes fortes, présente du matériau bois.



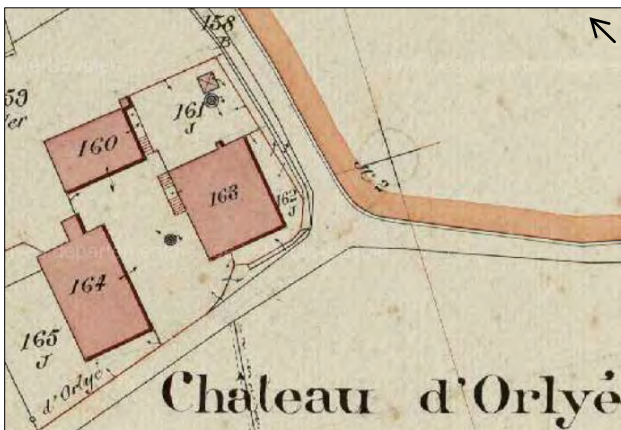
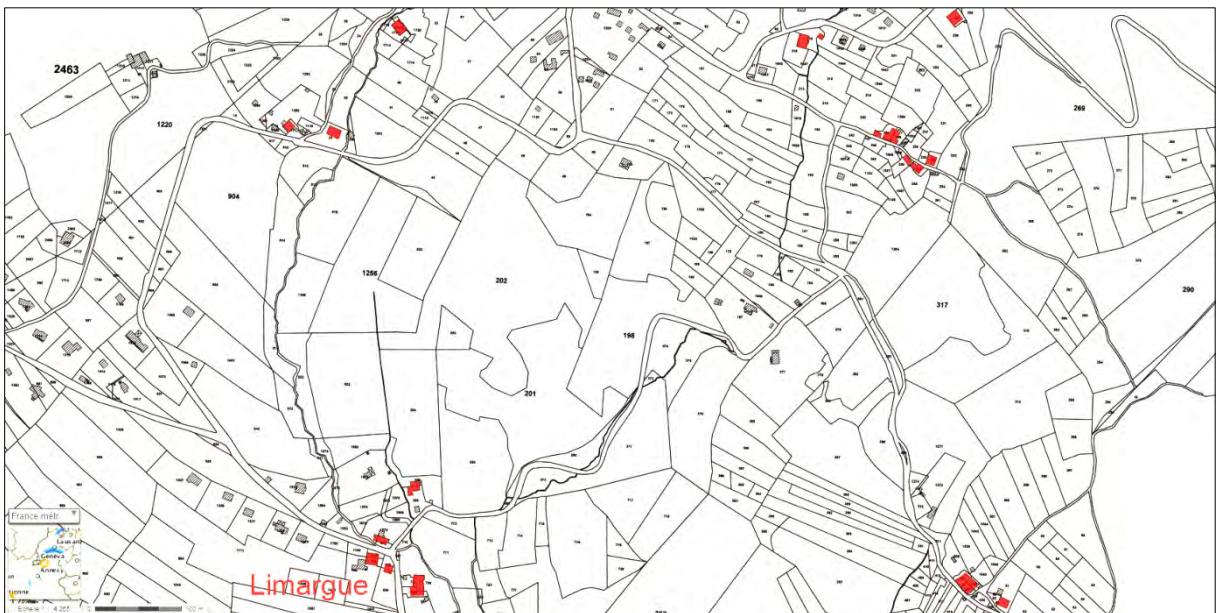
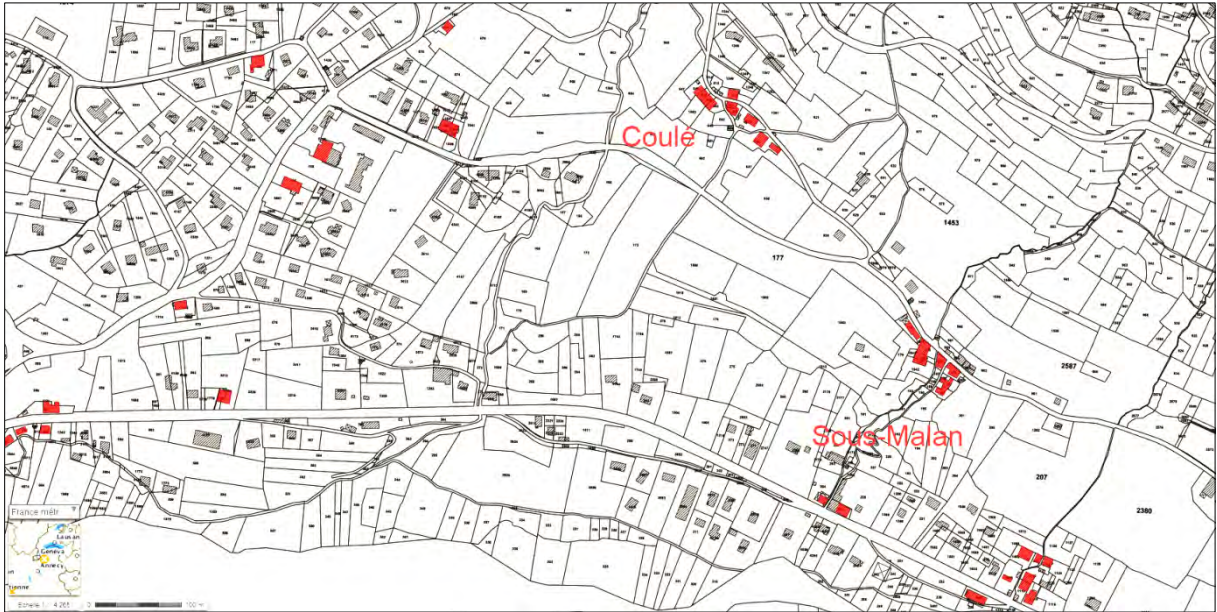
**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

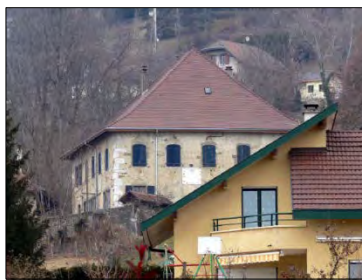
Château de Loëx.  
Maison forte.  
Route de Loëx.  
Edifice partiellement inscrit aux Monument historique (Juin 1993) par le Service du patrimoine ("les deux pièces situées au Nord-Ouest du premier étage") ; siège de la seigneurie de Loëx.

**Illustrations**

ADHS (Mai 1900) ; Ministère de la Culture (Juin 1993) ; Google (2012) ; Google car (Septembre 2014).

Autour de ces deux localités principales (Bonne et Loëx), un bâti dispersé en petits hameaux et lieux-dits s'étend traditionnellement sur les pentes des Voirons.





**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**  
**Illustrations**

Château d'Orlyé.  
Maison forte avec dépendances.  
Chemin d'Orlyé.  
Edifice daté du XV<sup>e</sup> siècle ; toiture à croupes, chaînages d'angles.  
ADHS (Avril 1901) ; Bernard LEMAIRE (2007) ; IGN (2012).



Aujourd'hui, les **traces de ce patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune **se cachent dans un étalement urbain** en nappes résidentielles. Celui-ci n'a cependant pas dilué toutes les **localités**, comme Haute-Bonne, Loëx et certains hameaux et lieux-dits des Voirons.



Le village de Bonne, traversé par la Menoge, est situé au pied du petit massif des Voirons qui domine le bassin lémanique. Les coteaux bien exposés, qui bénéficient de vues exceptionnelles, ont été progressivement colonisés par l'habitat individuel. Les exploitations agricoles qui subsistent permettent ont permis de maintenir d'importantes coupures paysagères dans l'urbanisation diffuse.





CAUE 74 (2015)<sup>293</sup>

<sup>293</sup> Site de l'observatoire des paysages de Haute-Savoie - observatoire.paysages74.fr



## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Bonne comme faisant partie des ensembles des "**piémonts des Voirons**" et de la "**presqu'île d'Arthaz**", caractérisés par la présence des Voirons et un certain mitage :


 Situé proche de l'agglomération d'Annemasse, et présentant de nombreuses qualités paysagères, ce secteur connaît une forte pression foncière. [Il est composé des motifs suivants :] coupures agricoles, zone industrielle de Saint-Cergue, le domaine de Charinaz, Haute-Bonne, zone industrielle de Bonne, zone en basculement.
 

Etat des lieux et diagnostic HEPIA du Projet Paysage 2 (2011)<sup>294</sup>

Le **Schéma de cohérence territoriale** (SCoT) de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons (Annemasse Agglo) précise que la commune de Bonne est en partie (massif des Voirons) concernée par la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite **loi Montagne**, prévoyant notamment la **préservation paysagère** par la limitation des constructions hors des villages et hameaux.<sup>295</sup> Il préconise également une certaine mise en valeur paysagère :


 [...] Bonne, bourg à l'ambiance "traditionnelle" (maisons typiques, placette...) [...] avec son relief étranglé, constitue une sorte de verrou qui fait charnière entre les vallées de montagne (on arrive des Gets ou de Morzine) et la zone de confluence agglomérée plus économique d'Annemasse. [...] Le "marquage" de cette entrée pourrait valoriser l'accès à l'espace patrimonial et naturel des Voirons, et jouer sur la dimension historique du territoire par la mise en scène de Haute-Bonne et par la préservation d'une rupture d'urbanisation avant le bourg de Bonne.
 

SCoT d'Annemasse Agglo (2007)<sup>296</sup>

Le **Plan local d'urbanisme** (PLU) de Bonne **repère des édifices** faisant l'objet d'une protection sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection") et évoque l'**identité architecturale** de la commune ainsi que l'**impact paysager** du bâti diffus :

<sup>294</sup> HEPIA, *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois : état des lieux et diagnostic*, pages 103-104.

<sup>295</sup> Annemasse Agglo, "SCoT - Rapport de présentation", 50.

<sup>296</sup> *Ibid.*, page 221.

Les hameaux anciens (Loëx, Montagnon, Le Meure) perceptibles dans leurs formes et leurs silhouettes initiales, disparaissent peu à peu. A contrario, les hameaux de Coulé, de Mallan, de Sous-Lachat conservent une certaine "authenticité". L'urbanisation contemporaine, en s'établissant à la périphérie de ces noyaux bâtis et en instaurant une typologie architecturale et une organisation urbaine en rupture avec les modèles ancestraux, efface ce motif de notre paysage quotidien. Cet état de fait, bien qu'il nous retire certaines images de notre passé, n'est pas une catastrophe en soi, pourvu que le modèle d'urbanisation développé dans ces lieux soit porteur de sens et de cohérence : est-ce le cas ?



PLU de Bonne (2007)<sup>297</sup>

[Le] rapport au "lieu naturel" établi à l'origine dans le cadre d'une économie de moyen, a considérablement évolué avec le développement, notamment, de la force mécanique. [...] Si l'on ajoute à cette formidable force mécanique, un mode de production de l'habitat individuel qui s'appuie sur des modèles standardisés dans des catalogues de promotion immobilière, on comprend vite que le rapport au lieu, à la topographie, au sol, à l'exposition, devient un facteur négligeable, quasi virtuel. [...] Ainsi apparaissent des enrochements cyclopéens, des accès pharaoniques et des talus surdimensionnés qui tentent d'asseoir une maison dont la conception a été déconnectée du lieu. Ces petits "crimes du quotidien" engendrent bien souvent des espaces résiduels sans statuts et des limites incohérentes qui détruisent la qualité des lieux.



PLU de Bonne (2007)<sup>298</sup>

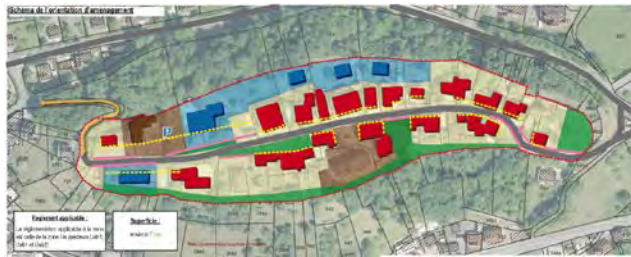
De plus, une **étude du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** de la Haute-Savoie a été menée sur Haute Bonne dans le chef-lieu de la commune et préconise notamment, pour la révision en cours du Plan local d'urbanisme (PLU)<sup>299</sup> : la protection des **murets** ; l'alignement des **façades** ; l'**identification** du patrimoine bâti ; et la stricte **règlementation** des constructions nouvelles. De façon plus générale, l'un des objectifs du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est de "préserver l'identité et la qualité paysagère de la commune" et notamment d'"**appuyer l'urbanisation sur les limites naturelles ou artificielles identifiables, repères essentiels pour la lecture paysagère et la compréhension de l'espace**".<sup>300</sup>

<sup>297</sup> Commune de Bonne, "PLU - Rapport de présentation", pages 59-60.

<sup>298</sup> *Ibid.*, pages 60-61.

<sup>299</sup> Commune de Bonne, "PLU - Additif au rapport de présentation valant note de présentation".

<sup>300</sup> *Ibid.*



Conditions d'aménagement :	
<span style="color: red;">■</span>	Bâti existant, maintenu et dont l'alignement est à conserver
<span style="color: blue;">■</span>	Bâti projeté à lire indicatif
<span style="color: yellow;">■</span>	Alignement bâti à respecter : 50% au moins de la (ces) façade(s) donnant sur la rue de Haute-Borne doivent respecter l'alignement matérialisé sur le schéma
<span style="color: pink;">■</span>	Muret à préserver et à maintenir en bon état, repère au titre de l'article L129-1-5°
<span style="color: orange;">■</span>	Espace public à aménager et mettre en valeur, report des stationnements autour de l'église vers la salle de musique
<span style="color: lightblue;">■</span>	Secteur de préservation de la structure bâtie existante
<span style="color: cyan;">■</span>	Secteur de densification douce possible
<span style="color: grey;">■</span>	Voirie existante
<span style="color: yellow;">■</span>	Chemiselements pilonnés à conserver et à mettre en valeur
<span style="color: green;">■</span>	Hales, boisements et espaces verts à conserver



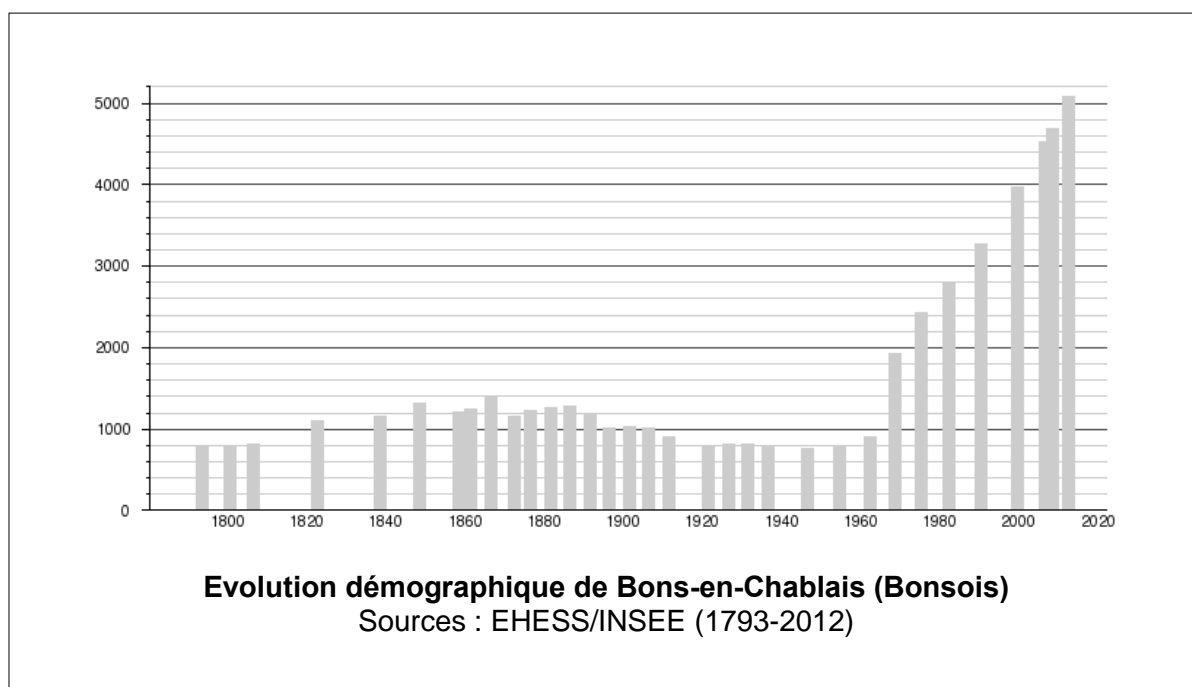
**Exemple d'espace public en cours de requalification mettant en valeur le patrimoine bâti : église en restauration, presbytère en reconversion, aménagement de places de stationnement (chef-lieu)**

Photographies IGN (2012) / Google (2013) / Lorelei JAUNIN (2015) / Plan CAUE 74 (2015)

## 5. Bons-en-Chablais

### Historique de la commune

Bons-en-Chablais est un **grand centre local**<sup>301</sup> de la Communauté de communes du Bas-Chablais (Haute-Savoie - 74890). Situé sur les **pent**es du **massif des Voirons**, il culmine à 1 480 mètres d'altitude pour 475 mètres au plus bas. La commune est principalement arrosée par les **ruisseaux** issus des Voirons et du mont de Boisy (ruisseau de La Folle, ruisseau des Mouilles...). Le chef-lieu est anciennement de type **village tas** avec des **hameaux** distincts : Brens, Les Granges, Marclay - les autres hameaux (Choulex, Graizier, Langin, Les Charmottes, Loyer, Moachon, Saint-Didier) ayant été rattrapés par le chef-lieu. Aujourd'hui, le territoire de Bons-en-Chablais constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 14 % entre 1999 et 2005 puis de 12,4 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Bons (première mention en 1039) semble être issue de sa **situation favorable**. Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Ses armoiries figurent un cerf sur un mont, images des collines boisées qui caractérisent la commune.<sup>302</sup> Au Moyen-âge, la paroisse (Saint-Pierre puis Saints-Pierre-et-Paul) comprend originellement les territoires de Brens, Saint-Didier et Saxel avant qu'ils ne s'en détachent. La Réforme est imposée en 1536 et ne disparaît pas complètement à la fin de l'occupation bernoise.<sup>303</sup> Bons devient un **centre commercial** au XVII<sup>e</sup> siècle : des **foires** y sont ouvertes par le duc de Savoie Charles-Emmanuel II en 1663. Le petit centre devient **chef-lieu de canton** durant la période révolutionnaire (1792-1800) puis à diverses reprises (1850, 1860, 1884).<sup>304</sup> En 1966, Bons devient Bons-en-Chablais

<sup>301</sup> Considéré comme un "pôle local" à l'échelle de la Communauté de communes (SCoT). Commune de Bons-en-Chablais, "PLU - Rapport de présentation", page 19.

<sup>302</sup> Blason : "D'azur au cerf saillant d'or sur un mont de trois coupeaux de sinople".

<sup>303</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.1, page 298.

<sup>304</sup> *Ibid.*, page 299.



suite à sa fusion avec les communes de Brens et de Saint-Didier.<sup>305</sup> Le bourg de Bons concentre les **fonctions résidentielle, artisanale et agricole**.

Le bourg de Bons situé audit comté de Langin [est] peuplé d'un bon nombre d'habitants et se trouve dans une assiette commode pour le commerce tant par le voisinage des montagnes de Faucigny et de Chablais qui peuvent concourir en ce lieu pour le débit de leurs denrées et de leurs bestiaux que pour la facilité qu'ont les estrangers a *sçavoir* d'Alemagne Suisse Valey Bourgogne et Genève de venir les *achepter* ou en vendre [...].

Lettres patentes dotant Bons de foires (1663)<sup>306</sup>

Habitat diffus de Bons-en-Chablais :



Pentes des Voirons et hameau de Marclay :



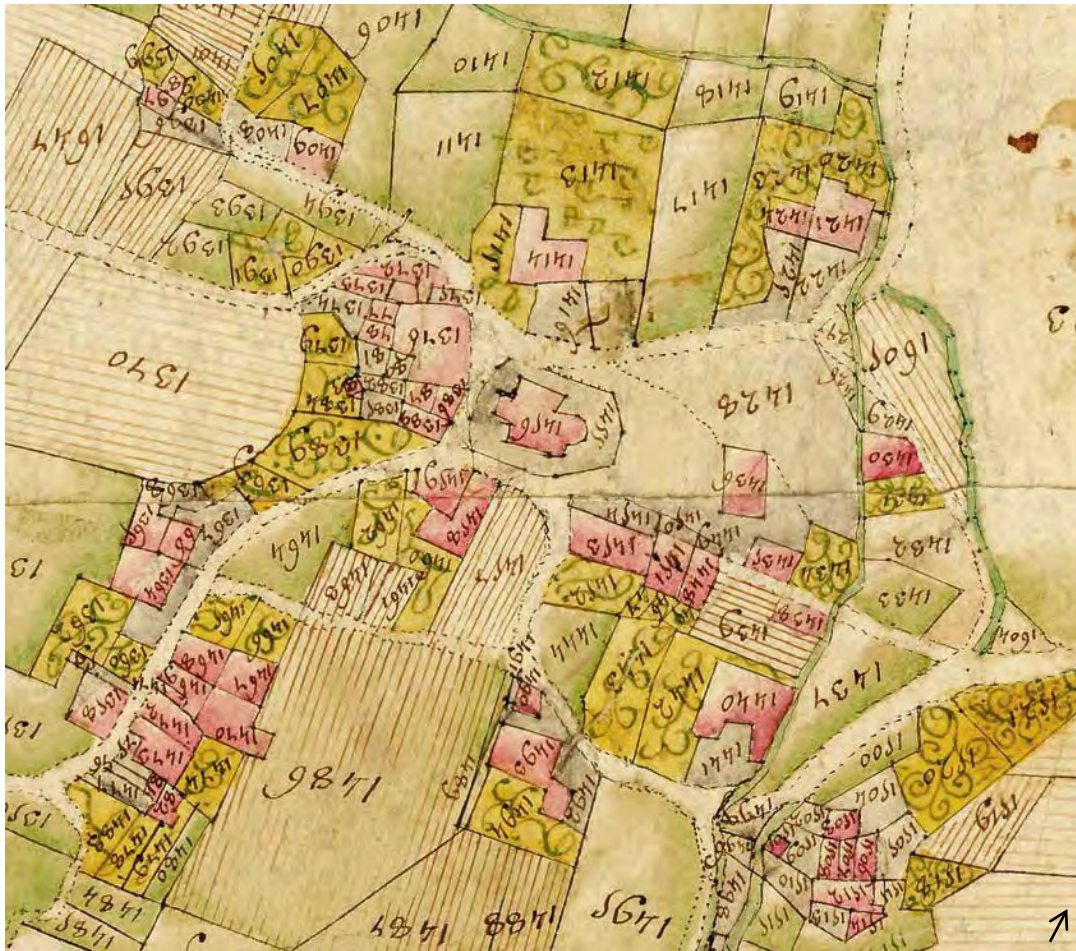
**Paysage aérien de Bons-en-Chablais**  
Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 (2012)

<sup>305</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.1, page 298.

<sup>306</sup> *Ibid.*, page 299.

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Bons-en-Chablais ne compte **aucun objet bâti protégé**. Néanmoins, le chef-lieu est traversé par l'antique voie devenue la "**route impériale d'Annecy à Thonon**" et conduisant, en passant par Bonne, à Genève. De plus, un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Chablais** mérite attention.



**Bons et ses nombreux jardins**  
Mappe Sarde ADHS (1732)

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Bons-en-Chablais sont principalement :

- Un grand territoire issu de la **fusion de trois communes** traversé par de **grands axes de circulation** ;
- Un bâti ancien **dispersé en localités** lâches ou denses (villages rues et villages tas);
- Traditionnellement des **édifices** plutôt **contigus** et un espace public dominé par la **minéralité** ;
- Une **architecture** ancienne d'**influences genevoise et Faucignerande**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1884-1885) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Bons-en-Chablais est anciennement de **type village tas**, dont le bâti, aux **faîtages orientés de façons variées**, est organisé autour de la **place de l'église** Saints-Pierre-et-Paul et la **place de la mairie**, où passe le **carrefour central**. Le long de la D903 (Avenue du Jura), les **anciennes fermes**, les **habitations urbaines** et les **maisons bourgeoises** sont souvent devenues des commerces. Au Sud-Est, le **Bourg d'en-haut ramifié** présente principalement des fermes **d'influence genevoise** : édifices tripartites coiffés d'une toiture à deux pans plutôt de faible pente.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Rue de la Lolette.
<b>Informations</b>	Edifice antérieur au XVIII <sup>e</sup> siècle transformé au XIX <sup>e</sup> siècle composé d'un rural accolé au logement surélevé.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Juin 1884) ; IGN (2012) ; Google car (Juin 2013).





**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Eglise Saints-Pierre-et-Paul.  
 Edifice public (lieu de culte).  
 Avenue du Léman.

Edifice néogothique daté de 1863-1865 construit sur une église primitive dédiée à saint Pierre ; deux cloches Paccard de 1853 dans le clocher refait en 1898 ; restauration en 2012.<sup>307</sup>

**Illustrations**

ADHS (Juin 1884) ; IGN (2012) ; Cloches74 (2014) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).

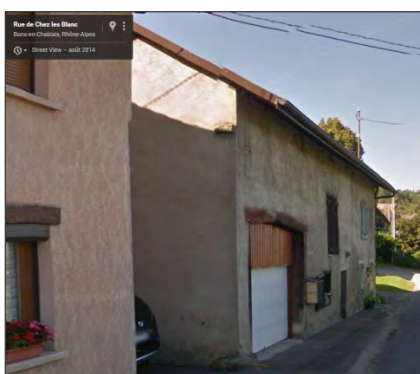


Le hameau de Langin faisait partir de la commune de Brens. Il est anciennement de **type village ramifié**. Les fermes sont d'**influence genevoise** : édifices massifs tripartites en pierre couverts d'une toiture à deux pans à faible pente. Les **groupements plus lâches** de Chez les Blanc et Les Charmottes faisaient quant à eux partie de la commune de Bons.

<sup>307</sup> Site des cloches savoyardes - cloches74.com



**Dénomination** -  
**Typologie** Ferme genevoise.  
**Localisation** Avenue du Salève.  
**Informations** Edifice tripartite coiffé d'une toiture à faible pente avec logement surélevé.  
**Illustrations** ADHS (Avril 1885) ; Google car (Juin 2014).



**Dénomination** -  
**Typologie** Ferme genevoise.  
**Localisation** Rue de Chez les Blanc  
**Informations** Edifice tripartite (grange, écurie, logement) ; conserve des encadrements en bois (porte de grange et fenêtre d'écurie).  
**Illustrations** ADHS (Juin 1884) ; Google car (Août 2014).



Le hameau de Saint-Didier, ancien chef-lieu de commune, est anciennement de **type village tas**, organisé autour de son **église** dédiée à saint Didier. La **voie ferrée** lie ce hameau à ceux de Chez Moachon et de Versonnex, **groupements plus éclatés** constitués principalement de fermes d'**influence genevoise**.

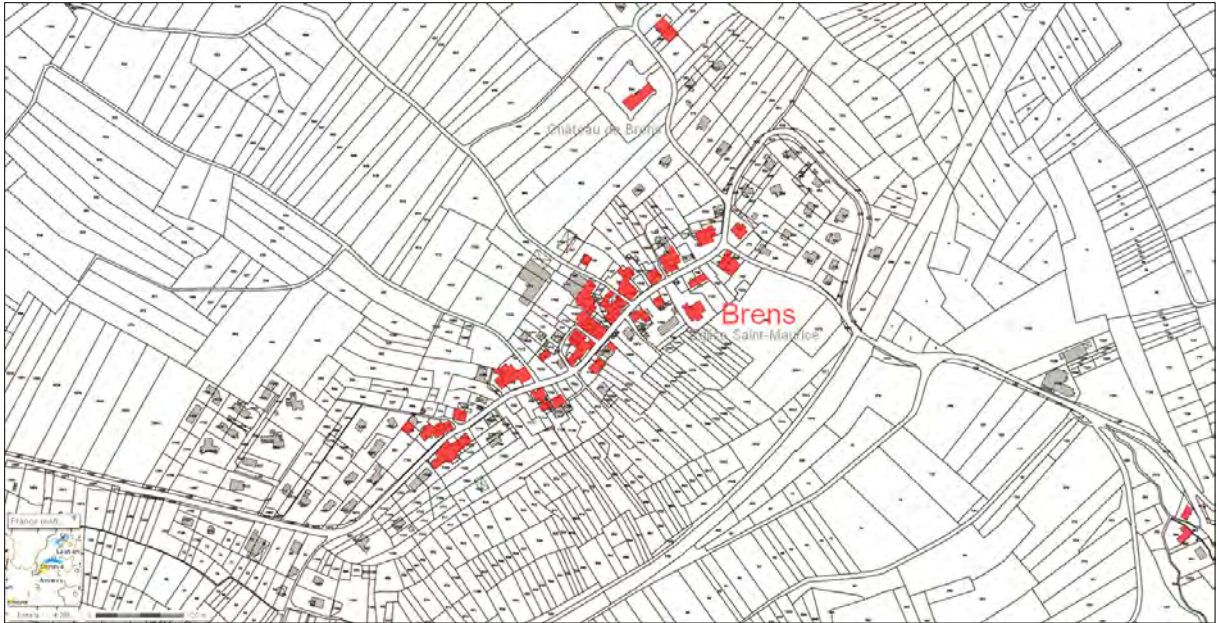


<b>Dénomination</b>	Eglise Saint-Didier.
<b>Typologie</b>	Edifice public (lieu de culte).
<b>Localisation</b>	Rue de l'Eglise.
<b>Informations</b>	Edifice en croix grecque daté du XIX <sup>e</sup> siècle construit sur une église primitive dont l'orientation a été changée (le clocher ne constitue plus l'entrée) ; abrite deux cloches de 1865. <sup>308</sup>
<b>Illustrations</b>	ADHS (Juin 1885) ; IGN (2012) ; Cloches74 (2014).



Le hameau de Loyer faisait partie de la commune de Saint-Didier. En deux parties, il est anciennement de type **village tas** (Loyer-d'en-Haut) et **village ramifiés** (Loyer-d'en-Bas), regroupant des **fermes d'influence genevoise** : édifices en longueur rassemblant les fonctions de logement, grange et écurie.

<sup>308</sup> Site des cloches savoyardes - cloches74.com



Le hameau de Brens, ancien chef-lieu de commune, est traditionnellement de **type village rue à flanc de coteau** planté de vergers. Les **fermes d'influence genevoise** sont principalement **orientées Nord-Est / Sud-Ouest** parallèlement à la voie. Au Nord, le **château de Brens** est détaché du noyau villageois.





<b>Dénomination</b>	Château de Brens.
<b>Typologie</b>	Maison forte.
<b>Localisation</b>	Route du Château.
<b>Informations</b>	Edifice daté du XIV <sup>e</sup> siècle ; ferme du château et oratoire à proximité ; restauré avec l'intervention de l'Architecte des bâtiments de France.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Novembre 1732 / Avril 1885) ; IGN (2012) ; Google car (Mars 2010).



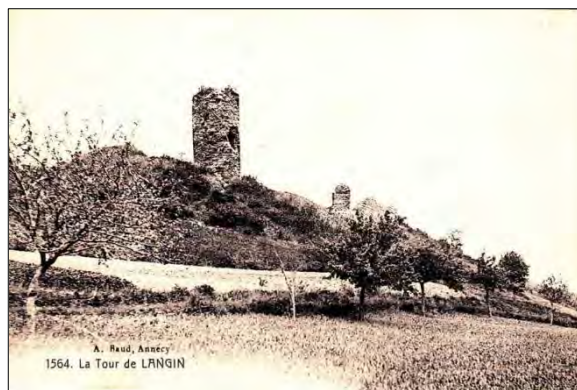
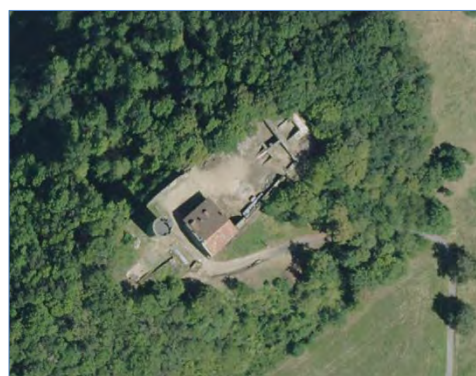
Le hameau des Granges est un **petit groupement dense** de fermes d'influence plutôt **faucignerande** du fait de l'altitude voisronnaise : pentes de toiture accentuées, présence du bois en façades.



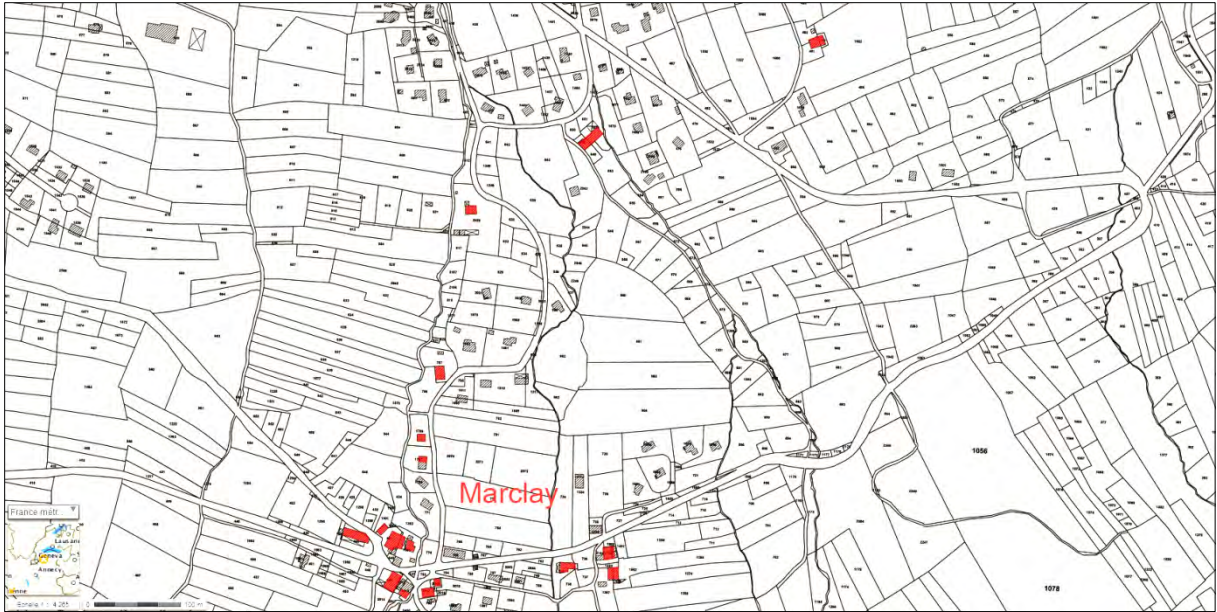




**Dénomination** -  
**Typologie** Grange.  
**Localisation** Route du Seujet.  
**Informations** Edifice daté des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles servant de grange et écurie ; porte haute en mur pignon permettant l'accès au fenil bardé de bois.  
**Illustrations** ADHS (Juin 1884) ; IGN (2012) ; Google car (Octobre 2009).



**Dénomination** Tour de Langin.  
**Typologie** Ruine de château.  
**Localisation** Chemin de la Tour.  
**Informations** Edifice daté du XIII<sup>e</sup> siècle ; vestiges du château fort des vassaux des Sires de Faucigny, la famille DE LANGIN ; passé en territoire savoisien, le château est racheté par la famille D'ALLINGES puis ruiné par les Genevois en 1591 ; site classé en 1937 mis en valeur récemment par un chemin balisé.  
**Illustrations** ADHS (Novembre 1732 / Juin 1884) ; Delcampe (Début XX<sup>e</sup>) ; IGN (2012).



Le hameau de Marclay est un **petit groupement lâche** de fermes où l'usage du bois et de pentes de toits accentuées sont influencés par l'altitude.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**

-  
Ferme faucignerande.  
Avenue des Voirons.

**Informations**

Edifice tripartite en pierre couvert d'une toiture à deux pans ; linteau de la porte de grange et bardage du fenil en bois.

**Illustrations**

ADHS (Juin 1884) ; IGN (2012) ; Google car (Juin 2014).



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune se cache dans un **étalement urbain** important en nappes résidentielles formant une grande **entité bâtie**. Seules quelques **localités des Voiron**s ainsi que le hameau de **Brens** gardent leur **forme urbaine ancienne**.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Bons-en-Chablais comme faisant partie de la **campagne remarquable du "Pays de la Côte"**, caractérisée par son réseau hydrographique, les Voirons et la colline de Ballaison, le lac et les vignes.

Le **Plan local d'urbanisme (PLU)** de Bons-en-Chablais **repère des édifices** faisant l'objet d'une protection sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection") et évoque l'**identité architecturale** de la commune ainsi que l'**impact paysager** du bâti diffus :

La structure urbaine de Bons-en-Chablais se compose de nombreux secteurs témoins de l'histoire urbaine de la commune (présence d'anciens corps de ferme réhabilités). Ces groupements d'habitat traditionnels, d'origine rurale, se caractérisent par la mitoyenneté des constructions, l'implantation du bâti le long de la rue, la perméabilité entre l'espace public et l'espace privé, les caractéristiques architecturales du bâti (volumes importants, débords de toiture, matériaux de construction...). Ces secteurs ont été identifiés comme relevant d'enjeux de préservation dans le cadre de la charte paysagère et architecturale du territoire du Chablais et doivent être préservés.

PLU de Bons-en-Chablais (2014)<sup>309</sup>

Brens "la paysanne", Saint-Didier "la ferroviaire" et Bons "la villageoise" se sont [...] unies couvrant ainsi un territoire d'environ 1 900 ha. Aujourd'hui encore, les trois clochers qui se dressent fièrement ne manquent pas d'interroger le visiteur sur les limites du territoire communal. Si le développement tous azimuts de l'urbanisation en périphérie de Bons minimise aujourd'hui la présence visuelle du cœur ancien du village de Saint-Didier, Brens, en revanche, par sa situation singulière au-dessus du vallon de Coudray, a gardé son intégrité, maintenant du même coup son identité paysagère. L'étalement de l'urbanisation durant les quarante dernières années a considérablement modifié la perception du site [...]. Autrefois formé de trois villages, d'une dizaine de hameaux [...] et de quelques lieux-dit [...], la perception actuelle ne permet quasiment plus de différencier les noyaux bâtis anciens.

PLU de Bons-en-Chablais (2014)<sup>310</sup>

En termes d'aménagement d'espace public, il est question de reconstruire une place centrale dans le chef-lieu (ZAC du Pré de la Colombière), la place historique étant devenue un carrefour très emprunté, mettant en valeur le centre ancien et créant une continuité entre Bons et Saint-Didier par une voie piétonne notamment.

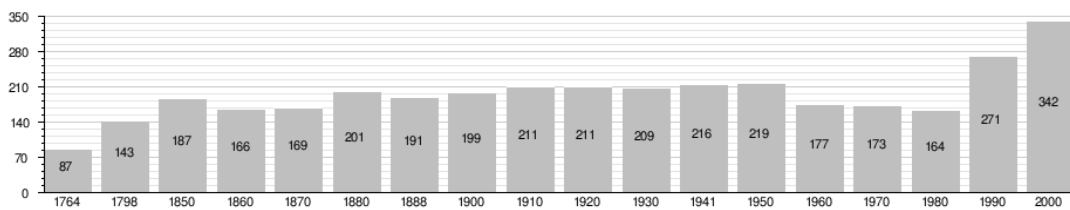
<sup>309</sup> Commune de Bons-en-Chablais, "PLU - Rapport de présentation", page 55.

<sup>310</sup> *Ibid.*, page 96.

## 6. Bursinel

### Historique de la commune

Bursinel est un **village** du District de Nyon (Vaud - 1195). Située sur les **rives du lac Léman** en **pays de la Côte**, à environ 430 mètres d'altitude, la commune est arrosée par quelques petits nants. Le chef-lieu est anciennement de type **village rue** avec du **bâti dispersé** (Choisi, L'Oujonet). Aujourd'hui, le territoire de Bursinel constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant** malgré un **début de banalisation**. Sa croissance démographique a été de 6 % entre 1999 et 2005 puis de 35,1 % entre 2006 et 2011.



#### Evolution démographique de Bursinel (...)

Source : OFS (1764-2000) - Mâj 2014 : 471 habitants

Village rue, vignoble, domaine, lac :



#### Paysage aérien de Bursinel

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

Bursinel serait mentionné pour la première fois en 1139. Ancienne localité **helvète**, elle fait partie du "**Pays équestre**" dont la ville principale est Nyon. Ses armoiries reprennent celles

de la **famille de Sacconay**, propriétaire du fief de Bursinel entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.<sup>311</sup> Au Moyen-âge, Bursinel appartient à la **seigneurie de Mont-le-Vieux** puis aux terres de la **chartreuse d'Oujon** à partir de 1244. La seigneurie est ensuite incluse dans le **baillage de Morges**. La paroisse de Bursinel fait originellement partie de celle de Bursins avant d'être rattachée à celle de Rolle. La commune de Bursinel est essentiellement **viticole**, notamment depuis les années 1920, mais accroit aujourd'hui de plus en plus sa fonction **résidentielle**.<sup>312</sup>

---

<sup>311</sup> Blason : "De sable, à trois éperons d'argent, au chef du même chargé d'un lion issant de gueules".  
Site de la commune de Bursinel - bursinel.ch

<sup>312</sup> VODOZ François, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Bursinel".

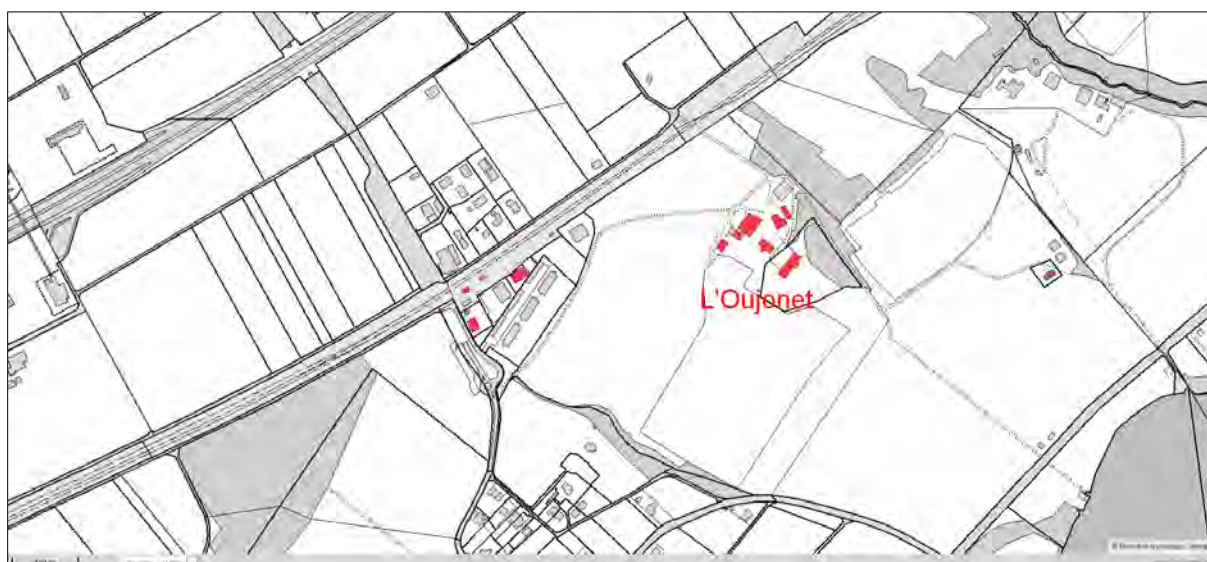
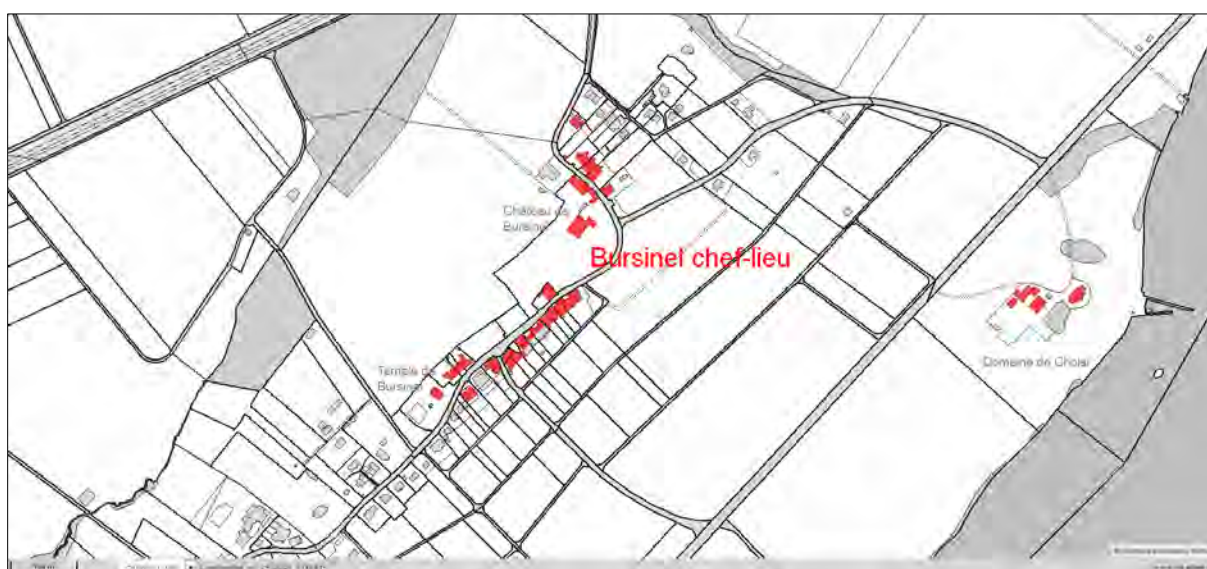
## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

Bursinel compte **deux objets bâtis protégés d'importance nationale**, le château de Bursinel et la villa Choisi, et plusieurs objets bâtis protégés d'importance régionale et locale.

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Bursinel sont principalement :

- Un petit territoire constitué d'un **coteau viticole** donnant sur le lac Léman ;
- Un **chef-lieu** ancien **linéaire** qui surplombe ce coteau ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** en chef-lieu et plus **lâche** sur le reste de la commune ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence vigneronne**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :

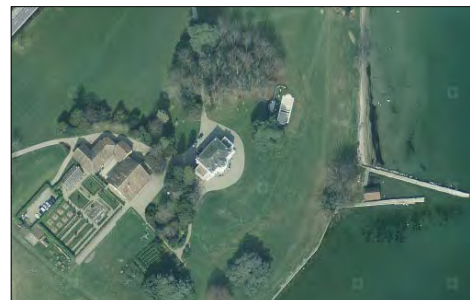


Le chef-lieu de Bursinel est un **village linéaire horizontal**. Les édifices s'alignent principalement d'un seul côté de la rue, au Sud-Est, sur le **coteau viticole**. Le **château** est

quant à lui en retrait<sup>313</sup> et son parc constitue une césure dans le village rue. Les **domaines** de Choisi et L'Oujonet sont dispersés sur le reste du territoire.



<b>Dénomination</b>	Auberge communale.
<b>Typologie</b>	Maison vigneronne (transformée en auberge).
<b>Localisation</b>	Route du Village.
<b>Informations</b>	Edifice construit sur trois niveaux avec cave à vin semi-enterrée et ouverte de larmiers verticaux.
<b>Illustrations</b>	Henri GINDRE (Novembre 2015) ; Swisstopo (2014).



<b>Dénomination</b>	Villa Choisi.
<b>Typologie</b>	Maison de campagne avec dépendances.
<b>Localisation</b>	Choisi.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1828 recensé l'inventaire des biens culturels d'importance nationale (PBC) <sup>314</sup> ; construit par Armand DELESSERT (marié en 1810 à Maria ARCHER, fille des propriétaires du domaine de l'Oujonet) ; lieu de séjour de Winston CHURCHILL en août-septembre 1946 ; intérieur avec statuaire importante, parquets décorés, peintures, plafonds voûtés ; dépendances constitués notamment d'une ferme et d'une serre ; parc port et île privés. <sup>315</sup>
<b>Illustrations</b>	André LOCHER (Swisscastels) ; Swisstopo (2014).

<sup>313</sup> GLAUSER Daniel, *Les maisons rurales du Canton de Vaud*, T.3, page 66.

<sup>314</sup> Cartographie en ligne du territoire - map.geo.admin.ch

<sup>315</sup> BISSINGER Paul, *Entre Acadie et Panthéon : grandes demeures néoclassiques aux environs de Rolle*, pages 329 à 352.





Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune est encore **bien visible**, notamment par la **conservation des formes urbaines** : village rue à flanc de coteau et domaines dispersés.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Bursinel comme faisant partie de la **campagne remarquable du "vignoble de la Côte"**, caractérisée par son vignoble et ses grandes propriétés.

Il existe, dans le **Plan d'affectation** de Bursinel, un **périmètre de protection des vues** pour garder des vues à la fois sur le grand paysage et sur la silhouette du village.<sup>316</sup> De plus, les transformations des **"bâtiments existants remarquables et intéressants"** issus des inventaires cantonaux sont très règlementées.<sup>317</sup>

---

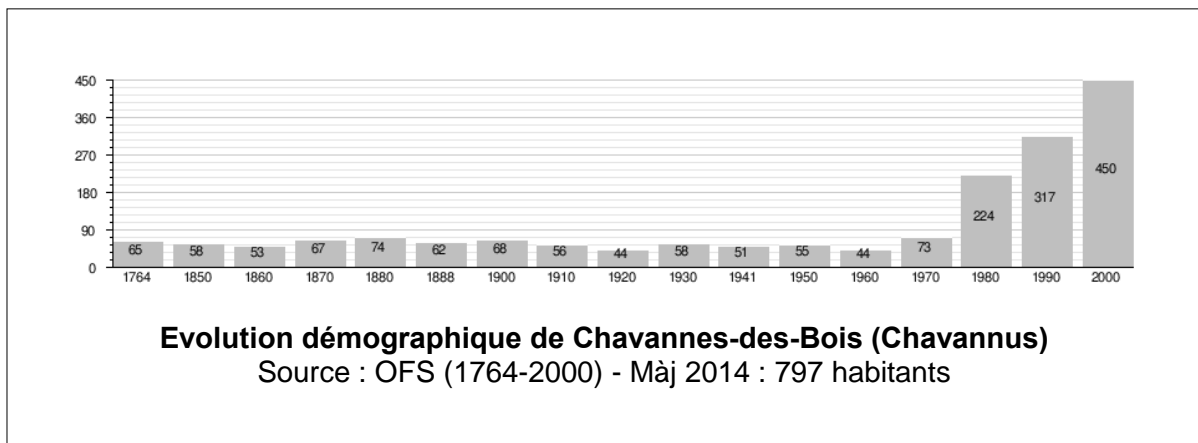
<sup>316</sup> Commune de Bursinel, "Plan d'affectation", page 31.

<sup>317</sup> *Ibid.*, page 14.

## 7. Chavannes-des-Bois

### Historique de la commune

Chavannes-des-Bois est un **village** du District de Nyon (Vaud - 1290). Situé sur le **piémont jurassien**, à environ 469 mètres d'altitude, la commune est principalement arrosée par la rivière de la **Versoix** (limite avec la commune de Grilly) et la rivière du **Creuson** (limite avec les communes de Mies et Tannay). Le chef-lieu, formant la **seule entité** de la commune, est anciennement de type **village ramifié**. Aujourd'hui, le territoire de Chavannes-des-Bois constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de -3 % entre 1999 et 2005 puis de 94,1 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Chavannes-des-Bois (première mention en 1316) semble issue de la **cabane ou hutte gauloise** (*capanna*)<sup>318</sup> ainsi que ses alentours (les bois).<sup>319</sup> Ancienne localité **helvète**, elle fait partie du "**Pays équestre**" dont la ville principale est Nyon. Ses armoiries (1927) reprennent cette image avec la figuration de la **Versoix** aux couleurs du Canton de Vaud.<sup>320</sup> Au Moyen-âge, le territoire de Chavannes-des-Bois appartient à la **seigneurie de Commugny**, terre burgonde passant aux mains de la **Maison de Savoie** au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. La **paroisse de Commugny** fait partie du territoire de l'**abbaye de Bonmont** puis de l'**abbaye de Saint-Maurice d'Agaune**.<sup>321</sup> Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, une partie des terres sont dépendantes de la **seigneurie de Grilly**.<sup>322</sup> Suite à l'invasion bernoise de 1536, Chavannes-des-Bois est rattachée à la **baronnie de Coppet**. Jusqu'en 1564, **Sauverny** fait partie du territoire de Chavannes-des-Bois.<sup>323</sup> Après la parenthèse au sein du **Canton du Léman** de l'Etat unitaire de la République helvétique (1798-1803), Chavannes-des-Bois fait partie du **Canton de Vaud** de la Confédération helvétique.<sup>324</sup> Dans les années 1960-1970, la commune **rurale** devenue principalement **résidentielle**, connaît une **explosion démographique**, notamment suite à l'ouverture de l'autoroute Genève-Lausanne.<sup>325</sup>

<sup>318</sup> GLAUSER Daniel, *Les maisons rurales du Canton de Vaud*, T.3, page 18.

<sup>319</sup> PEGORIER André, "Les noms de lieux en France...", page 127.

<sup>320</sup> BARBEAU Bernard et LUQUIENS-COINDET Jacqueline, *Chavannes-des-Bois des origines à nos jours*, page 11. Blason : "Coupé d'argent à la cabane de sable, ajourée et ouverte au champ, et de sinople à la fasce onnée d'argent."

<sup>321</sup> BARBEAU Bernard et LUQUIENS-COINDET Jacqueline, *Op. Cit.*, pages 31-32.

<sup>322</sup> HAUSMANN Germain, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Chavannes-des-Bois".

<sup>323</sup> BARBEAU Bernard et LUQUIENS-COINDET Jacqueline, *Op. Cit.*, pages 38 et 51.

<sup>324</sup> Ibid., pages 72 et 77.

<sup>325</sup> HAUSMANN Germain, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Chavannes-des-Bois".

Nappes résidentielles de petits collectifs et maisons individuelles :



**Paysage aérien de Chavannes-des-Bois**

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

Chavannes-des-Bois compte **trois objets bâtis protégés d'importance locale**.



**"Chavannes-de-Bois"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Chavannes-des-Bois sont principalement :

- Un petit territoire constitué d'un chef-lieu entre **openfields et forêts** ;
- Une **forme urbaine** ancienne **linéaire** parallèle aux courbes de niveaux ;
- Un **tissu** traditionnellement **lâche** laissant place à de importants espaces verts ;
- Une **architecture** ancienne d'**influences genevoise et jurassienne**.

Ci-après, une carte de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Chavannes-des-Bois est un **village** loin des grands axes anciens. Ce village **ramifié lâche** s'allonge anciennement de Sud-Ouest en Nord-Est et de Nord-Ouest et en Sud-Est. Les édifices marquent globalement un **recul par rapport à la chaussée**. L'habitat traditionnel y est de type genevois : fermes tripartites couvertes d'une toiture à deux pans.



<b>Dénomination</b>	Ferme Coindet.
<b>Typologie</b>	Ferme gessienne.
<b>Localisation</b>	Route de la Branvaude.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1849 <sup>326</sup> ; encadrement des ouvertures en calcaire du Jura, fenil en partie en bardage bois et en partie ouvert d'un œil-de-bœuf semi-circulaire.
<b>Illustrations</b>	Google car (Août 2013) ; Swisstopo (2014) ; Lorelei JAUNIN (Mai 2016).



<b>Dénomination</b>	Ferme de la pépinière Maréchal.
<b>Typologie</b>	Ferme gessienne.
<b>Localisation</b>	Chemin Jules Coindet.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1838 ; devenu l'épicerie Vuillet ; œils-de-bœuf du XIX <sup>e</sup> siècle en losange ; extension des années 1970. <sup>327</sup>
<b>Illustrations</b>	Swisstopo (2014) ; Lorelei JAUNIN (Mai 2016).

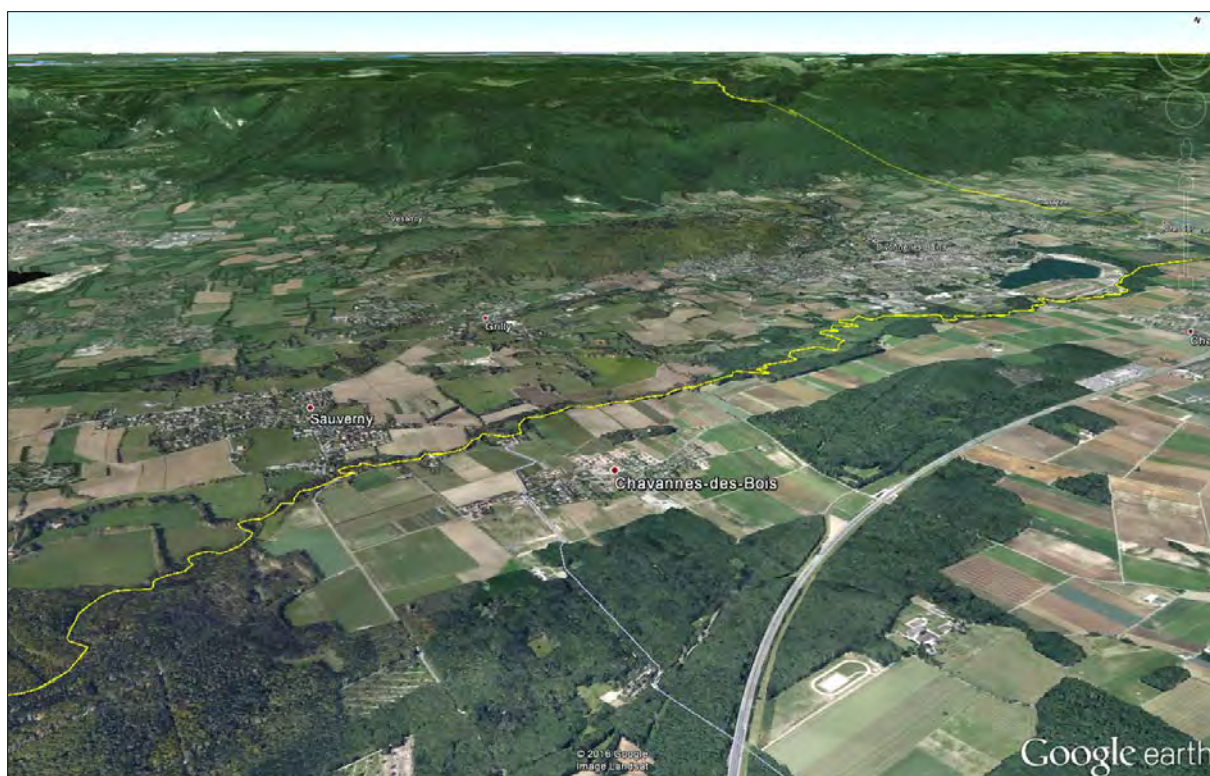


<b>Dénomination</b>	Ancienne école.
<b>Typologie</b>	Edifice public (lieu d'enseignement).
<b>Localisation</b>	Route de la Branvaude.
<b>Informations</b>	Edifice ayant servi de maison commune avec cour et jardin au début du XIX <sup>e</sup> siècle ; devient lieu d'enseignement jusqu'en 1887 avant la construction d'un bâtiment d'école. <sup>328</sup>
<b>Illustrations</b>	Relais des chasseurs ; Google car (Août 2013).

<sup>326</sup> BARBEAU Bernard et LUQUIENS-COINDET Jacqueline, *Op. Cit.*, page 81.

<sup>327</sup> *Ibid.*, page 154.

<sup>328</sup> *Ibid.*, pages 81 et 140.



Aujourd'hui, il reste **peu de traces** de ce **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune, dilué dans l'**habitat pavillonnaire et collectif** de la fin du XX<sup>e</sup> et début du XXI<sup>e</sup> siècles. La forme urbaine ancienne a été complètement effacée au profit d'une **organisation en "impasses"** entre les voies anciennes.



## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Chavannes-des-Bois comme faisant partie de la "**campagne remarquable**" de la **plaine de Gex** et de l'ensemble de "**la Versoix**", caractérisés par la présence du Jura, la continuité des espaces ouverts et un certain mitage.

Dans le **Plan d'affectation** de Chavannes-des-Bois, les **édifices inventoriés** à l'échelle cantonale sont pris en compte et leur transformation est réglementée.<sup>329</sup> De plus, l'aménagement du territoire de la commune de Chavannes-des-Bois est soumis au **Schéma directeur de Terre Sainte** qui indique des recommandations en termes de préservation des patrimoines :

L'espace construit est le premier domaine constituant une valeur patrimoniale évidente. Encore convient-il de distinguer : ce que classiquement on appelle le patrimoine historique et archéologique, qui rassemble tous les sites, objets ou ensembles architecturaux ayant un caractère exceptionnel [...] ; de celui que l'on qualifiera de patrimoine ordinaire, qui réunit, de manière moins visible mais peut-être plus sensible, tous les bâtiments ou ensembles vivants "ordinaires" - ceux qui sans doute n'ont pas de "valeur historique" avérée, mais dont le caractère prosaïque et vivant confère à chaque lieu habité une identité singulière et une incomparable "valeur de charme". L'enjeu, au-delà de la préservation - évolution des objets et sites et de leurs contextes, consiste à valoriser ces éléments dans une approche touristique et culturelle "douce" [...].

Schéma directeur de Terre Sainte (2012)<sup>330</sup>

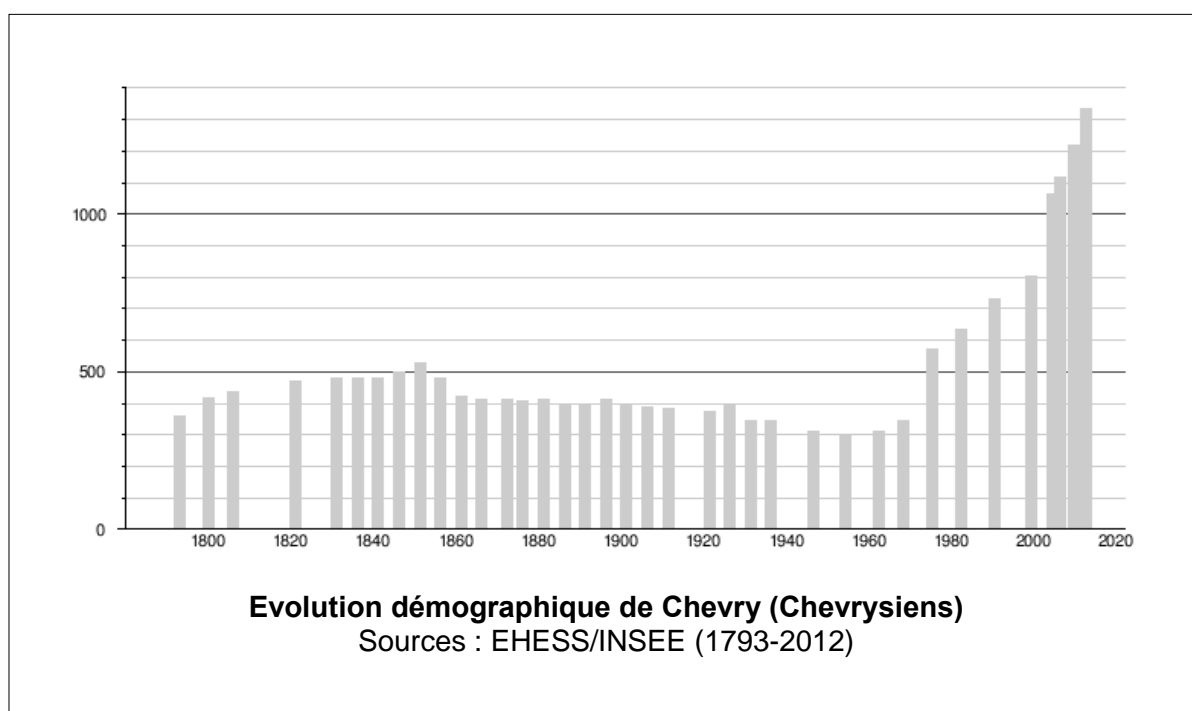
<sup>329</sup> Région Nyon, "Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions", page 12.

<sup>330</sup> CCPG, "Schéma directeur de Terre Sainte", pages 59-60.

## 8. Chevry

### Historique de la commune

Chevry est un **village**<sup>331</sup> de la Communauté de communes du Pays de Gex (Ain - 01170). Situé au **pied du Jura**, il est compris entre 457 et 580 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par le ruisseau du **Grand Journans**, alimenté par le bief de la Janvain ; le ruisseau du Petit Journans, délimitant la commune avec celle de Prévessin-Moëns ; et le ruisseau de l'**Allondon**, délimitant la commune avec celle de Crozet. Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** avec des **hameaux** distincts : Naz-Dessous et Véraz. Aujourd'hui, le territoire de Chevry constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 39 % entre 1999 et 2005 puis de 19,2 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Chevry (première mention en 1264)<sup>332</sup> semble être issue de l'**élevage de chèvres**.<sup>333</sup> Anciennement **helvète**, la localité fait partie du "**Pays équestre**" dont la ville principale est Nyon. Cependant, Chevry est probablement d'origine **gallo-romaine**, comme l'indique sa terminaison en -y. Ses armoiries (1981) reprennent celles de la **famille d'Aubonne de Lussery**, originaire de Morges, bâtisseuse de la maison forte de Chevry.<sup>334</sup> Au Moyen-âge, le territoire de Chevry appartient aux **sires de Gex**. La paroisse (Saint-Maurice) devient protestante en 1536, suite à l'invasion bernoise. Durant cette période, les communes de **Chevry et Crozet** fusionnent.<sup>335</sup> Essentiellement **rurale**, la commune de

<sup>331</sup> Considéré comme un "pôle périurbain à croissance modérée" par la Communauté de communes. CCPG, "SCoT - Rapport de présentation", page 103.

<sup>332</sup> MALGOUVERNE Alexandre, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 407.

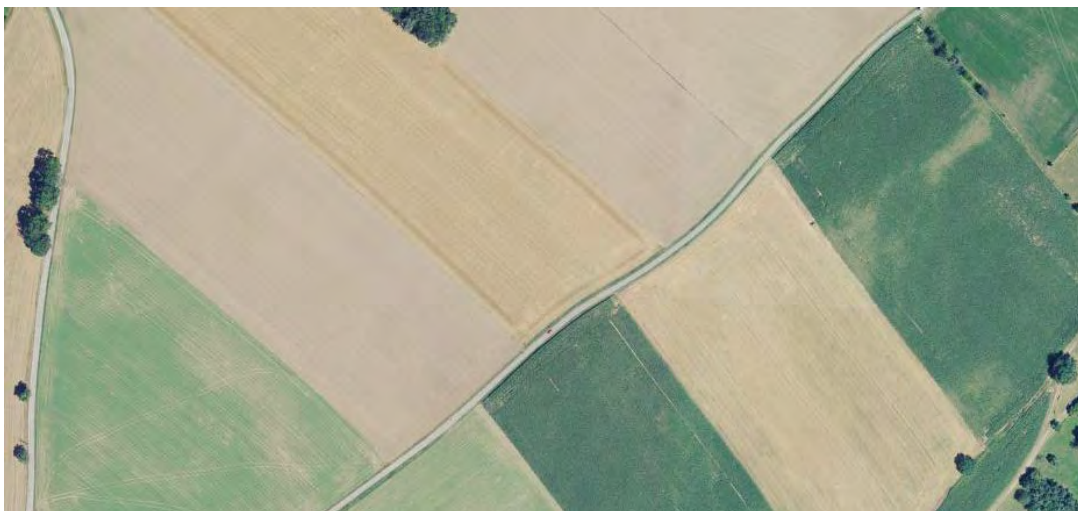
<sup>333</sup> Site de la commune de Chevry - ville-chevry.fr

<sup>334</sup> Blason : "D'azur aux trois pals alésés d'argent, celui du milieu incliné en bande". Site de la commune de Chevry - ville-chevry.fr

<sup>335</sup> Site de la commune de Chevry - ville-chevry.fr

Chevry devient progressivement **résidentielle** (explosion démographique depuis les années 1970).

Bocages et forêts, bâti ancien et habitat diffus  
face aux impressionnants *openfields* de Chevry :



**Paysage aérien de Chevry**  
Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Chevry ne compte **aucun objet bâti protégé**.<sup>336</sup> Néanmoins, elle constitue un **lieu de passage** ancien sur la "**route de Lyon à Genève**", construite ici en 1740,<sup>337</sup> ainsi que sur la **ligne PLM** Longera-Divonne (1899). Elle présente également un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du mont Jura** qui mérite attention.



**"Bourg-dessus, Chevry, Naz-dessous, Veraz"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

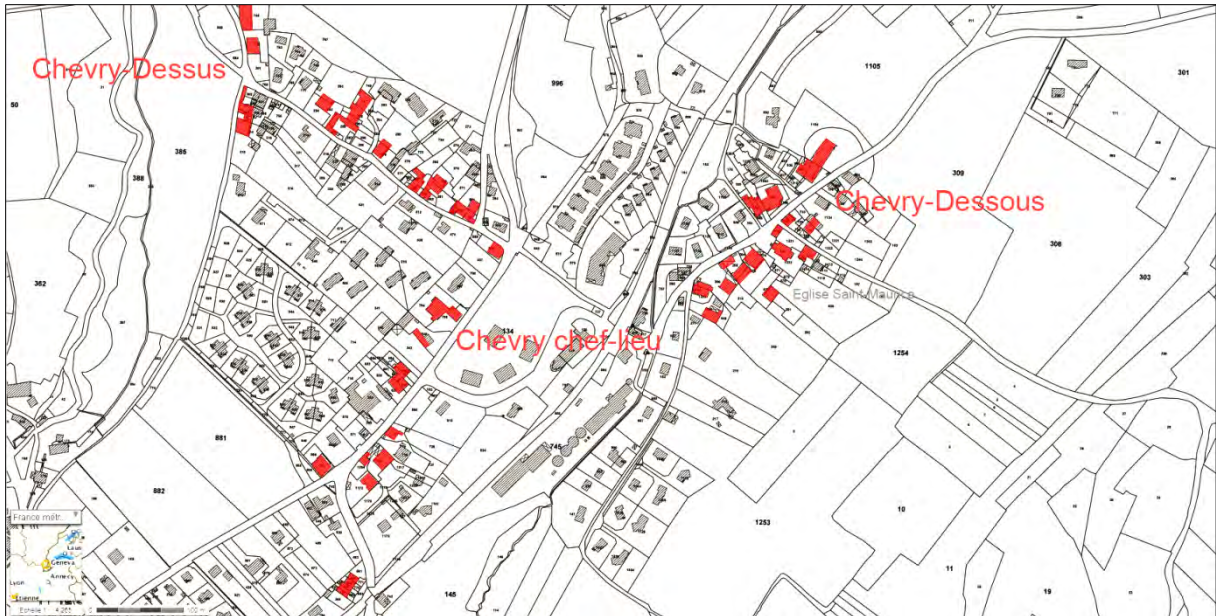
Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Chevry sont principalement :

- Un territoire en **pente** traversé de Nord-Est en Sud-Ouest par ses principaux **axes** dont une partie coupe le chef-lieu en deux ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires** parallèles ou perpendiculaires aux courbes de niveaux ;
- Un **tissu** traditionnellement **lâche** sans recul par rapport à la chaussée ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence jurassienne**.

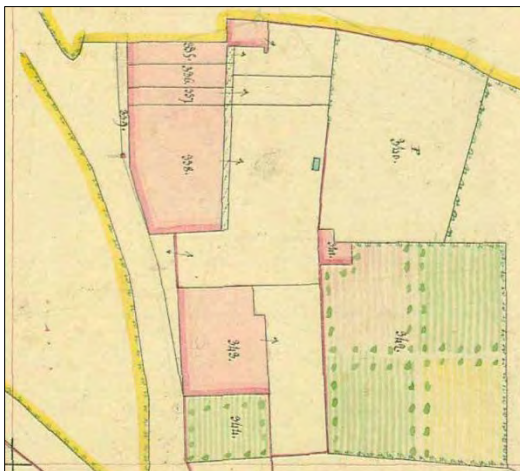
Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1845) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :

<sup>336</sup> On compte néanmoins un jardin remarquable (château de Chevry). Base MÉMOIRE - culture.gouv.fr/ documentation/mémoire/LISTES/base/france-dpt.htm

<sup>337</sup> MALGOUVERNE Alexandre, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 407.



Le chef-lieu de Chevry est un **village** traversé par une **grande voie historique**. Ce village anciennement **ramifié** s'organise autour d'**édifices centraux**, de **maisons bourgeoises** et de **fermes**. Le hameau de Chevry-Dessus a aujourd'hui été rattrapé par Chevry-Dessous. Les édifices sont globalement orientés **Nord-Est / Sud-Ouest parallèlement aux courbes de niveau** et caractéristiques de l'**architecture du Jura** : pierres de taille en calcaire, toitures à deux pans avec souvent demi-croupes, bardages en bois.



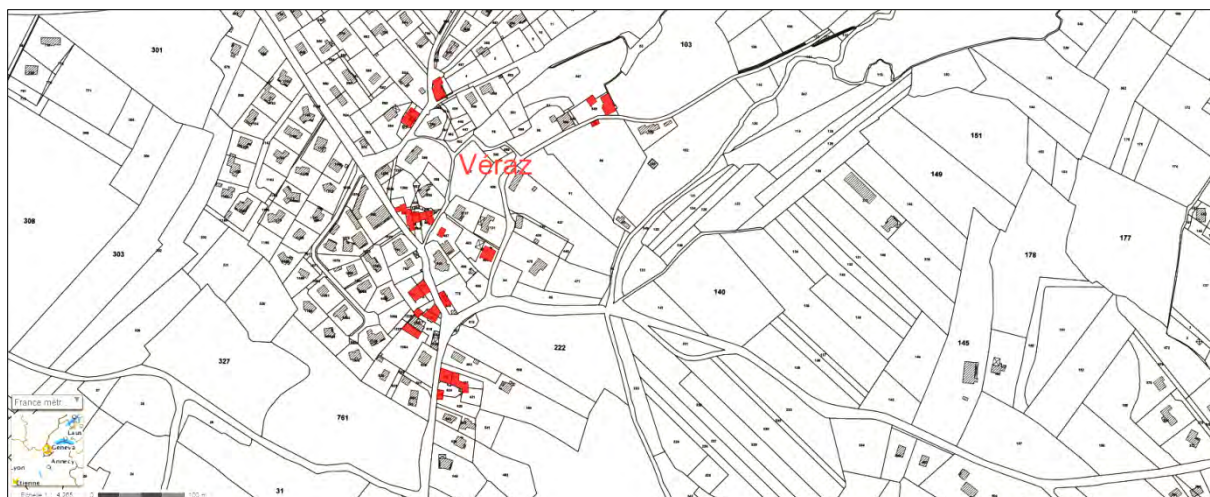


<b>Dénomination</b>	Ferme du château.
<b>Typologie</b>	Domaine avec fermes jurassiennes.
<b>Localisation</b>	Route de la Source.
<b>Informations</b>	Edifices antérieurs au château de Chevry ayant appartenu aux mêmes propriétaires.
<b>Illustrations</b>	ADA (Janvier 1846) ; Google car (Novembre 2009) ; IGN (2012).



<b>Dénomination</b>	Château de Chevry.
<b>Typologie</b>	Maison de campagne.
<b>Localisation</b>	Route de la Source.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1874 ; ancienne maison de campagne de la famille GIROD DE L'AIN <sup>338</sup> ; son parc arboré est recensé comme jardin remarquable.
<b>Illustrations</b>	Google car (Novembre 2009) ; IGN (2012).

<sup>338</sup> MALGOUVERNE Alexandre, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 409.



Le hameau de Vèraz est anciennement un **groupement lâche** de fermes caractéristiques du territoire.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**  
**Illustrations**

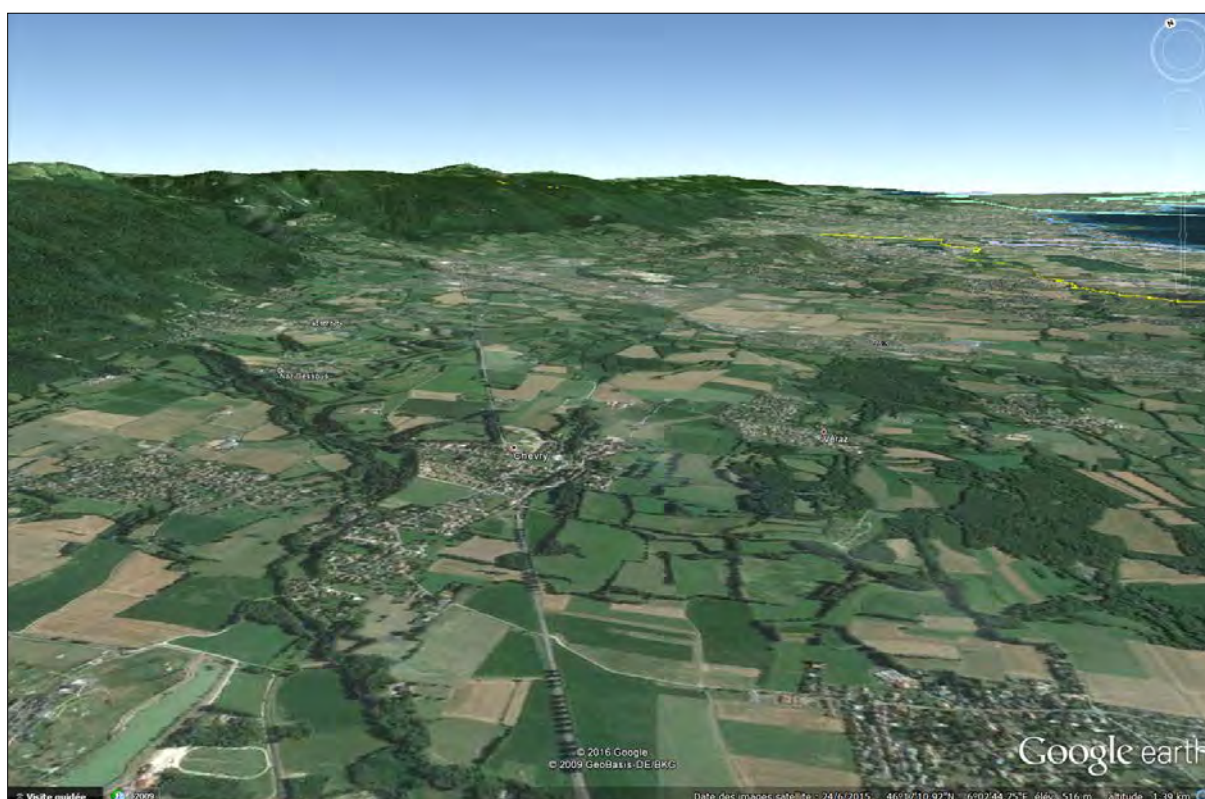
-  
 Domaine avec fermes jurassiennes.  
 Route de la Source.  
 Ensemble d'édifices datés du XIX<sup>e</sup> siècle.  
 ADA (Janvier 1846) ; Google car (Septembre 2013).



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Moulin de Vèraz.  
 Fabrique (moulin hydraulique).  
 Chemin du Moulin.  
 Edifice daté du XIV<sup>e</sup> siècle recensé par l'OPS du Canton de Genève ; moulin à grain actionné par une petite source ; fonctionne avec une turbine du début du XX<sup>e</sup> siècle jusque dans les années 1950.<sup>339</sup>  
 ADA (Novembre 1845) ; Olivier ZIMMERMAN (2007-2009).

**Illustrations**



Aujourd'hui, les **traces** du patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune sont relativement **diluées** dans l'habitat pavillonnaire et collectif de la fin du XX<sup>e</sup> et du début du XXI<sup>e</sup> siècles.

<sup>339</sup> FROMMEL Bénédict, "Les moulins à eau du bassin genevois", page 58.



## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Chevry comme faisant partie de la "**campagne remarquable**" de la **plaine de Gex**, caractérisée par la présence du Jura, la continuité des espaces ouverts et un certain mitage.

Le **Schéma de cohérence territorial (SCoT)** de la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) définit Chevry comme faisant partie de l'unité paysagère de "**la campagne urbaine**" :

« [...] Une unité aux paysages émergents [où se forme] une mosaïque d'occupations diverses (cultures, villas isolées, lotissements, fermes...) [et où] les transitions sont inexistantes ou brutales et les cohabitations difficiles. Le caractère de campagne paisible disparaît au profit d'une campagne urbaine, en cours de désorganisation, où l'activité humaine est très présente. »

SCoT de la CCPG (2007)<sup>340</sup>

En outre, le **Plan local d'urbanisme (PLU)** de Chevry **repère des édifices** faisant l'objet d'une protection sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection").



Pour sauvegarder le château de Chevry et son parc, actuellement démembré par ses propriétaires pour lotir une partie des parcelles, la municipalité envisage de racheter l'édifice par l'intermédiaire de l'Etablissement public foncier (EPF) de l'Ain. L'**acquisition d'objets patrimoniaux menacés** est un outil de protection d'urgence à disposition des élus.

<sup>340</sup> CCPG, "SCoT - Rapport de présentation", page 177-178.

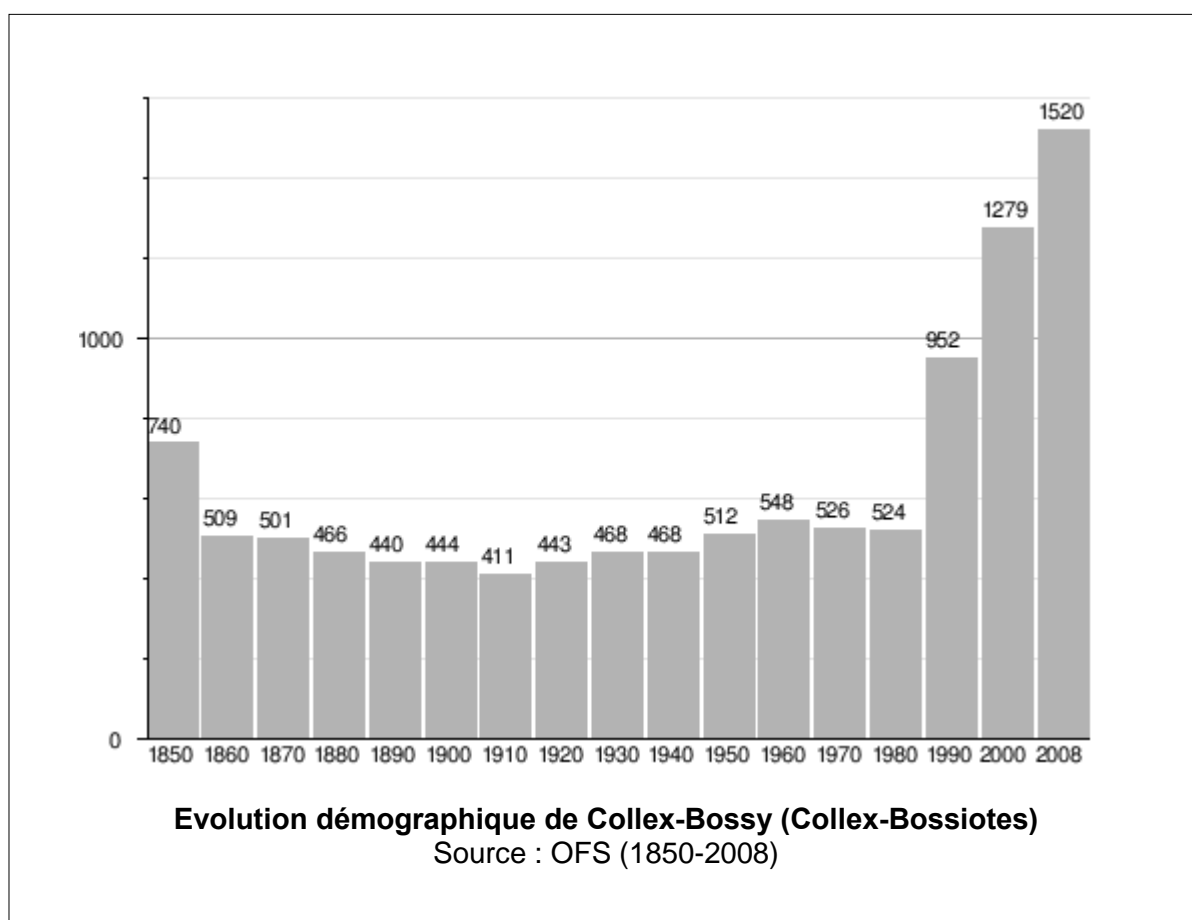


**Exemple de réhabilitation d'un ensemble agricole en logements (Véraz)**  
"Grange en habitation" - Création et construction Loïc Prost / CAUE 01 (2011)

## 9. Collex-Bossy

### Historique de la commune

Collex-Bossy est un **village** du Canton de Genève (Genève - 1239). Situé sur la **rive droite de la Versoix à la frontière française**, il est compris entre 399 et 481 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par la rivière de la **Versoix** (limite avec la commune de Versoix), alimentée par les ruisseaux de la Fontaine de Pissevache et du Gobé (limite avec les communes d'Ornex et Ferney-Voltaire) qui se jettent tous deux dans le **lac Léman**. Le chef-lieu est un cas particulier avec **deux centres**, anciennement un **village ramifié** et un **village rue**. Aujourd'hui, le territoire de Collex-Bossy constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant** malgré un **début de banalisation**. Sa croissance démographique a été de 32 % entre 1999 et 2005 puis de 6,8% entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Collex (première mention avant le X<sup>e</sup> siècle) serait issue soit d'un **propriétaire gallo-romain** (Colliacus) soit d'une **colonie médiévale** (*colonica*) anciennement marécageuse (*lacuna*). Celle de Bossy viendrait du **bois** (*bocium*).<sup>341</sup> Anciennement **helvète**, la localité fait partie du **"Pays équestre"** dont la ville principale est Nyon. Collex-Bossy semble cependant être d'origine **gallo-romaine**, comme l'indique sa terminaison en -ex et -y. Ses armoiries (1924) reprennent celles de la **famille Champion**, détentrice du fief de La Bâtie-Beauregard entre 1369 et 1641 en réinterprétant le champion

<sup>341</sup> GAILLARD Edmond-Victor, *Histoire des Collésiens et des Bossiotes*, pages 21-22.

de tournoi.<sup>342</sup> Au Moyen-âge, le territoire fait partie de la **seigneurie de La Bâtie-Beauregard** puis appartient aux **seigneurs de Gex**, vassaux du comte de Genevois. Lors de l'**occupation bernoise**, le territoire est rattaché au **baillage de Gex** et devient une **baronnie** en 1547.<sup>343</sup> Alternativement savoisien et genevois entre 1564 et 1590, il devient français (1601-1815), puis est cédé à Genève comme les autres **Communes Réunies**. Entre 1790 et 1855, Bellevue fait partie de la commune de Collex-Bossy.<sup>344</sup> Aujourd'hui, Collex-Bossy est une commune à dominante **agricole** qui voit la fonction **résidentielle** prendre de l'ampleur (explosion démographique depuis les années 1980).<sup>345</sup>

Défrichements de La Bâtie :



**Paysage aérien de Collex-Bossy**

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

<sup>342</sup> Blason : "De gueules au guerrier cuirassé d'argent, le casque du même, sommé d'un panache de trois plumes d'or, le guerrier brandissant de sa destre une épée du même en fasce et chevauchant un destrier galopant d'argent harnaché de sable et empanaché de trois plumes d'or". GAILLARD Edmond-Victor, *Op. Cit.*, planche 7. Site de la Tribune de Genève - tdg.ch

<sup>343</sup> BARRELET Jacques, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Collex-Bossy".

<sup>344</sup> GAILLARD Edmond-Victor, *Op. Cit.*, pages 157-161.

<sup>345</sup> BARRELET Jacques, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Collex-Bossy".

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Collex-Bossy compte **deux objets bâtis classés** : la chapelle de la Persécution (1993) et l'église Saint-Clément (2000), ainsi que **de multiples objets inscrits** à l'inventaire.<sup>346</sup> Collex-Bossy se trouve en outre sur la **route reliant Meyrin à Versoix par Ferney-Voltaire** où elle croise la "route impériale de Paris en Italie par la Simplon". Elle présente également un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Genevois élargi** qui mérite attention.



**"Bossy, Collex, La Batie"**

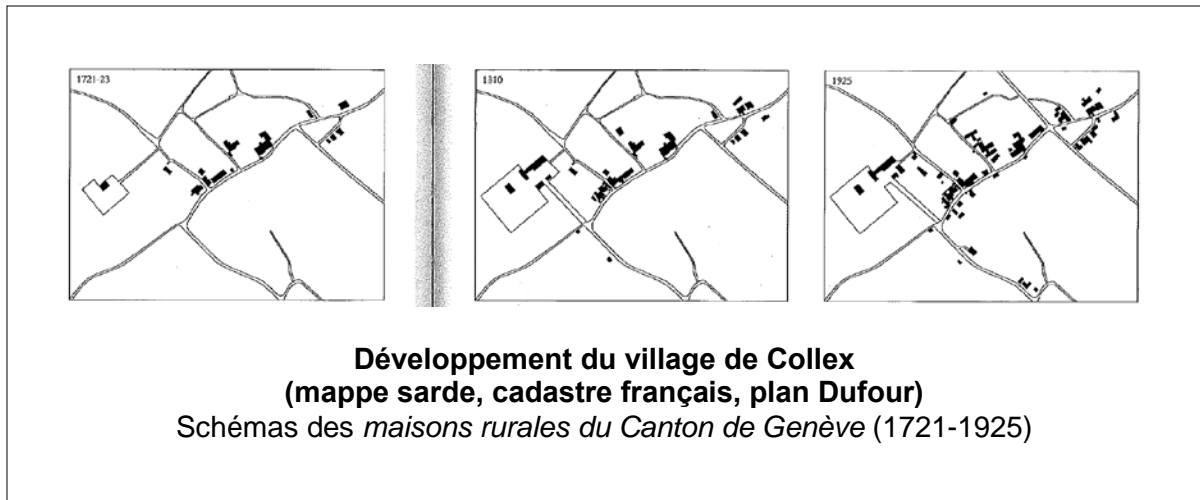
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

On peut assez bien reconstituer l'évolution de l'habitat, à partir des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Beaucoup de vieilles maisons ont été construites sur des fondations déjà séculaires. [...] Cette maison, typiquement celle qui existait à Collex-Bossy, est fragile et friable. Presque toujours, elle est orientée sud-est. Elle a été construite avec des matériaux très simples que l'on se procurait sur place [...].

Edmond-Victor GAILLARD, Historien genevois (1985)<sup>347</sup>

<sup>346</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

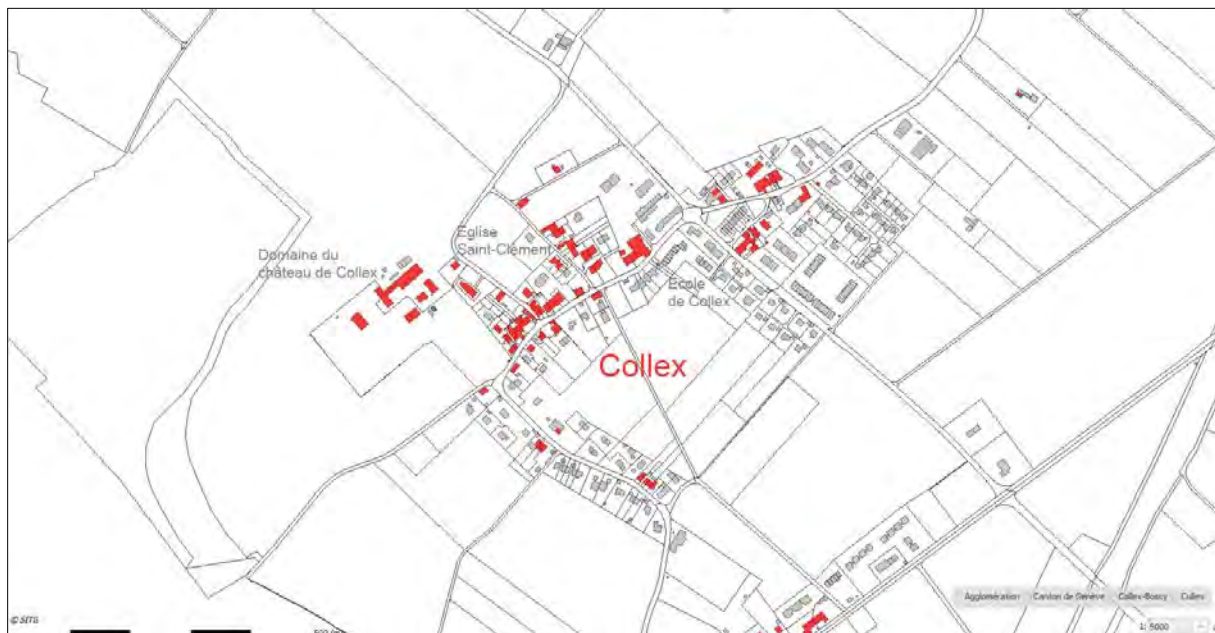
<sup>347</sup> GAILLARD Edmond-Victor, *Op. Cit.*, page 33.



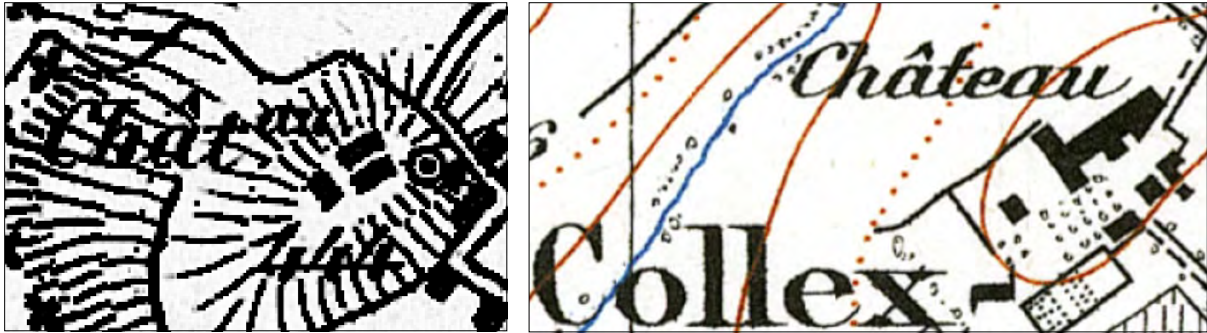
Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Collex-Bossy sont principalement :

- Un territoire **entre Jura et lac Léman** associant deux localités distinctes qui forment un **chef-lieu bicéphale** ;
- Des **formes urbaines linéaires** dans un espace rural et **plus éclatées** dans les espaces boisés le long de la Versoix ;
- Un **tissu** traditionnellement **peu dense** laissant place à un espace public mêlant le minéral et le végétal ;
- Une **architecture** ancienne d'**influences genevoise et jurassienne**.

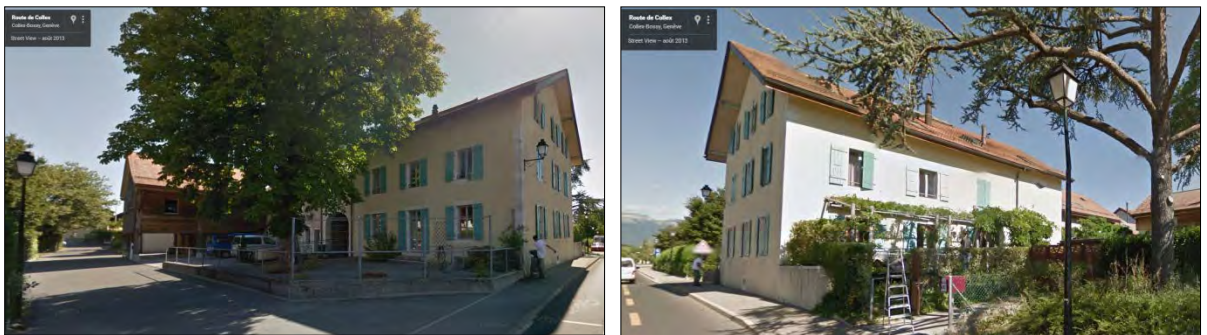
Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :



Collex est une partie du **village** chef-lieu de Collex-Bossy. Ce village anciennement **ramifié** est principalement constitué de **fermes**, globalement orientées **Nord-Est / Sud-Ouest**, formant un **front de rue**. Au Nord-Ouest, se détachent les principaux objets remarquables du village : le **château de Collex** et l'**église Saint-Clément**.

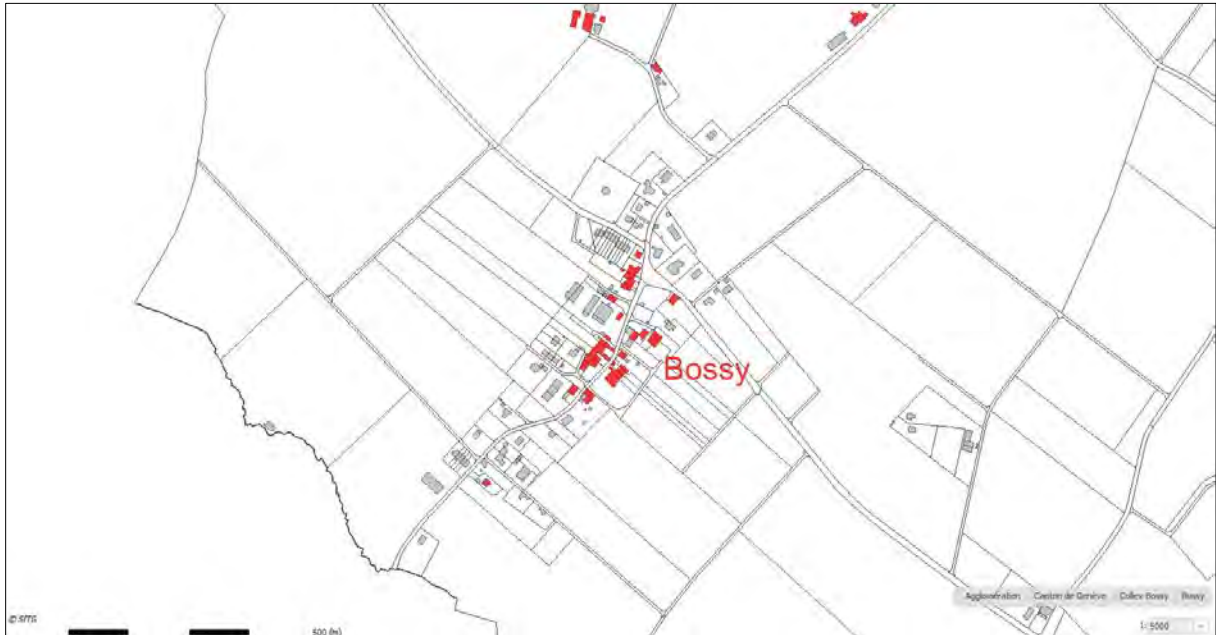


**Dénomination** Château de Collex.  
**Typologie** Maison forte avec dépendances agricoles.  
**Localisation** Chemin des Chaumets.  
**Informations** Edifice daté de 1722-1732 construit par le baron de La Bâtie ; propriété aujourd'hui scindée en deux, le château et les dépendances.<sup>348</sup>  
**Illustrations** Swisstopo (1845-1865 / 1870-1926 / 2014) ; Google earth (2012) .  
 Domaine du château (2013).



<sup>348</sup> Site de la Tribune de Genève - tgd.ch

<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme gessienne.
<b>Localisation</b>	Chemin Champion.
<b>Informations</b>	Edifice en longueur coiffé d'une toiture à deux pans, percé d'ouvertures appareillées en calcaire du Jura dont deux portes de granges arquées en plein cintre et d'oeils-de-boeufs en losange du XIX <sup>e</sup> siècle.
<b>Illustrations</b>	Swisstopo (1870-1926 / 2014) ; Google car (Août 2013).

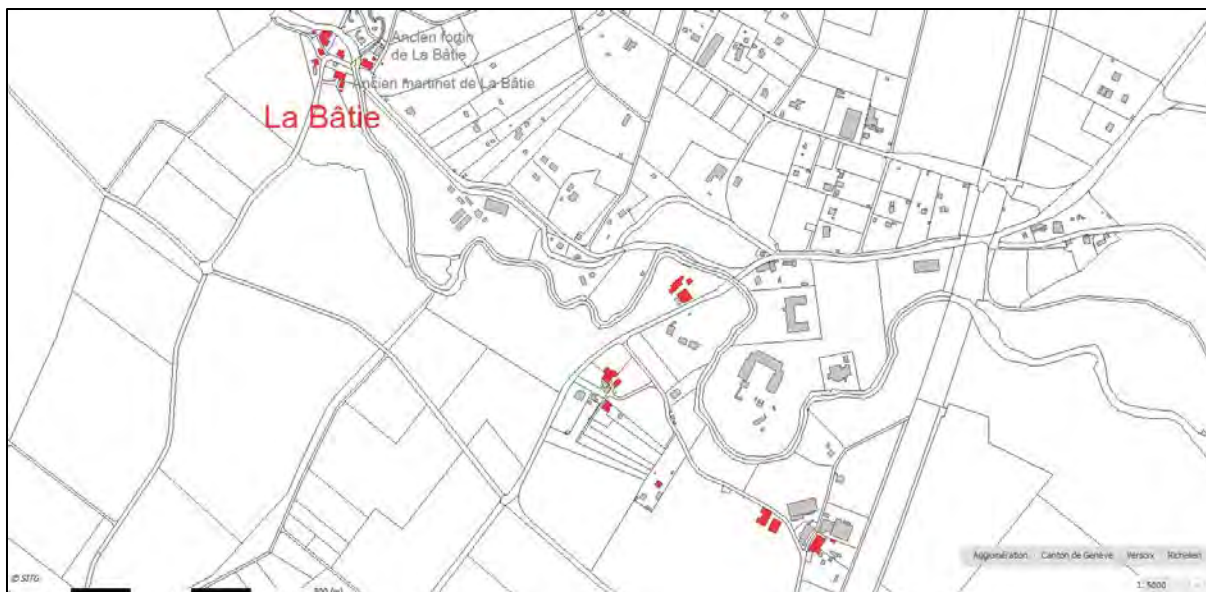


Bossy est l'autre partie du **village** chef-lieu de Collex-Bossy. Ce **village rue** relativement **lâche** concentre les **édifices publics**. Les **fermes** sont de **type gessien** : édifices hauts, usage du calcaire et du bois.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme gessienne.
<b>Localisation</b>	Route d'Ornex.
<b>Informations</b>	Edifice en trois parties, la plus ancienne en pierre dans l'angle est prolongée par une grange en bois et une autre en pierre au XX <sup>e</sup> siècle
<b>Illustrations</b>	Google car (Août 2013) ; Swisstopo (2014)



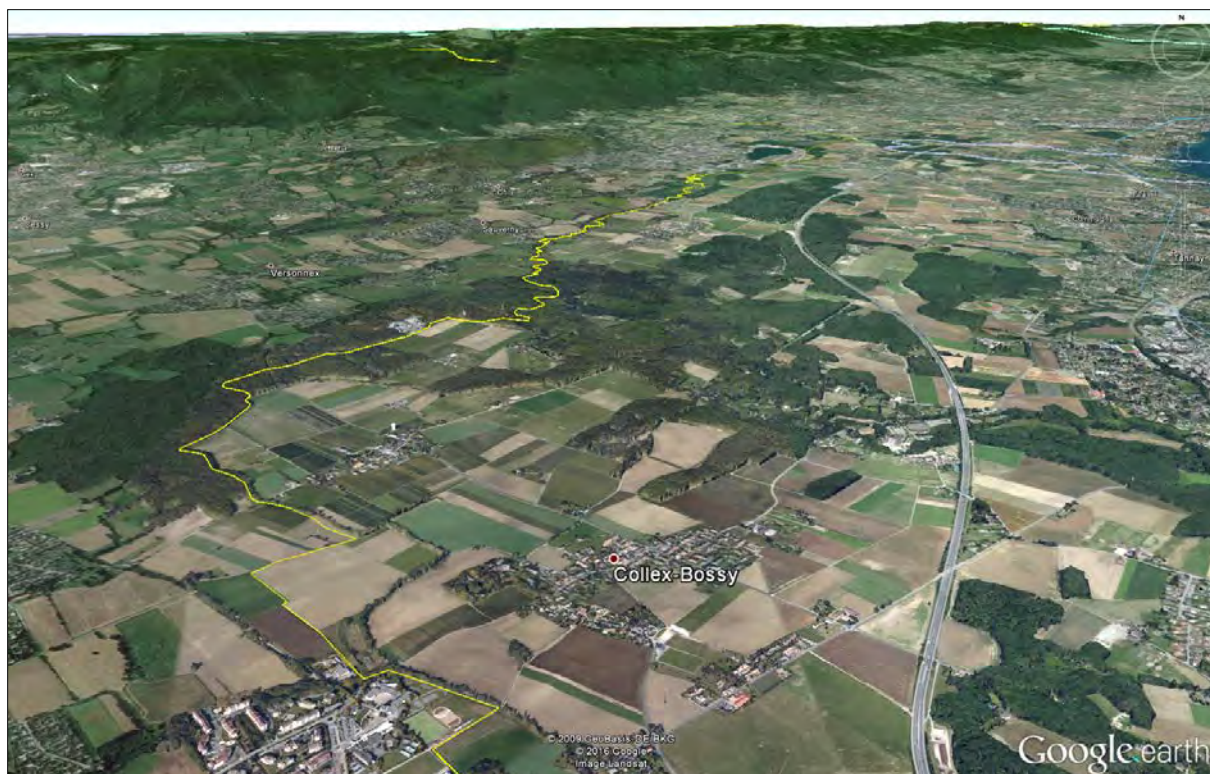


Le hameau de La Bâtie, dont l'étymologie est issue d'un poste de guet médiéval, est un **petit groupement de fermes**. A proximité, quelques édifices anciens demeurent : **fermes, fabriques, maisons bourgeoises**.



<b>Dénomination</b>	Moulin de La Bâtie.
<b>Typologie</b>	Fabrique (moulin hydraulique).
<b>Localisation</b>	Route de La-Bâtie.
<b>Informations</b>	Edifice sur la Versoix daté du XIV <sup>e</sup> siècle inscrit (Mars 2008) par l'Office du patrimoine et des sites ; martinet faisant fonctionner une papeterie. <sup>349</sup>
<b>Illustrations</b>	Swisstopo (1870-1926) ; Olivier ZIMMERMAN (2007-2009) ; Google car (Août 2013).

<sup>349</sup> FROMMEL Bénédict, "Les moulins à eau du bassin genevois", page 58.



Aujourd'hui, les **traces du patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune sont encore **bien visibles** de même que les **formes urbaines anciennes**, malgré un développement relativement important en collectifs, notamment à Collex.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Collex-Bossy comme faisant partie de la "**campagne remarquable**" de la plaine de Gex et de l'ensemble de "**Vesancy au lac**", caractérisés par la présence du Jura, la continuité des espaces ouverts et un certain mitage.

Les villages de Collex et de Bossy font l'objet d'un **règlement de construction**. En outre, le **Plan directeur communal** (PDCom) de Collex-Bossy caractérise les formes urbaines et l'architecture traditionnelles de la commune, tout en déplorant les mauvaises restaurations et requalifications :

[...] La structure d'origine de Bossy [est] marquée par un noyau principal localisé sur une crête autour de laquelle s'implantent les constructions en ordre linéaire mais discontinu avec des espaces de cours prolongeant un espace rue étroit "parfois délimitées par des murs et murets". [...] L'architecture du village de Collex est décrite par le recensement architectural comme étant de type gessien, avec une forte proportion de maisons de petites dimensions dont les encadrements de portes et fenêtres constituent souvent le seul décor. Le calcaire est largement utilisé, compte tenu de la proximité du Jura.

PDCom de Collex-Bossy (2011)<sup>350</sup>

Certains murs ou murets de clôture en pierre, délimitant partiellement les espaces de cours, ou témoignant de la structure ancienne des jardins, concourent également à caractériser le paysage de ces villages. A l'inverse, d'autres [...] ont été construits côté rue, ou complétés par des haies visant à privatiser davantage l'espace, mettant à mal la structure en partie ouverte des cours sur l'espace rue. [...] Enjeux : [...] des rénovations, transformations qui nuisent parfois à l'homogénéité et des éléments ajoutés étrangers à l'esprit du village ; [...] une organisation de l'urbanisation autour des voies historiques, conduisant à un réseau de voirie en arête de poisson (impasses) et une perte de substance dans les secteurs urbanisés.

PDCom de Collex-Bossy (2011)<sup>351</sup>

Les préconisations du PDCom de Collex-Bossy concernant le patrimoine bâti prennent en compte les **objets remarquables dans leur environnement**, tant en termes de forme urbaine ancienne que de contexte paysager général et particulier :

<sup>350</sup> Commune de Collex-Bossy, "PDCom - Diagnostic", pages 17 et 19.

<sup>351</sup> *Ibid.*, pages 20 et 22.

[...] Densification non autorisée sur les parcelles occupées par des bâtiments à caractère patrimonial (1 à 4+) ou participant à la structure des villages ; [...] mise en valeur d'éléments construits qui caractérisent les villages et l'espace public (fontaine, calvaire...) ; village-rue et relation étroite entre le bâti et l'espace public à revaloriser, par la préservation / reconstruction des cours ouvertes au gré des opportunités et lors des réaménagements des espaces publics ; protection des murs anciens qui à certains endroits structurent l'espace public.

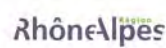
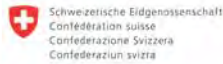


PDCom de Collex-Bossy (2011)<sup>352</sup>



**Exemple de réhabilitation d'une ancienne ferme en sept appartements**  
"Transformation d'un rural" - Architectes Jean-Marc Comte et Raoul Jaggi (2006)

<sup>352</sup> Commune de Collex-Bossy, "PDCom - Diagnostic", page 35.



.....  
Cahier n°13-72 - Annexe  
.....

# Démarche identité et patrimoine

## Annexe

Auteur :

**Lorelei JAUNIN**

Sous la direction de :

**Mathieu IGLESIAS**

Avec l'appui de :

**Mayor et Beusch architecture et urbanisme**

**Grand Genève** - Agglomération franco-valdo-genevoise



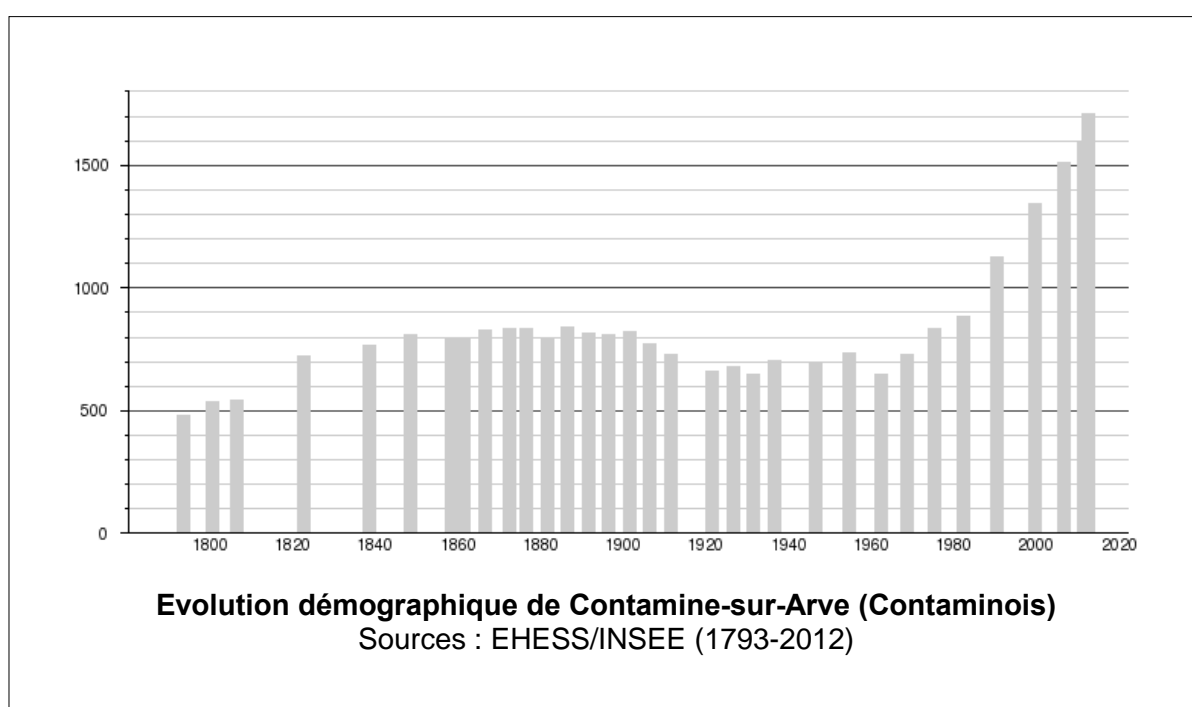
## Etude de cas : 25 communes



## 10. Contamine-sur-Arve

### Historique de la commune

Contamine-sur-Arve est un **village** de la Communauté de communes Faucigny-Glières (Haute-Savoie - 73130). Situé dans la **vallée de l'Arve** (limite avec les communes d'Arenthon et Scientrier), il est compris entre 423 et 697 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par l'**Arve**, alimentée par le ruisseau des Samsons et le ruisseau de Pérzière. Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** avec des **hameaux distincts** dont Findrol, Perraz, Pouilly. Aujourd'hui, le territoire de Contamine-sur-Arve constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 13 % entre 1999 et 2005 puis de même entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Contamine-sur-Arve (première mention en 1012)<sup>353</sup> semble issue d'une **plaine fertile** dans un **domaine** exempt de taxes (*comdominium*) dominant la vallée de l'Arve. Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Au Moyen-âge, le territoire dépend des **sires de Faucigny**. Un **prieuré bénédictin** relevant de Cluny y est fondé en 1083 et regroupe sept paroisses (Les Gets, Thyez, Sillingy, Châtillon, Boège, Bonneville et Saint-Nicolas-de-Véroce). En 1536, les **Bernois** envahissent le territoire et détruisent l'église paroissiale. A partir de 1616 jusqu'à la Révolution, le prieuré appartient aux barnabites de Thonon.<sup>354</sup> En 1680, une **communauté de sœurs** est fondée et sera active jusqu'en 1853.<sup>355</sup> Contamine-sur-Arve est traditionnellement une **commune agricole** (quasi disparition de la viticulture), mais devient de plus en plus **résidentielle** (explosion démographique depuis la fin de l'exode rural).

<sup>353</sup> Les Amis de la Grande Maison, *Contamine-sur-Arve : art, histoire et émotions*, page 9.

<sup>354</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, page 55.

<sup>355</sup> *Ibid.*, page 56.

Centre hospitalier, nappes résidentielles, bocages, *openfields* :



**Paysage aérien de Contamine-sur-Arve**  
Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Contamine-sur-Arve compte, depuis 1992, un **objet bâti classé** Monument historique - une partie (fenêtre) de l'église de Sainte-Foy - et un **inscrit** - une partie de l'ancien cimetière. Elle constitue également un **carrefour historique** au niveau du hameau de Findrol sur la **"route impériale d'Annecy à Thonon"**. De plus, elle présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique de la Basse vallée de l'Arve** qui mérite attention.



**Contamine-sur-Arve et Pouilly : leurs jardins, vignobles et cours d'eau**  
Mappe Sarde ADHS (1733)

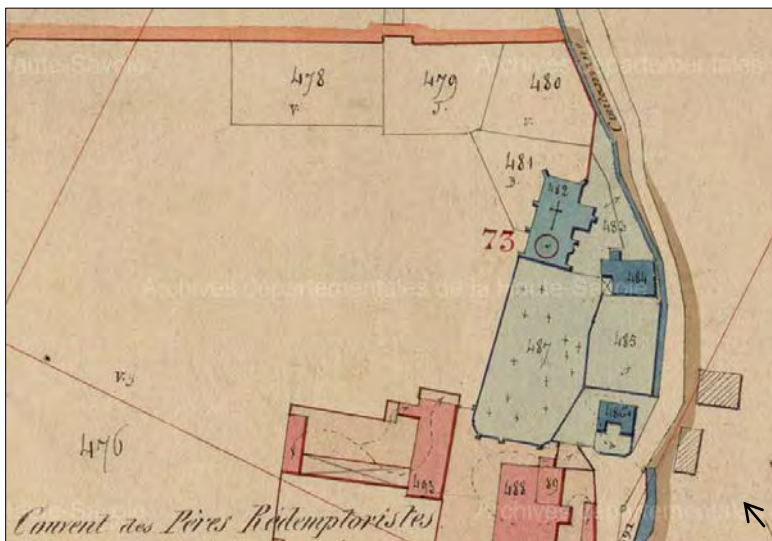
Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Contamine-sur-Arve sont principalement :

- Un territoire en **bordure de l'Arve** en **pente douce** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires et dispersées** ;
- Un **tissu** traditionnellement **lâche** qui s'étend le long des voies de communication ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence Faucignerande**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1869) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Contamine-sur-Arve est un village anciennement **ramifié** constitué des **édifices publics** centraux (maison forte, maison commune, église Sainte-Foy) et de **fermes** principalement orientées Nord-Ouest / Sud-Est. Elles sont caractéristiques du territoire : **forte présence du bois** et **pentés de toit importants** notamment. Le hameau de La Perraz, sur les hauteurs des coteaux, est un **petit groupement de fermes faucignerandes** dont le faîtage est traditionnellement **orienté Nord-Est / Sud-Ouest**. De même, plus au Nord de la commune, le carrefour de Findrol constitue anciennement un petit groupement de fermes faucignerandes.



<b>Dénomination</b>	Eglise Sainte-Foy.
<b>Typologie</b>	Edifice public lieu de culte.
<b>Localisation</b>	Route de la Mairie.
<b>Informations</b>	Edifice daté du XI <sup>e</sup> siècle recensé (Août 1909) par le Service des Monuments historiques <sup>356</sup> ; ancienne église du prieuré devenue église paroissiale, celle-ci ayant subi les destructions de 1589 ; les baies sont notamment remarquables par leur influence de l'architecture militaire anglaise. <sup>357</sup>
<b>Illustrations</b>	ADHS (Mars 1869) ; Ministère de la Culture (Août 1909) ; Google (2012) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme faucignerande.
<b>Localisation</b>	Route de la Mairie.
<b>Informations</b>	Edifice postérieur à 1869 dont une grande partie est en bardage bois vertical.
<b>Illustrations</b>	IGN (2012) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



<sup>356</sup> Base MÉMOIRE - [culture.gouv.fr/documentation/memoire/LISTES/base/france-dpt.htm](http://culture.gouv.fr/documentation/memoire/LISTES/base/france-dpt.htm)

<sup>357</sup> Site des Amis de la Grande Maison - [lesamisdelaGrandemaison.com](http://lesamisdelaGrandemaison.com)

<b>Dénomination</b>	Café des cyclistes.
<b>Typologie</b>	Ferme faucignerande - Auberge.
<b>Localisation</b>	Route d'Annemasse.
<b>Informations</b>	Edifice transformé en 1907 ; ferme tripartite ayant servi de café et de charcuterie. <sup>358</sup>
<b>Illustrations</b>	AHDS (Mars 1869) ; Photographies anciennes (1904 / Vers 1930) ; IGN (2012) ; Google car (Septembre 2014).



Le hameau de La Perrine constitue un **groupement lâche** de **fermes faucignerandes** principalement alignées le long des voies.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme faucignerande.
<b>Localisation</b>	Route de Bonneville.
<b>Informations</b>	Edifice daté des XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles transformé récemment (partie crépi épais et partie pierre apparente) ; toiture à deux pans, fenil en bardage bois, porte de grange avec linteau bois.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Mars 1869) ; Google car (Août 2014).

<sup>358</sup> Les Amis de la Grande Maison, *Contamine-sur-Arve : art, histoire et émotions*, page 302 et 395.

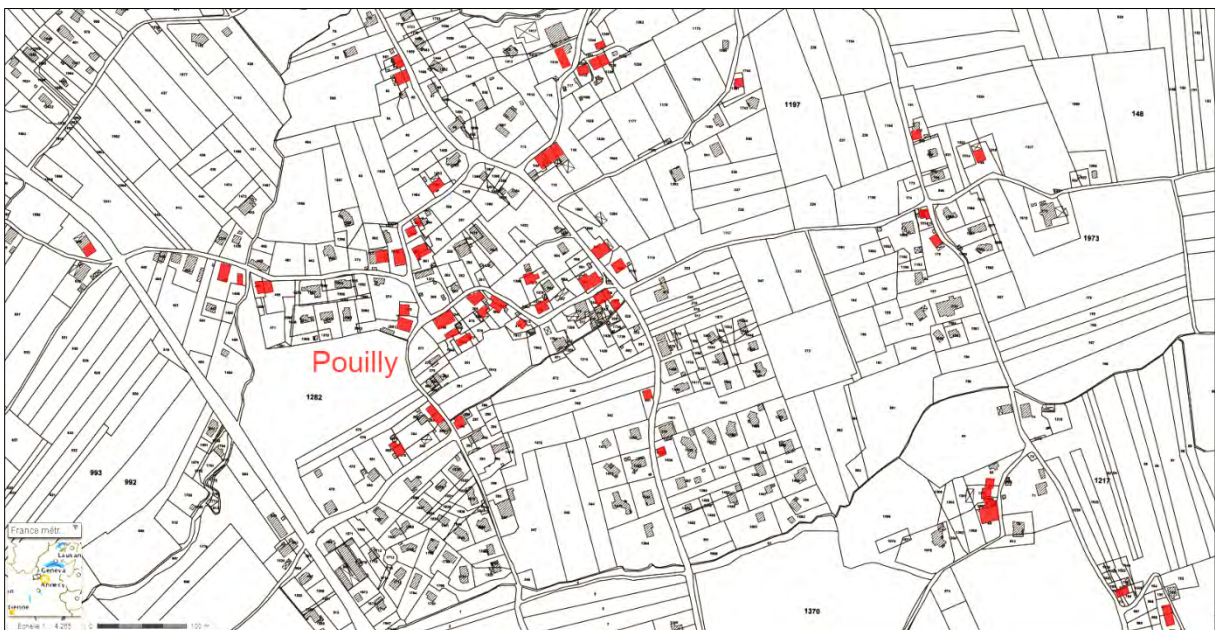


**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

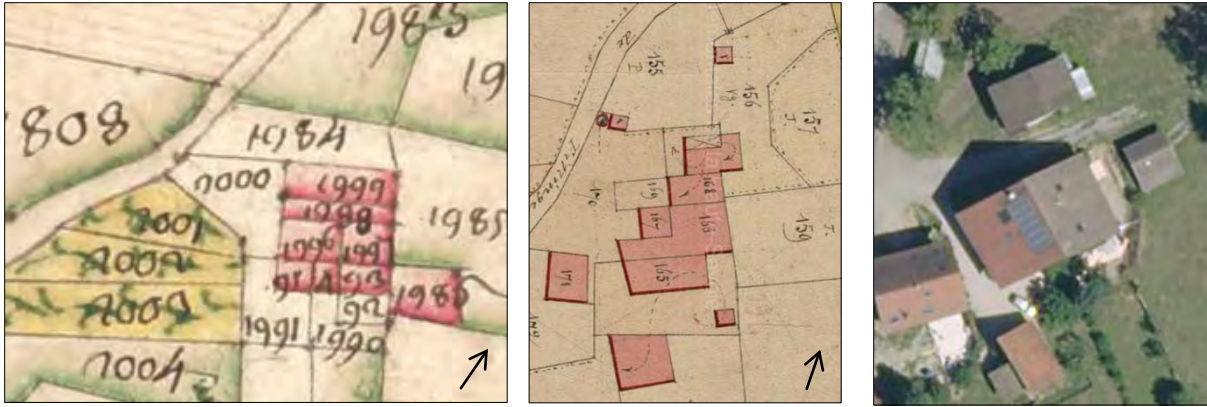
-  
 Ferme faucignerande.  
 Route de Bonneville.  
 Edifice postérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle, transformé aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles ;  
 porte de grange en arc surbaissé, porte haute au-dessus de la porte  
 d'écurie, monte-char et fenil en bardage bois, suppression de l'escalier  
 extérieur du logement, oeils-de-bœufs semi-circulaires en façade  
 principale ; grenier fort dans la cour.

**Illustrations**

ADHS (Mars 1869) ; Google car (Août 2014) ; IGN (2012).



De même, le hameau du Pouilly est anciennement un **groupement lâche de fermes faucignerandes**. A proximité se trouve le **château de Villy**.

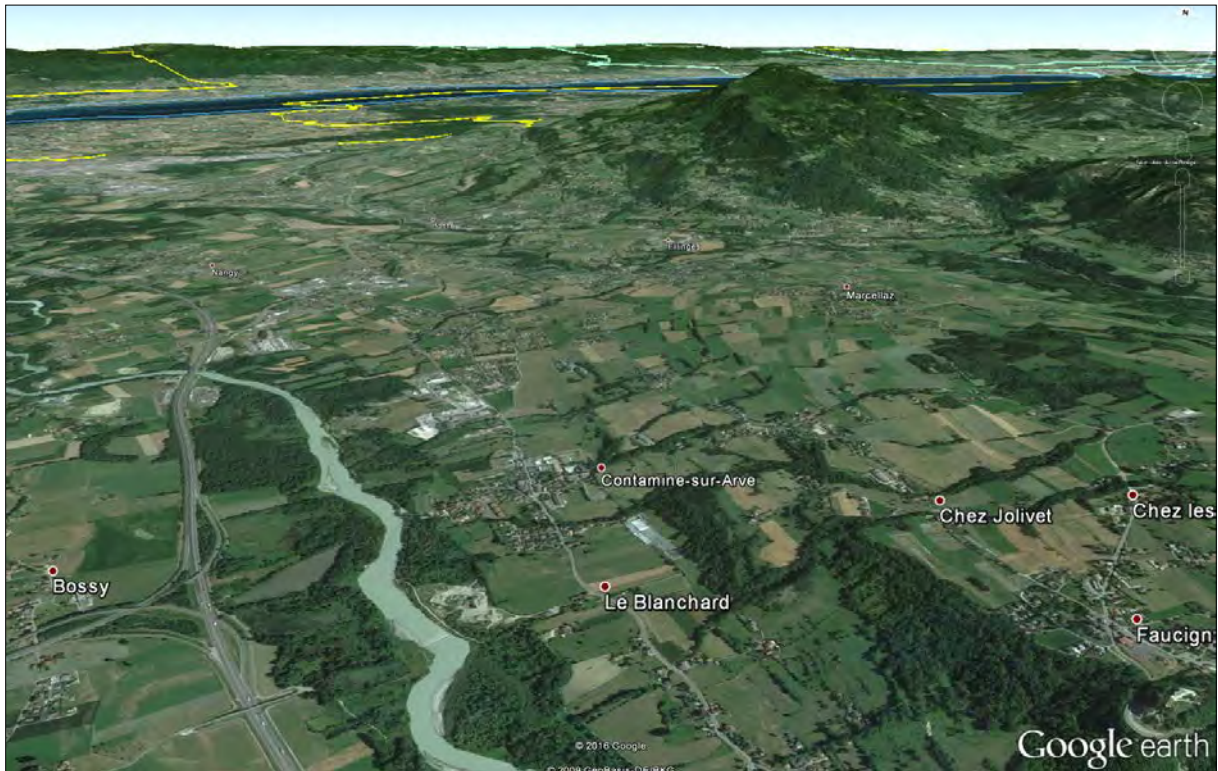


**Dénomination** Les Perrillats.  
**Typologie** Ferme faucignerande.  
**Localisation** Route des Nants.  
**Informations** Edifice daté des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, restauré récemment ; forte pente de toit, large partie du mur pignon en bardage, porte du logement en arc infléchi ; grenier fort dans la cour.  
**Illustrations** ADHS (Janvier 1733 / Mars 1869) ; Google car (Août 2014) ; IGN (2012).





<b>Dénomination</b>	Château de Villy.
<b>Typologie</b>	Maison forte.
<b>Localisation</b>	Route du Château.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1084 (partie basse de la tour) agrandi aux XVI <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles ; abrite une chapelle ; ses façades actuelles imitant le style de la Renaissance datent de 1896. <sup>359</sup>
<b>Illustrations</b>	ADHS (Janvier 1733 / Mars 1869) ; IGN (2012) ; Amis de la Grande Maison (Milieu XX <sup>e</sup> / Début XXI <sup>e</sup> ).



Aujourd'hui, les **traces de ce patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune **se cachent** dans un étalement urbain en nappes résidentielles. Cependant, quelques **éléments isolés** demeurent remarquables.

<sup>359</sup> Site des Amis de la Grande Maison - [lesamisdelaGrandemaison.com](http://lesamisdelaGrandemaison.com)

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le petit village de Contamine-sur-Arve veille jalousement sur ses trésors : le château de Villy, dont la tour fut bâtie au 11<sup>e</sup> siècle, l'église, construite au 13<sup>e</sup> siècle, vestige de l'ancien prieuré rattaché à l'Ordre de Cluny et classée Monument historique, ainsi qu'un presbytère. Ce contexte historique prégnant contraint régulièrement la municipalité à une gymnastique subtile entre le respect dû aux vieilles pierres et les besoins modernes de ses administrés.

CAUE 74 (2012)<sup>360</sup>



**Exemple d'ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti : restauration et aménagement de l'ancien presbytère en mairie et poste (chef-lieu)**  
Photographie CAUE 74 / I. POULAIN et N. GUYOT (2012)

« Le "choc" induit par la juxtaposition entre l'enduit à la chaux et la base carrée d'une part, le zinc prépatiné et les lignes saillantes d'autre part, n'est [...] qu'apparent : le jeu de ces lignes et la quête d'intégration permettent de transcender les strates historiques en concentrant et en unifiant le projet .Au sud, un jardin vient tirer un trait, comme un lien supplémentaire, vers l'ancienne mairie sise en contrebas. »

<sup>360</sup> Site de l'observatoire des paysages de Haute-Savoie - [observatoire.paysage74.fr](http://observatoire.paysage74.fr)

Le **Schéma de cohérence territoriale** (SCoT) de la Communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG) définit Contamine-sur-Arve comme faisant partie de l'unité paysagère entre coteaux et fond de vallée "**de Contamine-sur-Arve à Bonneville**" :

Atouts : Une image qui est majoritairement celle d'une campagne préservée ; [...] un point focal singulier : le château de Villy [...] ; le village de Contamine : une forme "regroupée" très visible au cœur de ces pentes, en vision frontale depuis l'autoroute ; [...] une coupure verte entre Pouilly et Findrol à fort intérêt paysager [...]. Faiblesses : le village de Contamine : une forme urbaine qui mériterait de gagner en "épaisseur" pour conforter l'image de chef-lieu ; le hameau de Pouilly : un développement de l'urbanisation conséquent, autour de plusieurs groupements traditionnels ; le secteur de Findrol : une "accumulation" d'infrastructures et de constructions peu hiérarchisées et difficilement lisibles.



Communauté de communes Faucigny-Glières (2011)<sup>361</sup>



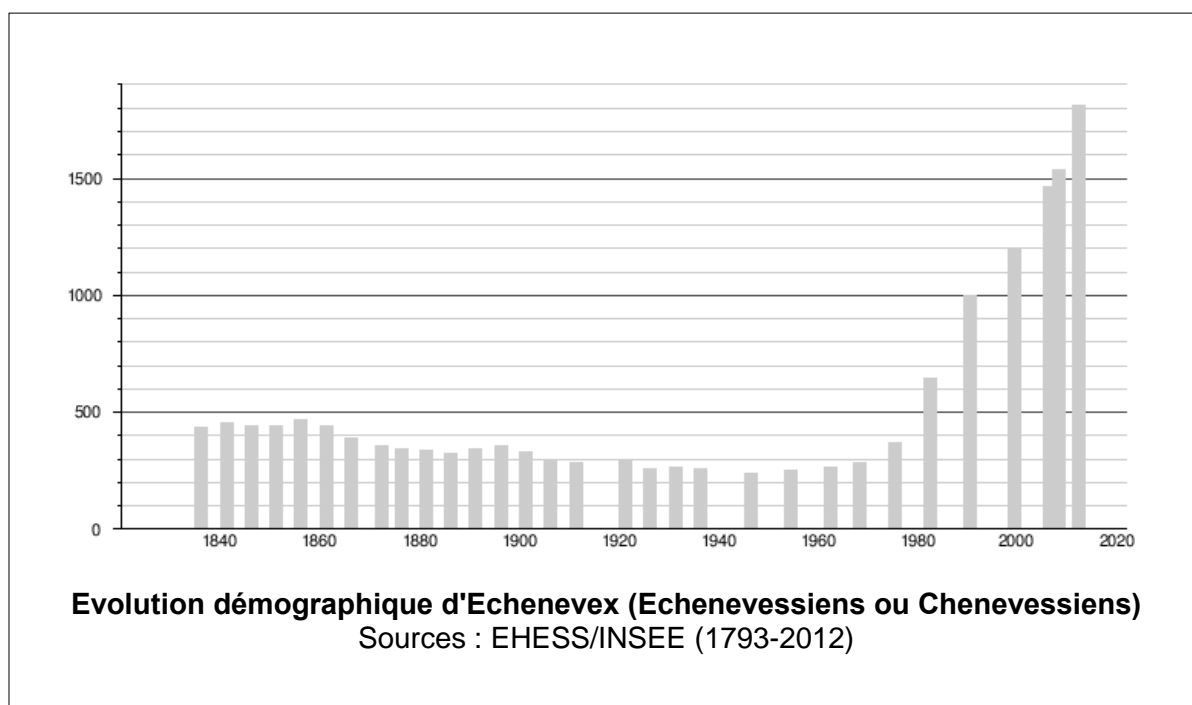
**Exemple d'ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti :  
aménagement des abords et requalification des fonctions du château de Villy**  
Photographies Google (2011) / IGN (2012)

<sup>361</sup> CCFG, "SCoT - Rapport de présentation", page 196 et 198.

## 11. Echenevex

### Historique de la commune

Echenevex est un **village** de la Communauté de communes du Pays de Gex (Ain - 01170). Situé sur le **versant Est du Jura**, il culmine à 1682 mètres d'altitude (490 mètres au plus bas). La commune est principalement arrosée par le ruisseau de l'**Allondon** (limite avec la commune de Croset), le ruisseau de la **Varfeuille**, alimenté par le ruisseau du By, et de nombreux nants descendant du Jura. Le chef-lieu, formant la **seule entité** de la commune, est anciennement de type **village ramifié**. Les **anciens hameaux** d'Echenevex (La Pierre, Mury, Naz-Dessus) ont globalement été rattrapés par le chef-lieu, sauf Chenaz qui fait aujourd'hui partie du tissu urbain de Ségny. Aujourd'hui, le territoire d'Echenevex constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 22 % entre 1999 et 2005 puis de 24 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie d'Echenevex (première mention en 1390)<sup>362</sup> semble être issue du **chanvre**, longtemps cultivé sur la commune (*chenevier*). Anciennement **helvét**, la localité fait partie du "**Pays équestre**" dont la ville principale est Nyon. Cependant, Echenevex est probablement d'origine **gallo-romaine**, comme l'indique sa terminaison en -ex. Ses armoiries (1992) reprennent l'**image du chanvre** sur fond de celles de la **famille Montserrat** (un mont et une scie).<sup>363</sup> Au Moyen-âge, le territoire d'Echenevex dépend de la **baronnie de Gex** et appartient aux comtes de Montserrat, propriétaires du château. Il est scindé en deux paroisses, celles de Cessy et de Chevry. La commune d'Echenevex en tant que telle est en fait une **création de 1833** rassemblant une partie des territoires de Cessy et de Chevry (hameau de Naz). La commune d'Echenevex est traditionnellement **agricole**, mais en tant que périphérie de Gex, elle est de plus en plus **résidentielle** (explosion démographique

<sup>362</sup> PAUL-DUBREUIL Jacques, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 420.

<sup>363</sup> Blason : "De sinople aux trois cheneviers d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un mont de deux coupeaux d'or, l'un sur l'autre, surmonté d'une lame de scie du même posée en fasce".

depuis les années 1970), sans avoir eu de véritable fonction artisanale ou industrielle - hormis l'exploitation de moulins médiévaux et d'une carrière de pierre au XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>364</sup>

Chalets d'alpage naturellement protégés par un abrupt ou la forêt :



Bocages et forêt grignotés par les nappes résidentielles :



### Paysage aérien d'Echenevex

Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

<sup>364</sup> PAUL-DUBREUIL Jacques, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 420.

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune d'Echenevex ne compte **aucun objet bâti protégé**. Néanmoins, elle constitue un **lieu de passage** ancien sur la "**route de Lyon à Genève**", prolongement de la "route de l'Etraz", et présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du mont Jura** qui mérite attention.



**"Chenaz, La Bramme, La Pierre, Les Contes, Les Echenevex,  
Les Simon, Murit, Naz-dessus, Vers l'eau, Vuillere"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune d'Echenevex sont principalement :

- Un territoire allongé sur deux versants du Jura entre **alpages, forêts et bocages**, qui se sépare en une **zone urbanisée en piémont** et un **espace plus naturel en altitude** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires et dispersées** ;
- Un **tissu** traditionnellement **lâche** ponctué de cours et jardins en piémont ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence jurassienne**.

Ci-après, une carte de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1845) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu d'Echenevex est anciennement un **village ramifié lâche** constitué de quelques **édifices publics** dont la maison commune. Cependant, Echenevex est la seule commune du Pays de Gex qui ne soit pas une paroisse : entre 1863 et 1905, une pièce de la maison commune fait office de chapelle et aucune église n'est jamais construite.<sup>365</sup> Dans la commune, l'habitat est de **type jurassien** : en piémont, on retrouve la présence du bois ; en altitude, les **chalets d'alpage** demeurent.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Domaine de fermes jurassiennes.
<b>Localisation</b>	Rue du Bourg.
<b>Informations</b>	Edifices organisés autour d'une cour.
<b>Illustrations</b>	ADA (1845) ; Google car (Septembre 2013).

<sup>365</sup> PAUL-DUBREUIL Jacques, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 420.



<b>Dénomination</b>	Moulin de Chenaz.
<b>Typologie</b>	Fabrique (moulin hydraulique).
<b>Localisation</b>	Chemin du Moulin.
<b>Informations</b>	Edifice daté du XIV <sup>e</sup> siècle recensé par l'OPS du Canton de Genève ; moulin à farine et battoir, puis huilerie jusque dans les années 1870. <sup>366</sup>
<b>Illustrations</b>	ADA (1845) ; Olivier ZOMMERMANN (2007-2009).



Aujourd'hui, les **traces** de ce **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune sont **relativement cachées** dans l'**étalement urbain** en nappes résidentielles. Petit à petit, cette urbanisation forme un **front à la limite boisée**. Dans les **alpages**, le **bâti dispersé** est néanmoins **préservé**.

<sup>366</sup> FROMMEL Bénédict, "Les moulins à eau du bassin genevois", page 57.



## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Echenevex comme faisant partie de la "**campagne remarquable**" de la **plaine de Gex**, caractérisée par la présence du Jura, la continuité des espaces ouverts et un certain mitage.

Le **Schéma de cohérence territorial** (SCoT) de la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) définit Echenevex comme faisant partie de l'unité paysagère vallonnée et urbanisée de "**l'entrée nord**", outre ses hauteurs, faisant partie de l'unité paysagère plus naturelle du "**flanc est du Jura et son manteau forestier**".<sup>367</sup>

Le **Plan local d'urbanisme** (PLU) d'Echenevex repère des **édifices faisant l'objet d'une protection** sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection") et préconise une **meilleure insertion paysagère** des constructions nouvelles en définissant l'**architecture traditionnelle** de la commune et en particulier son **articulation avec l'espace public** :

La juxtaposition des volumes fait l'intérêt de cette architecture simple et rustique, par le jeu des constructions imbriquées et des espaces villageois créés (ruelles, croisements...). [...] Les espaces privatifs tels que les cours, les jardins, les potagers, les vergers sont souvent délimités des espaces publics par des murs ou des murets de pierres [...] Les espaces publics sont ponctués d'éléments jointifs tels que les fontaines, les calvaires, les bassins liés à un usage et des pratiques collectives villageoises. [...] L'urbanisation récente participe généralement peu à la valorisation des espaces publics et collectifs. Cette situation contribue à donner d'Echenevex plus l'image d'un espace résidentiel que celle d'un véritable village.

PLU d'Echenevex (2006)<sup>368</sup>

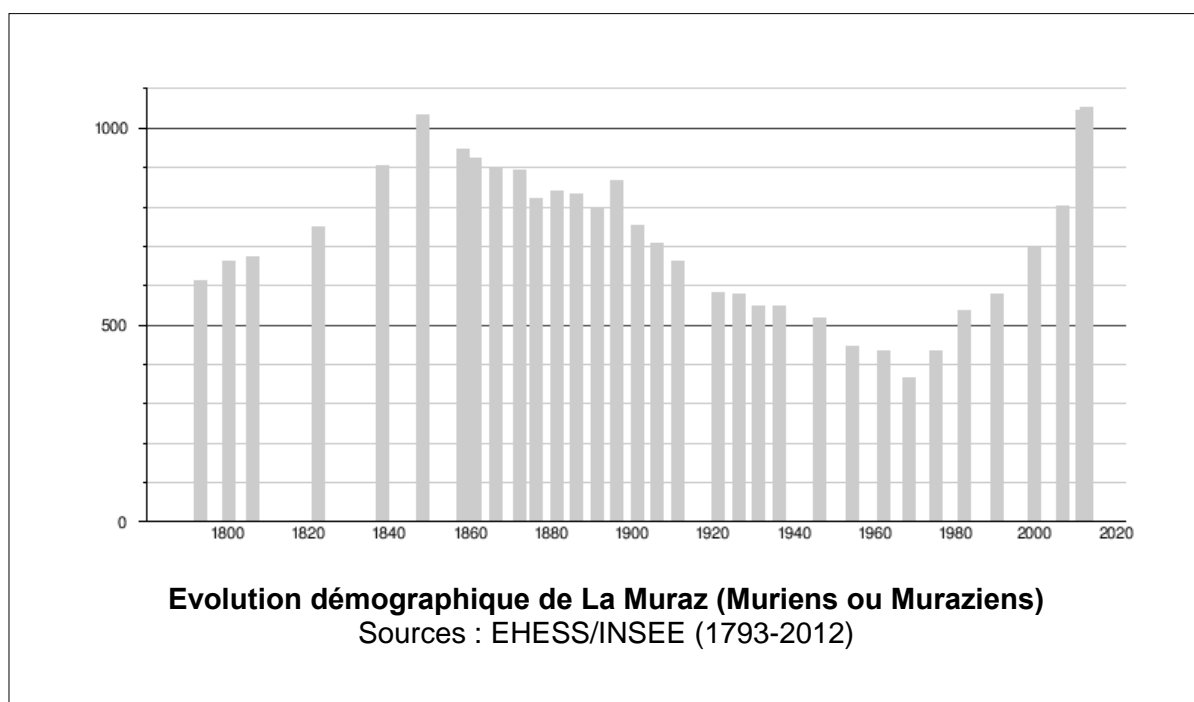
<sup>367</sup> CCPG, "SCoT - Rapport de présentation", page 178.

<sup>368</sup> Commune d'Echenevex, "PLU - Rapport de présentation", page 72, 73 et 75.

## 12. La Muraz

### Historique de la commune

La Muraz est un **village** de la Communauté de communes Arve et Salève (Haute-Savoie - 74560). Situé sur les **pent**es du **mont Salève**, il culmine à 1 303 mètres d'altitude (La Croisette) pour 537 mètres au plus bas. La commune est principalement arrosée par le ruisseau du **Viaison**. Le chef-lieu est anciennement de type **village tas** avec un **bâti dispersé** important et des **hameaux distincts** (Chez Blaise, Chez Jacquet, La Croisette, Le Feu). Aujourd'hui, le territoire de La Muraz constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant**. Sa croissance démographique a été de 15 % entre 1999 et 2005 puis de 30,7 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de La Muraz serait issue des **murs** constituant le village dont les **vestiges** burgondes et romains sont nombreux. Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Ses armoiries reprennent celles de la **famille GERBAIX DE SONNAZ** ajoutées de l'écu de la **Maison de Savoie**, des **monts** qui caractérisent la commune ainsi que d'un pont romain.<sup>369</sup> Au Moyen-âge, le chapitre des Macchabées de Genève y possède des fiefs jusqu'en 1791.<sup>370</sup> Aujourd'hui, la commune de La Muraz demeure essentiellement **agricole** (équivalence démographique entre l'apogée du monde rural et aujourd'hui).

<sup>369</sup> Blason : "D'or a un écu de gueules à la croix d'argent en abime soutenu d'un tertre de trois coupeaux de sinople chargé en pointe d'un pont à une arche d'argent maçonné de sable ; chapé, engrêlé d'azur au chef d'argent chargé de deux fois trois étoiles de gueules". Site de la commune de La Muraz - lamuraz.com

<sup>370</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, page 335.

Fermes isolées entre forêts et alpages du Salève :



**Paysage aérien de La Muraz**

Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

**Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire**

La commune de La Muraz ne compte **aucun objet bâti protégé**. Située sur le flanc Ouest du Salève, elle est traditionnellement **loin de toute voie de communication**. Néanmoins, un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du plateau des Bornes** mérite attention.

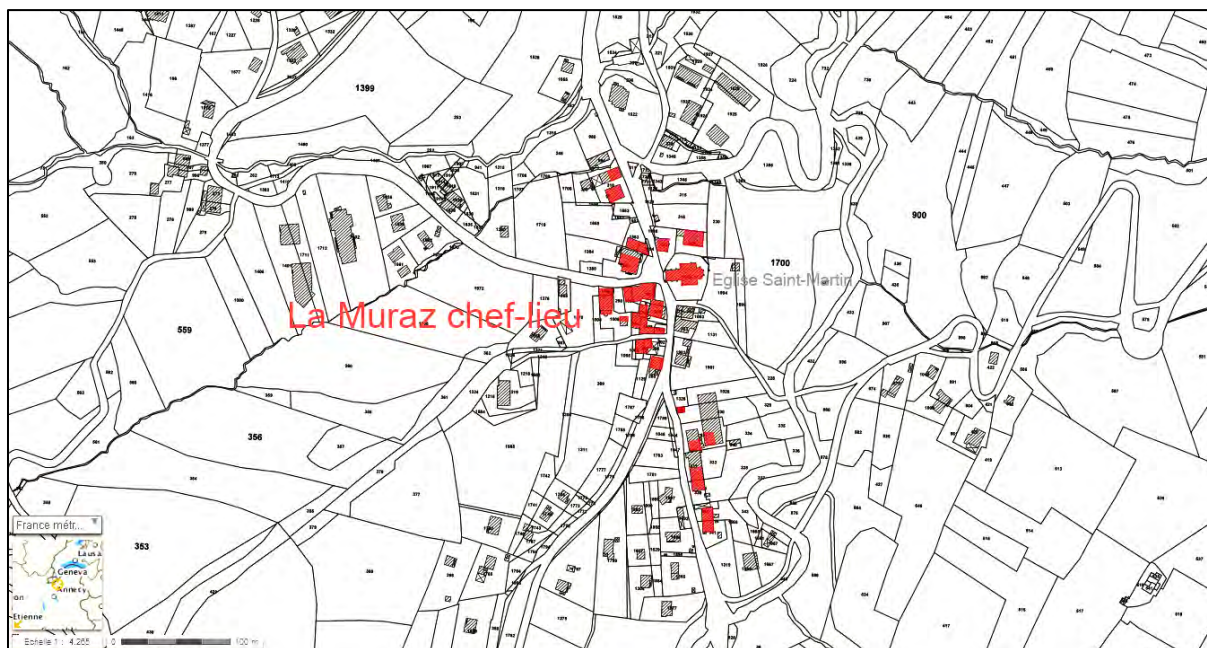


**La Muraz sur le Viason et La Croisette sur le Salève**  
 Mapped Sarde ADHS (1732)

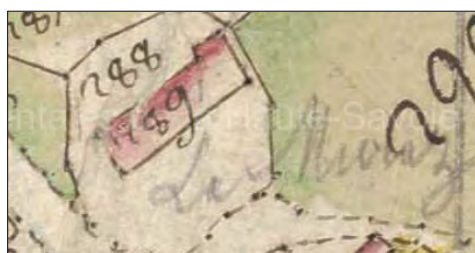
Les caractéristiques traditionnelles de la commune de La Muraz sont principalement :

- Un territoire qui s'étend principalement sur les **pent**es du **Salève** jusqu'à la **vallée du Vaison** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **très dispersées** ;
- Un **tissu** traditionnellement **lâche** hors des localités principales (le chef-lieu et La Croisette) ;
- Une **architecture** ancienne d'**influences genevoise et faucignerande**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1872) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de La Muraz est un **village** loin des grands axes de circulation. Ce **village tas** s'organise autour d'**édifices publics** comme l'église Saint-Martin ou la maison commune et de **fermes** de type faucignerand : toitures à deux pans et forte pente, usage important du bois sur les façades. Notons la présente importante des pierres de taille en **granit** du Salève et des couvertures en ardoises issues de réfections du XIX<sup>e</sup> siècle.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Eglise Saint-Martin.  
Edifice public (lieu de culte).  
Route des Bornes.  
Edifice daté de 1875 construit sur une église primitive de 1532 dont plusieurs vestiges ont été réutilisés ; armes de la famille GERBAIX DE SONNAZ et date de 1532 gravées sur une pierre du clocher.<sup>371</sup>  
ADHS (Avril 1896) ; Google car (Septembre 2014).

**Illustrations**

<sup>371</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, page 335.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme faucignerande.
<b>Localisation</b>	Route des Bornes.
<b>Informations</b>	Edifice daté des XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles ; façade principale donne sur cour ; encadrements en granit , cave en sous-sol.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Novembre 1732 / Avril 1896) ; Google car (Septembre 2014).



Le hameau de La Croisette, dont l'étymologie viendrait de la **croisée des chemins**,<sup>372</sup> est un **groupement linéaire** situé en haut du Salève à la limite de la commune de Collonges-sous-Salève. Il est constitué de **fermes**, dont le faîtage est globalement orienté **Nord-Est / Sud-Ouest**, formant un **front de rue**.

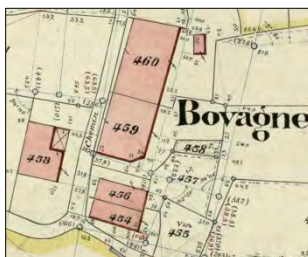
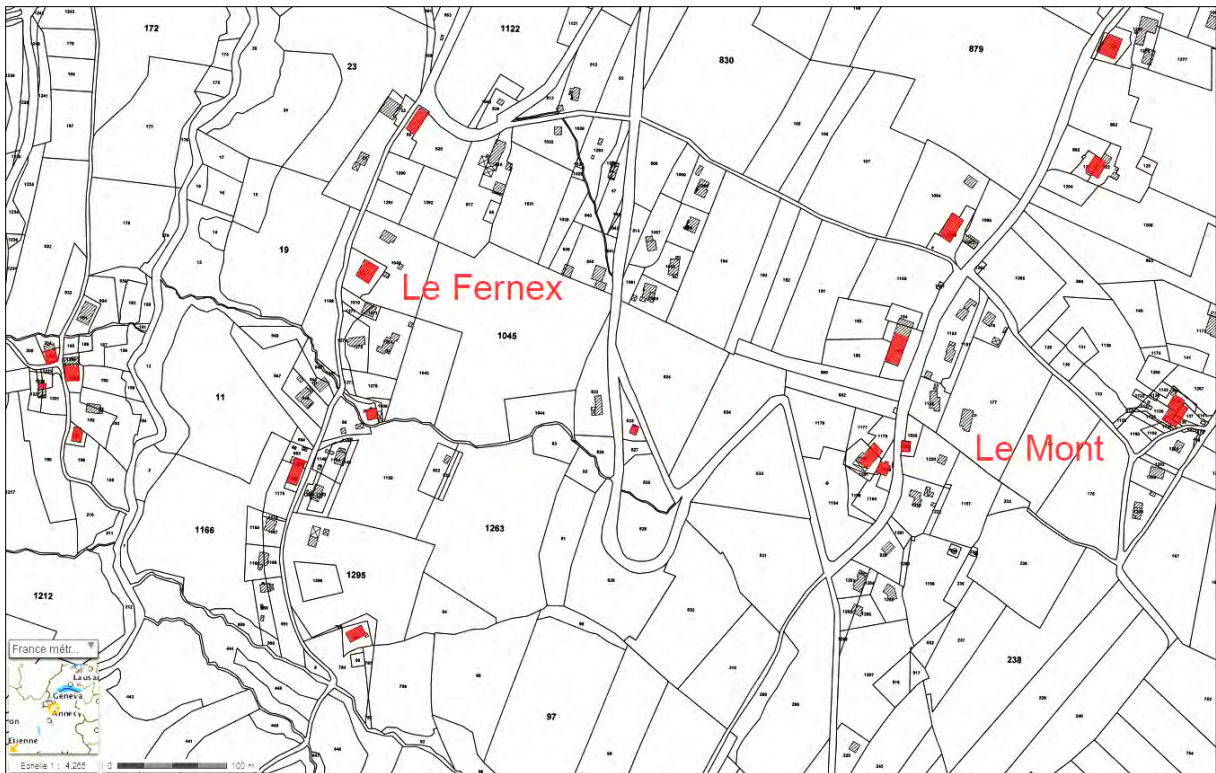
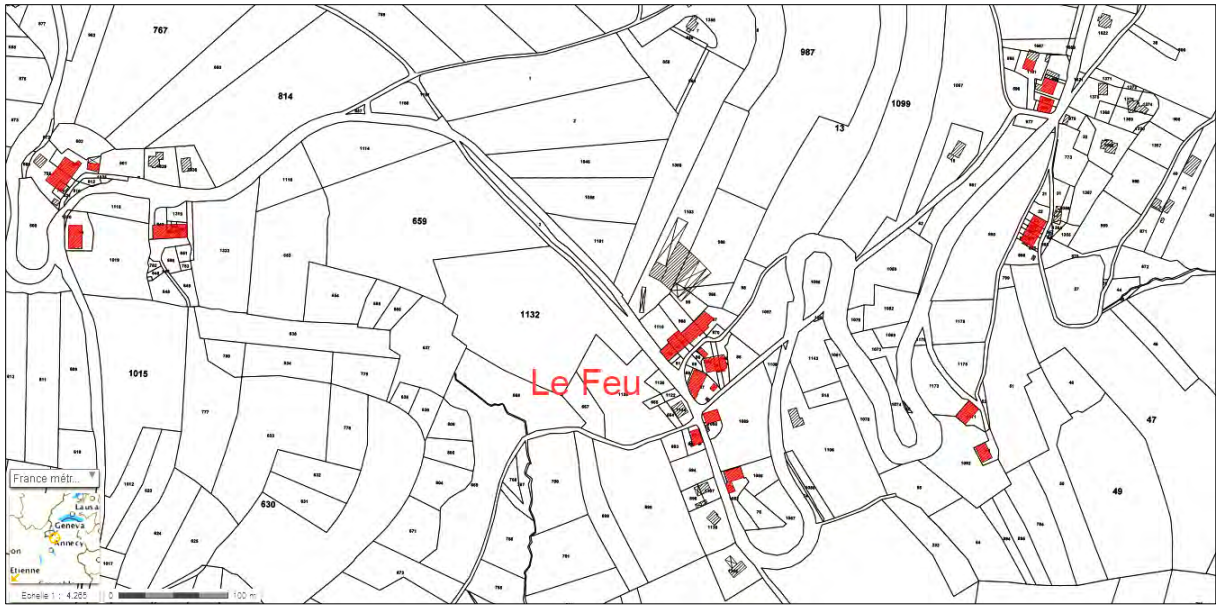
<sup>372</sup> Site de la commune de La Muraz - lamuraz.com



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme faucignerande.
<b>Localisation</b>	Chemin des Envers.
<b>Informations</b>	Edifice daté des XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles ; encadrement des ouvertures en brique.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Avril 1896) ; Lorelei JAUNIN (Avril 2016).

Les autres hameaux de La Muraz sont plutôt constitués de **bâti dispersé** : les fermes isolées parsèment le territoire. Ces édifices sont d'influences genevoise et faucignerande, souvent **couverts d'ardoise ou de tôle** avec des **encadrements d'ouvertures en granit**.









**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Ferme de Bovagne.  
 Ferme faucignerande.  
 Route du Mont Salève.  
 Edifice en longueur couvert d'ardoise ; large toiture à forte pente et demi-croupes ; nombreuses ouvertures de différentes époques dont une partie est encadrée de granit ; exploitation agricole toujours en activité.

**Illustrations**

Google car (Janvier 2011).



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**

-  
 Ferme faucignerande.  
 Route du Mont Salève.

**Informations**

Edifice couvert d'une toiture en ardoise et en tôle de plan rectangulaire ajouté d'une partie à croupe au Sud.

**Illustrations**

Google car (Septembre 2014) ; Lorelei JAUNIN (Avril 2016).



Aujourd'hui, le **patrimoine** constituant l'**identité bâtie** de la commune est **relativement préservé**. Les **formes urbaines anciennes** ont été maintenues : le **bâti groupé** se situe à flanc de coteau et le bâti dispersé le long des voies sinueuses. Ainsi ce **bâti dispersé** ne s'est-il pas transformé en un bâti trop diffus.

Sur les hauteurs de la commune de la Muraz, les ambiances paysagères sont caractéristiques du plateau des Bornes : de vastes espaces agricoles viennent au contact de l'urbanisation dispersée en nombreux hameaux, qui se sont étendus récemment avec la construction de maisons individuelles. Un réseau de haies arborées parcourt ce paysage très ouvert, également parsemé d'arbres fruitiers, qui s'étend sur le versant du mont Salève jusqu'à la limite forestière. Sur la ligne de crête, le hameau de la Croisette et son col sont en partie situés sur le territoire de la commune de la Muraz.



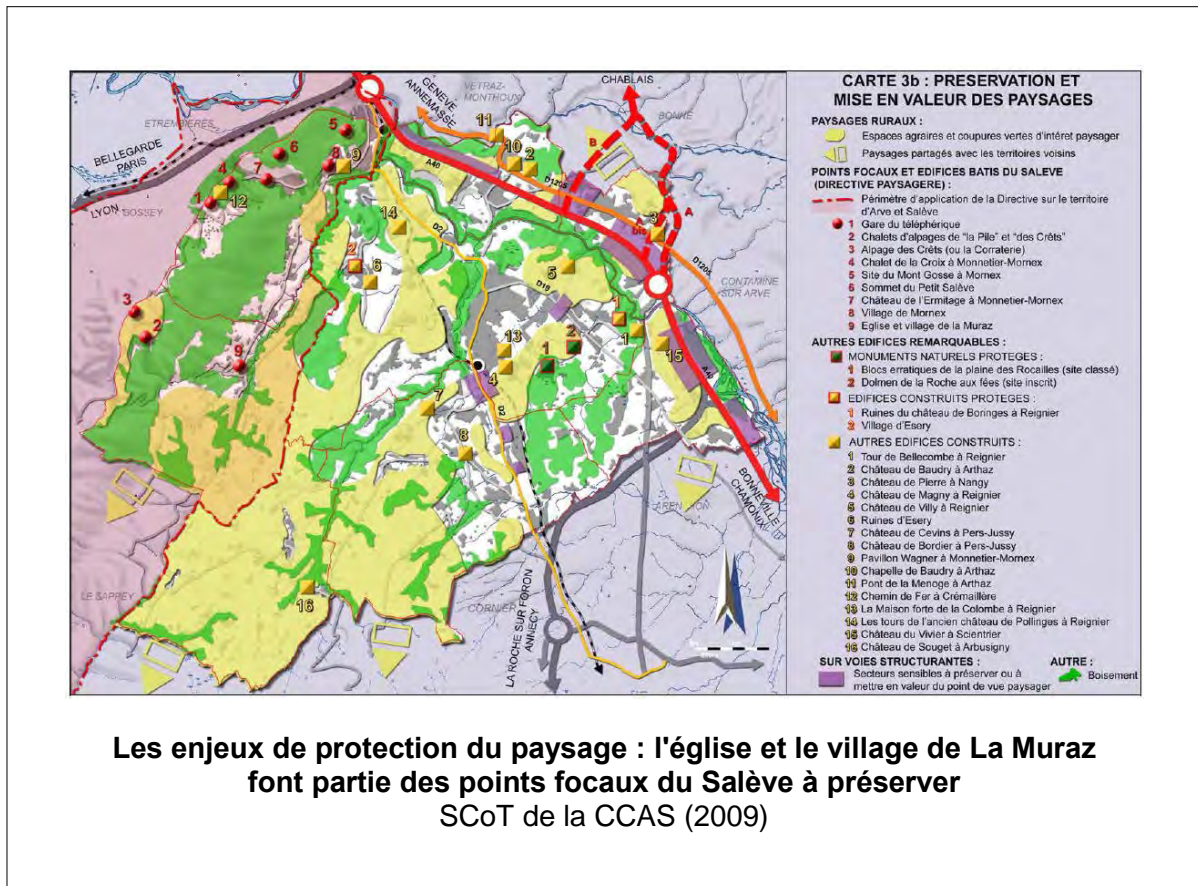
CAUE 74 (2013)<sup>373</sup>

<sup>373</sup> Site de l'observatoire des paysages de Haute-Savoie - observatoire.paysages74.fr

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le diagnostic du **Projet paysage 2** du Grand Genève définit La Muraz comme faisant partie de la **campagne remarquable du "Salève"**, caractérisée par ses cordons boisés et son agriculture.

Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** de la Communauté Arve et Salève (CCAS),<sup>374</sup> indique une volonté de "préserver et valoriser les sites et les paysages" à la fois naturels et bâtis (cœurs anciens, anciens corps de ferme, petit patrimoine)<sup>375</sup> :



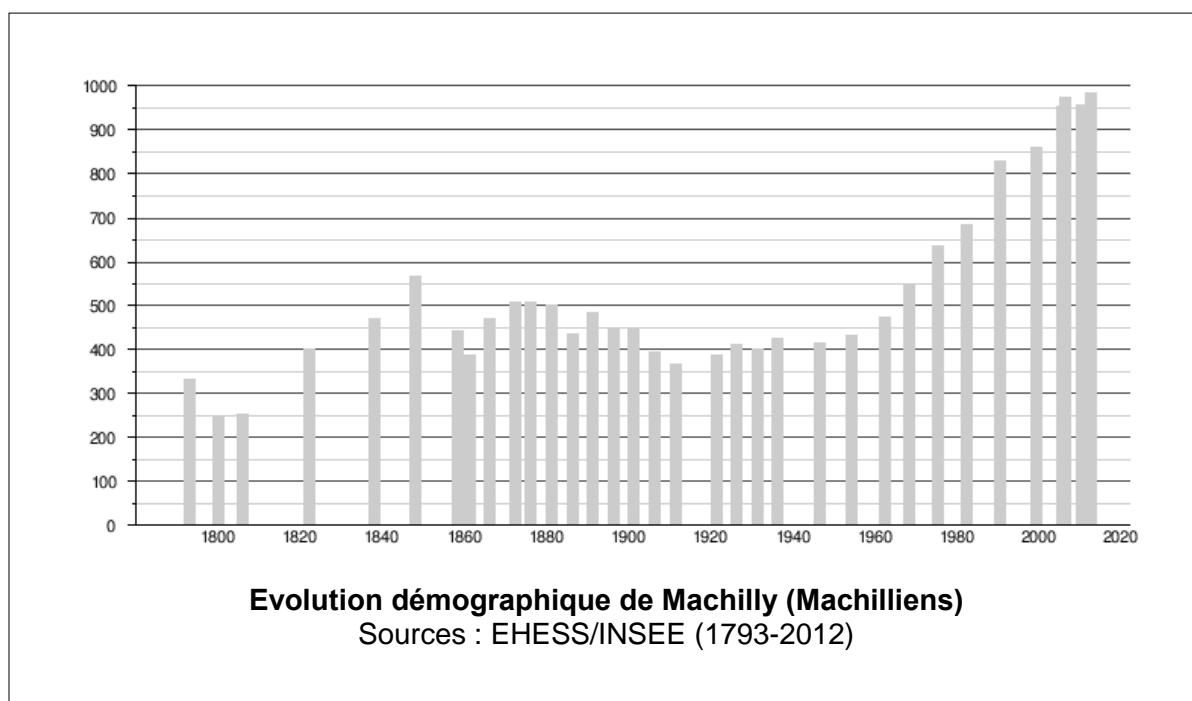
<sup>374</sup> CCAS, "Document d'orientations générales", pages 45-50.

<sup>375</sup> Une charte pour la préservation du plateau des Bornes signées en 2012 par douze communes dont La Muraz, Arbusigny, La Chapelle-Rambaud, Eteaux et Pers-Jussy a donné lieu au lancement d'un projet de territoire avec Asters (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie). L'un des axes structurants de ce projet est la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire. Plus tourné vers le patrimoine naturel, le projet priorise la protection de ses zones humides en Espaces naturels sensibles (ENS).

## 13. Machilly

### Historique de la commune

Machilly est un **village**<sup>376</sup> de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons (Haute-Savoie - 74140). Situé sur les **pent**es du **massif des Voirons**, à la **frontière**, il culmine à 1 129 mètres d'altitude (459 mètres au plus bas). La commune est principalement arrosée par le ruisseau du Tuernant, qui constitue la limite avec la commune de Jussy, et le ruisseau du Coudray, qui devient la rivière du **Foron**. Le chef-lieu, formant la **seule entité** de la commune, est anciennement de type **village ramifié**. Les **anciens hameaux** de Machilly (Chamenard, Couty, Révilloud) ont en effet été rattrapés par le chef-lieu. Aujourd'hui, le territoire de Machilly constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 13 % entre 1999 et 2005 puis de 1 % entre 2006 et 2011.



Machilly semble être une **localité gallo-romaine**, comme l'indique sa terminaison en -y. Anciennement **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Ses armoiries reprennent celles des familles de LANGIN (lion) et de SOUGEY (château) surmontées des armes de la Maison de Savoie.<sup>377</sup> Au Moyen-âge, Machilly fait partie de la **seigneurie de Langin** (aujourd'hui à Bons-en-Chablais), puis du Chablais entre le XV<sup>e</sup> siècle et 1816. En 1754, le territoire - baronnie dès 1757 - des **Etoles** est cédée à Machilly par Genève.<sup>378</sup> A partir des années 1930, Machilly se fait spécialiste de la culture de la **framboise**, bien que cette production soit aujourd'hui limitée. Anciennement

<sup>376</sup> Considéré également comme un "village" par la Communauté d'agglomération. Annemasse Agglo, "SCoT - Rapport de présentation", page 23.

<sup>377</sup> Blason : "Écartelé : au premier et au quatrième de sable au lion d'or, armé, lampassé de gueules et chargé sur l'épaule d'un croissant contourné d'azur ; au deuxième et au troisième d'azur au château d'or senestré d'un mur du même ; le tout sommé d'un chef de gueules chargé d'une croix d'argent". Site des blasons des villes et villages de France - armorialdefrance.fr

<sup>378</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, page 125.

majoritairement **agricole** (AOC Reblochon), la commune de Machilly est aujourd'hui principalement **résidentielle** (croissance démographique exponentielle depuis la fin de l'exode rural).<sup>379</sup>

Défrichement et ferme isolée :



Étalement urbain diffus entre les cœurs anciens petit et dense ; lac artificiel d'agrément et route impériale d'Annecy à Thonon :



**Paysage aérien de Machilly**

Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

<sup>379</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, page 125.

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Machilly ne compte **aucun objet bâti protégé**. Néanmoins, elle constitue un **lieu de passage** ancien se situant sur la "route impériale d'Annecy à Thonon", et présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique de l'agglomération annemassienne** qui mérite attention.



**Chamenard et Les Etoles**  
Mappe Sarde ADHS (1730-1755)

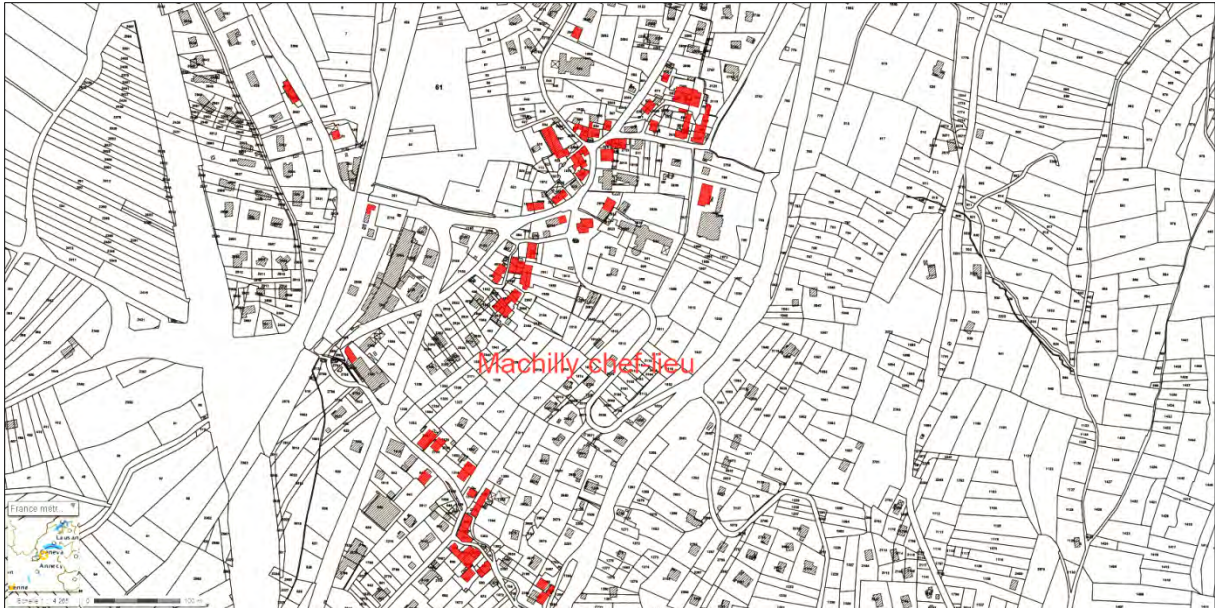


**"Etoles, Machilli, Tour de Langin, Tuileries"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

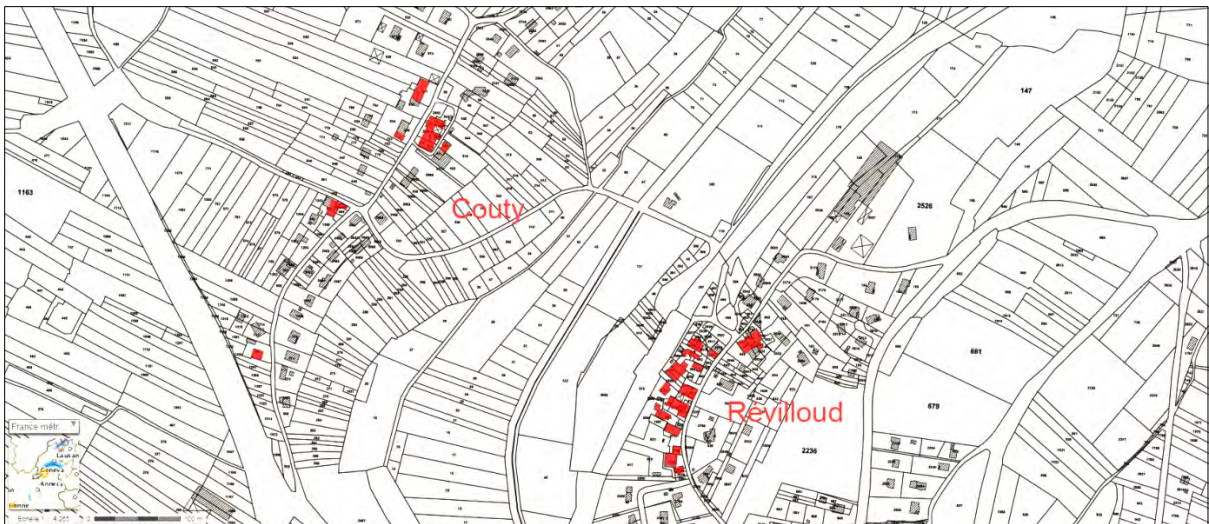
Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Machilly sont principalement :

- Un territoire en **pente douce** traversé par la **vallée du Foron** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires** ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** où l'espace public mêle le minéral et le végétal ;
- Une **architecture** ancienne d'**influences genevoise et vigneronne**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1901) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Machilly est anciennement un **village ramifié** où le **bâti dense** est relativement en **retrait par rapport à la chaussée**. Il est constitué d'**édifices publics** (église Saint-Martin, mairie) et de **fermes** d'influence genevoise.

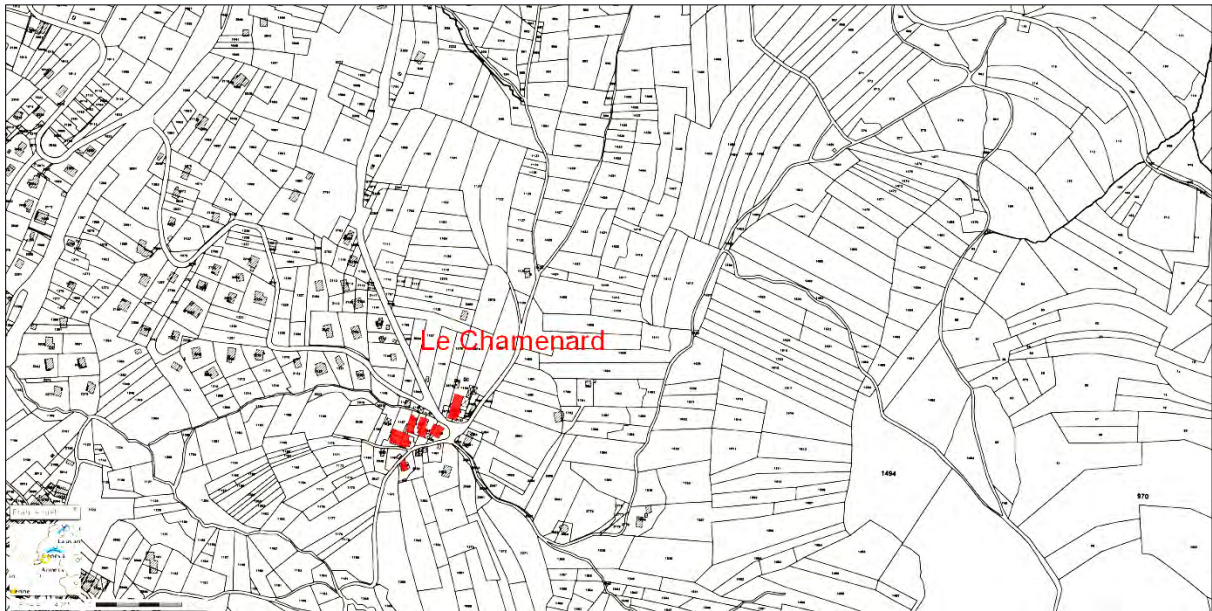


Le hameau de Révilloud est un **groupement linéaire dense** qui s'aligne principalement à **l'Ouest de la rue** à proximité de la voie ferrée. Les édifices sont des anciennes fermes et **maisons vigneronnes**. Le hameau de Couty est un groupement lâche de **fermes** d'influence genevoise.





<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Maison vigneronne.
<b>Localisation</b>	Route de Révilloud.
<b>Informations</b>	Edifice dur deux niveaux avec une cave à vin semi-enterrée ; changement de côté de l'escalier extérieur.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Mai 1901) ; Google car (Juillet 2014).



Le hameau du Chamenard est un **petit groupement dense de fermes**.



Aujourd'hui, les **traces de ce patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune **se cachent** dans un **étalement urbain** important en nappes résidentielles.

## **Valorisations urbanistiques et patrimoniales**

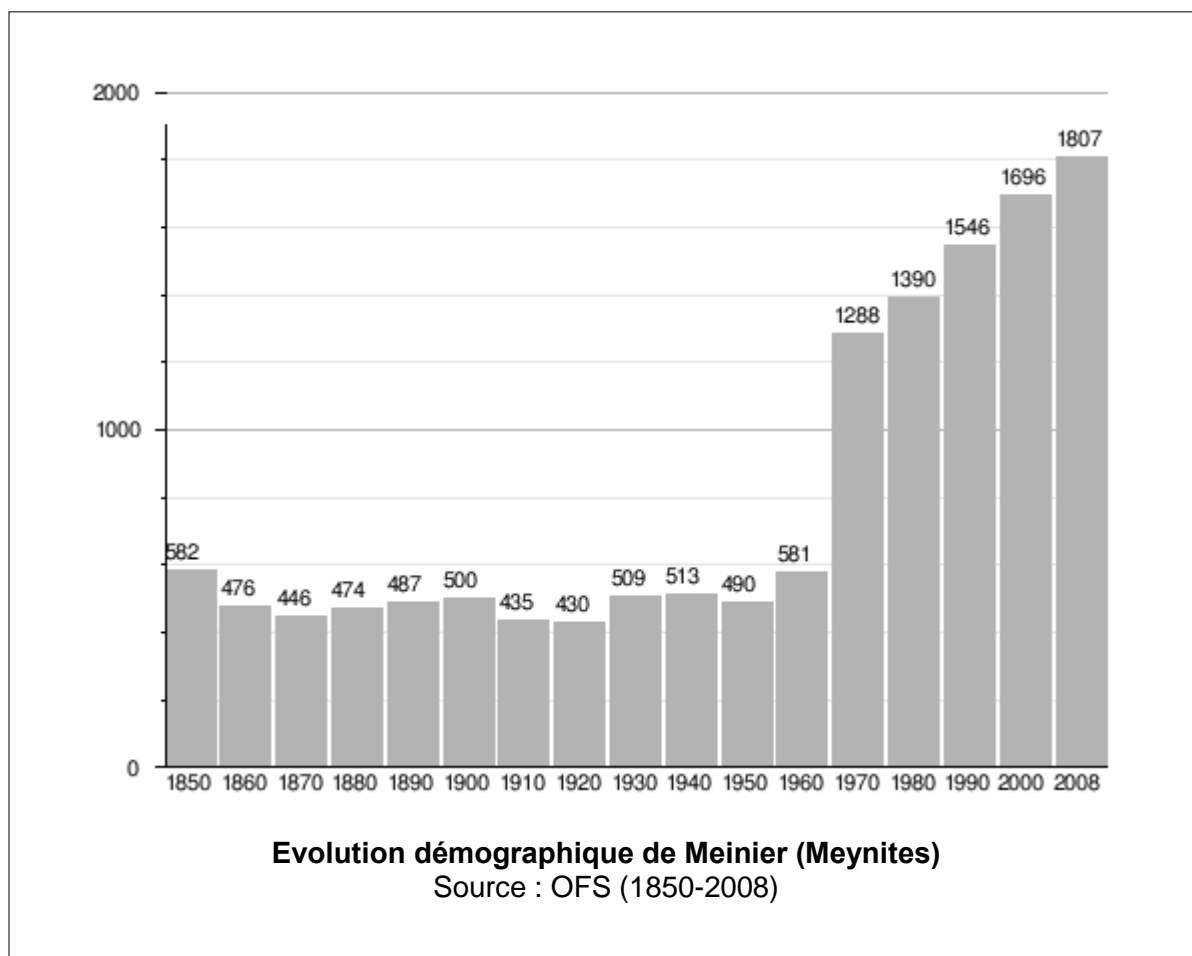
Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Machilly comme faisant partie de la **campagne remarquable du "Pays de la Côte"** et des ensembles de la **"plaine du Foron"** ainsi que des **"Voiron"**, caractérisés par ses vignes, son réseau hydrographique, la présence des Voiron, de la colline de Ballaison et du lac.

Le **Plan local d'urbanisme (PLU)** de Machilly repère des **édifices faisant l'objet d'une protection** sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection").

## 14. Meinier

### Historique de la commune

Meinier est un **village** du Canton de Genève (Genève - 1252). Situé dans la **campagne Nord-Est de Genève**, il est compris entre 430 et 471 mètres d'altitude. Ancien territoire **marécageux**, la commune est arrosée par les ruisseaux du Chamboton, du Chambet et de la **Seymaz**. Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** avec des **hameaux** distincts : Carre d'Amont, Carre d'Aval, Corsinge et Essert. Aujourd'hui, le territoire de Meinier constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant** malgré un **début de banalisation**. Sa croissance démographique a été de 3 % entre 1999 et 2005 puis de 7,4 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Meinier (première mention en 1153) serait issue de la demeure, du domaine (*maine* ou *meine*)<sup>380</sup> qui caractérise le territoire. Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Meinier semble cependant être d'origine **gallo-romaine**, comme l'indique sa terminaison en -ier. Ses armoiries figurent le château fort de Rouelbeau, les marais et prairies par des vagues et les six localités de la commune par une étoile à six branches.<sup>381</sup> Au Moyen-âge, ce terrain marécageux constitue

<sup>380</sup> PEGORIER André, "Les noms de lieux en France...", page 297.

<sup>381</sup> Blason : "D'azur à la tour crénelée d'or couverte du même, maçonnée et ajourée de sable, accompagnée au canton dextre du chef d'une étoile à six rais d'or et en pointe d'une champagne

une **limite stratégique** entre le Genevois, le Faucigny et le Chablais.<sup>382</sup> Le territoire fait partie des **Etats de Savoie** jusqu'en 1816, en dehors de l'**occupation bernoise** de 1536 à 1567, avant de faire partie des **Communes Réunies**. En grande partie **marécageux**, le territoire est **drainé** au début du XX<sup>e</sup> siècle et une activité **viticole** s'y développe à côté de la culture céréalière et des vergers.<sup>383</sup> Encore **rurale**, la commune devient cependant de plus en plus **résidentielle** (explosion démographique des années 1960-1970).

Chef-lieu de Meinier clairement délimité dans le paysage ouvert :



**Paysage aérien de Meinier**

Photographie aérienne CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

fascée-ondée d'argent et de sinople de quatre pièces". Site de la Tribune de Genève - tdg.ch et Site de la commune de Meinier - meinier.ch

<sup>382</sup> Commune de Meinier, "PDCOM - Etat des lieux", page 7.

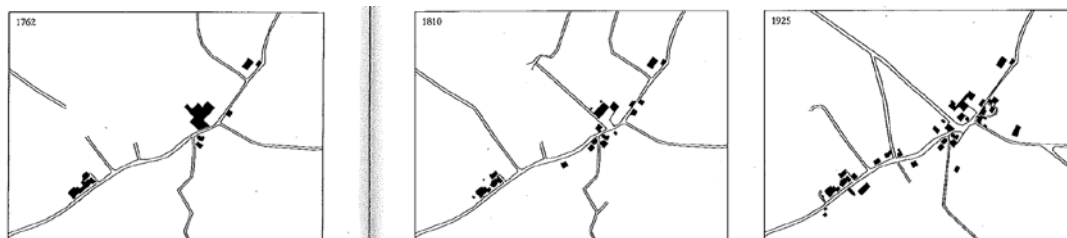
<sup>383</sup> TERRIER Jean, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Meinier".

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Meinier compte **six objets bâtis classés** (les ruines du château de Rouelbeau en 1921, le pavillon et l'ancienne chapelle de Merlinge en 1923, l'église Saint-Pierre en 1956, la maison forte d'Adda en 1956, le portail d'une ferme de Carre-d'Aval en 1956, la maison Habel en 1989) et **plusieurs objets inscrits** à l'inventaire, notamment à Carre-d'Aval et Chemin de Bellebouche.<sup>384</sup> Ainsi, la commune présente-t-elle un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Genevois élargi** qui mérite attention.



**"Compois, Essert, La Tour, Le Carre, Meini"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)



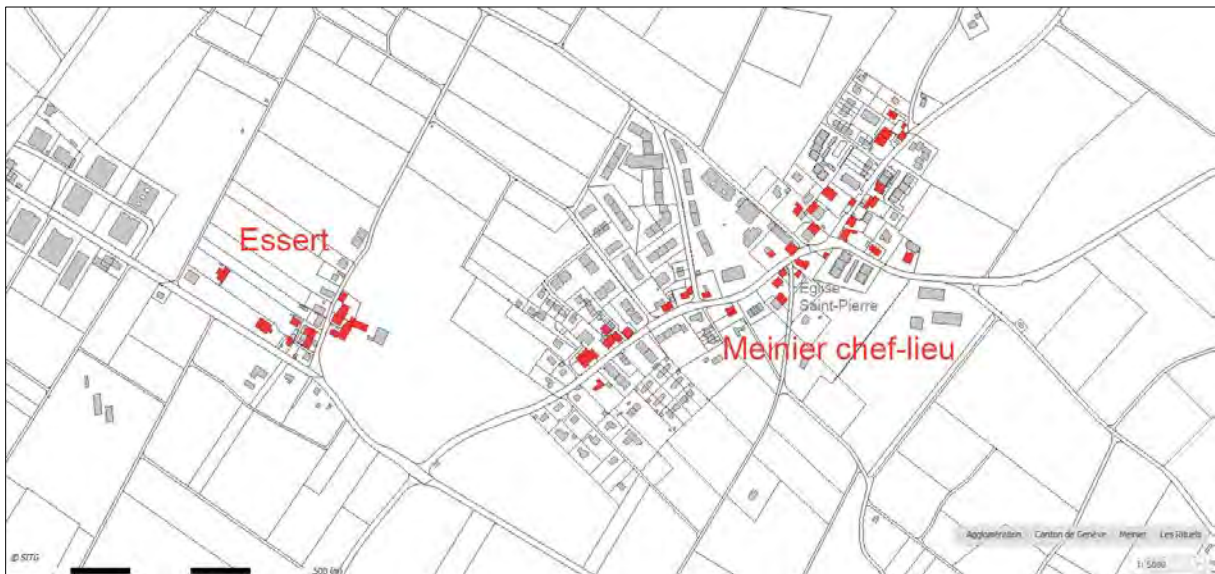
**Développement du chef-lieu de Meinier**  
**(mappe sarde, cadastre français, plan Dufour)**  
Schémas des *maisons rurales* du Canton de Genève (1762-1925)

<sup>384</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

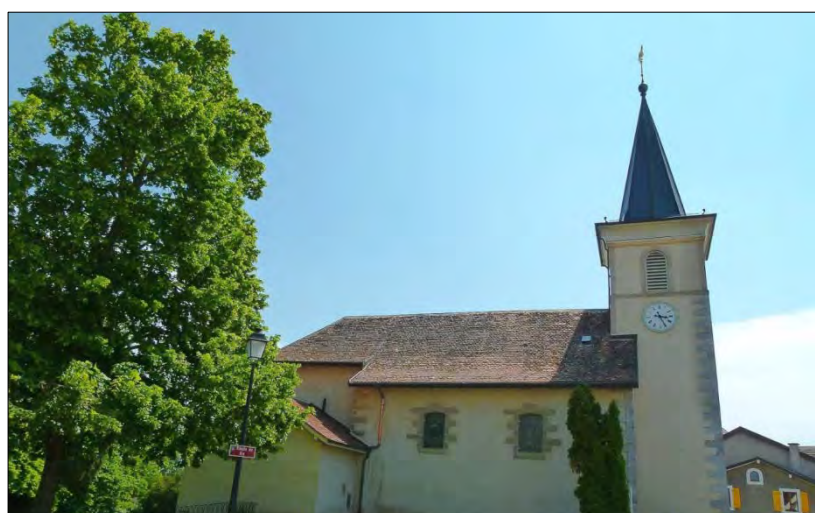
Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Meinier sont principalement :

- Un territoire d'**openfields** et de **vignoble** où le **village** et les **hameaux** sont parsemés de **grands domaines** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires** avec quelques **édifices dispersés** ;
- Un **tissu** traditionnellement **peu dense** entouré de **vergers et jardins anciens**<sup>385</sup> ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :

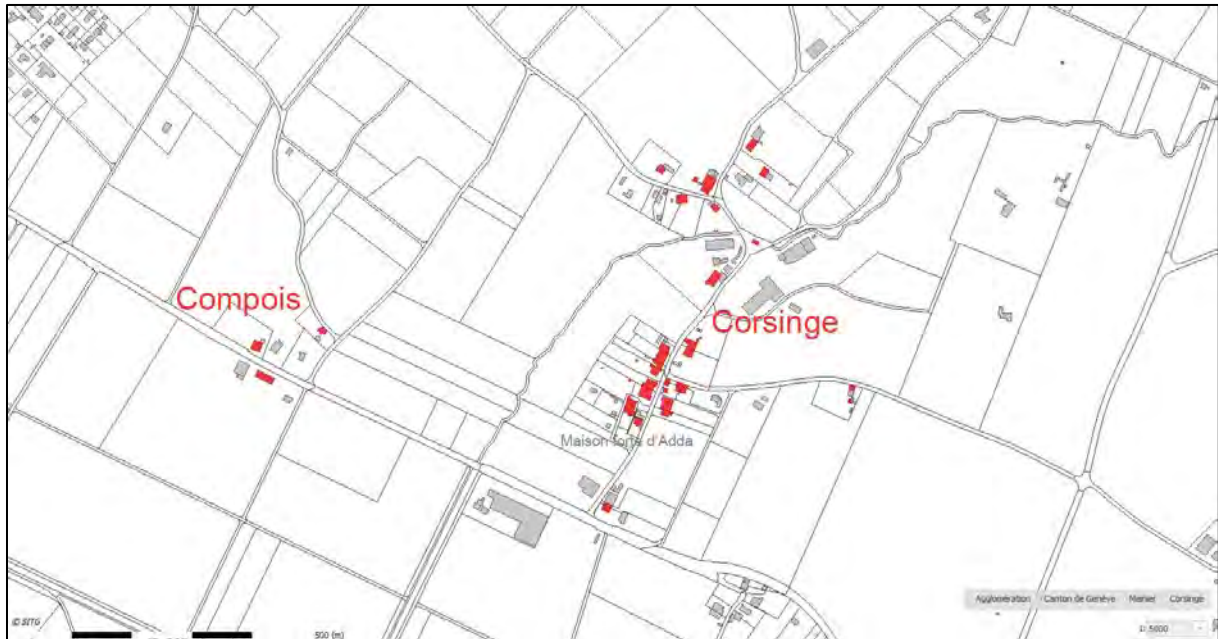


Le chef-lieu de Meinier est un village éloigné **des grands axes de circulation**. Ce **village ramifié** présente un **tissu lâche** le long des voies. Les édifices sont globalement orientés **Nord-Est / Sud-Ouest**. Il concentre les **édifices publics** (église Saint-Pierre, mairie) et les **fermes genevoises**. Le hameau d'Essert, dont l'étymologie renvoie à une terre défrichée, est un **petit groupement** de fermes genevoises. Plus au Nord de la commune, les domaines de Bellebouche et de Merlinge sont des **maisons de campagne** dispersées.

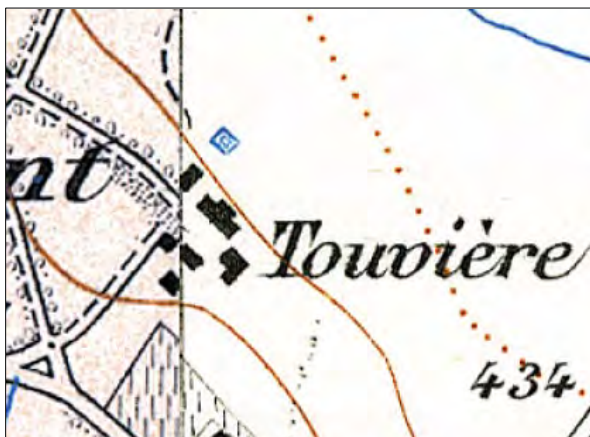


<sup>385</sup> Un certain nombre est considéré comme jardins historiques. Commune de Meinier, "PDCOM - Etat des lieux", pages 22-23.

<b>Dénomination</b>	Eglise Saint-Pierre-et-Paul.
<b>Typologie</b>	Edifice public (lieu de culte).
<b>Localisation</b>	Route de Gy.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1732, construit sur un site paléochrétien (église primitive du VI <sup>e</sup> siècle) dans le mouvement de reconquête catholique du territoire ; abrite un retable baroque polychrome classé. <sup>386</sup>
<b>Illustrations</b>	Commune de Meinier ; Magda GHALI.



Le hameau de Corsinge, dont la terminaison en -inge rappelle le passé burgonde du territoire, est un **groupement linéaire** de **fermes genevoises** orientées traditionnellement **Nord-Est / Sud-Ouest**, parallèlement à la rue. A proximité de Compois se trouve un objet bâti particulièrement remarquable : les ruines du **château de Roulbeau**, construit sur une forteresse de 1318. Plus au Sud-Ouest de la commune, les hameaux de Carre sont des **sites archéologiques** importants (tombes des V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles).<sup>387</sup> Devenus de **petits groupements de fermes**, ces localités ont été complétées de **maisons de campagne** aux domaines de Chapeaurouge et de La Touvière.



<sup>386</sup> Commune de Meinier, "PDCom".

<sup>387</sup> Site de la commune de Meinier - meinier.ch



<b>Dénomination</b>	Domaine de la Touvière.
<b>Typologie</b>	Maison de campagne et dépendances agricole.
<b>Localisation</b>	Route du Carre-d'Aval.
<b>Informations</b>	Ensemble d'édifices datés des XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles.
<b>Illustrations</b>	Swisstopo (1970-1926 / 2014) ; Anonyme.



<b>Dénomination</b>	Maison forte d'Adda.
<b>Typologie</b>	Maison forte.
<b>Localisation</b>	Route de Corsinge.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1678 classé (1956) par l'Office du patrimoine et des sites ; construite sur le château siège de la seigneurie de Corsinge, chargé de surveiller la vallée de la Seymaz, démoli par les Genevois en 1590 ; elle est transformée en 1882 et restaurée en 1960. <sup>388</sup>
<b>Illustrations</b>	Commune de Meinier ; Google car (Août 2013).

<sup>388</sup> BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du Canton de Genève*, page 320.





Aujourd'hui, le patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune est **surtout visible dans les hameaux et lieux-dits**. Le chef-lieu a en effet connu une extension sous la forme de collectifs qui a effacé sa forme urbaine ancienne.



**La majorité des constructions récentes recensées du chef-lieu de Mezier est considérée comme sans intérêt (6) voire altérant le site (7)**

Photographie aérienne CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC /  
Carte recensement architectural OPS

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

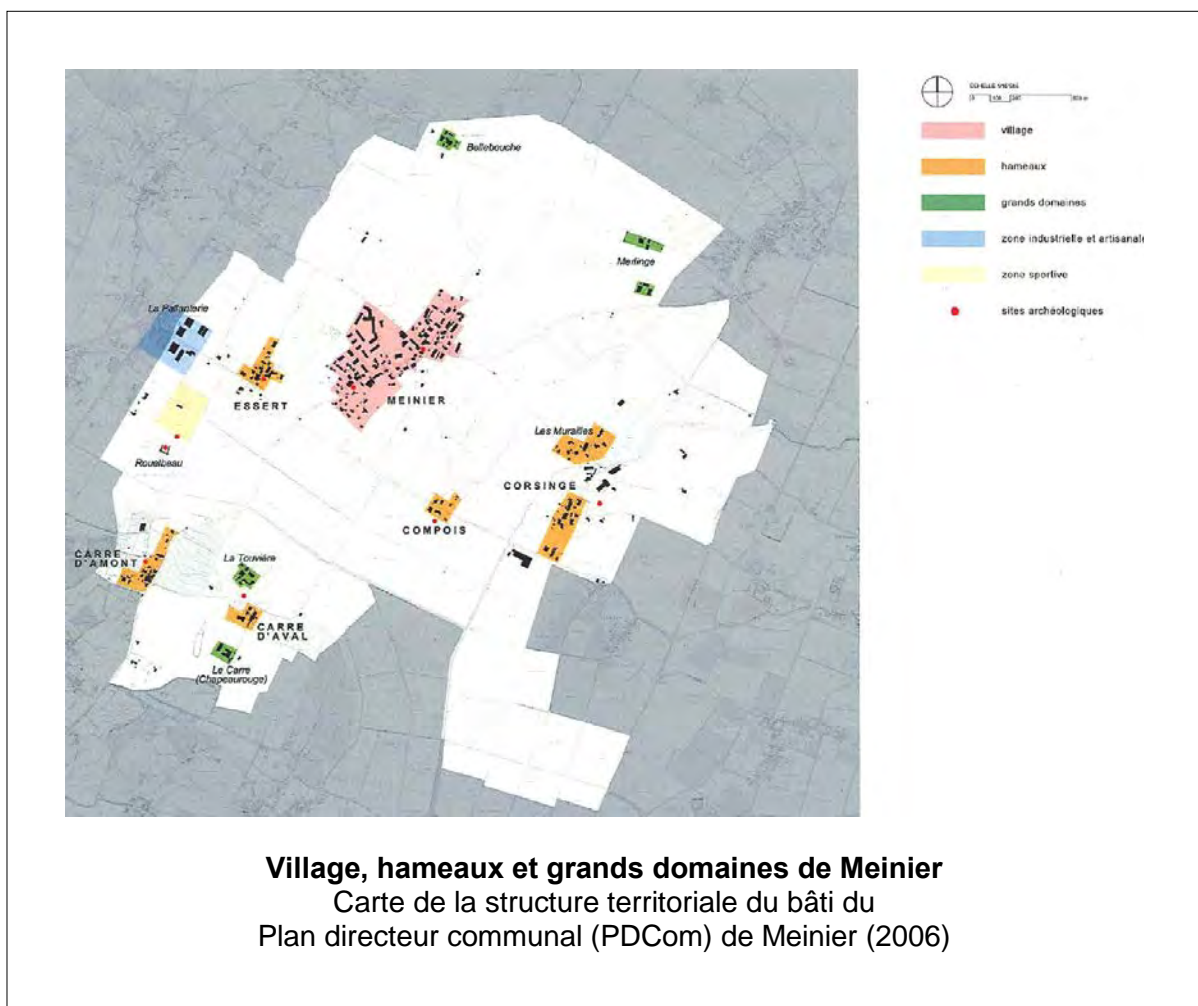
Le diagnostic du **Projet paysage 2** du Grand Genève définit Meinier comme faisant partie de "**la campagne remarquable de Jussy**", caractérisée par ses villages et ses bocages :



Riche patrimoine naturel et architectural, la campagne de Jussy constitue aujourd'hui pour beaucoup de citoyens un lieu de promenade privilégié. [Elle est composée des motifs suivants :] Meinier, zone industrielle de la Pallantrie, domaine de la Gara, Jussy, Lullier, centre horticole de Lullier, Presinge, hameau de La Louvière, Puplinge, Choulex, butte de Choulex, Rouelbeau.



Etat des lieux et diagnostic HEPIA du Projet Paysage 2 (2011)<sup>389</sup>



Le **plan directeur communal** (PDCOM) de Meinier a conçu des **schémas directeurs** pour inciter à l'**insertion paysagère des aménagements et constructions nouvelles** dans le chef-lieu :

<sup>389</sup> HEPIA, *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois : état des lieux et diagnostic*, pages 115-118.

« Ces schémas montrent que la prise en compte de quelques principes d'implantation et d'aménagement simples, se référant à la morphologie typique de Meinier, peuvent s'avérer utiles pour éviter un développement arbitraire dans le village protégé. Sans valeur légale opposable à des tiers, ces schémas directeurs sont notamment une précieuse aide à la décision pour les Autorités communales. » »

PDCom de Meinier (2006)<sup>390</sup>

De plus, le PDCom préconise, en conformité avec le Plan directeur cantonal (PDCant), de **valoriser le patrimoine bâti de la commune** :

« Meinier est riche en patrimoine bâti déjà classé et documenté [...]. D'autres types de patrimoine non protégé (bâtisses rurales, hameaux, domaines agricoles, patrimoine végétal et rural, chemins historiques) méritent d'être considérés et mieux connus par la population. [...] Les grands domaines sont des structures typiques de la campagne genevoise, de valeur patrimoniale et paysagère. Sans renoncer à leur destination d'origine, l'agri et viticulture, ils peuvent s'ouvrir également à des événements culturels et à des formes de tourisme rural doux. » »

PDCom de Meinier (2006)<sup>391</sup>

Parallèlement, le PDCom évoque certaines **menaces sur le patrimoine bâti** de la commune: la Zone de développement industriel et artisanal (ZDIA) de La Pallanterie risque de compromettre le paysage du hameau d'**Essert** ; la route à forte circulation qui traverse **Compois** péjore ce groupement - qui ne peut pas être classé en Zone de hameau puisqu'il comporte moins de dix bâtiments.<sup>392</sup> La commune de Meinier fait l'objet de deux **Plans de sites** à Essert et à Corsinge situés en **Zones de hameaux**. Ceux de Carre-d'Amont et Carre-d'Aval ont pour projet un Plan de site ou une Zone de hameau en application d'**ISOS** (inventaire des sites construits en Suisse) les qualifiant d'importance nationale.<sup>393</sup> Selon l'inventaire ISOS, Carre est **représentatif de la campagne genevoise** avec ses deux noyaux denses et ses grands domaines dispersés :

<sup>390</sup> Commune de Meinier, "PDCom", page 89.

<sup>391</sup> *Ibid.*, page 61.

<sup>392</sup> Commune de Menier, "PDCom - Etat des lieux", pages 44-45.

<sup>393</sup> Fiche C05 du Plan directeur cantonal.

Le type d'agglomération, très concentré, paraît sortir tout droit du Moyen-âge [...]. Situé en bordure de route, à la hauteur d'un carrefour dominé par un magnifique platane, Carre d'Amont est protégé, latéralement et sur l'arrière, par des parcs et des jardins occupés par des constructions clairsemées, remontant pour la plupart au 19<sup>e</sup> s. [...] Illustrant le type de l'agglomération rurale modeste, d'échelle réduite, typique de la région, Carre d'Aval s'oppose aux deux grands domaines ruraux voisins : La Touvière et Chapeaurouge. [...] Alors que Chapeaurouge est typique des domaines de la fin du Moyen-âge, La Touvière illustre le même type architectural au 18<sup>e</sup> s.



Inventaire ISOS (1983)<sup>394</sup>



**Exemple d'ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti :  
maison forte et dépendances agricoles des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles  
restaurées et transformées en mairie en 1984 (chef-lieu)  
Photographies Google car (2013)**

<sup>394</sup> OFF, *Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)...*, page 113.



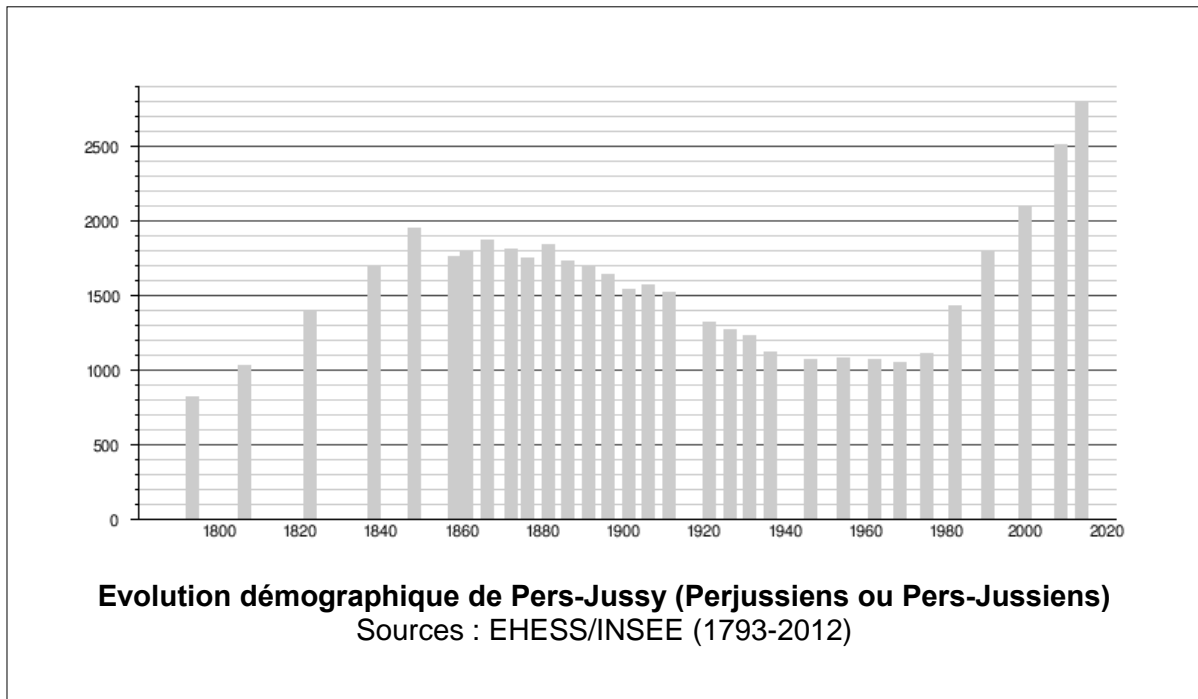
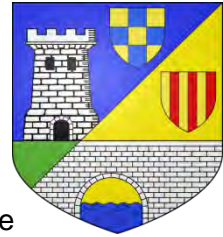
**Exemple d'ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti :  
ferme collective qui lie agriculture biologique, vente à la  
ferme et manifestations culturelles (Carre)**

Photographies IGN - DGR 73/74 / Google car / Lorelei JAUNIN (2008-2012-2015)

## 15. Pers-Jussy

### Historique de la commune

Pers-Jussy est un **village**<sup>395</sup> de la Communauté de communes Arve et Salève (Haute-Savoie - 74930). Situé sur le **plateau des Bornes**, il est compris entre 480 et 931 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par les ruisseaux de **Vuarapan**, du **Foron** (limite avec la commune de Reignier-Esery), de Chantemerle (limite avec la commune de Cornier) et d'autres, descendant du plateau de Bornes, comme le **Nant Guin**, le **ruisseau du Châble** ou le **Nant de la Femme**. Le chef-lieu est anciennement de type **village rue** avec de nombreux **hameaux distincts** (Chevranges, Lasnélaz, Le Briollay, Le Châble, Les Roguet ou Vuret), dont une partie est aujourd'hui rattrapée par le chef-lieu (Chevrier, Crédoz, Jussy, Loisinges, les Vuardes, Navilly ou Ornex). Aujourd'hui, le territoire de Pers-Jussy constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant** malgré un **début de banalisation**. Sa croissance démographique a été de 15 % entre 1999 et 2005 puis de 12,7 % entre 2006 et 2011.



Pers-Jussy, dont les vestiges archéologiques sont nombreux, serait mentionné pour la première fois (Paers) en 1227.<sup>396</sup> Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Ses armoiries reprennent celles du Genevois et du Faucigny accompagnées d'un château et d'un pont.<sup>397</sup> Au Moyen-âge, le territoire de Pers-Jussy, situé à la **frontière entre le Faucigny et le Genevois**, relève des **paroisses**

<sup>395</sup> Considéré comme un "pôle secondaire" par la Communauté de communes. CCAS, "SCoT - Document d'orientations générales", page 12.

<sup>396</sup> Site de la mairie de Pers-Jussy - mairie-pers-jussy.fr

<sup>397</sup> Blason : "Taillé ; au premier d'azur à une tour d'argent maçonnée se sable sur une terrasse de sinople, sénestrée d'un écusson d'or à quatre points équipolés d'azur ; au second d'or a un pont d'argent aussi maçonné de sable, franchissant une rivière d'azur mouvant de la pointe et accompagné en chef d'un écusson palé d'or et de gueules".

(Saint-Pierre) de **Pers-en-Bornes** et (Saint-Antoine) de **Jussy-sous-Pers**.<sup>398</sup> Le territoire de la paroisse de Pers est dépendant en partie de l'**abbaye d'Entremont** et en partie des **sires de Faucigny** au sein de la **châtellenie du Crédoz**. En 1292, l'abbaye d'Entremont cède ses possessions au **comte de Genève** - en échange du territoire du Petit-Bornand, tout en conservant des prérogatives dont la perception de la dîme : ce territoire fait alors partie de la **châtellenie de La Roche**.<sup>399</sup> Pers et Jussy sont rattachés au **comté de Savoie** au moment de l'achat du Genevois en 1401. Les **occupations successives** des Etats de Savoie marquent le territoire jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>400</sup> C'est en 1802 que les deux paroisses sont unies, puis en 1819, sous la Restauration sarde, que Pers-Jussy devient une seule commune.<sup>401</sup> Aujourd'hui, la commune de Pers-Jussy demeure **agricole** tout en devenant de plus en plus **résidentielle** (croissance démographique exponentielle depuis les années 1980).

Bocages autour des lieux-dits  
Chez Pittet, Epineuse, Le Four, Les Cornus et Les Roguet :



**Paysage aérien de Pers-Jussy**  
Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

<sup>398</sup> Site de la mairie de Pers-Jussy - [mairie-pers-jussy.fr](http://mairie-pers-jussy.fr)

<sup>399</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, page 339.

<sup>400</sup> Site de la mairie de Pers-Jussy - [mairie-pers-jussy.fr](http://mairie-pers-jussy.fr)

<sup>401</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Op. Cit.*

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Pers-Jussy ne compte **aucun objet bâti protégé**. Située sur le plateau des Bornes, elle est située **en dehors des voies de communication historiques principales** avant que la **voie ferrée** reliant Annemasse à La-Roche-sur-Foron ne la traverse (1866). Cependant, elle présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du plateau des Bornes** qui mérite attention.



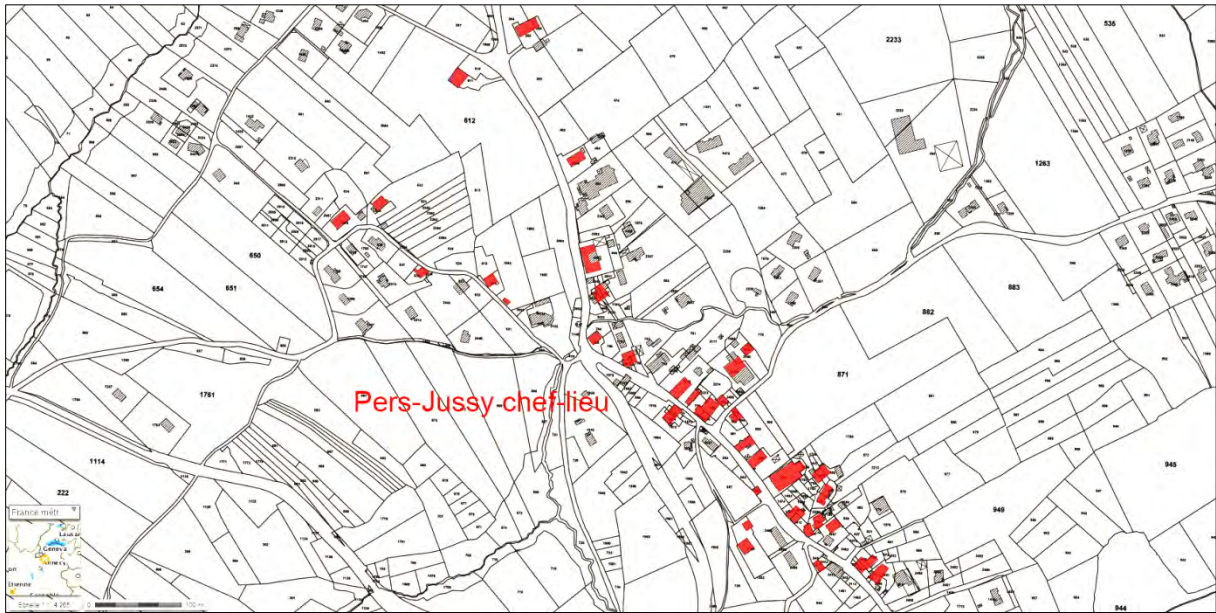
**Jussy groupé dans ses bois et le bâti dispersé entre Foron et Vuarapan**  
Mappe Sarde ADHS (1732)

Les caractéristiques traditionnelles de la commune de Pers-Jussy sont principalement :

- Un territoire forestier et semi-bocager **entre le plateau des Bornes et la plaine de l'Arve** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires et dispersées** ;
- Un **tissu** traditionnellement **lâche** et un paysage très arboré ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence faucignerande**.



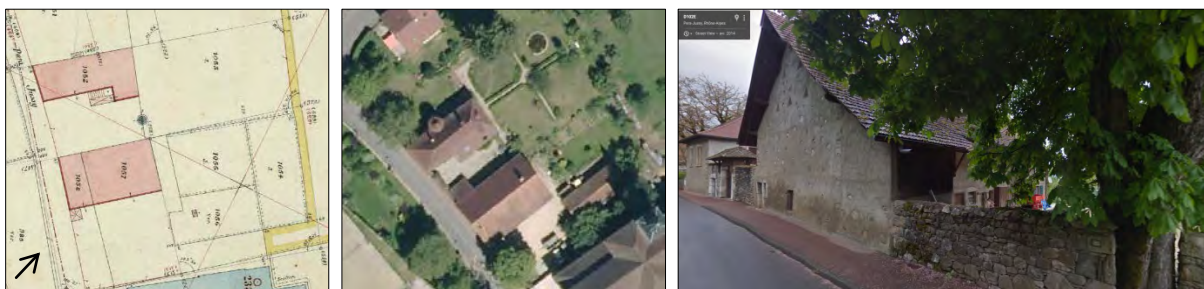
Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1896) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Pers-Jussy est anciennement un **village rue** qui s'organise autour d'**édifices publics** comme son église Saint-Pierre construite en 1850 pour remplacer les deux églises de Jussy (vendue en 1829) et de Pers (détruite en 1857).<sup>402</sup> Les autres édifices sont principalement des anciennes **fermes faucignerande** : usage important du bois sur les façades et pentes fortes des toitures à deux pans.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme faucignerande.
<b>Localisation</b>	Route de l'Eglise.
<b>Informations</b>	Edifice tripartite en pierre surmonté d'une partie en bois ; encadrement des ouvertures en granit ; transformation en logements.
<b>Illustrations</b>	Google car (Avril 2014).



<sup>402</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, page 339.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

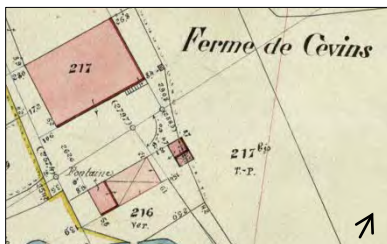
Maison forte de Pers.  
 Maison forte.  
 Route de l'Eglise.  
 Edifice daté du XVI<sup>e</sup> siècle ; toiture à croupes et pavillon pour la tour ; fenêtres à accolades et à meneaux ; mur d'enceinte avec portail couvert ; cour et parc privé ; ferme dépendante avec ouvertures triangulaires dans le fenil.

**Illustrations**

ADHS (Juillet 1896) ; Google car (Avril 2014).

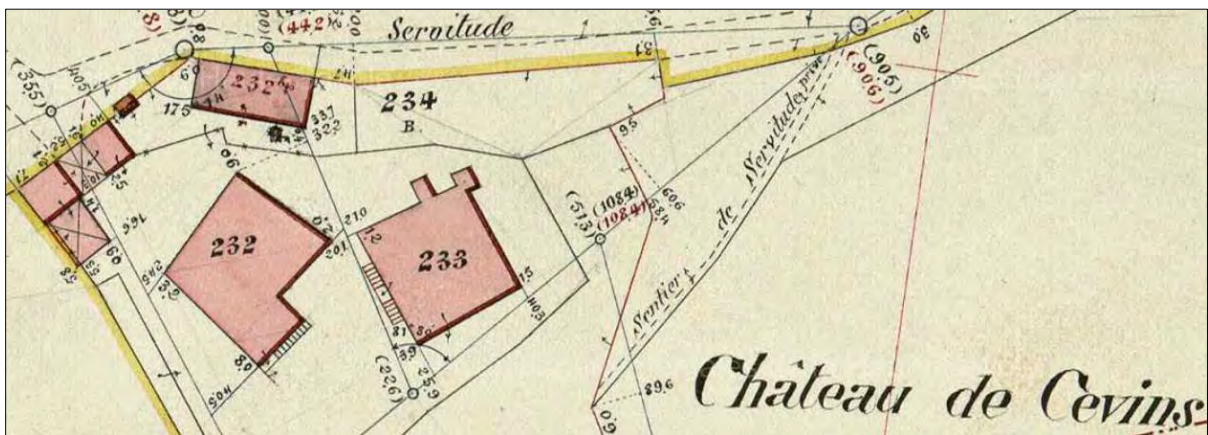


Jussy, ancien chef-lieu de commune traversé principalement par le nant de la Femme, est un **groupement linéaire lâche**. Les **fermes faucignerandes** qui composent le hameau sont des édifices massifs en pierre et en bois coiffés de toitures à deux pans et forte pente.





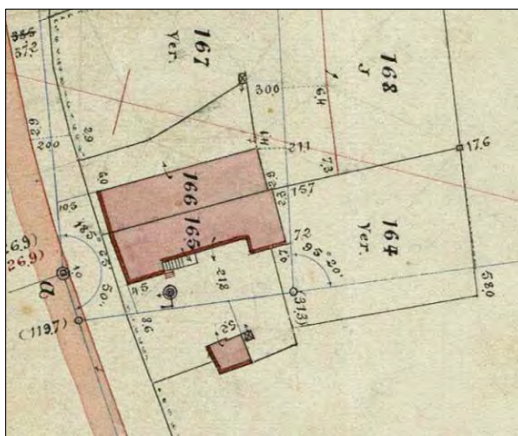
**Dénomination** Ferme de Cevins.  
**Typologie** Ferme faucignerande.  
**Localisation** Route de Cevins.  
**Informations** Edifice massif coïncruit perpendiculairement à la pente ; probable remploi de fenêtres à accolade.  
**Illustrations** Google car (Mars 2010) ; IGN (2012).



<b>Dénomination</b>	Maison forte de Cevins.
<b>Typologie</b>	Maison forte.
<b>Localisation</b>	Route de Cevins.
<b>Informations</b>	Edifice daté du XIII <sup>e</sup> siècle ; tire probablement son nom d'une famille originaire de Cevins en Tarentaise. <sup>403</sup>
<b>Illustrations</b>	ADA (Juillet 1896 / 1732) ; IGN (2012) ; Lorelei JAUNIN (Avril 2016).

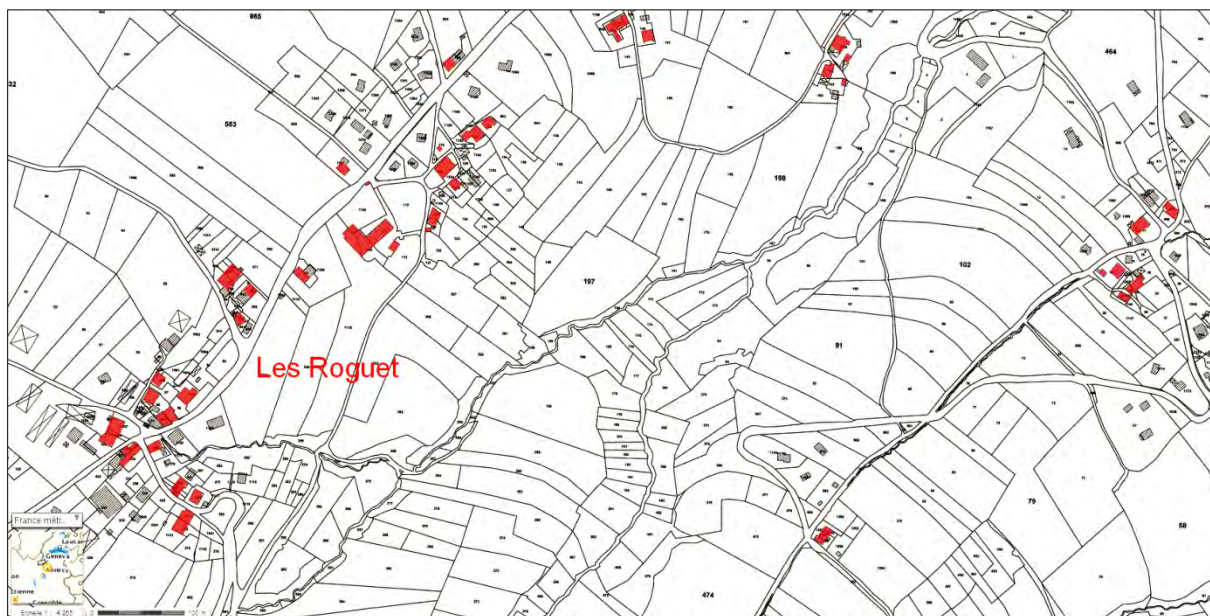


Le hameau de Loisinge est un **groupement très lâche de fermes faucignerandes** : édifices en pierre et en bois coiffés d'une toiture à deux pans et forte pente.

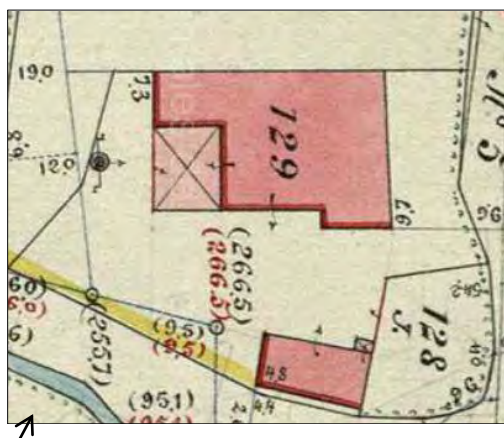


<sup>403</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T. 2, page 340.

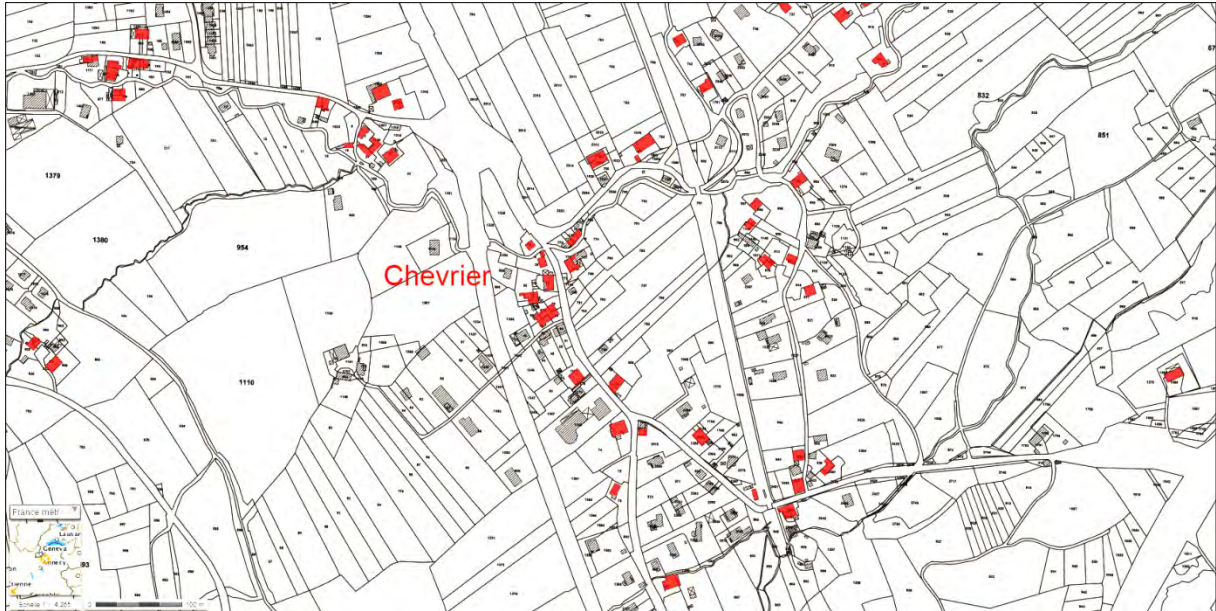
<b>Dénomination</b>	Ferme de Vercot.
<b>Typologie</b>	Ferme faucignerande.
<b>Localisation</b>	Route de La-Roche-sur-Foron.
<b>Informations</b>	Edifice massif en pierre et en bois ; murets d'enceinte ; exploitation agricole encore en activité (agrandissement de l'édifice ancien).
<b>Illustrations</b>	Google car (Avril 2014).



Le hameau des Roguet est un **groupement relativement lâche**, comme les autres lieux-dits alentours.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme faucignerande.
<b>Localisation</b>	Chemin de Bossenay.
<b>Informations</b>	Edifice tripartite perpendiculaire à la pente principalement en pierre avec du bois en mur pignon ; toiture à deux pans et forte pente ; accolé d'une grange en badage bois sur un soubassement en pierre.
<b>Illustrations</b>	Google car (Avril 2014) ; IGN (2012).



Le hameau de Chevrier est un **groupement linéaire lâche** principalement composé de **fermes faucignerandes**.



**Dénomination** -  
**Typologie** Ferme faucignerande.  
**Localisation** Route de Chevrier.  
**Informations** Edifice tripartie en pierre avec bardage bois ; emploi probable de fenêtres à accolade et à meneaux ; transformation en logements.  
**Illustrations** ADHS (Juillet 1896) ; IGN (2012) ; Google car (Avril 2014).



**Dénomination** Ferme des Platières.  
**Typologie** Ferme faucignerande.  
**Localisation** Route de Cornier.  
**Informations** Edifice tripartie coiffé d'une toiture à deux pans et forte pente ; bardage bois en murs pignons.  
**Illustrations** ADHS (Juillet 1896) ; IGN (2012) ; Google car (Avril 2014).



Les hameaux du Châble et de Navilly sont des **groupements lâches** composés principalement de **fermes faucignerandes**.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

-  
Ferme faucignerande.  
Impasse du Crêt du Moulin.  
Edifice massif coiffé d'une toiture à deux pans et forte pente cassée de coyaux et de demi-croupes ; bardage bois en murs pignons ; ajouts d'ouvertures en mus pignon, de jacobines, d'un balcon, d'un garage et façade principale décrépie.  
ADHS (Juillet 1896) ; IGN (2012) ; Google car (Avril 2014).

**Illustrations**



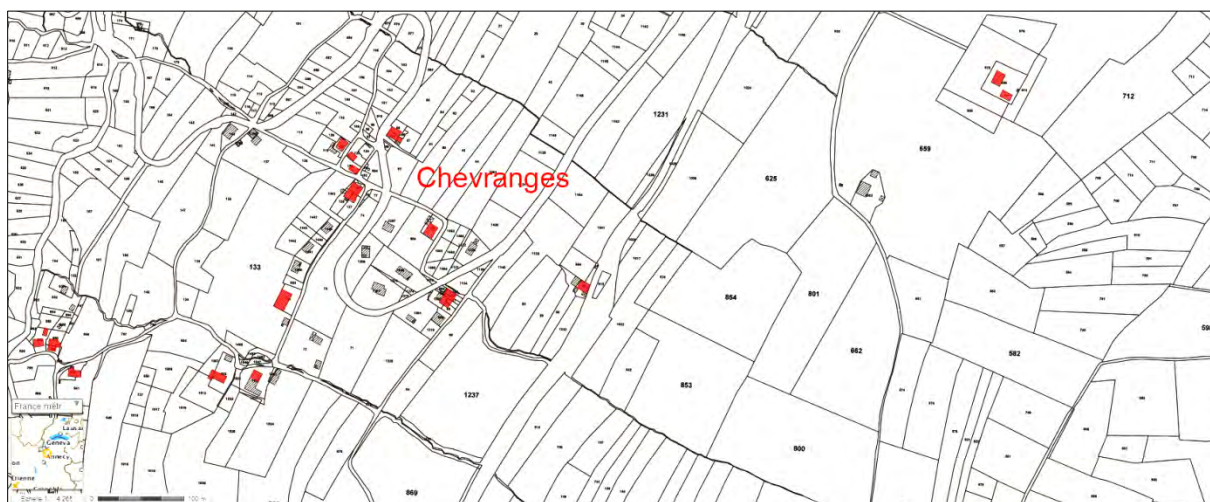
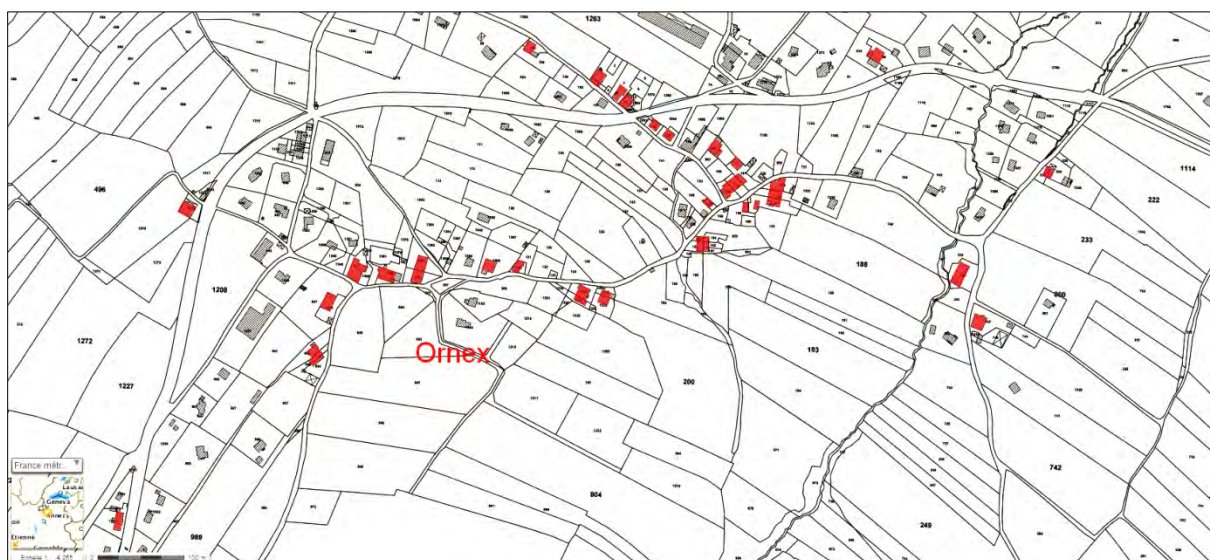
**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Moulin de Navilly.  
Fabrique (moulin hydraulique).  
Route de Moussy.  
Edifice sur le Nant Guin ayant alimenté une scierie ; restauré en 1995 et utilisé aujourd'hui comme meunerie biologique.  
ADA (Juillet 1896) ; IGN (2012) ; Google car (Avril 2014).

**Illustrations**



Les autres hameaux de Pers-Jussy sont également constitués de **fermes faucignerandes** organisées en **nombreux lieux-dits** qui parsèment le territoire.





Aujourd'hui, le **patrimoine** constituant l'**identité bâtie** de la commune est **relativement préservé**. Les **formes urbaines anciennes** ont été maintenues : le **bâti groupé** se situe surtout dans le chef-lieu en forme de village rue et le bâti dispersé caractérise le reste de la commune, éclatée en de nombreux hameaux. A l'Ouest du territoire, ce **bâti dispersé** n'est pas devenu un bâti trop diffus.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniale



**Exemple de construction nouvelle s'insérant dans le paysage :  
les formes simples de ce logement isolé rappellent un bâtiment  
agricole tout en affirmant son caractère contemporain  
notamment par ses matériaux (pin, fibro-ciment, béton)**

Photographie CAUE 74 / V. REY-MILLET et J. BOURDIN Architectes (2012)

« La maison s'insère dans une prairie en pente douce cadrée au Nord-Ouest par une haie de feuillus dissimulant un cours d'eau, contre laquelle elle s'appuie. Sa forme allongée implantée dans le sens de la pente permet de gérer naturellement l'étagement des niveaux en suivant le terrain. »

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Pers-Jussy comme faisant partie de la **campagne remarquable du "plateau des Bornes"**, caractérisée par ses grands champs et cordons boisés ainsi qu'un certain mitage.

Le **Plan local d'urbanisme (PLU)** de Pers-Jussy émet, dans son règlement, des prescriptions concernant les **"bâtiments traditionnels existants dont la sauvegarde est reconnue souhaitable pour la mise en valeur du patrimoine architectural"**. De plus, la commune fait appel à un **architecte conseil** du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de

l'environnement (CAUE) de la Haute-Savoie. Ainsi, la valorisation du patrimoine naturel<sup>404</sup> et bâti est l'un des objectifs du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :



Proposer une urbanisation qui mette en valeur le territoire communal en maintenant le cadre de vie de la commune avec, notamment : la protection des bâtiments remarquables ; le repérage du petit patrimoine bâti ; la valorisation du patrimoine paysager.



PLU de Pers-Jussy (2013)<sup>405</sup>

---

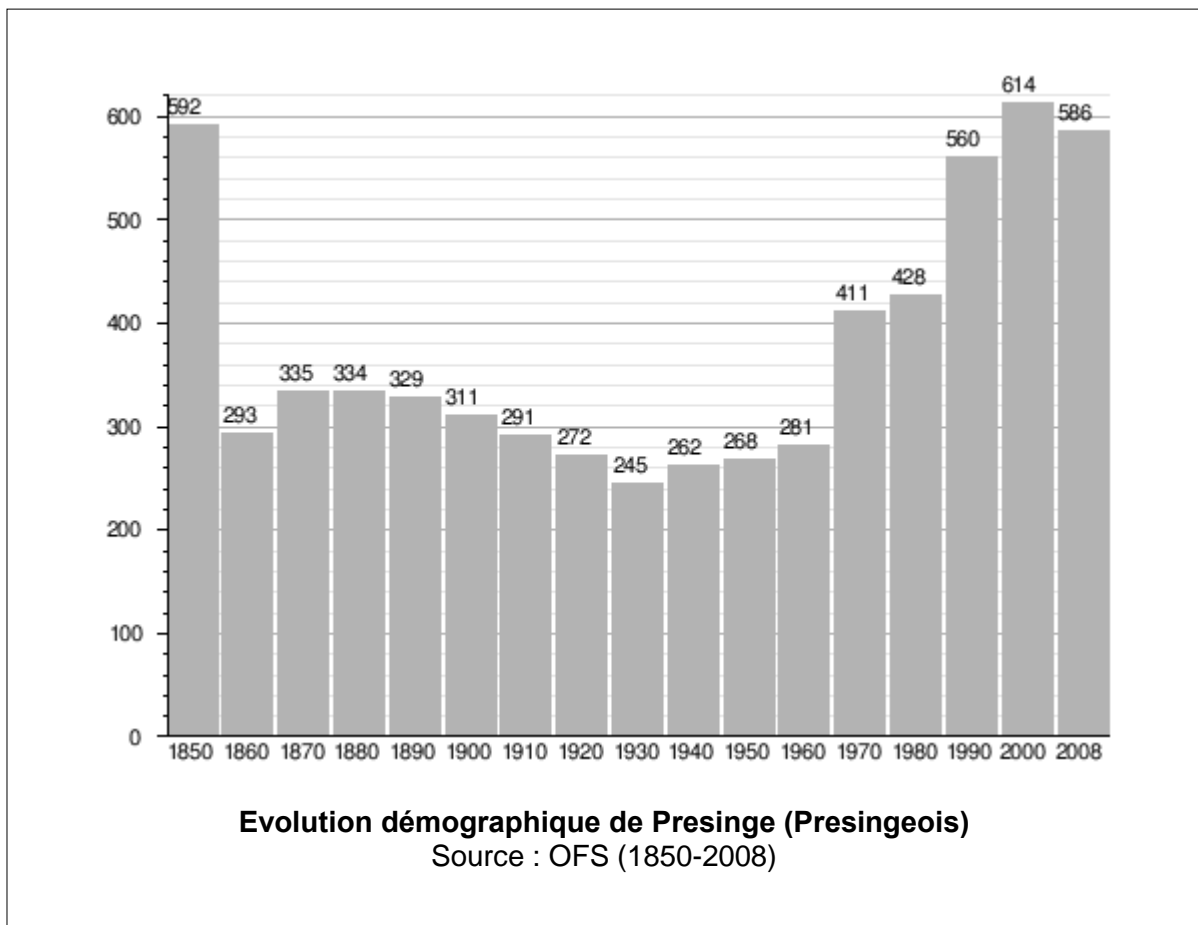
<sup>404</sup> Une charte pour la préservation du plateau des Bornes signées en 2012 par douze communes dont Pers-Jussy, Arbusigny, La Chapelle-Rambaud, Eteaux et La Muraz a donné lieu au lancement d'un projet de territoire avec Asters (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie). L'un des axes structurants de ce projet est la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire. Plus tourné vers le patrimoine naturel, le projet priorise la protection de ses zones humides en Espaces naturels sensibles (ENS).

<sup>405</sup> Commune de Pers-Jussy, "PLU - PADD", page 12.

## 16. Presinge

### Historique de la commune

Presinge est un **village** du Canton de Genève (Genève - 1243). Situé dans la **campagne Nord-Est de Genève**, il est compris entre 431 et 508 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par le ruisseau du Manson. Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** avec des **hameaux** distincts : Cara et La Louvière. Aujourd'hui, le territoire de Presinge constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant**. Sa croissance démographique a été de 13 % entre 1999 et 2005 puis de 11,1 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Presinge (première mention au IX<sup>e</sup> siècle)<sup>406</sup> serait issue du nom d'un **propriétaire romain** modifié au contact des **Burgondes** (terminaison en -icus devenue -inge).<sup>407</sup> Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Cependamment, une **villa romaine** (Cara) est à l'origine de ce village. Ses armoiries (1924) reprennent celles des **sires de Grailly**, seigneurs de Ville-la-Grand, ajoutées de trois glands, faisant référence aux chênes séculaires de la commune.<sup>408</sup> Au Moyen-âge, le territoire de Purlinge-Presinge fait partie du **comté de Genevois** avant de passer sous le contrôle **savoisien** à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à 1816, il

<sup>406</sup> CHRISTEN Fabia, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Presinge".

<sup>407</sup> ROTH Hansjörg, *Histoire des communes de Presinge et Purlinge*, page 14.

<sup>408</sup> Blason : "D'or à la fasce de gueules chargée d'une coquille d'argent accompagnée de trois glands de sinople". Site de la Tribune de Genève - tdg.ch

dépend de la **paroisse de Ville-la-Grand**.<sup>409</sup> Comme ailleurs, l'**occupation bernoise** impose la Réforme (1536-1567). Durant la **période révolutionnaire française**, le territoire est inclus dans la nouvelle commune de Ville-la-Grand. Presinge devient une **Commune Réunie** en 1816, comprenant Puplinge, Chêne et Thônex avant d'en être séparée dans les années 1850, suite à la révolution radicale de 1846.<sup>410</sup> Essentiellement rurale, la commune est organisée en **grands domaines** issus des droits acquis par Genève au XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>411</sup> Aujourd'hui, elle demeure surtout **agricole** (équivalence démographique entre l'apogée du monde rural et aujourd'hui).

Importance des espaces verts aménagés dans le tissu villageois de Presinge (haies, jardins, vergers) :



**Paysage aérien de Presinge**

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

<sup>409</sup> ROTH Hansjörg, *Op. Cit.*, page 11.

<sup>410</sup> *Ibid.*, page 59.

<sup>411</sup> CHRISTEN Fabia, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Presinge".

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Presinge compte **deux objets bâtis classés** (l'église Saint-Félix en 1960 et la mosaïque de Cara en 1966), ainsi que **deux ensembles bâtis inscrits** à l'inventaire (Route de Presinge et Route de Basselat).<sup>412</sup> Elle présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Genevois élargi** qui mérite attention.



**Presinge et ses hutins**  
Mappe Sarde de Ville-la-Grand ADHS (1755)



**"Cara, La Louvière, Presinge"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

<sup>412</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)



Sur la commune, les noyaux anciens s'organisent en mas ou hameaux, que sont venus compléter, à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres édifices ponctuels ou linéaires. Le morceau de choix de ces développements se trouve à l'ouest du hameau de Presinge, où les constructions sont édifiées de part et d'autre de la route de La Louvière, comme un semblant de village-rue. Quelques maisons de campagne complètent le tableau un peu à l'écart.

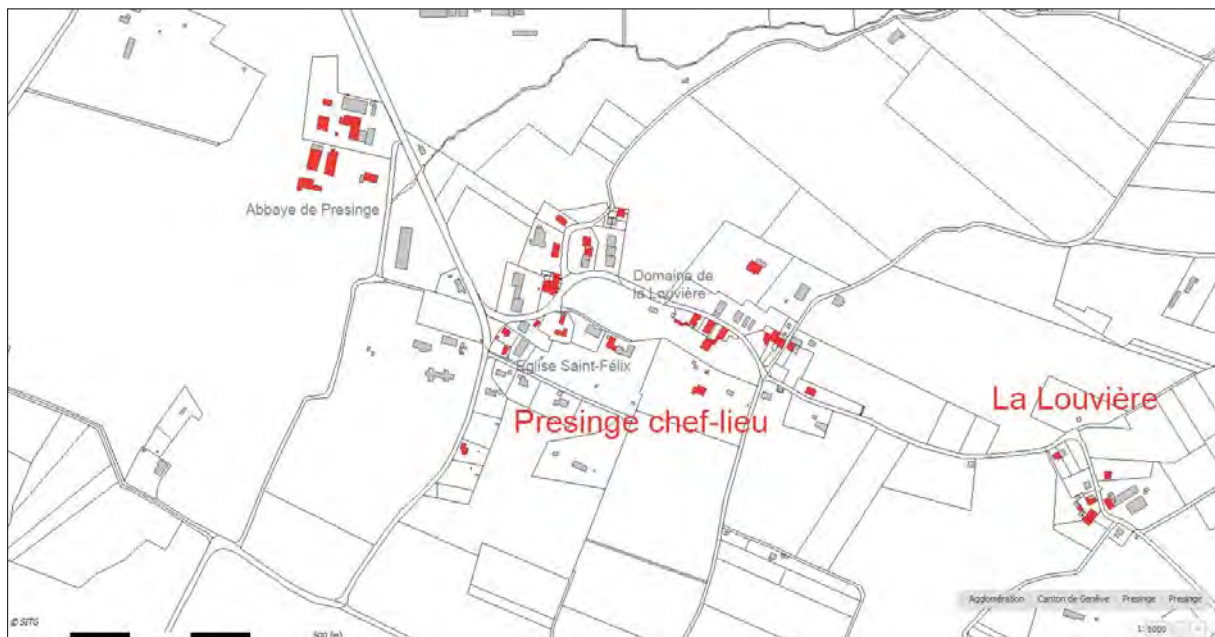


Marie-Paule MAYOR, Architecte urbaniste (2009)<sup>413</sup>

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Presinge sont principalement :

- Un territoire **bocager** surplombant le **vallon du Foron** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires** ;
- Un **tissu** traditionnellement **lâche** entrecoupé de **verdure** ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.

Ci-après, une carte de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :



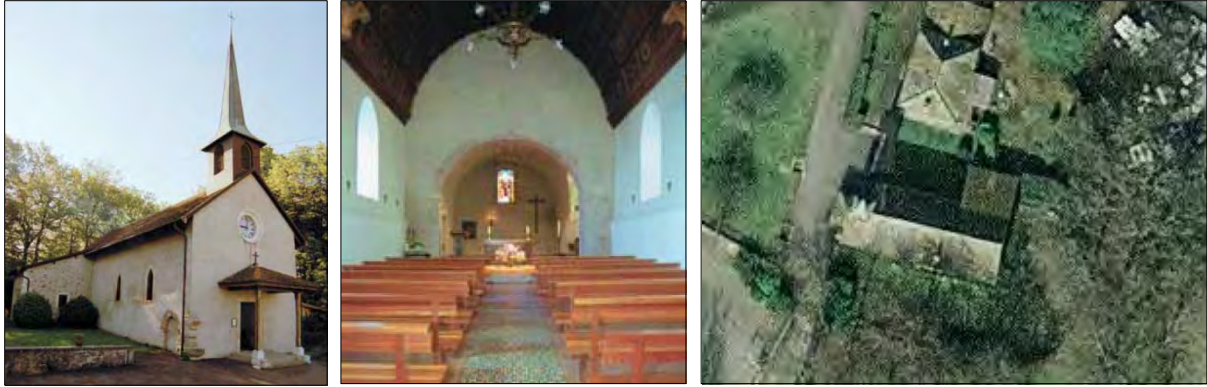
Le chef-lieu de Presinge est un **village ramifié** qui présente un **tissu lâche**. Les **fermes, maisons bourgeoises** (domaine de La Louvière) et **édifices publics** (l'école du XIX<sup>e</sup> siècle refaite en 1956-1958<sup>414</sup>, l'église Saint-Félix) y sont globalement **orientés Nord-Est / Sud-Ouest**. A l'écart du centre, au-delà du nant du Paradis, l'**abbaye de Presinge** forme un îlot. La Louvière, considéré comme un **hameau en zone rurale** par le Plan directeur cantonal,<sup>415</sup> est un **petit groupement de fermes genevoises** : édifices tripartites rectangulaires coiffés de toitures à deux pans et entourés d'une cour délimitée par des murets de pierre.

<sup>413</sup> Baillif-Loponte et MAYOR Marie-Paule, "Presinge, le nouveau village - Etude", page 21.

<sup>414</sup> ROTH Hansjörg, *Op. Cit.*, page 85.

<sup>415</sup> Fiche A05.

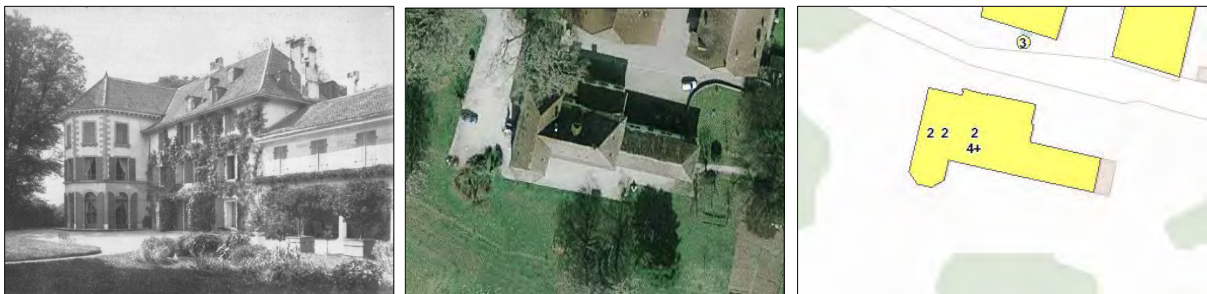




**Dénomination** Eglise Saint-Félix.  
**Typologie** Edifice public (lieu de culte).  
**Localisation** Route de La Louvière.  
**Informations** Edifices daté du XIV<sup>e</sup> siècle classé (1960) par l'Office du patrimoine et des sites ; rare exemple de chevet plat voûté en berceau à Genève.<sup>416</sup>  
**Illustrations** Jean TERRIER (2004) ; Swisstopo (2014).



**Dénomination** -  
**Typologie** Maison de campagne.  
**Localisation** Chemin des Chevêches.  
**Informations** Edifice daté de 1880 recensé par l'Office du patrimoine et des sites (Mai 1885) ; grand parc privé.<sup>417</sup>  
**Illustrations** Swisstopo (2014) ; Anonyme (Septembre 2015) ; SITG (Mars 2016).

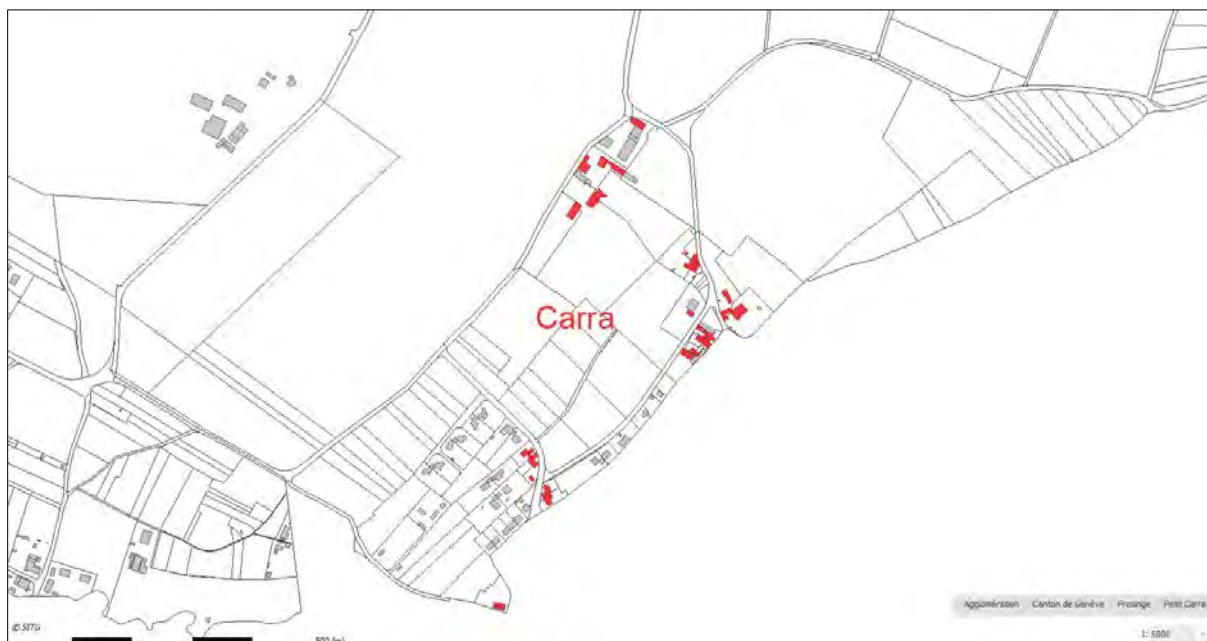


**Dénomination** Maison de la Rive.

<sup>416</sup> BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du Canton de Genève*, page 315.

<sup>417</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

<b>Typologie</b>	Maison bourgeoise (ancienne maison forte).
<b>Localisation</b>	Chemin de Pré Rojoux.
<b>Informations</b>	Edifice daté vers 1450, modifié vers 1750 et 1829, recensé (Juin 1885) par l'Office du patrimoine et des sites. <sup>418</sup>
<b>Illustrations</b>	Photographie ancienne ; Swisstopo (2014) ; SITG (Mars 2016).



Le hameau de Cara est un **groupement lâche** en deux parties : Grand-Cara et Petit-Cara, qui sont originellement des **maisons de campagne** avec dépendances agricoles (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).



<b>Dénomination</b>	Domaine du Petit Cara.
<b>Typologie</b>	Maison de campagne.
<b>Localisation</b>	Chemin des Eaux Belles.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1905 recensé par l'Office du patrimoine et des sites (Mai 1885). <sup>419</sup>
<b>Illustrations</b>	Google car (Juillet 2013) ; Swisstopo (2014) ; SITG (Mars 2016).

<sup>418</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

<sup>419</sup> *Ibid.*



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Route de Cara.
<b>Informations</b>	Edifice tripartite coiffé d'une toiture à deux pans et demi-croupes ; cour pavée de galets.
<b>Illustrations</b>	Google car (Juillet 2013).



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune est **préservé**, notamment du fait du choix d'une **urbanisation limitée** et souvent sous forme d'**habitat collectif**.<sup>420</sup> Cependant, l'aménagement quasi-systématique de **haies épaisses** en limite de parcelles et l'urbanisation ayant pris la forme d'une **relative densification** du tissu le **long des axes** routiers changent quelque peu la forme urbaine ancienne et ferment les perspectives paysagères.

<sup>420</sup> Presinge fait partie des communes préservées notamment grâce à "l'instauration en 1929 d'une large zone agricole". BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du canton de Genève*, page 79.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Presinge comme faisant partie de **"la campagne remarquable de Jussy"**, caractérisée par ses villages et ses bocages.

Une **étude annexe du Plan directeur communal** (PDCom) de Presinge projette un développement sous forme de **"nouveau village"** *i.e.* d'un quartier périurbain juxtaposé à une localité ancienne, généralement sous la forme de lotissements de villas ou collectifs :

Le "nouveau village" de Presinge n'est ni un lotissement rapporté, ni un pastiche nostalgique de "vieux village", mais une réinterprétation contemporaine, avec une prédominance d'immeubles de bas gabarit, une importance particulière accordée à l'espace piéton et une limitation de la circulation automobile à l'intérieur du quartier. Le projet de "centre villageois" constitue avec sa place et les équipements alentours une articulation entre l'ancien et le nouveau Presinge et un lieu de référence pour toute la commune. [...] Le projet d'extension de Presinge-village défend les objectifs suivants [...] : créer un centre qui renforce l'identité villageoise ; concevoir un développement raisonné qui assure une progression démographique assimilable [...] ; intégrer les équipements municipaux et les activités [...] nécessaires à une vie de village ; préserver les qualités morphologiques existantes du village [...] ainsi que les qualités paysagères du site.

Marie-Paule MAYOR, Architecte urbaniste (2009)<sup>421</sup>



<sup>421</sup> Baillif-Loponte et MAYOR Marie-Paule, "Presinge, le nouveau village - Etude", page 24 et 30.

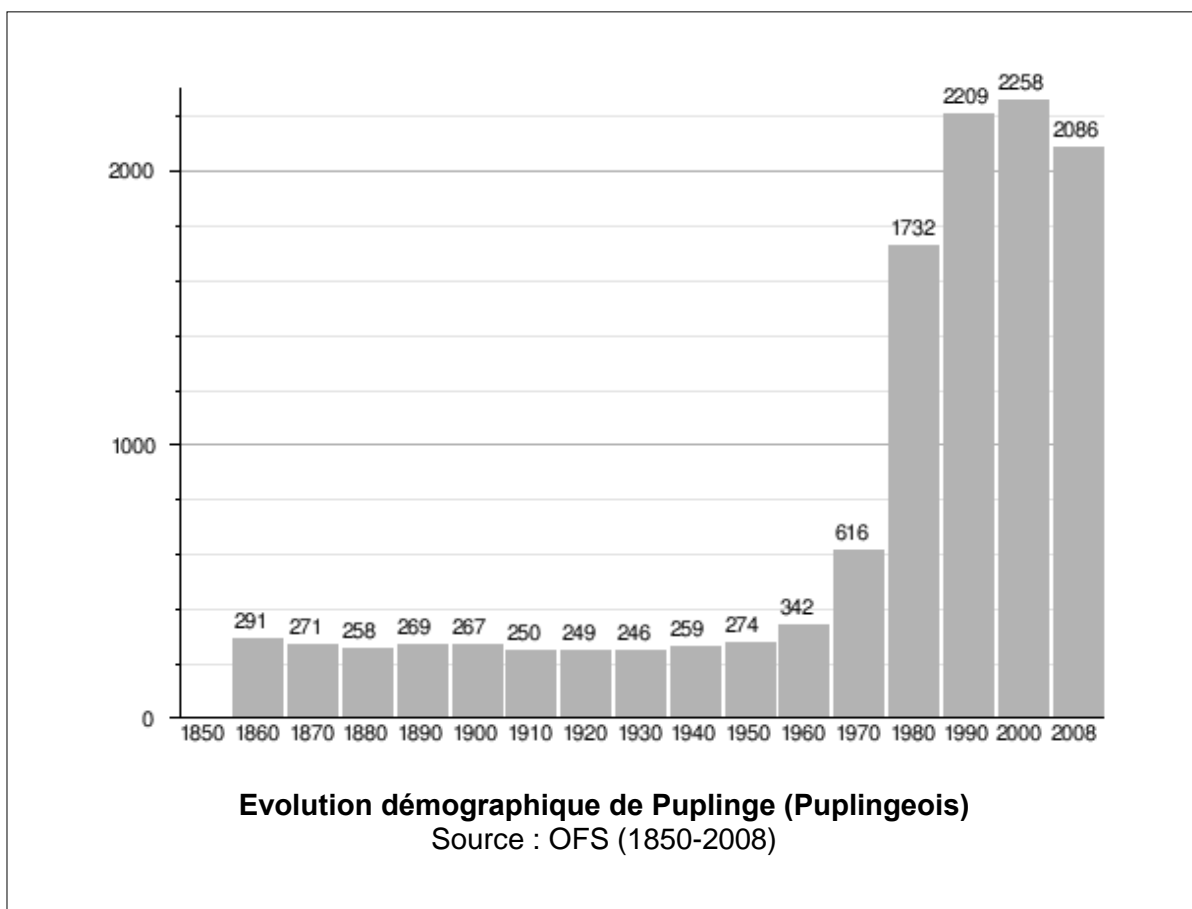


**Intégration paysagère du projet du "nouveau village" de Presinge**  
Plan de l'étude " Presinge, le nouveau village" (2009)

## 17. Puplinge

### Historique de la commune

Puplinge est un **village** du Canton de Genève (Genève - 1241). Situé dans la **campagne Nord-Est de Genève**, il est compris entre 431 et 448 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par les rivières du **Foron** (limite avec les communes d'Ambilly et Ville-la-Grand) et de la **Seymaz** (limite avec la commune de Choulex. Le chef-lieu, formant la **seule entité** de la commune, est anciennement de type **village rue**. Aujourd'hui, le territoire de Puplinge constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 3 % entre 1999 et 2005 puis de -3,3 % entre 2006 et 2011.



Jusqu'en 1851, [Puplinge] partage la même histoire que Presinge. A cette date, la commune fut divisée en deux, à la suite de mésententes. Les habitants de [Puplinge] refusaient en effet de payer la restauration de l'église de Presinge et ceux de Presinge déploraient que l'autorité communale, où les Puplingeois étaient majoritaires, n'améliorât en rien l'infrastructure de leur village.

Fabia CHRISTEN, Membre de la Société  
d'histoire et d'archéologie de Genève (2010)<sup>422</sup>

<sup>422</sup> CHRISTEN Fabia, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Presinge".

Géométrie de la prison de Champ-Dollon, des collectifs  
du chef-lieu et des champs semi-bocagers :



Disparités urbanistiques du chef lieu entre tissu ancien prolongé  
par le collectif aux couvertures marron clair et collectif en  
"impasses" ou "raquettes" aux couvertures gris foncé :



### **Paysage aérien de Puplinge**

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

L'étymologie de Puplinge serait issue du nom d'un **propriétaire romain** (Popilius) modifié au contact des **Burgondes** (terminaison en -inge).<sup>423</sup> Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Ses armoiries (1924) figurent les **voies** qui traversent la commune : la "route des princes" et les rivières de la Seymaz et du Foron.<sup>424</sup> Au Moyen-âge, le territoire de Puplinge-Presinge fait partie du **comté de Genevois** avant de passer sous le contrôle **savoisien** à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle à 1816, il dépend de la **paroisse de Ville-la-Grand** avant de faire partie de la nouvelle commune française du même nom. Moins isolé des voies de communication que Presinge, le village de Puplinge devient une "banlieue" de Ville-la-Grand.<sup>425</sup> En 1821, un incendie détruit partiellement le village.<sup>426</sup> Passant "**du village chemin au petit bourg de campagne**"<sup>427</sup>, Puplinge connaît une **explosion démographique** depuis les années 1960-1970 (après une longue constance) et devient surtout **résidentielle**.

---

<sup>423</sup> ROTH Hansjörg, *Op. Cit.*, page 14.

<sup>424</sup> Blason : "D'azur à deux fasces ondées d'argent, au pal d'or brochant sur le tout". Site de la commune de Puplinge - puplinge.ch

<sup>425</sup> ROTH Hansjörg, *Op. Cit.*, page 11.

<sup>426</sup> Commune de Puplinge, "PDCom - Etat des lieux", page 57.

<sup>427</sup> ROTH Hansjörg, *Op. Cit.*, page 186.



## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Puplinge compte **un objet bâti inscrit** à l'inventaire (1981).<sup>428</sup> Elle se situe en outre sur la "route des Princes" et présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Genevois élargi** qui mérite attention.



**Puplinge**  
Mappe Sarde de Ville-la-Grand ADHS (1755)

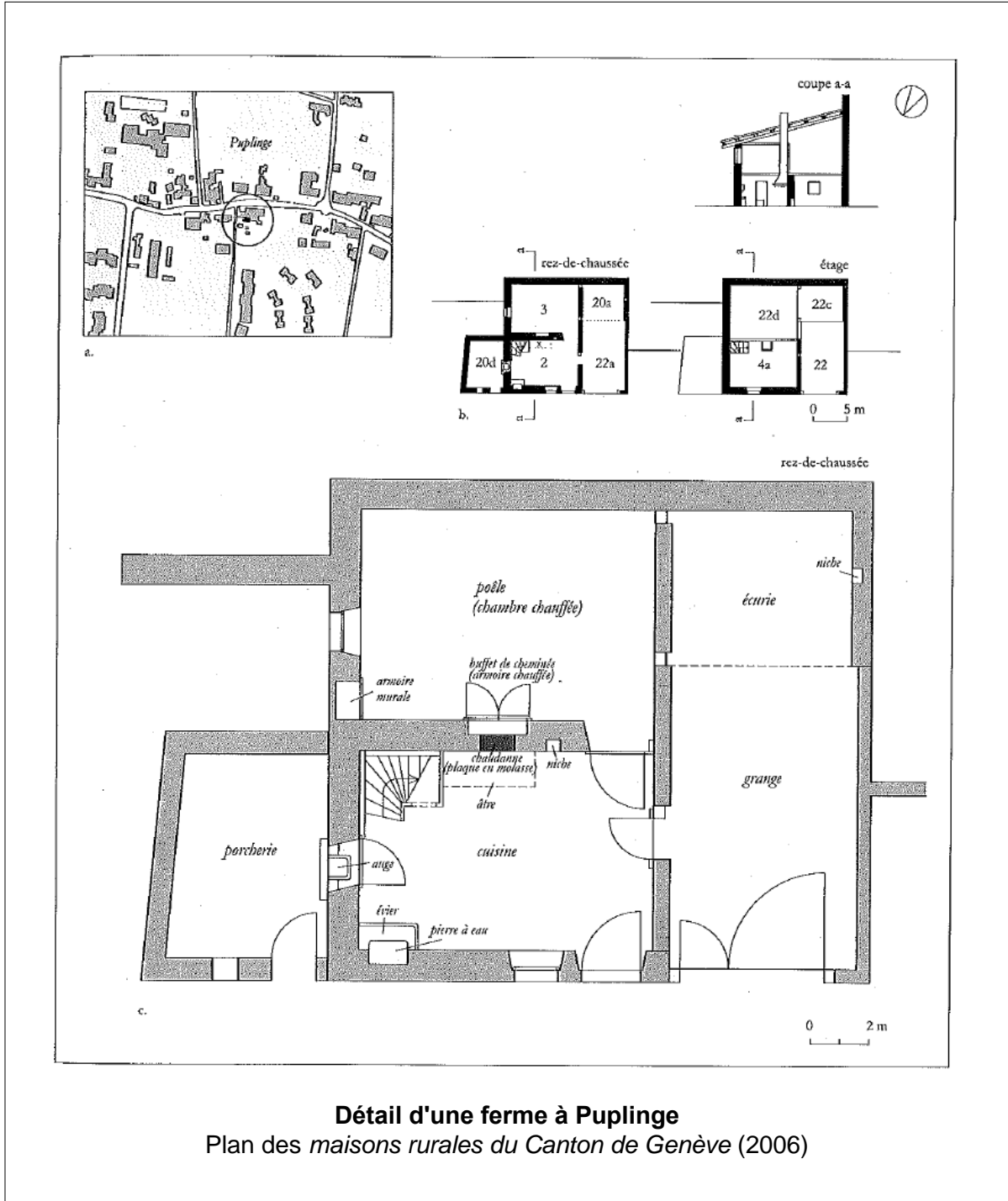


**"Pesai, Puplinge"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII° siècle)

<sup>428</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

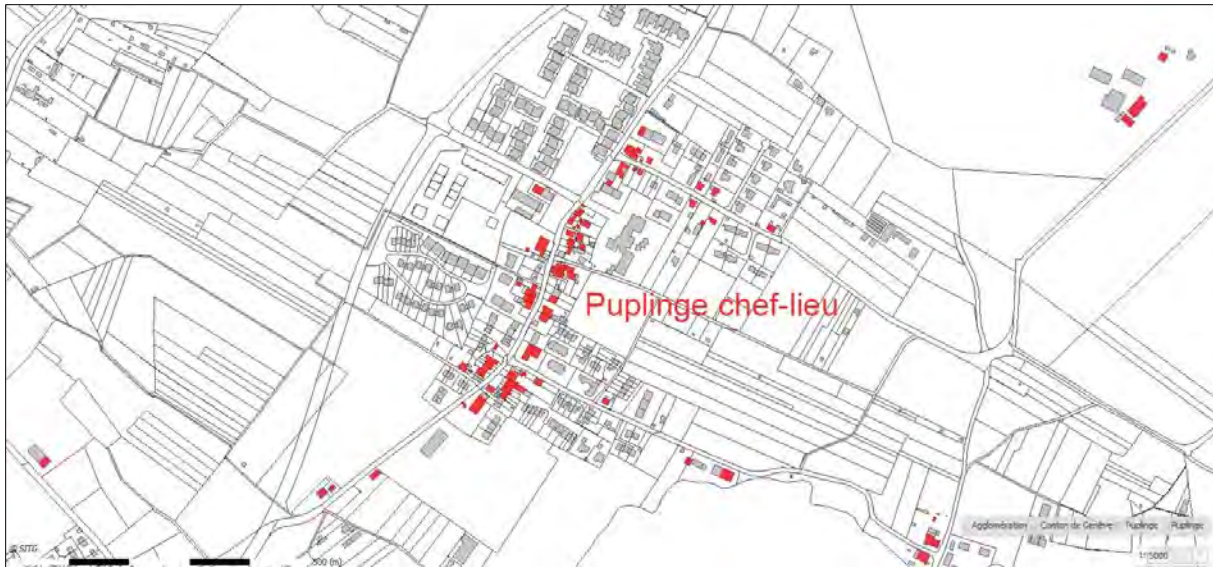
Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Puplinge sont principalement :

- Un petit territoire **semi-bocager** de plaine **entre Foron et Seymaz** ;
- Une **forme urbaine** ancienne **linéaire** qui domine le paysage bâti ;
- Un **tissu** traditionnellement **assez dense** où l'espace public mêle minéral et végétal ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.



**Détail d'une ferme à Puplinge**  
Plan des maisons rurales du Canton de Genève (2006)

Ci-après, une carte de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Puplinge est anciennement un **village rue** où le **bâti contigu** s'aligne parallèlement à la rue : fermes genevoises, édifices publics (école dès 1821<sup>429</sup>), maisons bourgeoises, auberges. On trouve également quelques **édifices isolés**.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Habitation urbaine.
<b>Localisation</b>	Route de Puplinge.
<b>Informations</b>	Edifice inscrit (1981) comme étant un "bâtiment intéressant pour ses détails gothiques bien conservés et son appartenance à un mas ancien". <sup>430</sup>
<b>Illustrations</b>	PDCOM (2008) ; Google car (Août 2013) ; Swisstopo (2014).



<sup>429</sup> ROTH Hansjörg, *Op. Cit.*, page 67.

<sup>430</sup> Commune de Puplinge, "PDCOM - Etat des lieux", page 54.

<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Route de Presinge.
<b>Informations</b>	Edifice daté des XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles tripartite coiffé d'une vaste toiture à demi-croupes et percé d'oeils-de-bœufs ovales.
<b>Illustrations</b>	Google car (Août 2013).



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune se cache dans une **urbanisation densifiée et étendue** malgré le fait que Puplinge fasse partie des communes, comme Bardonnex, Presinge ou Soral, en zone agricole.<sup>431</sup> Des **quartiers en "impasses"** ont en effet été construits **de part et d'autre des voies** anciennes mais surtout entre le chef-lieu et la route de contournement.

<sup>431</sup> BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du canton de Genève*, page80.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Puplinge comme faisant partie de **"la campagne remarquable de Jussy"**, caractérisée par ses villages et ses bocages.<sup>432</sup>

La commune de Puplinge fait l'objet d'un **règlement de construction du village**.



**Exemple de réhabilitation d'une ancienne ferme-auberge en un restaurant  
"Mon idée" - Entreprise générale Unirenova (1998)**

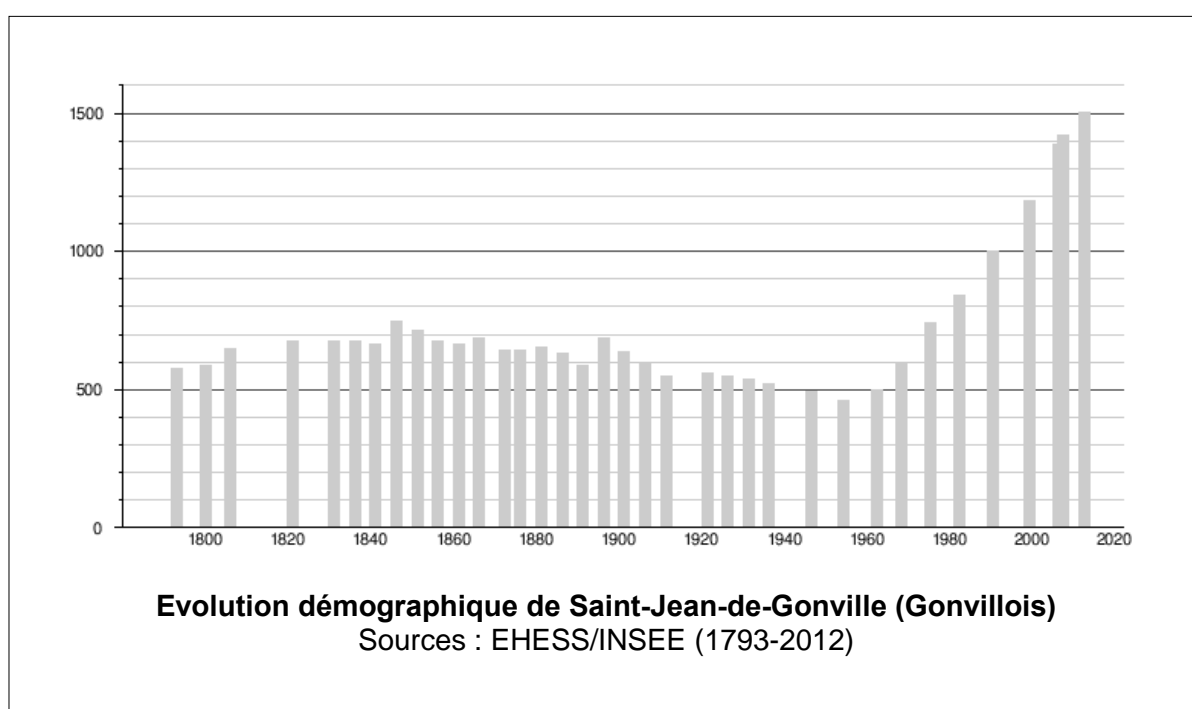
<sup>432</sup> HEPIA, *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois : état des lieux et diagnostic*, pages 115-118.

## Etude de cas : 25 communes

## 18. Saint-Jean-de-Gonville

### Historique de la commune

Saint-Jean-de-Gonville<sup>433</sup> est un **village**<sup>434</sup> de la Communauté de communes du Pays de Gex (Ain - 01630). Situé sur le **versant Sud-Est du Jura**, il culmine à 1632 mètres d'altitude, pour 444 mètres au plus bas. La commune est arrosée par de nombreux ruisseaux dont ceux de La Louvatière et du Roulave (affluent de l'Allondon). Le chef-lieu, formant la **seule entité** de la commune, est anciennement de type **village ramifié**. Les **anciens hameaux** de Saint-Jean-de-Gonville (Choudans, Mornex, Sous-Saint-Jean) ont en effet été rattrapés par le chef-lieu. Aujourd'hui, le territoire de Saint-Jean-de-Gonville constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 18 % entre 1999 et 2005 puis de 8 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Saint-Jean-de-Gonville (première mention en 1095)<sup>435</sup> serait issue d'une **villa romaine** présente à cet endroit ayant progressivement pris le nom d'un grand propriétaire **burgonde**, puis du patron de la paroisse, **saint Jean-Baptiste**.<sup>436</sup> Ancienne localité **helvète**, elle fait partie du "**Pays équestre**" dont la ville principale est Nyon. Au Moyen-âge, le territoire dépend du **prieuré de Saint-Victor** de Genève, puis fait partie de la **paroisse protestante de Thoiry** entre 1558 et 1662. La **baronnie** est inféodée aux **sires de Gex** avant la **conquête savoisienne** de 1353.<sup>437</sup> Le village se développe beaucoup au XVI<sup>e</sup>

<sup>433</sup> Blason : "D'argent à l'écusson de gueules chargé d'un coq d'or, accompagné en chef d'une balance de sable, en flancs de deux branches de laurier de sinople et en pointe de la lettre S combinée à trois vergettes ondées et alésées de sable; vêtu d'azur chargé de quatre étoiles d'argent".

<sup>434</sup> Considéré comme un "pôle périurbain à croissance modérée" par la Communauté de communes. CCPG, "SCoT - Rapport de présentation", page 103.

<sup>435</sup> MALGOUVERNÉ Alexandre, *Richesses touristiques et archéologiques - pré-inventaire du département de l'Ain : canton de Collonges*, page 143.

<sup>436</sup> Site de la commune de Saint-Jean-de-Gonville - saint-jean-de-gonville.fr

<sup>437</sup> MALGOUVERNÉ Alexandre, *Op. Cit.*, page 144.

siècle. Longtemps **agricole et artisanale** (tanneurs-cordonniers, horlogers-lapidaire),<sup>438</sup> la commune est aujourd'hui de plus en plus **résidentielle** (croissance démographique exponentielle depuis la fin de l'exode rural).<sup>439</sup>

Chalet d'alpage avec son réservoir d'eau  
enserré par la forêt non loin de la crête du Jura :



Village ancien et nappe résidentielle de Mornex :



**Paysage aérien de Saint-Jean-de-Gonville**  
Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

<sup>438</sup> MÉLO Alain, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 746.

<sup>439</sup> MALGOUVERNÉ Alexandre, *Op. Cit.*, page 143.



## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Saint-Jean-de-Gonville ne compte **aucun objet bâti protégé**. Néanmoins, elle est un **lieu de passage** ancien traversé par le prolongement de la "route de l'Etraz" reliant le Canton de Vaud au Pays de Gex, la "**route de Lyon à Genève**", construite ici en 1744<sup>440</sup> et, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, par le **voie ferrée Longeraie-Divonne** construite en 1889. Elle présente en outre un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du mont Jura** qui mérite attention.

Le tissu ancien est constitué de fermes datant pour la plupart de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et très probablement construites à l'emplacement de bâtiments plus anciens. C'est le type même du village agricole gessien. [...] L'orientation privilégiée des toitures est une des caractéristiques architecturales de ce village.

*Saint-Jean-de-Gonville (1979)*<sup>441</sup>



**"Bocquera, Choudens, Mornex, St-Jean-de-Gonville, Tour de Bourdeaux"**  
Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

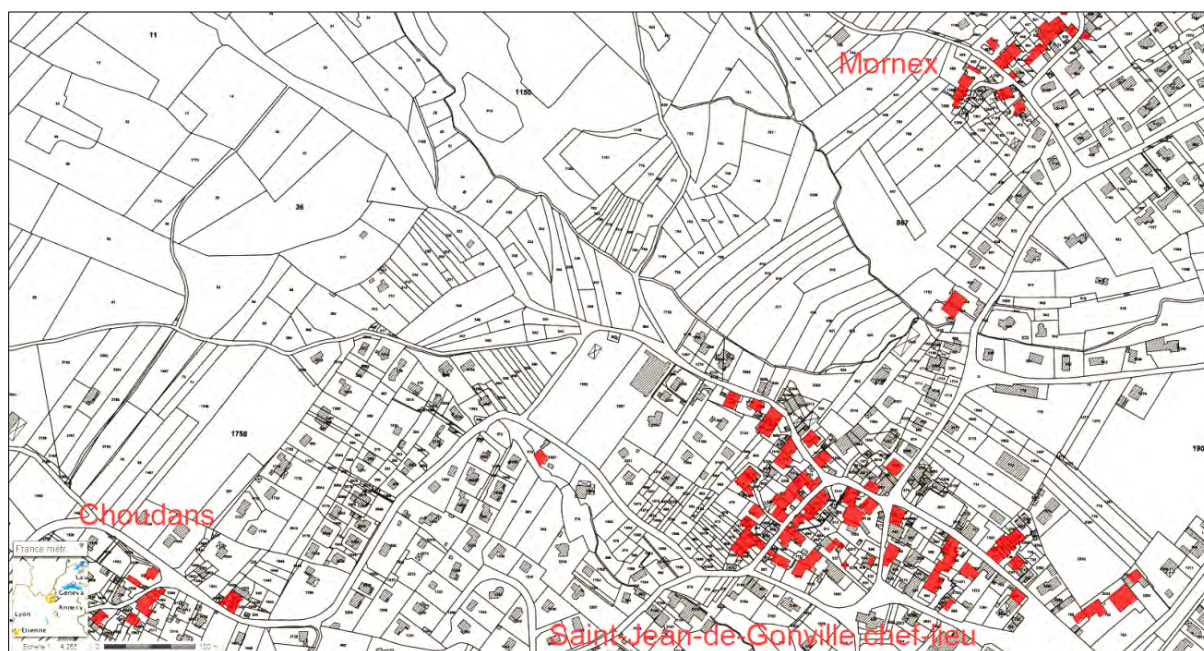
<sup>440</sup> MALGOUVERNÉ Alexandre, *Op. Cit.*, page 146.

<sup>441</sup> DEBRAY Bruno et BOUCHEZ Louis-Gabriel, *Saint-Jean-de-Gonville*, DDE/GEP, 1979, page 15.  
Cité par : MALGOUVERNÉ Alexandre, *Op. Cit.*, page 143.

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Saint-Jean-de-Gonville sont principalement :

- Un **territoire allongé** reliant les **crêtes jurassiennes** au **piémont urbanisé** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **linéaires** souvent **perpendiculaires** aux courbes de niveaux ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** dans les localités, entouré de **vergers et bocages**, avec quelques **édifices isolés**, notamment sur les hauteurs ;
- Une **architecture** ancienne d'**influences genevoise et jurassienne**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistance du bâti des cadastres ancien (1846) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Saint-Jean-de-Gonville est un **village** longé par une **grande voie historique**. Ce **village ramifié** s'est développé au second XIII<sup>e</sup> siècle le long de deux axes principaux autour de son château,<sup>442</sup> puis d'autres **édifices publics** : l'église Saint-Jean-Baptiste et la maison commune. On y rencontre également des **anciennes fermes**, des **maisons bourgeoises**, ainsi que de nombreuses **fabriques** anciennes : la scierie, la tannerie, la fruitière. Le hameau de Choudans, dont l'étymologie serait issue du bas latin *calma*, signifiant défrichement, est une donation de 912 du comte de Genève au prieuré de Satigny. De même, le hameau de Mornex, est une donation de 1099 au prieuré de Saint-Victor de Genève.<sup>443</sup> Ces deux hameaux sont aujourd'hui rattrapés par le chef-lieu. En haut de la commune, quelques **chalets d'alpage jurassiens** subsistent.<sup>444</sup>

<sup>442</sup> MALGOVERNÉ Alexandre, *Op. Cit.*, page 145.

<sup>443</sup> *Ibid.*

<sup>444</sup> *Ibid.*, page 155.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Eglise Saint-Jean-Baptiste.  
 Edifice public (lieu de culte).  
 Rue de l'Eglise.  
 Edifice primitif donné à la fin du XI<sup>e</sup> siècle au prieuré de Saint-Victor de Genève ; le chœur et les chapelles datent du XV<sup>e</sup> siècle ; l'église sert de temple entre 1536 et 1612 ; la chapelle de la Vierge abrite l'école avant la construction d'un édifice dédié (1880) ; l'église est refaite en 1827 pour être agrandie et remonter son clocher abattu par les Révolutionnaires.<sup>445</sup>

**Illustrations**

ADA (1846) ; IGN (2012) ; Goggle car (Juillet 2013).



<sup>445</sup> MALGOUVERNÉ Alexandre, *Op. Cit.*, pages 144 et 146.

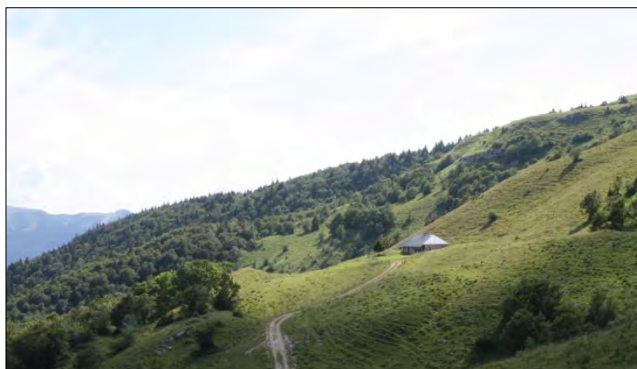


**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Le moulin de Crève-Cœur.  
 Fabrique (moulin hydraulique).  
 Rue des Cheneviers.  
 Edifice sur la rivière de la Doua daté de XIII<sup>e</sup> siècle recensé par l'OPS du Canton de Genève ; moulin à blé propriété de la famille CLARET depuis 1744 ayant également servi de battoir, de pressoir, de huilerie et de scierie, activité dominante depuis 1923.<sup>446</sup>

**Illustrations**

Carte postale (Vers 1900) ; Olivier ZIMMERMAN (2008).



<sup>446</sup> Site de la commune de Saint-Jean-de-Gonville - [saint-jean-de-gonville.fr](http://saint-jean-de-gonville.fr)

<b>Dénomination</b>	La Capitaine.
<b>Typologie</b>	Chalet d'alpage jurassien.
<b>Localisation</b>	Alpages.
<b>Informations</b>	Ancienne fruitière d'alpage ayant appartenu à Pierre DUFOUR dit Capitaine. <sup>447</sup>
<b>Illustrations</b>	IGN (2012) ; Anonymes.



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune **se cache dans un étalement urbain** en nappes résidentielles qui a fait des différents hameaux une seule entité. Cependant, certains **objets isolés** demeurent préservés.

<sup>447</sup> MALGOUVERNÉ Alexandre, *Op. Cit.*, page 155.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Saint-Jean-de-Gonville comme faisant partie de l'ensemble du "chapelet de villages" du "**piémont du Jura**", caractérisé par la présence du Jura et de lignes végétales.<sup>448</sup>

Le **Schéma de cohérence territorial** (SCoT) de la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) définit Saint-Jean-de-Gonville comme faisant partie de l'unité paysagère du "**piémont bocager en pente douce**" :

« C'est un lieu "charnière" d'articulation entre les versants/coteaux boisés montagnards et la plaine gessienne. [...] L'étalement pavillonnaire est assez présent à la périphérie des villages et le long de la route (D 89). Il dénature et peut à terme effacer la silhouette des villages constitués. Il obstrue aussi les vues dégagés sur le grand paysage le long de la route. »

SCoT de la CCPG (2007)<sup>449</sup>

Le **Plan local d'urbanisme** (PLU) de Saint-Jean-de-Gonville **repère des édifices** faisant l'objet d'une protection sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection"), notamment afin d'interdire, dans les centres anciens, les toitures-terrasses végétalisées.<sup>450</sup>

<sup>448</sup> HEPIA, *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois : état des lieux et diagnostic*, pages 263.

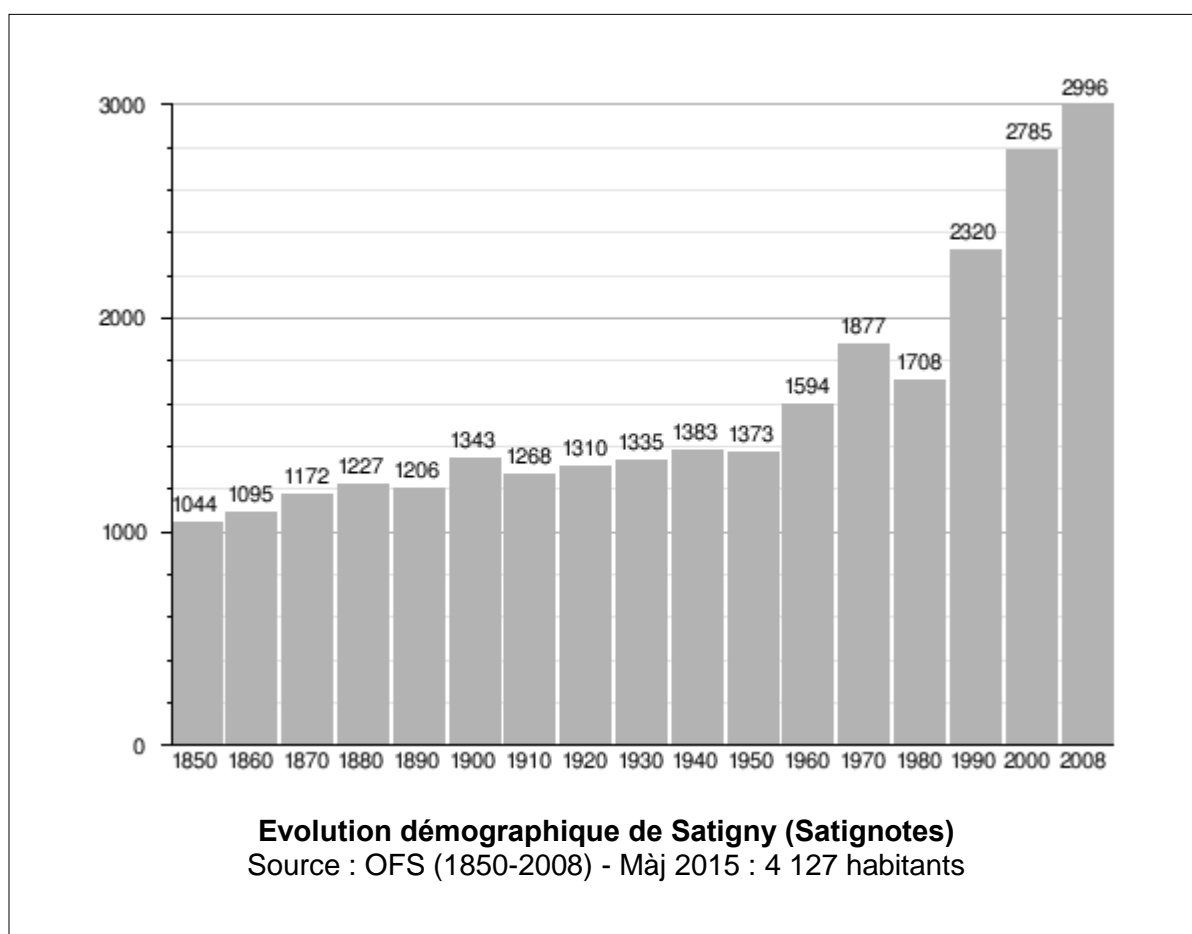
<sup>449</sup> CCPG, "SCoT - Rapport de présentation", page 177.

<sup>450</sup> Commune de Saint-Jean-de-Gonville, "PLU - Rapport de présentation", page 43.

## 19. Satigny

### Historique de la commune

Satigny est un **petit centre local** du Canton de Genève (Genève - 1242). Situé dans la **campagne genevoise du Mandement**, il est compris entre 370 et 507 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par l'**Allondon** (limite avec les communes de Dardagny et de Thoiry) et le **Rhône** (limite avec la commune d'Aire-le-Ville), ainsi que divers ruisseaux dont le Châtelet (limite avec la commune de Russin), le Nant de l'Ecra (limite avec la commune de Saint-Genis-Pouilly) ou le Nant d'Avril. Le chef-lieu est anciennement de type **village rue** avec des hameaux distincts : Bourdigny (Dessous et Dessus), Chouilly, Peissy et Peney (Dessous et Dessus). Aujourd'hui, le territoire de Satigny constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant**. Sa croissance démographique a été de 17 % entre 1999 et 2005 puis de 26,1 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Satigny (première mention en 901)<sup>451</sup> semble être issue du nom d'un **propriétaire gallo-romain**, Satiniatis. Une **villa romaine** serait en effet à l'origine du village, racines également indiquées par sa terminaison en -y. Anciennement **helvète**, la localité fait partie du "**Pays équestre**" dont la ville principale est Nyon. Ses armoiries (1924) reprennent celles du **prieuré de Satigny** (1340) représentant une clé double entourée d'une lune et d'un soleil.<sup>452</sup> Au Moyen-âge, le territoire de Satigny, après avoir été sous l'**influence des**

<sup>451</sup> OFF, *Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)...*, page 289.

<sup>452</sup> Blason : "De gueules à la clef à double panneton d'argent, accostée en cœur d'un soleil et d'un croissant d'or". Site de la commune de Satigny - satigny.ch

**seigneurs de Gex**, fait partie du Mandement de Peney - composé des localités de Bourdigny, Céigny, Chouilly, Dardagny, Genthod, Malval, Peissy, Peney, Russin et Satigny<sup>453</sup> -, appartenant à l'**évêque de Genève**.<sup>454</sup> Un **prieuré** y est fondé au X<sup>e</sup> siècle. A partir de 1536, la "**Terre de Mortier**" dépend de la **seigneurie de Genève**. Le territoire relève des **paroisses** de Bourdigny, de Peissy, de Peney et de Satigny jusqu'en 1538 où elles sont unifiées. En 1798, cette paroisse devient une **commune** du Canton de Genève - auquel elle est rattachée depuis 1749 - et Satigny y prend le rôle de chef-lieu. L'**activité artisanale** y est ancienne, du fait de l'implantation de moulins sur l'Allondon et le Rhône à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Le XIX<sup>e</sup> siècle et l'arrivée du chemin de fer accentuent cette fonction (gravières de Peney), puis l'**industrie** prendra une place importante à partir des années 1970 (Meyrin-Satigny, Bois de Bay). L'**activité agricole** de la commune demeure cependant très importante : abandonnant l'élevage laitier dans le deuxième tiers du XX<sup>e</sup> siècle, Satigny est avant tout **viticole** (cave coopérative). Parallèlement, la commune devient également de plus en plus **résidentielle**.<sup>455</sup>

Vignes entre Chouilly, Peissy et Satigny :



**Paysage aérien de Satigny**

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

<sup>453</sup> PIGUET Martine, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Terre de Mortier".

<sup>454</sup> PIGUET Martine, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Mandement".

<sup>455</sup> BRUNIER Isabelle, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Satigny".



## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

Satigny compte de **nombreux objets bâtis classés** : la chapelle de Peney (1921), le clocher de Peissy (1933), les ruines du château de Peney (1943), le château de Chouilly (1954), l'ancienne chapelle de Bourdigny (1956), deux fermes (façades) de Peissy (1959), le domaine du Saugey (1961), l'ensemble autour du temple (1921-1961), la fontaine couverte de Peissy (1972). De plus, certaines localités de la commune constituent des **sites ISOS** (inventaire des sites construits à protéger en Suisse) d'importance nationale : Bourdigny, Chouilly, Peissy et Satigny-Dessus. Traversé par la **voie de chemin de fer** reliant Genève à Lyon à partir de 1858, le territoire n'est pas fondamentalement un lieu de passage historique. Cependant, un patrimoine remarquable et "ordinaire", **caractéristique du Genevois élargi**, mérite attention.



**"Bois de Bay, Bourdigny-Dessous, Bourdigny-Dessus, Bouverie, Chouilly, Fabry, Justice, London, Merdissel, Paicy, Satigny-Dessous, Peney-Dessus, Peney-Dessous, Satigny-Dessus, Tabouret, Thuillerie, Turrelin"**

Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)



Le mélange de bâtiments ruraux et de maisons de campagne du 18<sup>e</sup> s. est typique du Mandement et s'explique entre autres par l'ancienne appartenance à Genève, facilitant l'implantation de la grande bourgeoisie citadine.



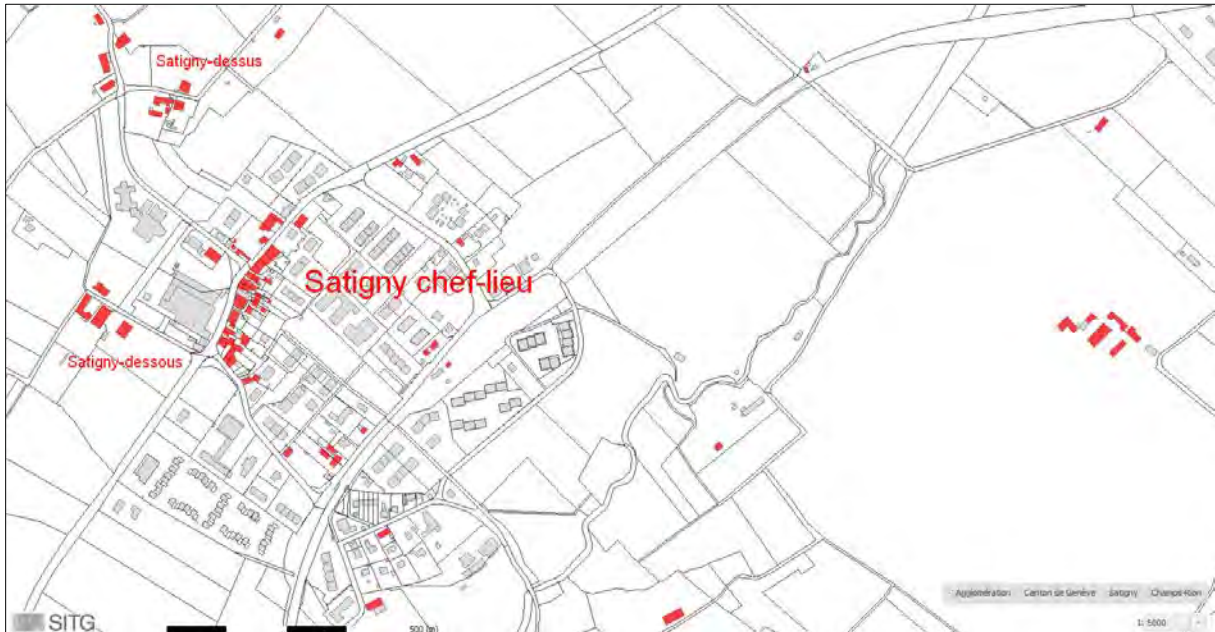
Inventaire ISOS (1983)<sup>456</sup>

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Satigny sont principalement :

<sup>456</sup> OFF, *Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)...*, page 279.

- Un grand territoire constitué du **chef-lieu** entouré de **hameaux dispersés** entre vignes, prés et bois ;
- Des **formes urbaines linéaires** et des localités souvent en deux parties ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** enserré de murets, haies et vergers ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.

Ci-après, une carte de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Satigny est un **village rue** entouré d'édifices isolés. Le petit groupement de Satigny-dessous constitue le **centre ancien** du village mais se situe à l'écart du bourg dont le bâti s'étend le long d'une **rue principale**, principalement aligné au Sud-Est de celle-ci. Ainsi, le village rue regroupe-t-il principalement des **fermes genevoises**, tandis que le bâti isolé est formé d'**édifices publics**, de **maisons bourgeoises** et de **fabriques**.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Maison vigneronne mixte (ferme genevoise).
<b>Localisation</b>	Route du Mandement.
<b>Informations</b>	Edifice daté des XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècle ; porte de grange et porte de cave à vin en plein cintre ; pierre de taille en molasse.
<b>Illustrations</b>	Google car (Juin 2013).

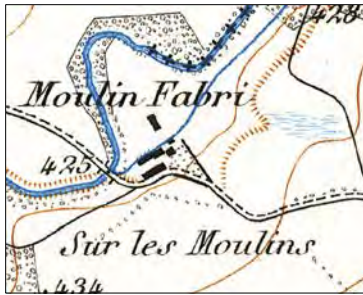


**Dénomination** Temple de Satigny.  
**Typologie** Edifice public (lieu de culte).  
**Localisation** Route de Champvigny.  
**Informations** Edifice daté du XIII<sup>e</sup> siècle classé en 1921 ; construit sur un sanctuaire des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles ; église Saint-Pierre-aux-Liens transformée en temple à la Réforme (1536).  
**Illustrations** Swisstopo (1870-1926 / 2014) ; Google car (Juin 2013).

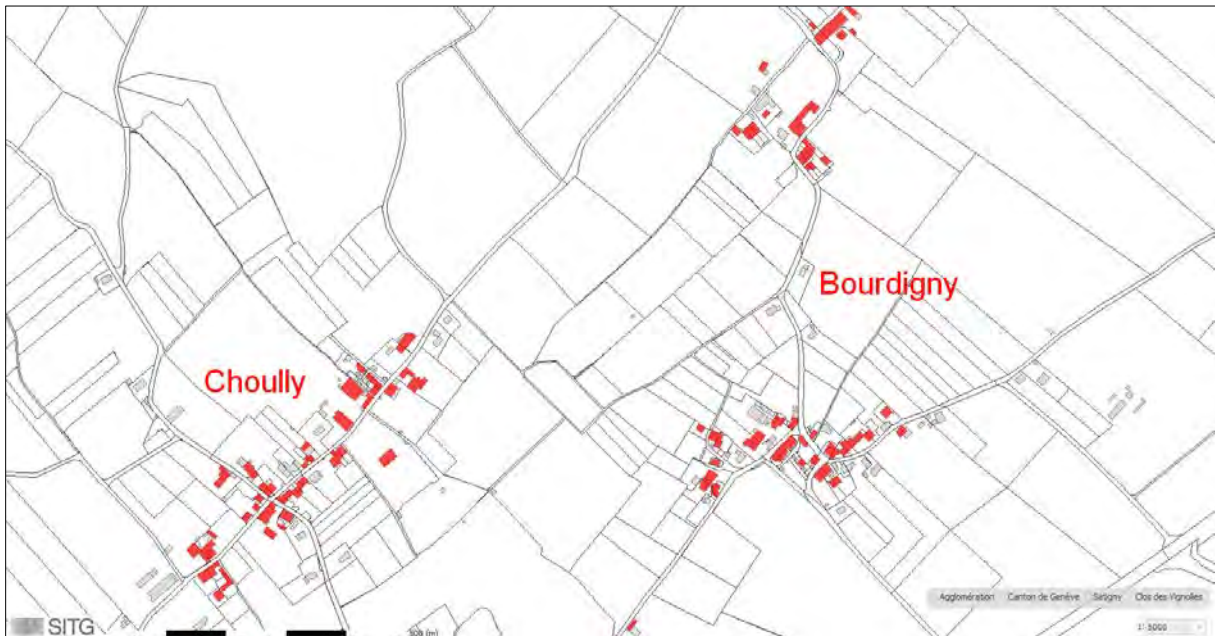


**Dénomination** Campagne du Saugey.  
**Typologie** Maison de campagne.  
**Localisation** Chemin du Bornalet.  
**Informations** Edifice daté de 1668-1675 classé (1961) par l'Office du patrimoine et des sites ; construit par Jacques GRENUS, négociant et homme politique genevois<sup>457</sup> ; mur d'enceinte, parc privé, cour, fontaine, domaine agricole dépendant.  
**Illustrations** Swisstopo (2014) ; Tribune de Genève (2014).

<sup>457</sup> Site de la commune de Satigny - satigny.ch



<b>Dénomination</b>	Moulin Fabry.
<b>Typologie</b>	Fabrique.
<b>Localisation</b>	Route du Moulin-Fabry.
<b>Informations</b>	Edifice sur le ruisseau du Lion daté de 1328 inventorié par l'Office du patrimoine et des sites ; moulin à grain banal du mandement de Peney appartenant à la famille CALANDRINI ; il alimente une meunerie, un battoir, puis à partir de 1780 un pressoir, une forge, scierie ; une turbine mécanique alimente la scierie de 1934 aux années 1960. <sup>458</sup>
<b>Illustrations</b>	Swisstopo (1870-1926 / 2014) ; Olivier ZIMMERAMNN (2007-2009).



Le hameau de Bourdigny est constitué de **deux groupements** : Bourdigny-Dessous de type **ramifié** et Bourdigny-Dessus de type plus **éclaté**. Le hameau de Chouilly est un **village linéaire** ordonné autour de son carrefour central. Le bâti est principalement constitué de **maisons bourgeoises**, notamment maisons de campagne, et de **fermes genevoises** parfois organisées en **domaines viticoles**. Les **murets de pierre** ainsi que les **cours** sont des éléments importants caractérisant ces hameaux.

<sup>458</sup> FROMMEL Bénédict, "Les moulins à eau du bassin genevois", page 61. BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du Canton de Genève*, page 163.

Les bâtiments [de Bourdigny-Dessus], en majorité des maisons de campagne du 18<sup>e</sup> s., avec leurs dépendances et leurs fermes, sont disposés de part et d'autre du château, souvent dans des parcs [...]. Le tissu [de Bourdigny-Dessous] se compose d'une majorité de constructions rurales à mi-chemin entre la ferme concentrée et la maison vigneronne, quelquefois groupées en courtes rangées. Les espaces intermédiaires, outre les élargissements des voies formant cour, sont constitués de jardins et de petits parcs, parfois plantés d'arbres, soigneusement délimités par des murs et des murets [...].



Inventaire ISOS (1983)<sup>459</sup>

Le tissu historique [de Chouilly] est regroupé dans une entité unique, parcourue par une rue principale pratiquement linéaire, orientée Nord-Est / Sud-Ouest, courant sur la ligne de crête du vignoble [...]. [Il] est constitué d'un mélange harmonieux de bâtiments fort divers [...] : château du 18<sup>e</sup> s. ; résidences campagnardes de grande taille, au faîte généralement parallèle à la voie, groupées avec les bâtiments d'exploitation autour d'une cour [...] ; constructions contiguës réunissant sous un même faîte, parallèle à la rue, l'habitation et les locaux d'exploitation, datant du 18<sup>e</sup> / 19<sup>e</sup> s. [...]. Les espaces intermédiaires contribuent largement à l'homogénéité du périmètre, [...] leur traitement en bordure de voie (murs, murets, haies, etc.) contribue à la définition de l'espace sur rue.



Inventaire ISOS (1983)<sup>460</sup>



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Route du Crêt de Chouilly.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1712 recensé (Mars 1982) par l'Office du patrimoine et des sites ; bâtiment tripartite sur deux niveaux coiffé d'une toiture à faible pente ; logement en haut d'un escalier perpendiculaire à la façade principale ; encadrement des ouvertures en linteau bois ou appareillage en molasse.
<b>Illustrations</b>	Google car (Juin 2013) ; Swisstopo (2014).

<sup>459</sup> OFF, *Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)...*, page 84-85.

<sup>460</sup> OFF, *Ibid.*, page 139.

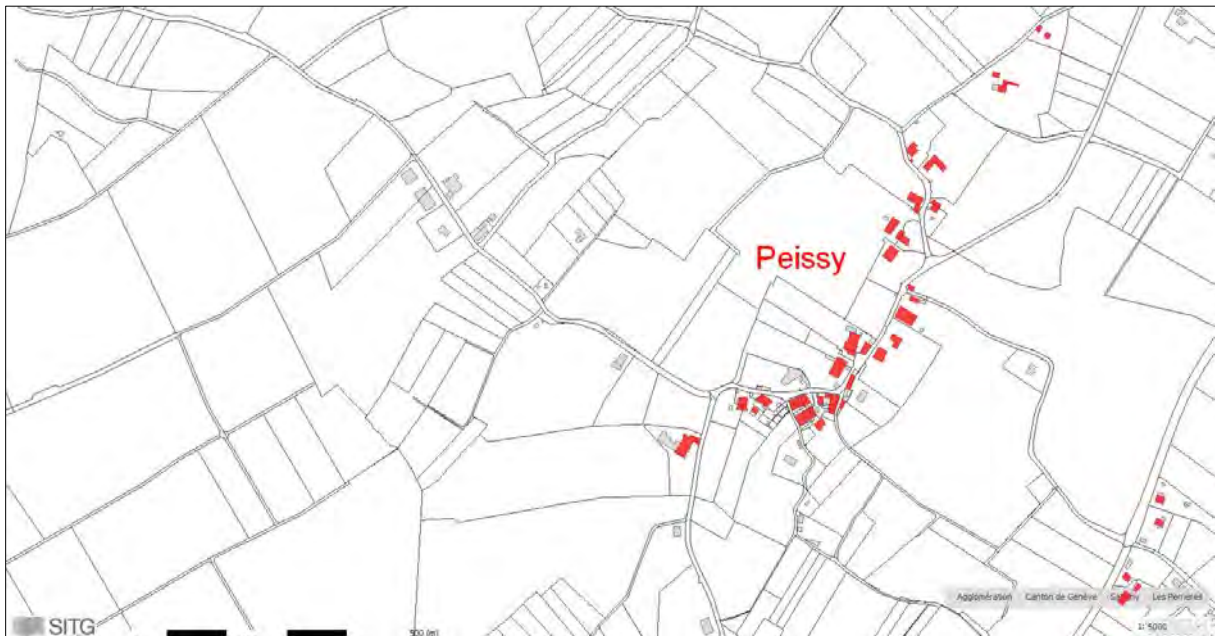


**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

-  
 Ferme genevoise.  
 Rampe de Chouilly.  
 Edifice daté de 1779 recensé (Mars 1982) par l'Office du patrimoine et des sites ; bâtiment massif présentant un large fenil sous combles coiffé d'une toiture à deux pans avec coyaux et demi-croupes ; fait partie de l'ensemble d'un domaine agricole organisé autour d'une cour centrale.

**Illustrations**

Google car (Juin 2013) ; SITG (Mars 2016).



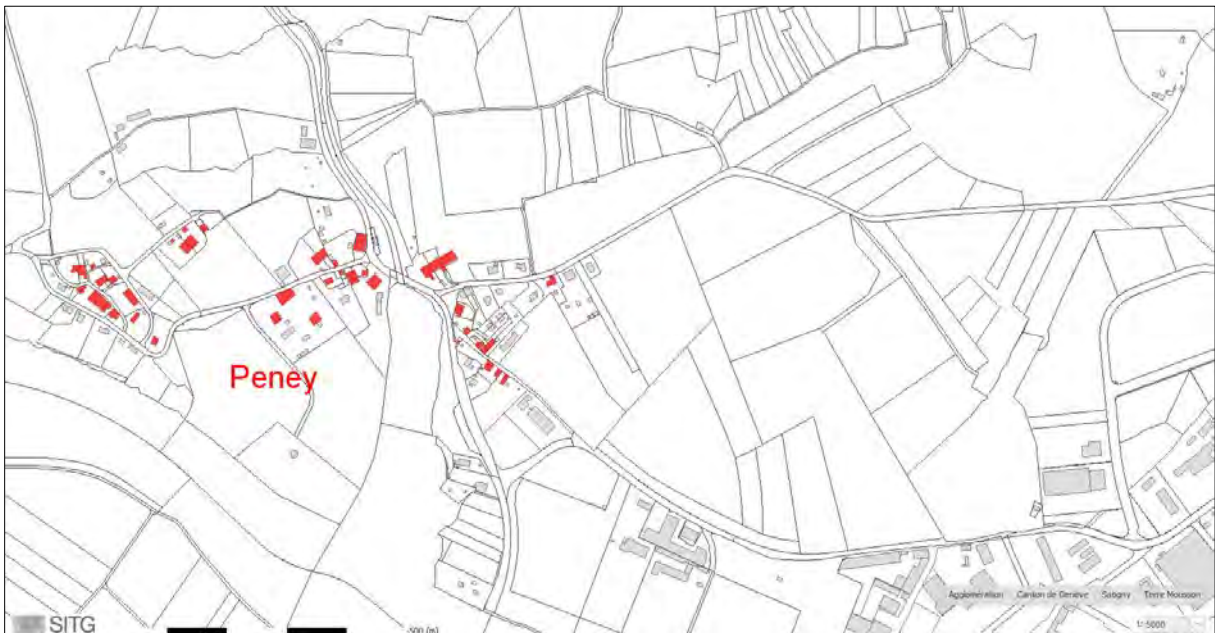
Le hameau de Peissy constitue un village rue composé principalement de **fermes genevoises** ou **maisons vigneronnes** mixtes avec un espace public très **minéral** (murs, murets, cours).



<b>Dénomination</b>	Domaine des Charmes.
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Route de Créderly.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1542, transformé au XIX <sup>e</sup> siècle, recensé (Juillet 1981) par l'Office du patrimoine et des sites ; pierre de taille en molasse, escalier extérieur en pierre, porte de grange en arc surbaissé, couverture en tuile creuse.
<b>Illustrations</b>	Anonyme (Février 2012) ; Google car (Juin 2013) ; Swisstopo (2014).



<b>Dénomination</b>	Ferme Pellegrin.
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Route de Peissy.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1600, transformé vers 1750 et 1835, recensé (Juillet 1981) par l'Office du patrimoine et des sites ; bâtiment avec cour à l'avant et jardin à l'arrière.
<b>Illustrations</b>	Google car (Juin 2013) ; Swisstopo (2014).



Le hameau de Peney est un groupement en **deux parties** : Peney-Dessus est une localité plutôt compacte tandis que Penney-Dessous est plus lâche.



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune est **préservé**, notamment dans les **hameaux** où l'urbanisation a été très limitée. Néanmoins, en accueillant la majorité du développement, le chef-lieu a **perdu sa forme urbaine ancienne**.

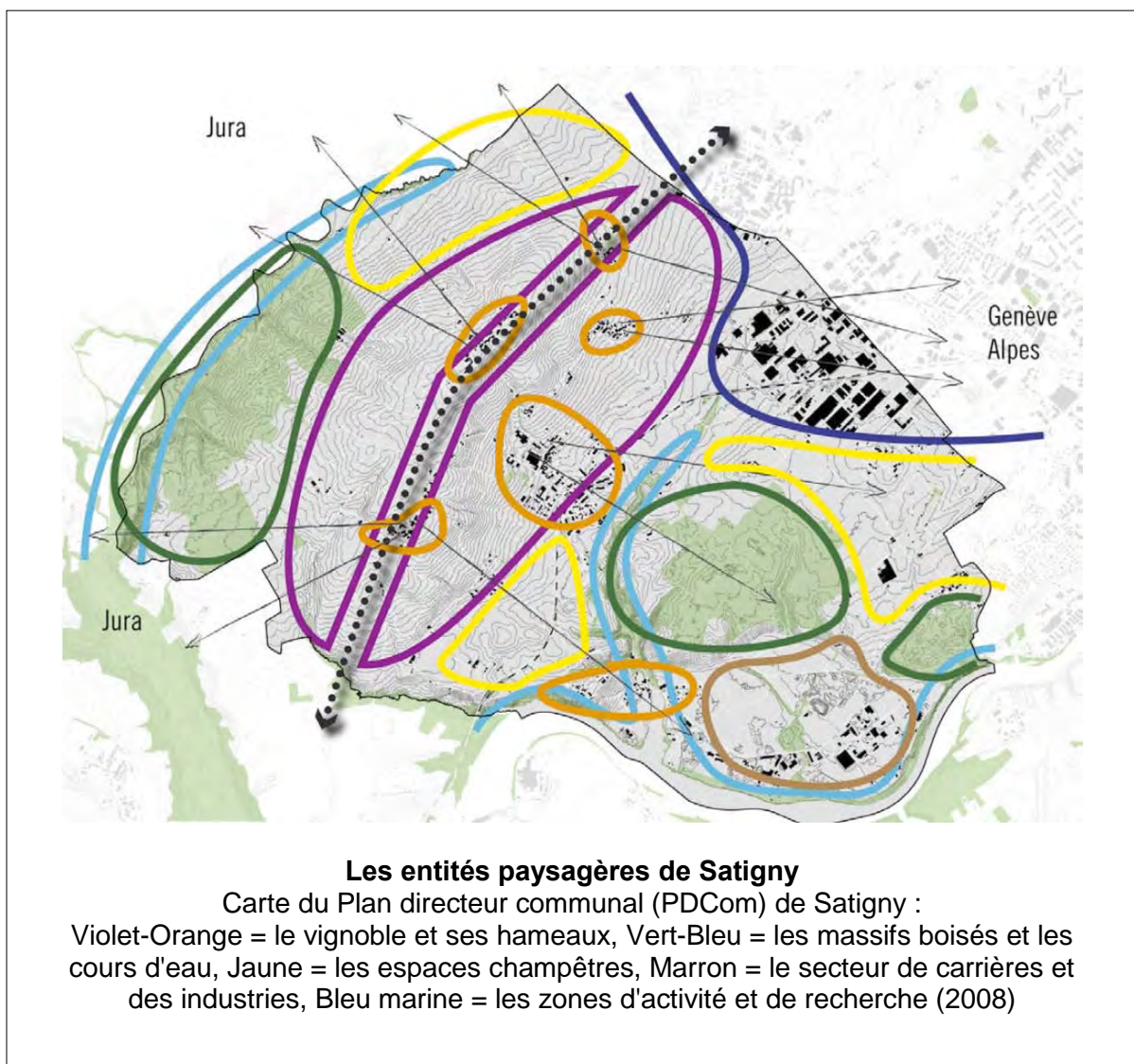


## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Satigny comme faisant partie de la **campagne remarquable du "vignoble du Mandement"**, caractérisée par son agriculture et ses vignobles.

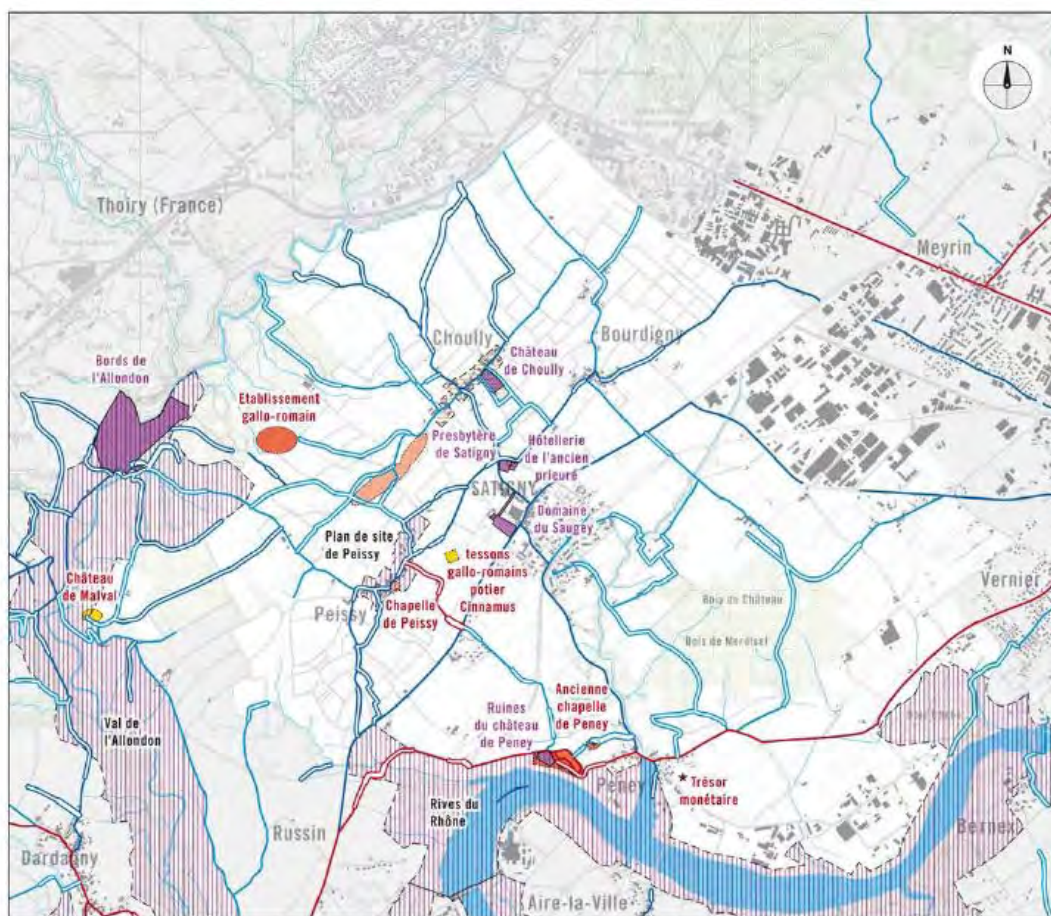
Selon l'**inventaire ISOS**, d'une part, toutes transformations d'édifices doivent être surveillées pour **conserver le caractère rural** des localités, et d'autre part, la protection paysagère doit être conçue dans son ensemble en **préservant les éléments environnants** (haies, murs, murets, terrasses, ouvertures, vignobles) ainsi que la **silhouette des localités** en limitant les zones villas.<sup>461</sup> En accord avec les recommandations ISOS, le hameau de Peissy fait l'objet d'un **Plan de site** depuis une modification de zone (4B protégée) en 2002.<sup>462</sup>

Le **Plan directeur communal (PDCom)** traite la question du patrimoine bâti dans une **approche paysagère globale**.



<sup>461</sup> OFF, *Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)*..., page 86, 139, 281 et 289.

<sup>462</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)



Tracés IVS (inventaire des voies historiques de Suisse):

— / — / — Importance nationale: avec beaucoup de substance / avec substance / historique

— / — / — Importance régionale: avec beaucoup de substance / avec substance / historique

— / — / — Importance locale: avec beaucoup de substance / avec substance / historique

▤ Périètre protégé

■ Périètre classé

▨ Périètre à l'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale à protéger

Sites archéologiques

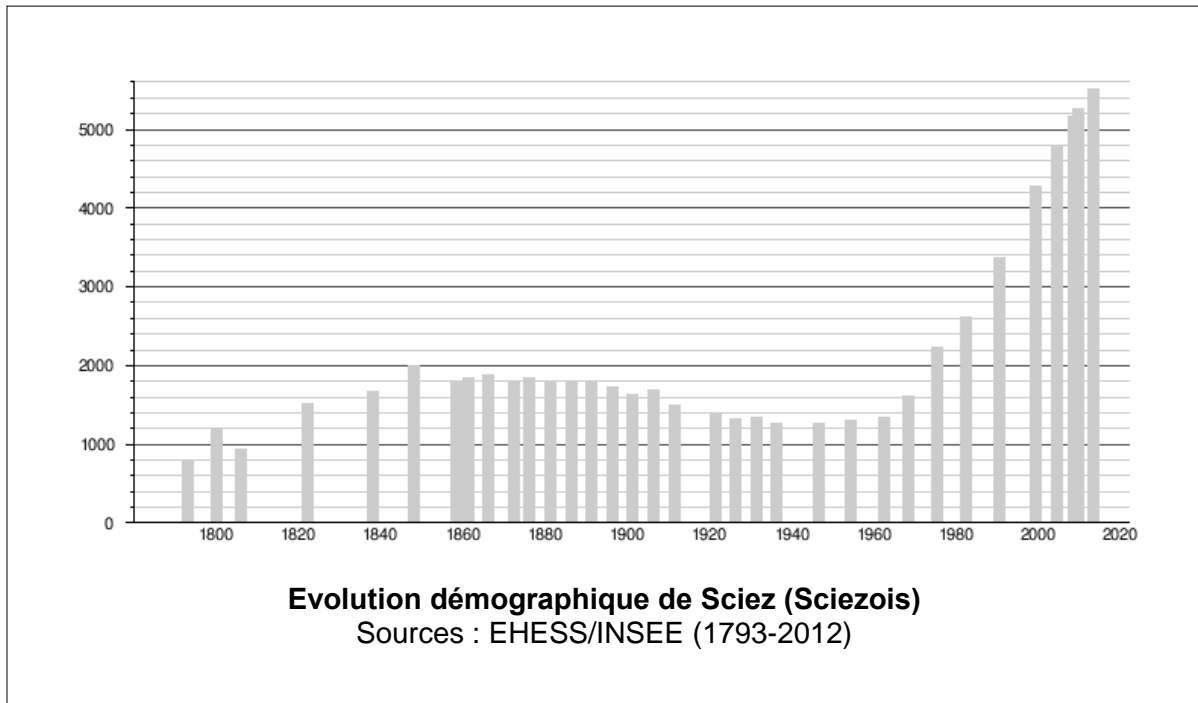
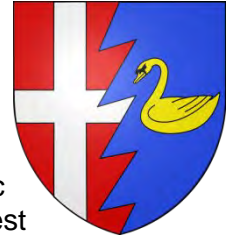
■ / ■ / ■ / \* Site fouillé / connu et partiellement fouillé / présumé / trouvaille isolée

### Protections du patrimoine de la commune de Satigny Carte du Plan directeur communal (PDCOM) de Satigny (2008)

## 20. Sciez

### Historique de la commune

Sciez est un **petit centre local**<sup>463</sup> de la Communauté de communes du Bas-Chablais (Haute-Savoie - 74263). Situé entre le **lac Léman** (baie de Coudrée) et les **collines chablaisiennes** (mont de Boisy), il est compris entre 372 et 725 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par la rivière du **Foron** ainsi que de nombreux ruisseaux, dont le **Redon** (limite avec la commune d'Anthy-sur-Léman) et le **Vion** (limite avec la commune d'Excenevex), qui se jettent dans le **lac Léman**. Le chef-lieu est anciennement de type **village tas** avec des **hameaux distincts** comme Chavannex, Choisy et Jussy. Les autres hameaux (Bonnatrait, Excuvilly, Filly, Prailles) ont progressivement été rattrapés par le chef-lieu. Aujourd'hui, le territoire de Sciez constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 15 % entre 1999 et 2005 puis de 10,1 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Sciez (première mention vers 1026)<sup>464</sup> semble être issue d'une **terre défrichée** (*scierne*)<sup>465</sup> ou du fondateur de la **villa gallo-romaine**, Sigiacus (terminaison en -iez).<sup>466</sup> Anciennement **allobroge**, elle fait partie du **"Pays genevois"** dont la ville principale est Genève. Ses armoiries reprennent celles de la **Maison de Savoie** ajoutées d'un cygne sur fond bleu représentant le **Léman**.<sup>467</sup> Au Moyen-âge, le territoire de Sciez est un don (1026) de l'**abbaye de Saint-Maurice-d' Agaune** à un propriétaire burgonde nommé Tibold. Un prieuré de chanoines suivant la règle de saint Augustin issus de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune est alors construit à Filly avant d'être érigé lui-même en **abbaye**, en 1191,

<sup>463</sup> Considéré comme un "pôle secondaire" à l'échelle de la Communauté de communes. SIAC, "SCoT - Document d'orientations générales", page 7.

<sup>464</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.1, page 174.

<sup>465</sup> PEGORIER André, "Les noms de lieux en France...", page 424.

<sup>466</sup> Collectif, *Sciez : histoire, nature et tradition, hier, aujourd'hui, demain*, page 87.

<sup>467</sup> Blason : "Parti en dents de scie : au premier de gueules à la croix d'argent ; au second d'azur a un cygne nageant d'or".

à laquelle le pape Innocent IV soumettra (1250) la paroisse de Sciez.<sup>468</sup> Le territoire de Sciez est en effet constitué de **trois paroisses**, celles de Chavannex, de Filly (Saint-Martin) et de Sciez (Sainte-Catherine), jusqu'en 1601. Le couvent acquiert progressivement de **nombreux biens** dont les églises d'Echenevex, Perrignier, Sciez et Yvoire (1250) ainsi que d'autres en Bourgogne et Franche-Comté. L'**occupation bernoise**, qui chasse les moines de Filly tout en démantelant l'abbaye (en partie ruinée et en partie vendue), laissera une marque importante dans les pratiques religieuses des Sciezois, malgré les **missions de reconquête catholique** de saint François de Sales dans le Chablais.<sup>469</sup> Aujourd'hui, la commune conserve une activité agricole, notamment de **viticulture**, et une fonction **touristique** développée au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est cependant devenue une commune principalement **résidentielle** (croissance démographique exponentielle depuis les années 1970-1980).

Etalement urbain géométrique le long de la côte autour du domaine de Coudrée pourtant concerné par la Loi Littoral :



Bâti diffus en nappes résidentielles entre le chef-lieu et les hameaux :



### Paysage aérien de Sciez

Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

<sup>468</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.1, page 174.

<sup>469</sup> *Ibid.*, pages 175 et 177.

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Sciez compte une pierre à cupule (Pierre du Carreau) classé **monument historique** (1911).<sup>470</sup> Elle constitue, de plus, un **lieu de passage** ancien se situant sur la "route impériale de Paris en Italie par le Simplon", et présente un patrimoine "ordinaire" caractéristique du **Chablais** qui mérite attention.



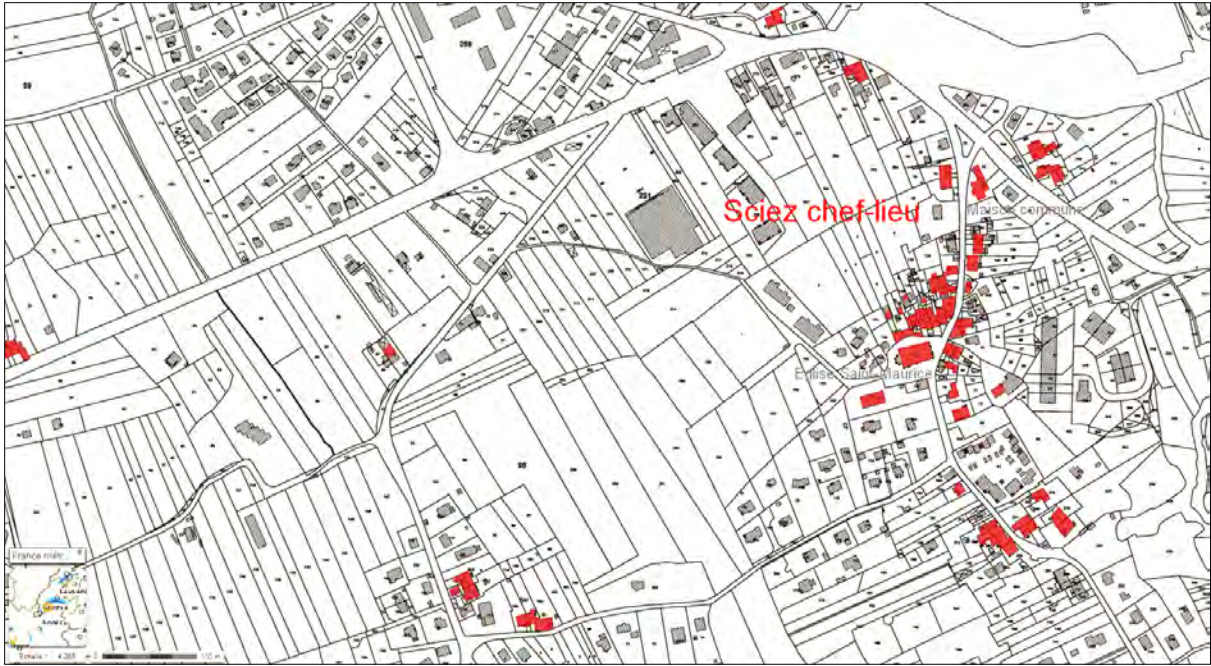
**Filly, son abbaye, ses vergers et ses vignes**  
Mappe Sarde ADHS (1732)

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Sciez sont principalement :

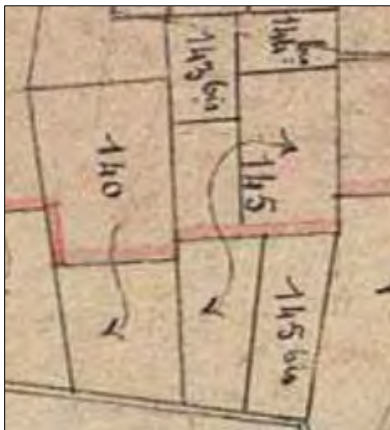
- Un grand territoire entre lac et forêt traversé par la **vallée du Foron** scindé en deux parties : le Nord de la commune dominé par l'**habitat pavillonnaire** et le Sud de la commune dominé par la **forêt vallonnée** ;
- Des **formes urbaines** anciennes **groupées** près du chef-lieu et linéaires dans les hameaux périphériques ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** entouré d'espaces ouverts (*openfields*, vignoble) et boisés (forêts, vergers, résidus bocagers) ;
- Une **architecture** ancienne d'influence genevoise et vigneronne.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1872) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :

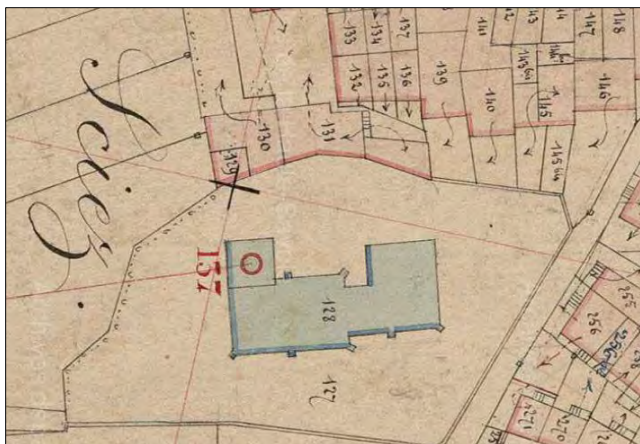
<sup>470</sup> On compte de plus un jardin remarquable au domaine de Coudrée ainsi que de nombreux objets mobiliers protégés. Base MÉMOIRE - culture.gouv.fr/documentation/mémoire/LISTES/base/france-dpt.htm



Le chef-lieu de Sciez est anciennement un **village tas** où le bâti s'organise autour de la **place de l'église** Saint-Maurice. Les **fermes d'influence genevoise** et les **maisons bourgeoises** se groupent dans un espace restreint. Quelques **édifices détachés** du noyau principal sont également dispersés : ce sont principalement des anciennes fermes en pierre avec escalier extérieur et toiture à deux pans.

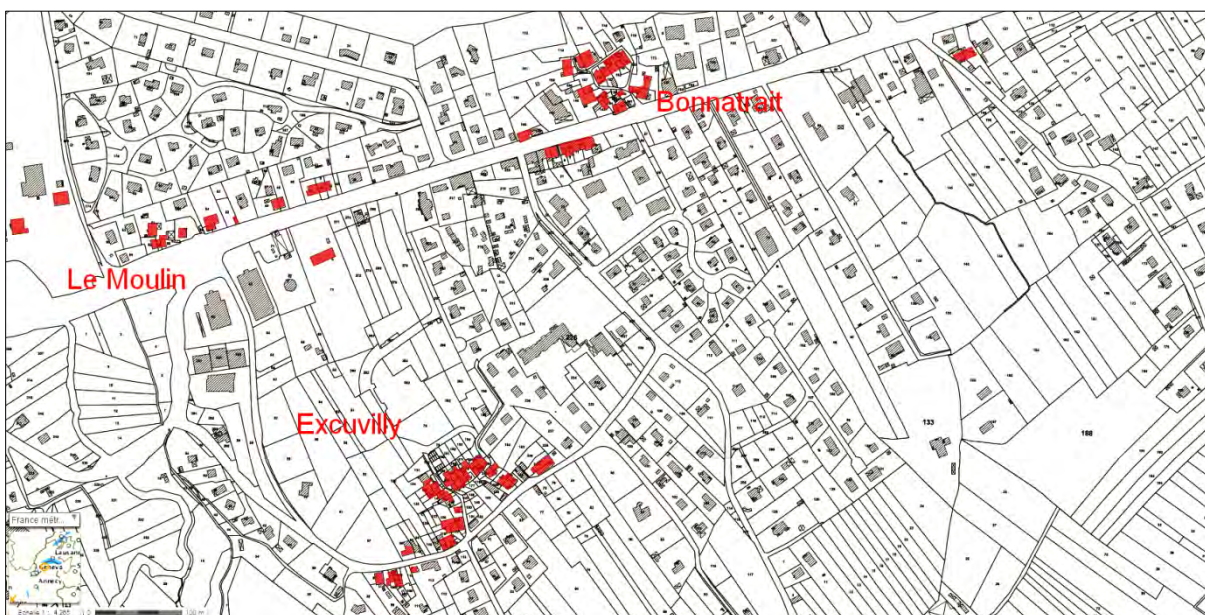


<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Avenue de l'Eglise.
<b>Informations</b>	Edifice tripartite (logement, grange, écurie) surmonté d'un fenil aéré par des oeils-de-bœufs semi-circulaires et d'une toiture à deux pans couverte de tuile écaille ; encadrement des ouvertures en molasse et granit.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Juillet 1872) ; IGN (2012) ; Google car (Juin 2014).



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Eglise Saint-Maurice.  
 Edifice public (lieu de culte).  
 Avenue de l'Eglise.  
 Edifice daté de 1873 reconstruit sur une église primitive du XI<sup>e</sup> siècle ;  
 église paroissiale dédiée à saint Maurice d'Againe.  
**Illustrations** ADHS (Juillet 1872) ; IGN (2012) ; Google car (Juin 2014).





Le hameau de Bonnait est traversé par la route départementale qui relie Thonon-les-Bains à Annemasse et constitue l'axe de communication principal du Chablais lémanique. Elle supporte un trafic très important, lié notamment aux déplacements des travailleurs frontaliers. L'urbanisation s'est développée le long de la voie et présente une hétérogénéité qui révèle l'évolution du territoire : les immeubles de logements côtoient d'anciennes fermes et un hôtel restaurant à l'architecture régionaliste, témoin de l'activité touristique.

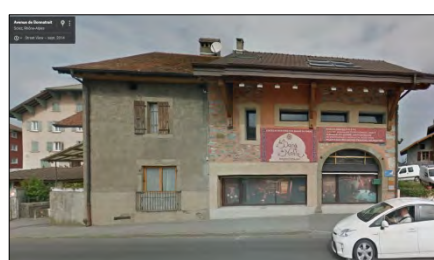
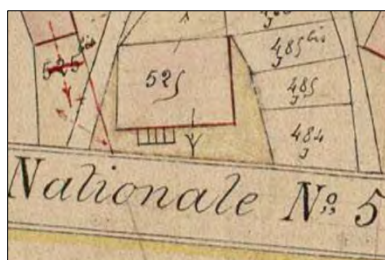


CAUE 74 (2014)<sup>471</sup>

Le hameau de Bonnait est anciennement de type **village tas**, organisé autour du carrefour central. Le long de la D1005 de Bonnait au Moulin, les anciennes **fermes genevoises** sont souvent devenues des commerces. Le hameau d'Excuvilly, dont l'étymologie viendrait du colon gallo-romain Scopiliacus,<sup>472</sup> répond également à une **typologie très groupée** de fermes d'influence genevoise et de **maisons vigneronnes** : édifices en pierre coiffés d'une toiture à deux pans présentant la cave à vin en sous-sol et le logement à l'étage accessible par un escalier extérieur. Ces deux hameaux sont organisés en **anneaux** sur une route en boucle.



**Dénomination** Maison Ferrari.  
**Typologie** Maison vigneronne.  
**Localisation** Route d'Excuvilly.  
**Informations** Edifice sur deux niveau avec logement sur cave à vin.  
**Illustrations** ADHS (Juin 1872) ; Google car (Août 2013).

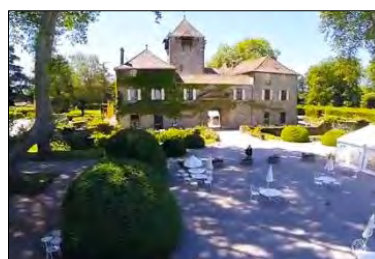
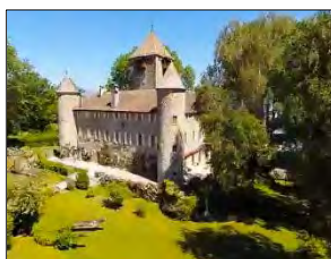


**Dénomination** "Les bains de Nahla".  
**Typologie** Ferme genevoise.  
**Localisation** Avenue de Bonnait.  
**Informations** Edifice daté du XIX<sup>e</sup> siècle originellement tripartite ; escalier extérieur supprimé et ouvertures horizontales percées ; conservation d'une partie des ouvertures appareillées en molasse (porte de grange en arc surbaissé) et des oeils-de-bœufs semi-circulaires.  
**Illustrations** ADHS (Juin 1872) ; Google car (Août 2013).

<sup>471</sup> Site de l'observatoire des paysages de Haute-Savoie - observatoire.paysages74.fr

<sup>472</sup> Collectif, *Sciez : histoire, nature et tradition, hier, aujourd'hui, demain*, page 87.





**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Château de Coudrée.

Maison forte.

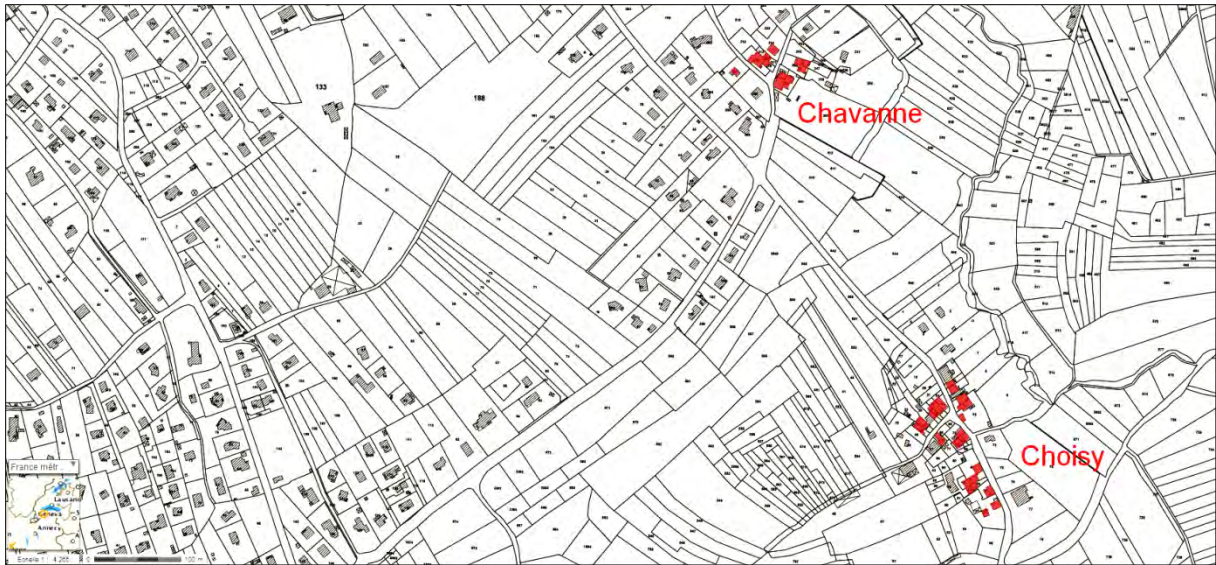
Allée des Tilleuls.

Edifice donné par l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune à Béatrice D'ALLINGES, veuve d'Henri D'ALLINGES, devenant le siège de la seigneurie puis du marquisat (1655) de Coudrée ; reste dans la famille D'ALLINGES, qui porte le titre de DE COUDREE jusqu'en 1840 ; constitue une entrée portuaire sur le lac et un terrain de chasse ; château remanié aux XV<sup>e</sup> (nouvelle enceinte notamment) et XVI<sup>e</sup> siècles, puis restauré en 1912-1914<sup>473</sup> ; transformé en hôtel-restaurant en 1955.

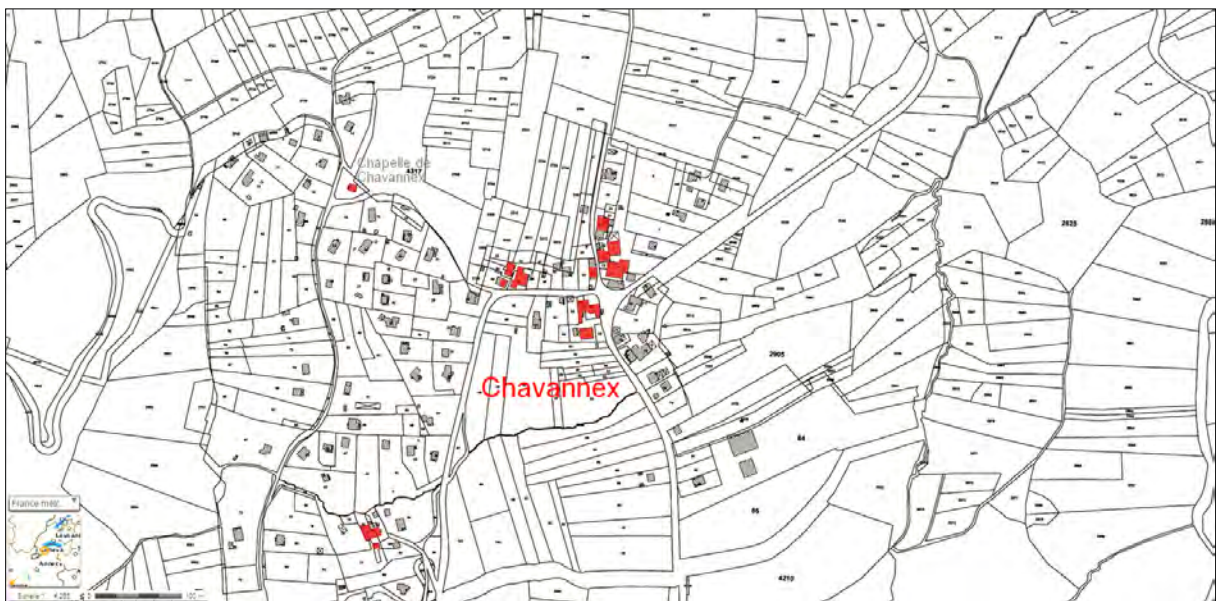
**Illustrations**

ADHS (Mars 1872) ; IGN (2012) ; Cédric SCHMIDT (Juin 2014).

<sup>473</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.1, pages 177, 178 et 180.



Le hameau de Chavanne est anciennement un **petit groupement de fermes d'influence genevoise** autour de son bassin central. Le hameau de Choisy, plus conséquent et **linéaire**, regroupe également des fermes genevoises et des **maisons vigneronnes** autour de sa fontaine.



Le hameau de Chavannex est anciennement un **groupement linéaire** dont le bâti au **faîtage parallèle aux voies** file à partir de son bassin central. Quelques **édifices** sont également **isolés** du noyau ancien.





**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Chapelle Notre-Dame de Chavannex.  
Edifice public (lieu de culte).  
Route de la Chapelle.  
Edifice daté de 1443 siècle construit sur une première chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle élevée par les moines cisterciens de l'abbaye de Filly ; église paroissiale jusqu'en à 1588 puis partiellement abandonnée jusqu'à ce qu'une partie doive être détruite (1894) ; aujourd'hui seul le chœur subsiste<sup>474</sup> ; abrite une statue en bois de la Vierge du XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>475</sup>

**Illustrations**

ADHS (Décembre 1732 / Juin 1872) ; IGN (2012) ; Anonyme (Mars 2014) ; Diocèse d'Annecy.



Le hameau de Filly, dont l'étymologie viendrait du colon gallo-romain *Filliacus*,<sup>476</sup> est anciennement de type **village ramifié** relativement lâche. Les édifices - **fermes genevoises**, **maisons vigneronnes**, **maisons bourgeoises** - sont généralement bordés de **murs et murets**.

<sup>474</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.1, page 180.

<sup>475</sup> Site du diocèse d'Annecy - diocese-annecy.fr

<sup>476</sup> Collectif, *Sciez : histoire, nature et tradition, hier, aujourd'hui, demain*, page 87.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Commanderie de Filly.  
 Domaine avec fermes genevoises.  
 Route de chez Paillard.  
 Edifices, issus du domaine de l'abbaye de Filly, démantelée en 1537, donnés par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie à l'Ordre hospitalier de Saints-Maurice-et-Lazare (1575) et transformés en commanderie (1605) ; lieu de passage des pèlerins venus du Valais ou Chablais évitant la Genève protestante : portail d'entrée arqué en plein cintre couvert d'une toiture avec porte latérale surmontée d'une coquille Saint-Jacques et de la date 1605<sup>477</sup> ; tombant en ruine (église abbatiale effondrée), le domaine est réactivé vers 1650 par Jean-André MATHIEU : les biens non aliénés des abbayes de Filly et du Lieu ainsi que de quatre maladières de la région sont rattachés à la commanderie, qui s'intéresse alors aux revenus du vignoble et d'une tuilière ; la commanderie renommée de la Côte des Bois est restaurée et une chapelle est construite ; désaffecté à la Révolution (1792).<sup>478</sup>  
 ADHS (Juin 1872) ; IGN (2012) ; Google car (Août 2013).

**Illustrations**

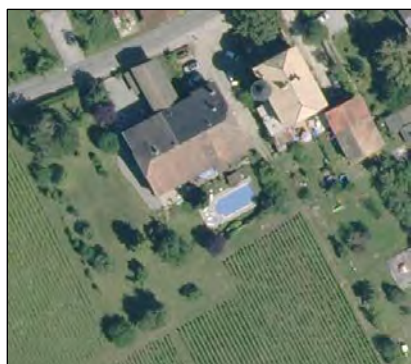


<sup>477</sup> Base de données du patrimoine jacquaire en Rhône-Alpes - patrimoine.amis-st-jacques.org  
<sup>478</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.1, page 177.

<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Maison vigneronne.
<b>Localisation</b>	Avenue de la Fruitière.
<b>Informations</b>	Edifice daté des XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> siècles construit sur trois niveaux avec logement sur cave à vin et escalier extérieur.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Juin 1872) ; Google car (Août 2013).



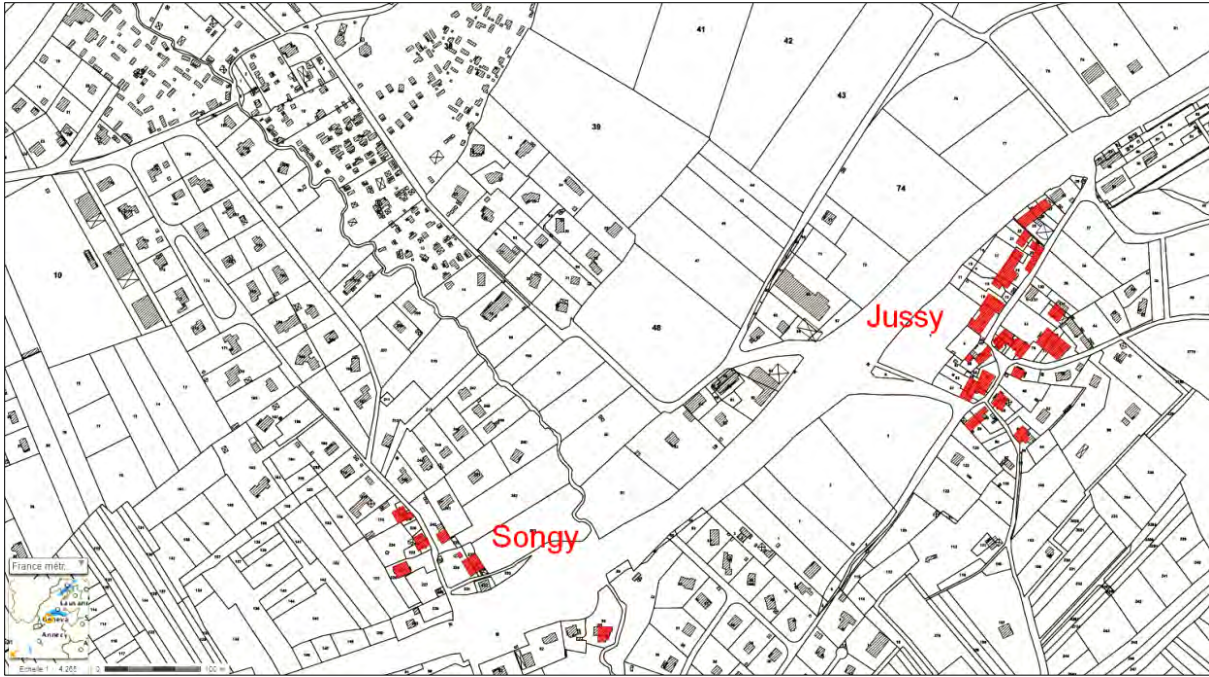
Le hameau de Prailles est anciennement un **groupement ramifié** à partir du carrefour central composé de **fermes d'influence genevoise** et de **maisons vigneronnes**. Le hameau de Marignan constitue un **groupement lâche** autour de son **château**.



<b>Dénomination</b>	Domaine de la Tour de Marignan.
<b>Typologie</b>	Maison forte et dépendances agricoles.
<b>Localisation</b>	Route de la Tour de Marignan.
<b>Informations</b>	Maison forte datée du XI <sup>e</sup> siècle et dépendances agricoles transformées au fil de l'évolution agricole ; domaine viticole acheté par les moines cisterciens de Filly au milieu du XIII <sup>e</sup> siècle puis vendu par les Bernois au milieu du XVI <sup>e</sup> siècle ; production actuelle de vin AOC Marignan.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Juillet 1872) ; Photographie ancienne (Début XX <sup>e</sup> ) ; IGN (2012) ; Google car (Août 2013).



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Impasse de Melibre.
<b>Informations</b>	Edifice en pierre coiffé d'une toiture à deux pans à faible pente couverte de tuile creuse ; deux portes de granges surmontées de deux portes hautes ; encadrements des ouvertures en linteau bois et pierre de taille en molasse ; murs pignons quasiment aveugles ; logement sur deux niveaux avec escalier extérieur sur cave.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Juillet 1872) ; Google car (Août 2013).

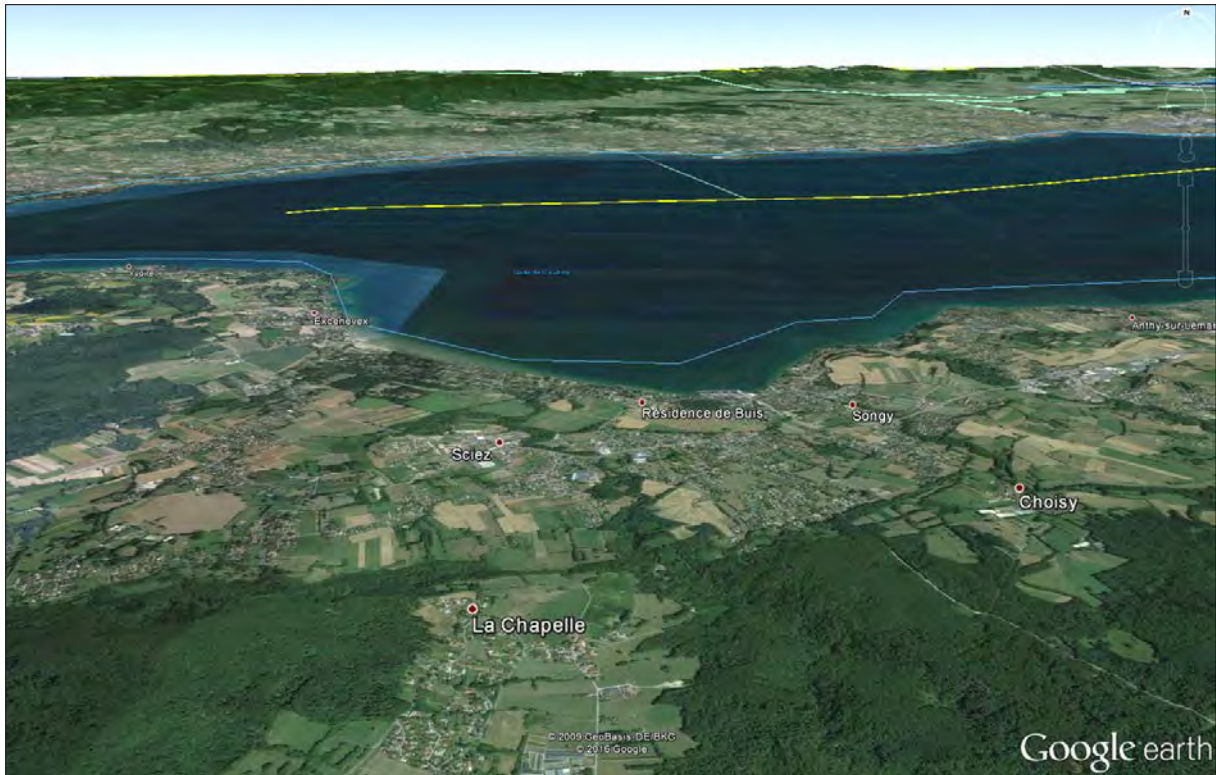


Le hameau de Jussy, dont l'étymologie viendrait du colon gallo-romain Justiacus,<sup>479</sup> est un **groupement linéaire** dont le bâti, mélange de **fermes d'influence genevoise** et de **maisons vigneronnes**, au faitage parallèle aux rues file à partir de son bassin central. Le hameau de Songy est anciennement un **petit groupement lâche**. Le long de la D1005, les anciens édifices sont souvent devenus des commerces.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Maison vigneronne.
<b>Localisation</b>	Rue de Jouvernex.
<b>Informations</b>	Edifice construit sur deux niveaux avec logement sur cave à vin et grange accolée coiffé d'une toiture à deux pans avec coyaux.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Juin 1872) ; Google car (Mars 2010).

<sup>479</sup> Collectif, *Sciez : histoire, nature et tradition, hier, aujourd'hui, demain*, page 87.



Aujourd'hui, les **traces de ce patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune **se cachent** dans un **étalement urbain** important en nappes résidentielles. Beaucoup de **transformations malheureuses** ont dénaturé les anciens édifices. Néanmoins, un **bâti remarquable** demeure.



## Valorisations urbanistiques et patrimoniales



**Exemple d'ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti :  
transformation de l'ancienne maréchalerie en copropriété (Filly)**  
Photographie IGN (2012) / Google car (2013)



**Exemple de requalification d'un élément de patrimoine bâti :  
transformation d'une ferme en théâtre, salle de cinéma  
et musée de la préhistoire (Le Moulin)**  
Photographie Architecture Concept (2009)

Le diagnostic du **Projet paysage 2** du Grand Genève définit Sciez comme faisant partie de la campagne remarquable du **"Pays de la Côte"** et des ensembles du **"bord du lac"**, de

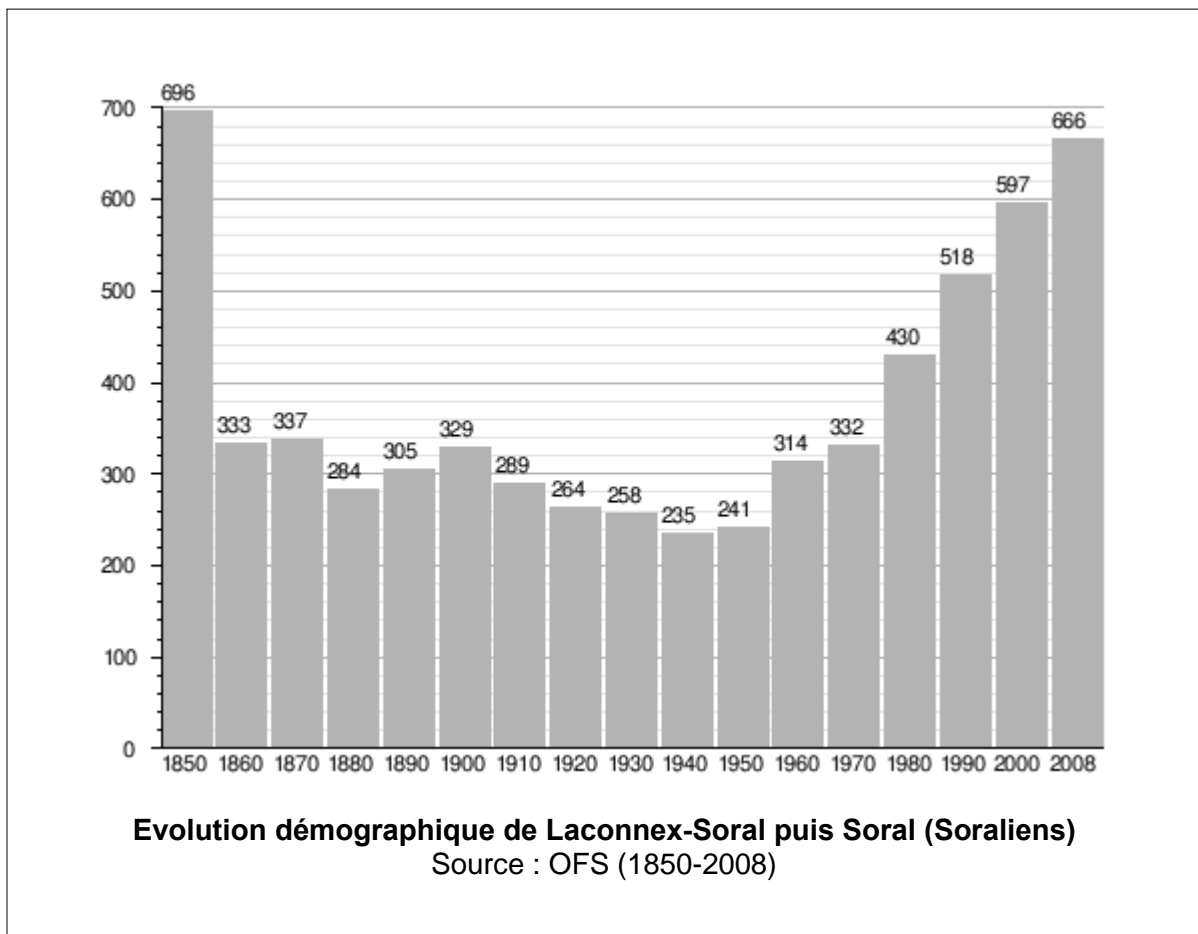
la "**forêt de Sciez**" ainsi que de la "**colline de Ballaison**", caractérisés par ses vignes, son réseau hydrographique, la proximité des Voirons, de la colline de Ballaison et du lac.

De nombreuses **associations de défense du patrimoine** et du cadre de vie existent à Sciez (le Club patrimoine, le Groupement de défense des sites, cultures et habitants de Sciez, la Défense du cadre de vie des habitants de Jussy...), ce qui est symptomatique d'une **situation à enjeux**.

## 21. Soral

### Historique de la commune

Soral est un **village** du Canton de Genève (Genève - 1286). Situé dans la **campagne genevoise à la frontière** française, il est compris entre 417 et 468 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par le ruisseau de la **Laire** (limite avec la commune de Viry), affluent du Rhône. Le chef-lieu, formant la **seule entité** de la commune, est anciennement de type **village ramifié**. Aujourd'hui, le territoire de Soral constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant**. Sa croissance démographique a été de 10 % entre 1999 et 2005 puis de 10,6 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Soral (première mention en 1236) semble être issue de la couleur jaune (*sor*).<sup>480</sup> Ancienne localité **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Cependant, une **villa romaine** serait à l'origine du village. Ses armoiries (1924) reprennent celles de la **famille de Rougemont**, détentrice du fief où se trouve le territoire de Soral aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles.<sup>481</sup> Au Moyen-âge, le territoire de Soral relève des **paroisses de Thairy** (Saint-Brice) **et de Viry** (Saint-Maurice). Durant la **période bernoise**, il fait partie du **baillage de Ternier**, avant de redevenir **savoisien** en 1567 jusqu'en 1816 où il devient **genevois** au sein de la **Commune Réunie** d'Avusy-Laconnex-Soral. Le tracé de la frontière de 1815 ampute Soral d'une partie de ses terres cultivées par

<sup>480</sup> PEGORIER André, "Les noms de lieux en France...", page 432.

<sup>481</sup> Blason : "De gueules au lion d'or, armé et lampassé d'azur". Site de la Tribune de Genève - tdg.ch et Site de la commune de Soral - soral.ch

les habitants.<sup>482</sup> Suite à la révolution radicale de 1846, la commune d'Avusy devient indépendante (1847), puis Laconnex et Soral se séparent en deux communes (1850). Soral est une commune **isolée des grandes voies** historiques et n'est désenclavée par une route conduisant à Genève qu'en 1840 - jusque-là elle est beaucoup plus tournée vers la Savoie.<sup>483</sup> Essentiellement **agricole**, la commune de Soral privilégie la **culture céréalière** par rapport à l'élevage à partir des années 1950.<sup>484</sup>

Vignes et champs du Nord de Soral :



Emprises de la gravière et du village :



### **Paysage aérien de Soral**

Photographies aériennes CNS - Spot Image - Swisstopo - NPOC (2014)

<sup>482</sup> HILER David, *Laconnex-Soral : destins singuliers et pluriels de deux Communes réunies*, page 18.

<sup>483</sup> *Ibid.*

<sup>484</sup> EYER DEGENNES Sybille, *Dictionnaire historique de la Suisse* : "Soral".

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

Soral compte **deux objets bâtis classés** : son église Saint-Pierre-aux-Liens en 1921 et sa fontaine couverte en 1960. De plus, le village constitue un **site ISOS** (inventaire des sites construits à protéger en Suisse) d'importance nationale, traduit par un **règlement de construction du village** sur le Plan directeur (1988).<sup>485</sup> Son patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Genevois élargi** mérite donc attention.



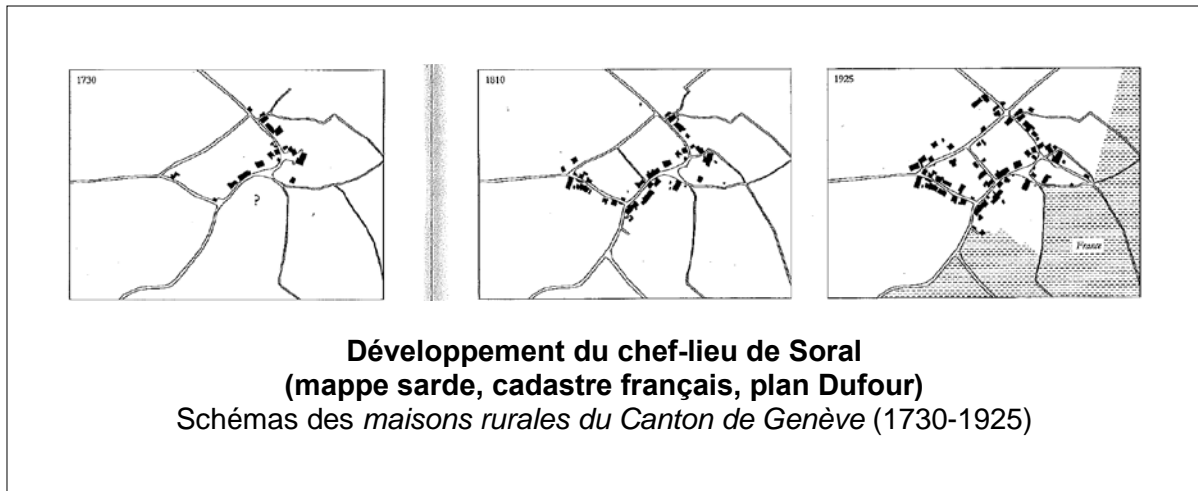
**Soral et ses nombreux hutins sur la mappe de Thairy**  
Mappe Sarde ADHS (1756)

L'agglomération historique [...] est desservie par une voirie relativement étendue, formant une double boucle, avec création de petites places et placettes aux différents carrefours. [...] Dans leur majorité, les bâtiments sont disposés de part et d'autre des rues, souvent en rangées contiguës, et leur façade, malgré quelques exceptions liées à des problèmes d'orientation, est généralement parallèle à la voie. [...] Les espaces intermédiaires, par leur diversité, contribuent à la richesse élevée du tissu et à son caractère profondément organique. Dans leur majorité, les constructions paraissent dater du 18<sup>e</sup> s., un nombre réduit de bâtiments s'étant encore implanté dans la première moitié du 19<sup>e</sup> s.

Inventaire ISOS (1983)<sup>486</sup>

<sup>485</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

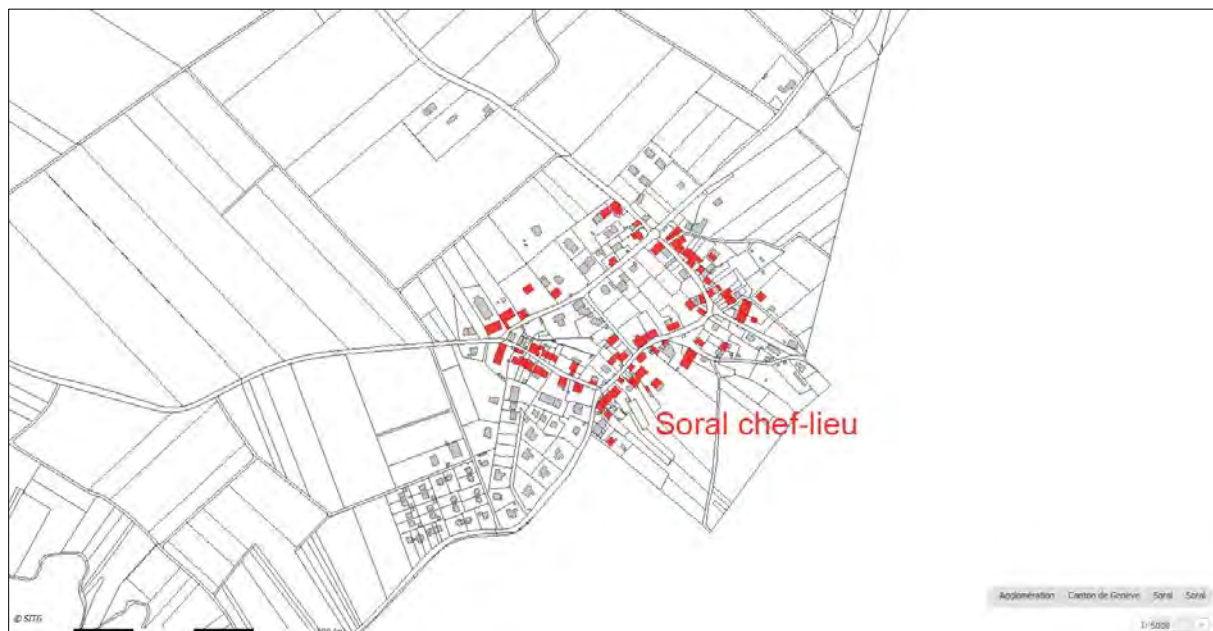
<sup>486</sup> OFF, *Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)...*, page 321.



Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Soral sont principalement :

- Un petit territoire constitué du **chef-lieu entouré de champs ouverts** ;
- Une **forme urbaine linéaire** formant deux anneaux et renfermant, avec l'ensemble d'édifices publics du Nord-Est, un **espace de prés et vergers** ;
- Un **tissu** traditionnellement **peu dense** laissant place à un espace public où le **minéral** (murets, places) et le **végétal** (haies, parcs) se mêlent ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.

Ci-après, une carte de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1870-1926) et actuel (2015) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Soral est un **village ramifié** regroupant des **édifices publics** (église Saint-Pierre-aux-Liens, mairie), des **maisons bourgeoises**, notamment avec **dépendances** agricole-viticoles, et de nombreuses **fermes genevoises** : édifices rectangulaires aux ouvertures traditionnelles logement-grange-écurie et coiffés d'une toiture à deux pans.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Eglise Saint-Pierre-aux-Liens et maison commune de Sorat.  
Edifices publics : ensemble église, cure, école (maison commune).  
Route des Lolliets.  
Edifices datés de 1825 (maison commune avec l'école publique, le logement du maître, la mairie et la pompe à incendie<sup>487</sup>) et 1831 (cure et église) recensés (Septembre 1979) par l'Office du patrimoine et des sites<sup>488</sup> ; avant 1831, les Soraliens vont à la messe à Thairy.<sup>489</sup>

**Illustrations**

Etat de Genève (Octobre 2006) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Domaine du Belvédère.  
Maison de campagne avec dépendances.  
Route de Rougemont.  
Edifice daté d'environ 1760-1785 (dépendances plus tardives) recensé (Septembre 1979) par l'Office du patrimoine et des sites.<sup>490</sup>

**Illustrations**

Google car (Août 2013) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).

<sup>487</sup> HILER David, *Op. Cit.*, pages 45-55.

<sup>488</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

<sup>489</sup> HILER David, *Op. Cit.*, pages 45-55.

<sup>490</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)



<b>Dénomination</b>	Maison forte des Soral.
<b>Typologie</b>	Maison forte avec dépendances.
<b>Localisation</b>	Route de Rougemont.
<b>Informations</b>	Edifice daté d'environ 1600 (dépendances plus tardives) recensé (Octobre 1979) par l'Office du patrimoine et des sites. <sup>491</sup>
<b>Illustrations</b>	Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'**identité bâtie** de la commune est **préservé** du fait du choix d'urbaniser en juxtaposition du village ancien.<sup>492</sup> Néanmoins, une **continuité bâtie** se forme entre cette **zone villas** et le **chef-lieu** dont la **forme ancienne en U** s'est fermée en une **double boucle**.

<sup>491</sup> Site du SITG - [ge.ch/sitg](http://ge.ch/sitg)

<sup>492</sup> Soral fait partie des communes préservées notamment grâce à "l'instauration en 1929 d'une large zone agricole". BISCHOFBERGER Yves et FREI Anita, *Guide des chemins historiques du canton de Genève*, page 79.



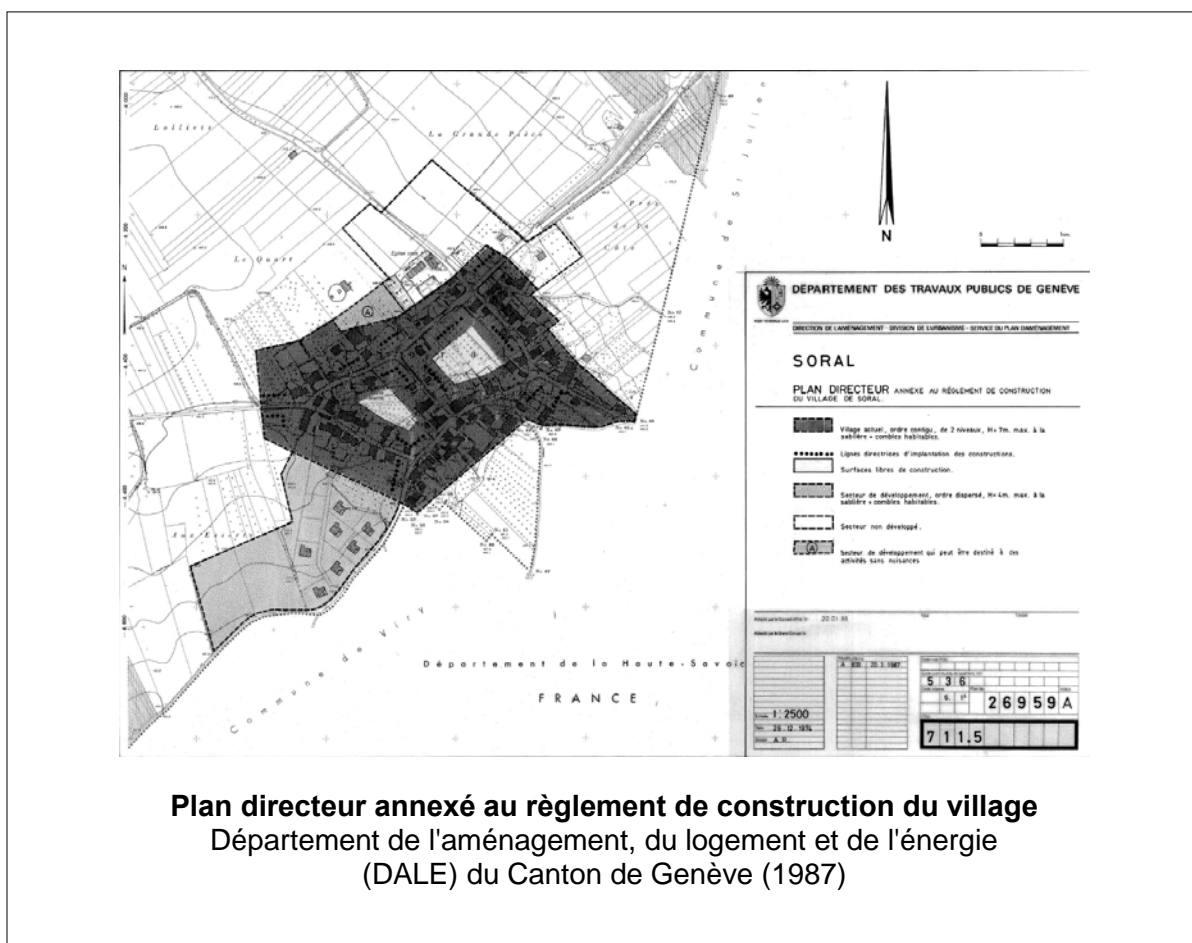
## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Soral comme faisant partie de la **campagne remarquable de "la Champagne"**, caractérisée par ses cultures céréalières, ses villages compacts et ses ouvertures :

Le terme "champagne" dérive du latin populaire *campania*, qui signifiait un paysage de champs ouverts. [...] La Champagne genevoise [...] comprend les neuf communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral. [Elle est composée des motifs suivants :] Laconnex, coteaux viticoles de Laconnex, Soral, vignes, gravières, Avusy, Chancy, Avully, Cartigny.

Etat des lieux et diagnostic HEPIA  
du Projet Paysage 2 (2011)<sup>493</sup>

Selon son règlement de construction du village, la commune conforme le **gabarit des édifices** au bâti ancien, harmonise les **toitures "à deux pans** inclinés de 30° à 40°", accepte les **lucarnes jacobines** (deux pans), préconise l'utilisation de **teintes de façades locales**, favorise l'**arborisation des parkings** collectifs.<sup>494</sup>



**Plan directeur annexe au règlement de construction du village**  
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie  
(DALE) du Canton de Genève (1987)

<sup>493</sup> HEPIA, *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois : état des lieux et diagnostic*, pages 213-216.

<sup>494</sup> DALE, "Règlement de construction du village de Soral".

Selon l'inventaire ISOS, certains **objets bâtis menacent le site**, notamment les **villas récentes** construites en périphérie du tissu ancien ou dans l'espace de prés et vergers qu'enferment les ramifications anciennes, mais aussi les **constructions ou transformations dommageables** de fermes au cœur du tissu ancien.<sup>495</sup>



**Exemple de réhabilitation d'une ancienne ferme-auberge en un logement :  
mélange des formes et matières traditionnelles et contemporaines**  
"Maison villageoise" - Entreprise générale EDD (2010)

<sup>495</sup> OFF, *Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)...*, page 319.

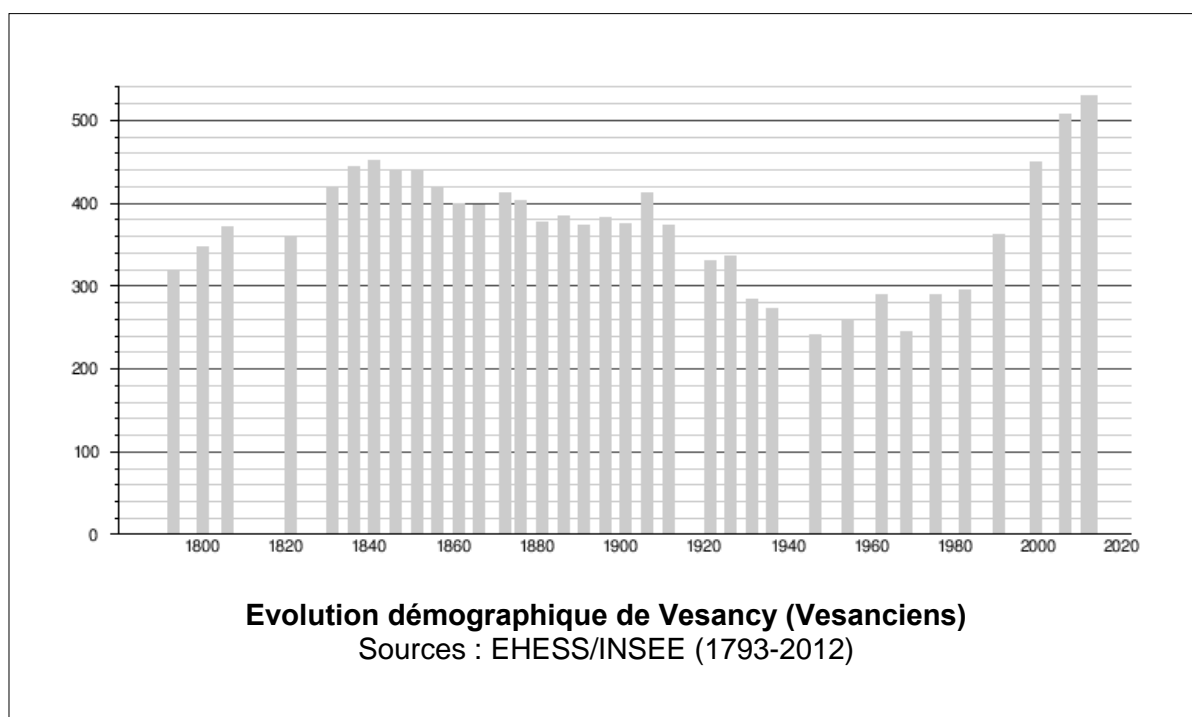


**Exemple d'insertion paysagère d'une construction nouvelle :**  
**gabarit, toiture, ouvertures**  
"Résidence Les Héliades" - Atelier d'architecture Gallay et Berger (2009)

## 22. Vesancy

### Historique de la commune

Vesancy est un **village** de la Communauté de communes du Pays de Gex (Ain - 01170). Situé sur les **contreforts du Jura** entre Divonne-les-Bains et Gex, il culmine à 1 490 mètres d'altitude, pour 582 mètres au plus bas. La commune est principalement arrosée par le ruisseau du **Flon**. Le chef-lieu, formant la **seule entité** de la commune, est anciennement de type **village ramifié**. Ainsi, Vesancy ne compte pas de hameaux mais quelques rares **édifices isolés**. Aujourd'hui, le territoire de Vesancy constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant** malgré un **début de banalisation**. Sa croissance démographique a été de 13 % entre 1999 et 2005 puis de 4,3 % entre 2006 et 2011.



Vesancy serait mentionnée pour la première fois 1200.<sup>496</sup> La localité semble cependant être **gallo-romaine**, comme l'indique sa terminaison en -y. Anciennement **helvète**, elle fait partie du "**Pays équestre**" dont la ville principale est Nyon. Au Moyen-âge, le village se développe le long de la "**route de l'Etraz**", **autour du château**, siège de la **seigneurie de Vesancy**. Le territoire devient une paroisse en 1820.<sup>497</sup> Longtemps **agricole** (entre fruitières et paysans-horlogers)<sup>498</sup> la commune est aujourd'hui de plus en plus **résidentielle** (croissance démographique exponentielle depuis la fin de l'exode rural).

<sup>496</sup> MALGOUVERNE Alexandre, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 435.

<sup>497</sup> *Ibid.*

<sup>498</sup> *Ibid.*, page 438.

Chalet d'alpage enserré par la forêt jurassienne :



Tissu ancien et extension pavillonnaire de Vesancy  
dans son paysage de bocages et vergers :



**Paysage aérien de Vesancy**  
Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Vesency compte **un objet bâti** inscrit aux **Monuments historiques**, son château. Elle constitue également un **lieu de passage ancien** sur la "route de l'Etraz" et présente un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Jura** qui mérite attention.



"Vesency"

Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Le bâti ancien, perceptible dans sa forme et sa densité compose aujourd'hui encore l'identité du village de Vesency. [...] À l'échelle du territoire, la silhouette du village ancien demeure prépondérante même si les extensions du tissu bâti à l'Est et à l'Ouest ont "dilué" sa force. L'absence de constructions nouvelles à l'amont et surtout à l'aval du cœur historique (vergers des Condamine) a protégé la silhouette initiale du village. Dans ce contexte, certains bâtiments apparaissent plus emblématiques. L'église et son clocher, le château et ses deux tours et la chapelle de Riamont se taillent la part du lion.

PLU de Vesency (2014)<sup>499</sup>

<sup>499</sup> Commune de Vesency, "PLU - Rapport de présentation", page 99.



L'organisation de l'espace villageois est originale. Elle surprend le visiteur par son aération et son apparente désorganisation : la structure discontinue des espaces bâtis, leur absence d'alignement le long des rues, la diversité des implantations des maisons par rapport à la voirie, l'importance des espaces ouverts, publics ou privés, devant et entre les espaces bâtis, la présence d'arbres isolés, caractérisent un plan qui ne manque pas de charme.

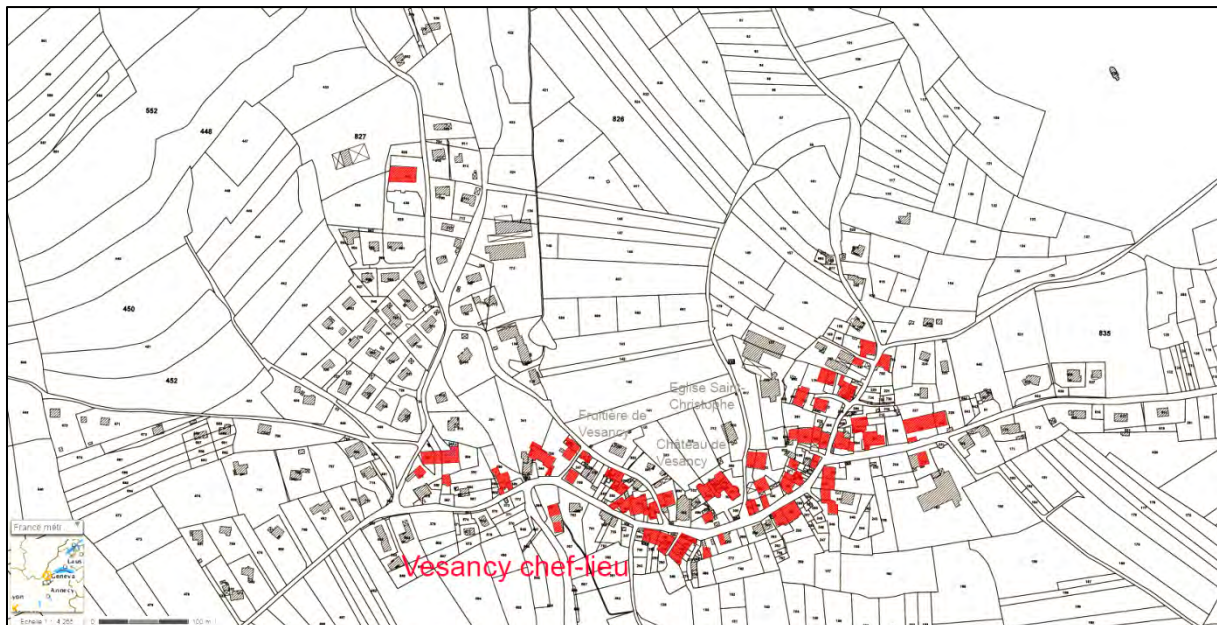


Office de tourisme du Pays de Gex - La Faucille (2008)<sup>500</sup>

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Vesancy sont principalement :

- Un **territoire allongé** entre **sommets boisés** jurassiens et **coteaux bocagers** gessiens ;
- Une **forme urbaine** ancienne **linéaire** avec quelques **édifices isolés** ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** où l'espace public mêle **minéral et végétal** ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence jurassienne**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1845) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



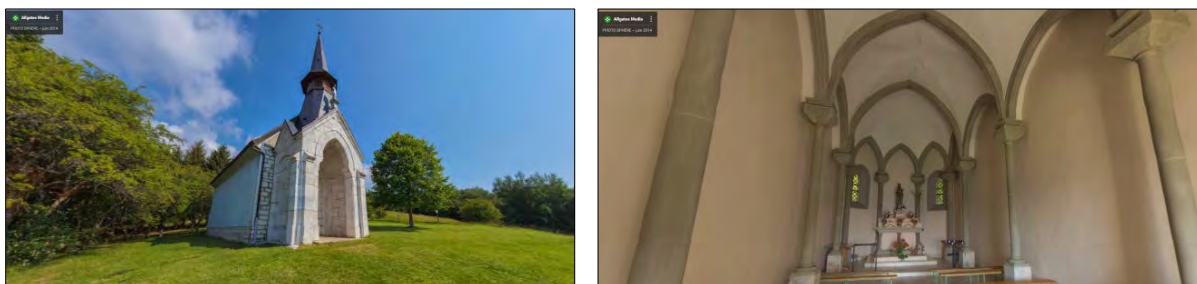
Le chef-lieu de Vesancy est un **village ramifié** qui **suit les courbes de niveaux** le long des rues. Son **tissu dense** s'organise de part et d'autre du **château** et autres édifices centraux : la fontaine du château, l'église Saint-Christophe, la fruitière de 1815.<sup>501</sup> Les **fermes** et **fabriques** s'**orientent différemment** selon leur situation : le plus favorablement selon la rue, la pente, le vent. Sur les hauteurs, quelques **objets remarquables** sont dispersés : la **chapelle de Riantmont** ou le **chalet de la Vesancière**.

<sup>500</sup> OT du Pays de Gex - La Faucille, "A la découverte du village de Vesancy...", page 9.

<sup>501</sup> *Ibid.*, page 4.



<b>Dénomination</b>	Château de Vesancy.
<b>Typologie</b>	Maison forte.
<b>Localisation</b>	Place du Château.
<b>Informations</b>	Edifice daté du XII <sup>e</sup> siècle construit par les seigneurs DI VISENCIER ; reconstruit après sa destruction par le seigneur Hugues DE GENÈVE, il est transformé en résidence par la famille DE SACONNEX aux XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècles ; épargné par les destructions des Genevois en 1590, il est successivement modifié par ses propriétaires, les barons de Prangins DE BALTHAZARD, les marquis DE LEMPS, le compte DE LA FOREST. <sup>502</sup>
<b>Illustrations</b>	Commune de Vesancy (Août 2014).



<b>Dénomination</b>	Chapelle Notre-Dame de Riantmont.
<b>Typologie</b>	Edifice public (lieu de culte).
<b>Localisation</b>	Route de la Chapelle.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1868 construit sur un oratoire à la Vierge, lieu de pèlerinage pour le dogme nouveau de l'Immaculée Conception, érigé en 1855 ; le clocher, construit en 1875, est successivement détruit par une tornade (1936), reconstruit (1937), frappé par la foudre (1994) et à nouveau reconstruit (1995) <sup>503</sup> ; dernière restauration entre 2010 et 2015.
<b>Illustrations</b>	Google (Juin 2014).

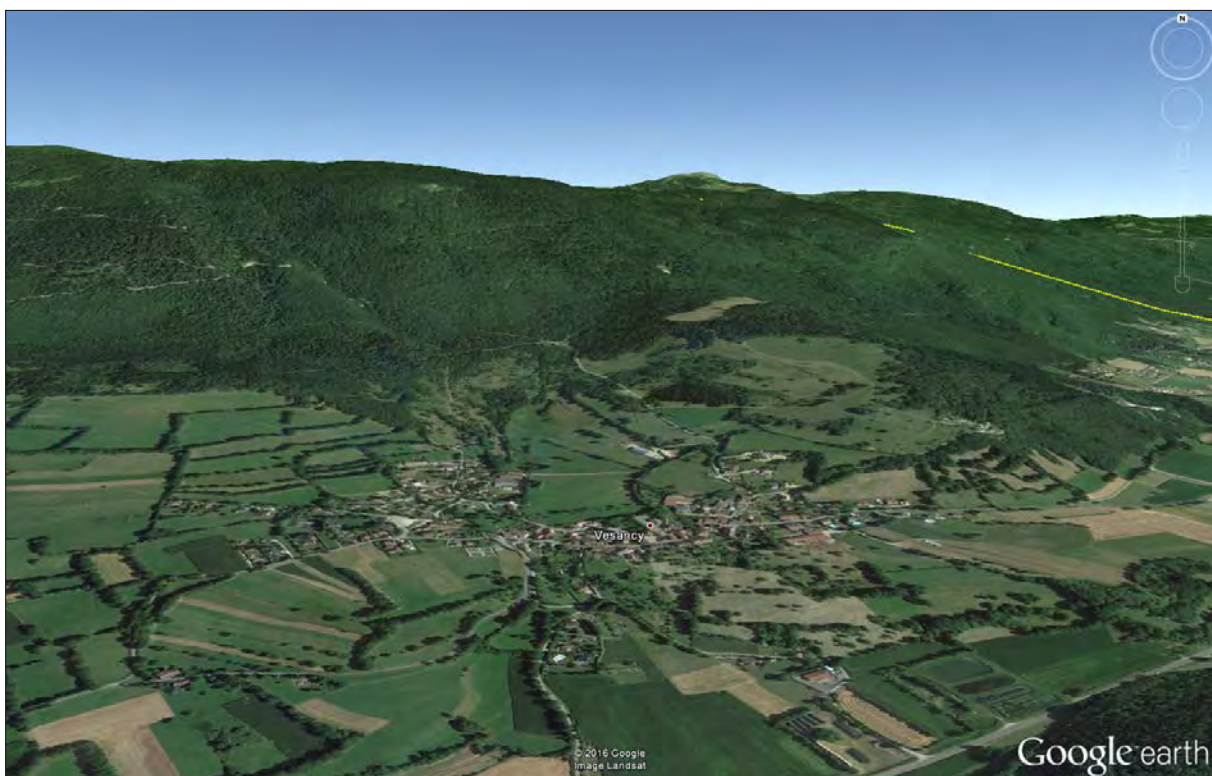
<sup>502</sup> OT du Pays de Gex - La Faucille, "A la découverte du village de Vesancy...", page 19.

<sup>503</sup> MALGOUVERNE Alexandre, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 439. OT du Pays de Gex - La Faucille, "A la découverte du village de Vesancy...", page 28.





<b>Dénomination</b>	Chalet de la Vesancière.
<b>Typologie</b>	Chalet d'alpage jurassien.
<b>Localisation</b>	Alpages.
<b>Informations</b>	Ancienne fruitière de la Vesancière, alpage qui a donné son nom à l'édifice, probablement défriché avant le XIV <sup>e</sup> siècle. <sup>504</sup>
<b>Illustrations</b>	ADA (Août 1845) ; Anonyme (2009) ; Google (2012).



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune est encore **bien visible** du fait d'une **urbanisation limitée** dans le tissu existant et le choix de construire en **juxtaposition du village** ancien. De plus, quelques **objets remarquables** sont **mis en valeur**.

<sup>504</sup> OT du Pays de Gex - La Faucille, "A la découverte du village de Vesancy...", page 31.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Vesancy comme faisant partie de la "**campagne remarquable de Bonmont**" et de l'ensemble de "**la terrasse agricole**", caractérisés par la présence du Jura, ses plaines ouvertes et ses points de vue du lac :



Les atouts liés au paysage sur ce secteur sont nombreux, avec la qualité des vues sur le grand territoire, la vigueur de l'activité agricole, le respect de la trame bocagère et la qualité architecturale des tissus bâtis. [Il est composé des motifs suivants :] château de Vesancy, vergers de Condamine, château de Crassy, abbaye de Bonmont, église de Gingins.



Etat des lieux et diagnostic HEPIA  
du Projet Paysage 2 (2011)<sup>505</sup>

Le **Schéma de cohérence territorial** (SCoT) de la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG) définit Vesancy comme faisant partie de l'unité paysagère vallonnée et urbanisée de "**l'entrée nord**", outre ses hauteurs, faisant partie de l'unité paysagère plus naturelle du "**flanc est du Jura et son manteau forestier**".<sup>506</sup>

Le **Plan local d'urbanisme** (PLU) de Vesancy **repère des édifices** faisant l'objet d'une protection sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection") et évoque l'**identité architecturale** de la commune ainsi que l'**impact paysager** du bâti diffus :



La structure urbaine du territoire se compose d'un pôle unique (chef-lieu) avec un tissu historique bien constitué et identifiable, mais le fonctionnement est aujourd'hui fragilisé par des extensions récentes qui ont tendance à "éclater" le fonctionnement urbain. En effet, les évolutions récentes se sont développées majoritairement sous la forme de lotissement, ne reprenant plus, même pour partie, le langage vernaculaire de l'habitat ancien.



PLU de Vesancy (2014)<sup>507</sup>

La plupart des rénovations d'édifices anciens **respecte les caractéristiques traditionnelles** de l'architecture locale. De plus, les objets remarquables de la commune sont **mis en valeur** par leur utilisation et la communication qui en est faite, mais aussi par les restaurations entreprises (façades de l'église Saint-Christophe, chapelle de Riantmont, château et ses abords). Il est question de requalifier et de protéger le centre du village, autour de son château.<sup>508</sup>

<sup>505</sup> HEPIA, *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois : état des lieux et diagnostic*, pages 267-268.

<sup>506</sup> CCPG, "SCoT - Rapport de présentation", page 178.

<sup>507</sup> Commune de Vesancy, "PLU - Rapport de présentation", page 64.

<sup>508</sup> Les outils de protection sont encore en discussion, mais en vue du projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine, "cette démarche innovante pourrait préfigurer par exemples les futures cités historiques". CAUE 01, "Commune de Vesancy - Observations de la commune", page 2.



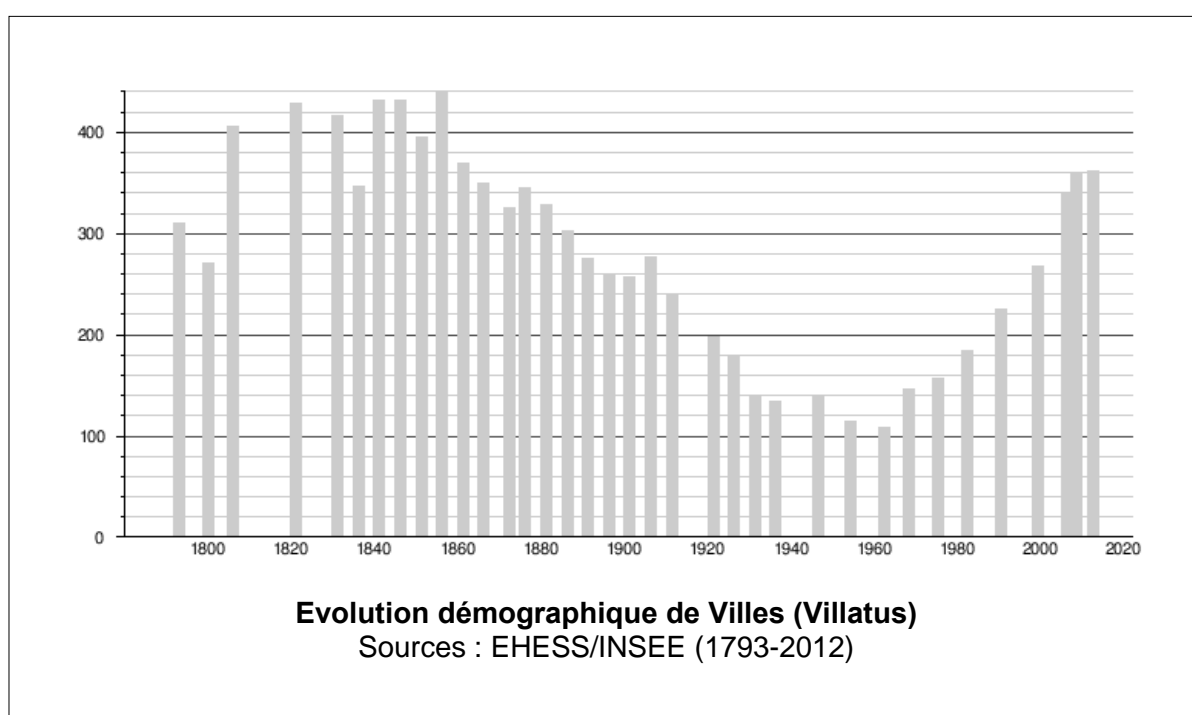
**Exemple de requalification mettant en valeur le patrimoine bâti : la mairie occupe le château depuis sa rénovation de 1975-1980 et un projet d'espace socio-culturel (édifice et abords) en lien avec le PNR du Haut-Jura est en cours en collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Ain.**

Photographie aérienne IGN (2012)

## 23. Villes

### Historique de la commune

Villes est un **village** de la Communauté de communes du Pays bellegardien (Ain - 01200). Situé sur les **contreforts du Jura** au Sud de Bellegarde-sur-Valserine, il culmine à 1 322 mètres d'altitude (plateau du Retord) pour 445 mètres au plus bas (plaine de la Michaille). La commune est principalement arrosée par le ruisseau de la Fontaine des malades (limite avec la commune de Billiat) et le ruisseau du Pouet (limite avec la commune d'Arlod), affluents du **Rhône**. Le chef-lieu, formant la **seule entité** de la commune, est anciennement de type **village rue**. Ainsi, Villes ne compte pas de hameaux mais quelques rares **édifices isolés**. Aujourd'hui, le territoire de Villes constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant** malgré un **début de banalisation**. Sa croissance démographique a été de 27 % entre 1999 et 2005 puis de 6,5 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Villes (première mention en 1144)<sup>509</sup> semble issue d'une **villa romaine** originellement installée à cet endroit. Au Moyen-âge, la paroisse de Villes (Saint-Nicolas) est rattachée au **diocèse de Genève** puis devient, au XII<sup>e</sup> siècle, un prieuré du **monastère bénédictin de Nantua**.<sup>510</sup> Le territoire dépend de la **seigneurie de Michaille** avant de faire partie de la **châtellenie de Billiat**, créée en 1317 par le comte Amédée V de Savoie,<sup>511</sup> puis du baillage de Belley.<sup>512</sup> L'**agriculture** (élevage laitier, quelques vignes) domine jusque dans les années 1970, où les **fonctions artisano-industrielles** (exploitation forestière notamment) **et résidentielles** se développent (reprise démographique depuis la fin de l'exode rural).

<sup>509</sup> TRENARD Louis, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 144.

<sup>510</sup> Patrimoine du canton de Bellegarde-sur-Valserine, *Op. Cit.*, page 302.

<sup>511</sup> *Ibid.*, page 303.

<sup>512</sup> TRENARD Louis, *Histoire des communes de l'Ain*, T. 4, page 144.

Contraste entre le village rue traditionnel entouré de vergers et bocages et le lotissement en "impasses" dont chaque parcelle est limitée par une haie :



**Paysage aérien de Villes**

Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 - Eurographics (2012)

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

La commune de Villes ne compte **aucun objet bâti protégé**. Elle est traditionnellement située **loin des voies de communication**. Néanmoins, un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du bassin bellegardien** mérite attention.



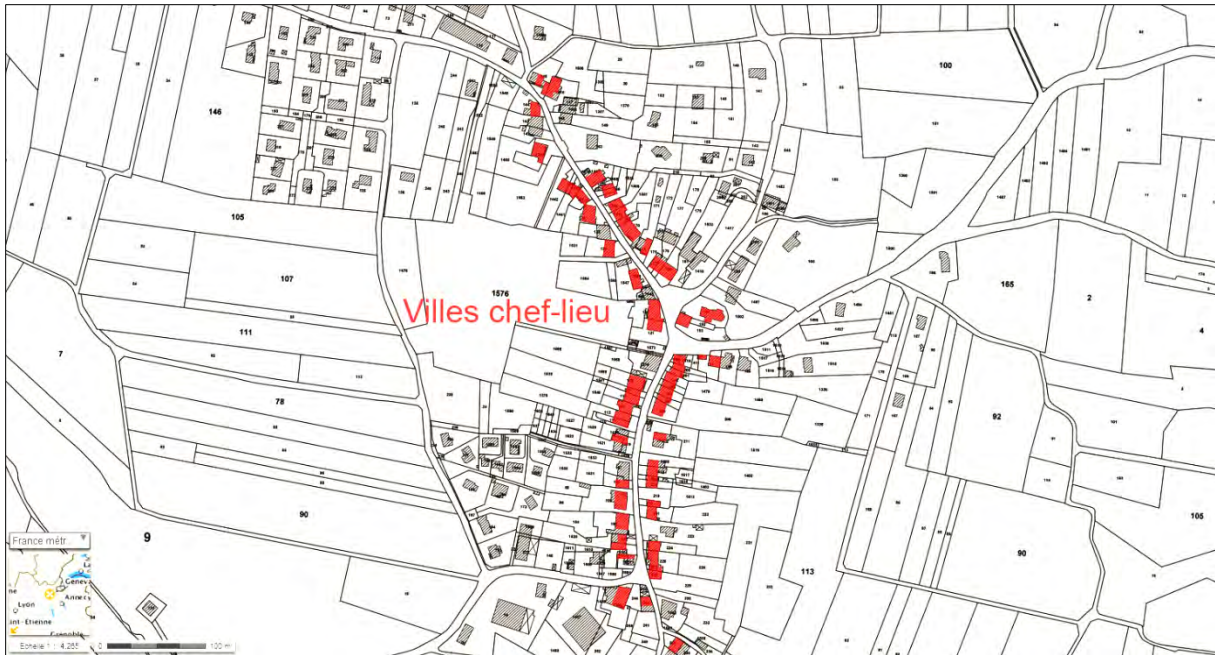
"Ville"

Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Les **caractéristiques traditionnelles** de la commune de Villes sont principalement :

- Un **territoire étroit** qui s'allonge **des hauts du Jura vers la vallée du Rhône** entre alpages, forêt et piémont bocager ;
- Une **forme urbaine** ancienne très caractéristique en **village rue à flanc de coteau** ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense et contigu** qui marque fortement un **front de rue** d'une part et une limite urbaine de jardins et vergers d'autre part ;
- Une **architecture** ancienne d'**influences genevoise et jurassienne**.

Ci-après, une carte de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1832) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Villes est un **village rue** caractéristique, loin des grands axes de communication. Les **maisons mitoyennes** sont parallèles à la voie principale montante de même qu'aux courbes de niveaux. Le cœur du village se groupe autour d'édifices publics et maisons bourgeoises : l'église Saint-Nicolas, l'ancien presbytère devenu café, la maison Coste. Les **anciennes fermes** sont en pierre, plutôt hautes, arborant souvent un escalier extérieur, et couvertes d'une toiture à deux pans fortement pentus, héritage de la longue persistance du toit de chaume dans la région. En haut de la commune, quelques **chalets d'alpage** subsistent.<sup>513</sup>



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

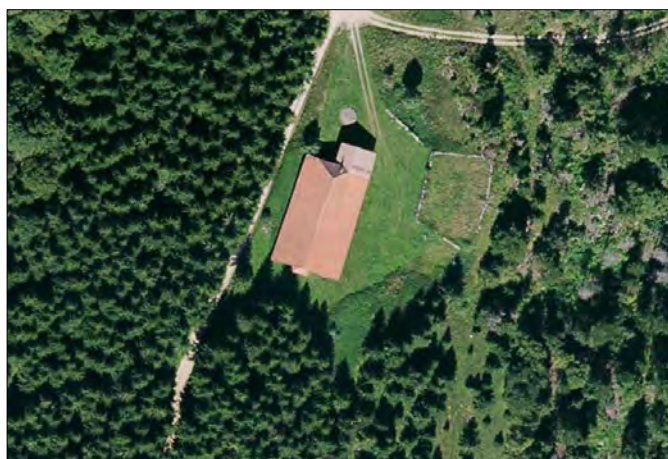
Ancien presbytère.  
Maison bourgeoise.  
Rue des Tilleuls.  
Edifice daté de 1831 de plan rectangulaire avec chaînages d'angles en calcaire coiffé d'une toiture à demi-croupes couverte de tuiles ; une partie de ses pièces a servi d'école dans les années 1860, puis de lieu de réunion et de stockage des archives (du fait de sa situation non contiguë aux autres bâtiments et de sa couverture en tuiles et non en chaume) ; depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la commune loue l'édifice qui devient le café Sully.<sup>514</sup>

**Illustrations**

ADA (1832) ; IGN (2012) ; Lorelei JAUNIN (Janvier 2016).

<sup>513</sup> Patrimoine du canton de Bellegarde-sur-Valserine, *Op. Cit.*, page 314.

<sup>514</sup> *Ibid.*, page 309.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Chalet de Pra Devant.  
 Chalet d'alpage.  
 Alpages.  
 Edifice transformé en 1859 ; murgers et goya aux abords ; le deuxième édifice à proximité est une ancienne fruitière (bataillée et larmiers) datée de 1885.<sup>515</sup>

**Illustrations**

ADA (1832) ; IGN (2012) ; Lorelei JAUNIN (Janvier 2016).

<sup>515</sup> Patrimoine du canton de Bellegarde-sur-Valserine, *Op. Cit.*, page 314.





<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme.
<b>Localisation</b>	Rue du Lavoir.
<b>Informations</b>	Edifice daté des XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles, transformé au XIX <sup>e</sup> siècle ; abords préservé avec muret, cour, jardin, four ; encadrement des ouvertures en calcaire (porte de grange en anse de panier).
<b>Illustrations</b>	ADA (1832) ; IGN (2012) ; Lorelei JAUNIN (Janvier 2016).



Aujourd'hui, le **patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune est bien **visible** le long de la **voie principale**, mais cette **forme urbaine** ancienne tend à être **désorganisée** par les pavillons construits en nappes résidentielles aux abords du village ancien. En altitude, les **chalets d'alpage jurassiens** ont été **préservés**.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Villes comme faisant partie de la **campagne remarquable de Retord**, caractérisée par le Jura, ses cordons boisés et ses paysages ouverts.

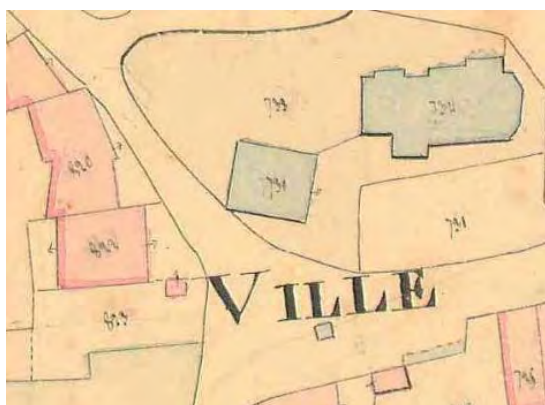
La commune ne dispose pas encore de Plan local d'urbanisme (PLU) - mais seulement d'une **carte communale** - pour identifier le patrimoine bâti et donner des prescriptions pour les transformations et constructions. Sans ces prescriptions, **de nombreuses réhabilitations** d'anciennes fermes en logements **dénaturent les façades** : ouvertures non traditionnelles de forme horizontale, encadrements des ouvertures en plastique blanc, volets roulants très visibles, crépis "rustiques" saumons ou fausse pierre apparente. Néanmoins, il existe également des exemples de transformations et constructions :



**Exemple de construction nouvelle s'insérant dans le paysage bâti :**  
**préau contemporain ajouté sur la façade de l'école**  
Lorelei JAUNIN (2016)



**Exemple de construction nouvelle s'insérant dans le paysage bâti :  
malgré un enduit rosé et un gabarit plus grand que les  
édifices environnants, la forme de ce petit collectif s'en inspire  
et les lucarnes rampantes miment leurs différences de toitures**  
Lorelei JAUNIN (2016)

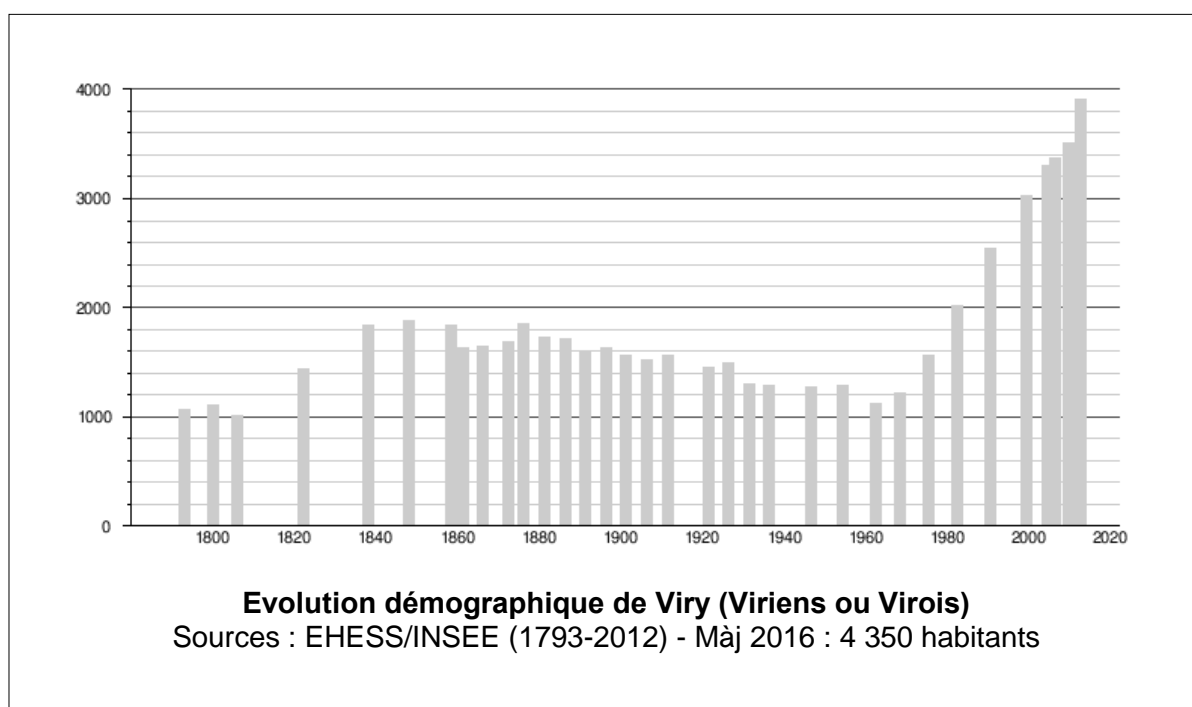


**Exemple d'espace public à requalifier : le centre ancien, rassemblant le monument aux morts, le tilleul de Sully, la maison Coste, l'église clunisienne et l'ancien presbytère devenu café, mérite une requalification en place centrale plus valorisée, notamment en favorisant les espaces piétons**  
AHA (1832) - Google (2012) - Lorelei JAUNIN (2016)

## 24. Viry

### Historique de la commune

Viry est un **petit centre local**<sup>516</sup> de la Communauté de communes du Genevois (Haute-Savoie - 74580). Situé dans la **plaine du Genevois** à la **frontière**, il est compris entre 357 et 755 mètres d'altitude. La commune est principalement arrosée par le ruisseau de la **Laire** (alimenté par les ruisseaux des Velues et de Chênex), limite avec les communes d'Avusy et Soral. Le chef-lieu est anciennement de type **village tas** avec de nombreux **hameaux** distincts : Essertet, Humilly, Humilly d'Amont, Germany, La Rippe, Malagny, Veigy. Aujourd'hui, La Côte, Thônex et Vaux constituent une entité, de même que Le Fort et Songy; L'Eluiset a été rattrapé par le chef-lieu. Aujourd'hui, le territoire de Viry constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien est relativement dilué** dans l'étalement urbain. Sa croissance démographique a été de 11 % entre 1999 et 2005 puis de 15,7 % entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Viry semble issue d'une **villa romaine** originellement installée à cet endroit. En effet, Viry est probablement une **localité gallo-romaine**, comme l'indique sa terminaison en -y. Anciennement **allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Territoire de **passage**, Viry est un lieu de **commerce** relativement important qui bénéficie de foires au XIII<sup>e</sup> siècle. Cette commune est à l'origine composée de **six paroisses** différentes : celles d'Essertet, de Germany, d'Humilly, de l'Eluiset, de Malagny et de Viry. Viry est cependant une seigneurie : les **seigneurs de Viry** - barons au début du XVI<sup>e</sup> siècle et comtes à la fin de ce siècle - possèdent des terres jusqu'à Rolle, Mâcon et Lyon.<sup>517</sup> Le territoire est dépendant des **comtes de Genève** puis de la **Maison de Savoie**, compte tenu des nombreuses parenthèses françaises, bernoises, espagnoles. Entre 1754 et 1816, Avusy fait partie de la commune de Viry. Au sein du Département du Léman, Viry est **chef-lieu** de canton (1792-1800). A plusieurs reprises, les hameaux excentrés d'Humilly, Malagny et

<sup>516</sup> Considéré comme un "bourg" à l'échelle de la Communauté de communes. CCG, "SCoT - Rapport de présentation", page 144.

<sup>517</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.3, page 524.

Veigy demandent la formation d'une commune distincte (1861, 1892), sans suites.<sup>518</sup> La commune de Viry est traditionnellement **agricole** et devient de plus en plus **résidentielle** (explosion démographique depuis les années 1970).

Le château de Moulinsard et son parc entouré d'habitat hétéroclite (lotissements résidentiels, villas jumelées, petit collectif) clairement délimité dans un paysage agraire d'*openfields* aux résidus bocagers :



Bois et clairières de La Repentance au Nord de la commune :



### **Paysage aérien de Viry**

Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 (2012)

<sup>518</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.3, page 526.

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

Le territoire de Viry ne compte **aucun objet bâti protégé**.<sup>519</sup> Néanmoins, Viry constitue un **carrefour ancien** conduisant notamment à Seyssel par la "**voie romaine Carouge-Seysse**". De plus, un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Genevois élargi** mérite attention.



**"Viry"**

Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Les caractéristiques de la commune de Viry sont principalement :

- Un **territoire très vaste scindé en deux** entités par des voies de communication importantes (route départementale et voie ferrée) ;
- Des **formes urbaines linéaires** formant des **hameaux groupés** dispersés dans le paysage ;
- Un **tissu** traditionnellement **assez dense** entouré d'**espaces ouverts** (*openfields*) impliquant une vue dégagée sur les espaces bâtis ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.

<sup>519</sup> On compte néanmoins un jardin remarquable et quatre objets mobiliers protégés. Base MÉMOIRE - culture.gouv.fr/ documentation/mémoire/LISTES/base/france-dpt.htm

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1872) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Viry est un **centre de bourg** caractéristique, coupé par une **grande voie historique**. Ce **village tas** s'organise autour des **édifices publics** groupés : l'**église Saint-Maurice**, l'ancienne **école publique**. On y rencontre également quelques **maisons bourgeoises** dont le **domaine du comte de Viry**.



Dénomination      Église Saint-Maurice.



<b>Typologie</b>	Edifice public religieux.
<b>Localisation</b>	Place de l'église.
<b>Informations</b>	Edifice daté de 1844 de style néoclassique <sup>520</sup> ; abrite trois objets mobiliers Monuments historiques (les fonts baptismaux, le maître autel et un calice). <sup>521</sup>
<b>Illustrations</b>	ADHS (Mars 1871) ; IGN (2012) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



<b>Dénomination</b>	Domaine du comte de Viry.
<b>Typologie</b>	Maison forte avec dépendances.
<b>Localisation</b>	Place de l'église.
<b>Informations</b>	Edifices datés du XVIII <sup>e</sup> siècle ; château primitif construit en 1239 par Guillaume de SALLENOVE. <sup>522</sup>
<b>Illustrations</b>	ADHS (Mars 1871) ; Anonyme (Février 2013).



Le hameau d'Essertet est un petit groupement de **fermes mitoyennes** traversé par une **grande voie historique**. Quelques **rangées de fermes concentrées**, dont le faitage est globalement orienté Nord, créent un **front de rue**. D'autres, non contiguës, sont plus traditionnellement **orientées Nord-Est / Sud-Ouest**. Ces fermes sont caractéristiques du territoire : toiture à deux pans, larges débords de toit, un niveau sous combles, portes de granges rectangulaires ou arquées.

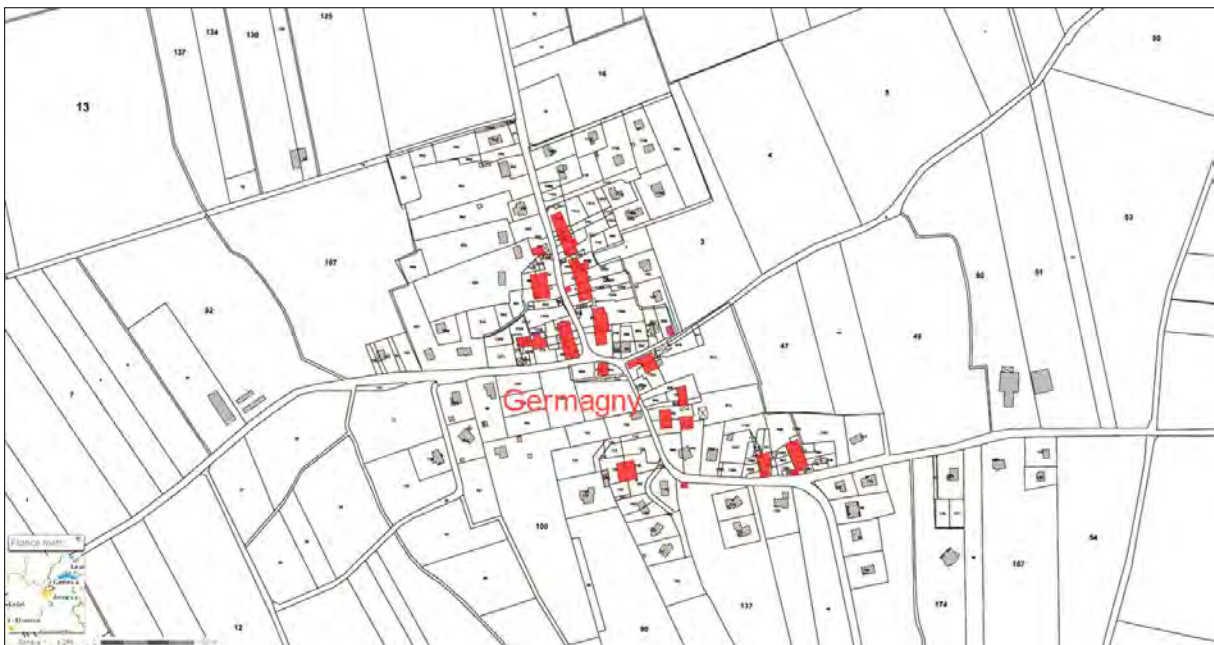
<sup>520</sup> SIAV, "Sentiers de Découverte du patrimoine - Pays du Vuache", page 26.

<sup>521</sup> Base MÉMOIRE - culture.gouv.fr/documentation/memoire/LISTES/bases/france-dpt.htm

<sup>522</sup> SIAV, *Op. Cit.*



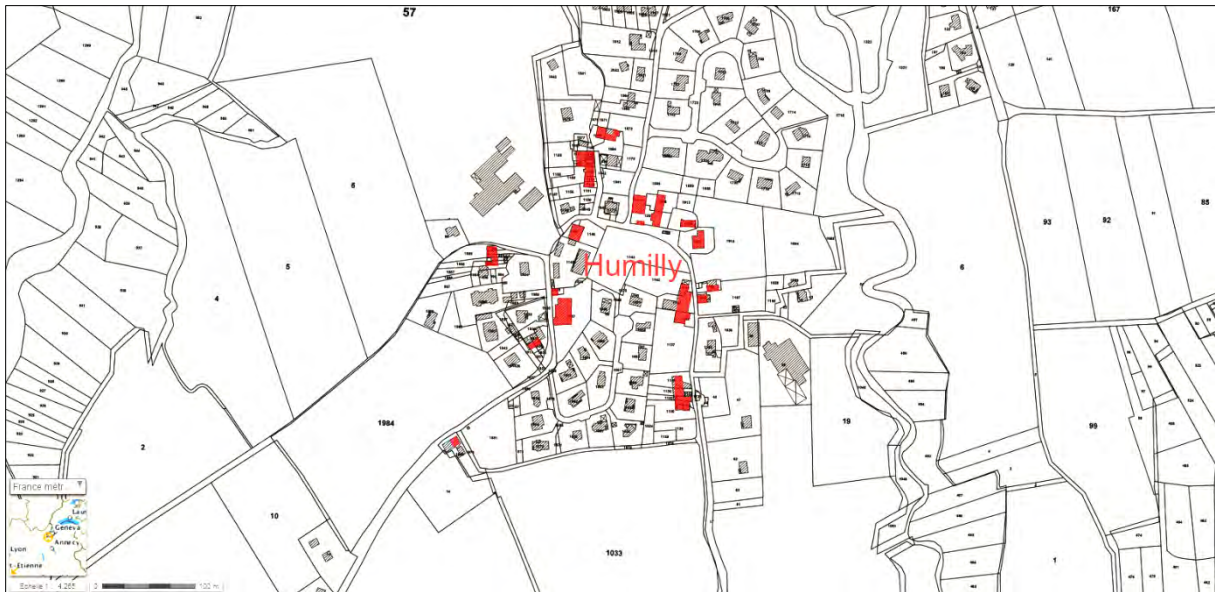
<b>Dénomination</b>	Maison neuve.
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Route de Bellegarde.
<b>Informations</b>	Edifice concentré avec deux portes de grange en plein cintre et une toiture à deux pans et coyau.
<b>Illustrations</b>	ADHS (Novembre 1871) ; Google car (Mai 2015).



Le hameau de Germagny est un groupement de **fermes mitoyennes** loin des grands axes de communication. Les **rangées de fermes concentrées**, dont le faîtage est globalement orienté Nord-Ouest / Sud-Est, créent un **front de rue**. Les autres fermes genevoises sont plus en **retrait par rapport à la chaussée** voire perpendiculaires afin de laisser la place à une **cour**.



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Route de Chénex.
<b>Informations</b>	Edifices contigus tripartites avec portes de grange en arc surbaissé et en plein cintre (encadrements en molasse) ; agrandissement de la grange Ouest fin XIX <sup>e</sup> ou début XX <sup>e</sup> siècle (encadrements en brique).
<b>Illustrations</b>	ADHS (Novembre 1871) ; Google car (Mars 2010).



Le hameau d'Humilly est un **groupement lâche** d'édifices loin des grands axes de communication. Les objets remarquables de ce hameau sont la **chapelle Saint-Eusèbe**, le **manoir d'Humilly**, la **fruitière d'Humilly** et, plus loin, le **domaine d'Humilly de Chevilly**. On rencontre également plusieurs **fermes** mitoyennes ou isolées caractéristiques du territoire : édifice rectangulaire massif, toiture à faible pente couverte de tuile, organisation tripartite.



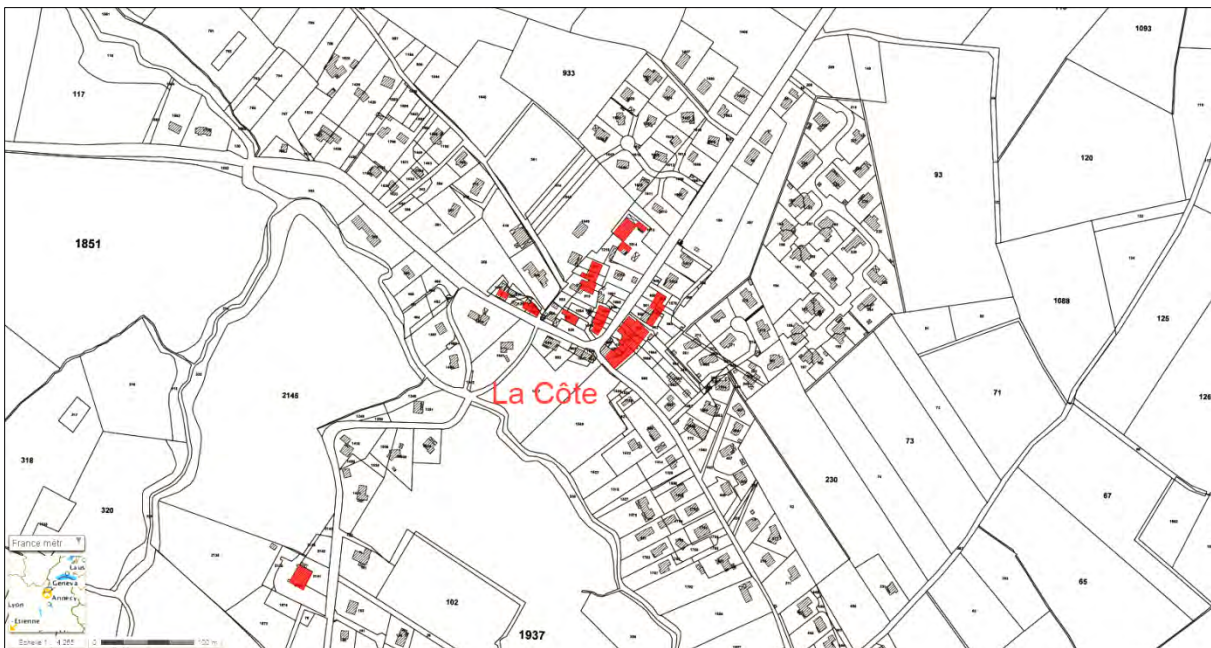
<b>Dénomination</b>	Chapelle Saint-Eusèbe.
<b>Typologie</b>	Edifice public religieux.
<b>Localisation</b>	Chemin de la Traversière.
<b>Informations</b>	Edifice daté du XIII <sup>e</sup> siècle sur une église primitive du V <sup>e</sup> siècle ; style roman cistercien avec porte ogivale, clocheton en façade, pierres de taille en molasse, contreforts ; conserve son cimetière alentour ; restaurée en 1973 (notamment le clocheton). <sup>523</sup>
<b>Illustrations</b>	ADHS (Juin 1872) ; La Salévienne (Vers 1900) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).

<sup>523</sup> SIAV, *Op. Cit.*, pages 30-31.



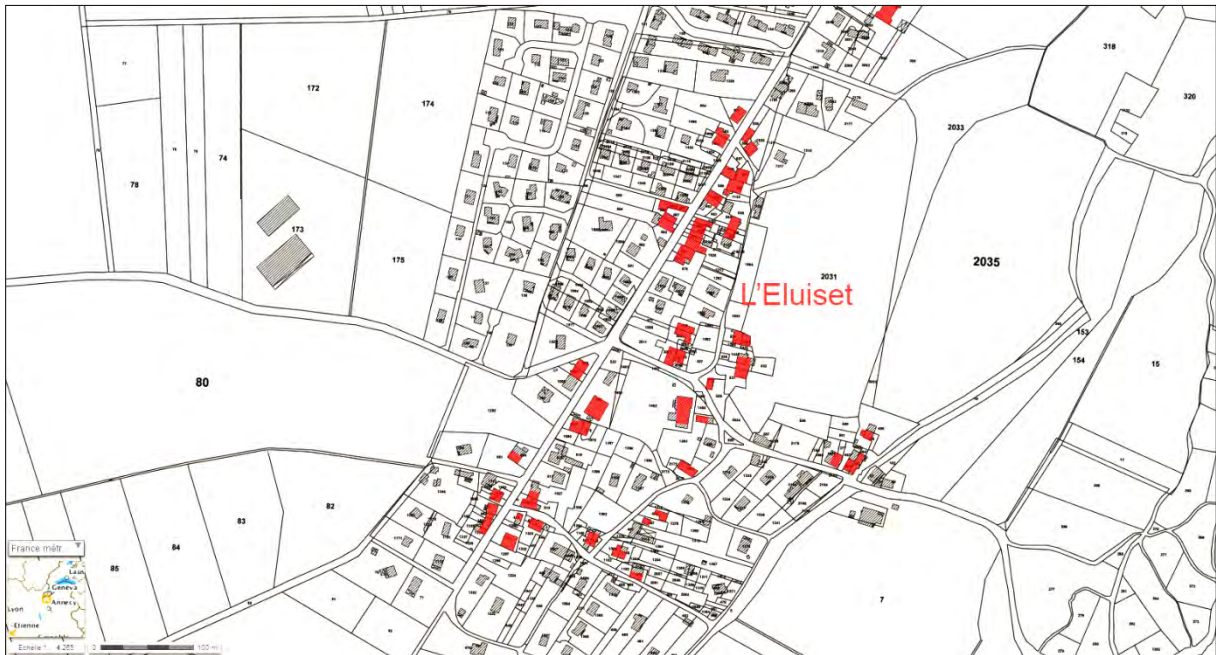
**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Maison forte ou manoir d'Humilly.  
 Maison forte avec dépendances.  
 Chemin de la Traversière.  
 Edifices datés du XVII<sup>e</sup> siècle (maison forte, ferme et pigeonnier) ceints d'un mur en pierre ; façade principale en pierre de taille (molasse) ; les propriétaires sont toujours la famille D'HUMILLY DE CHEVILLY.<sup>524</sup>  
**Illustrations**  
 ADHS (Juin 1872) ; Google car (Mars 2010) ; IGN (2012) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



<sup>524</sup> SIAV, *Op. Cit.*, page 31.

Le hameau de La Côte est un petit groupement de **fermes mitoyennes** au carrefour de **grandes voies historiques**. Les **rangées de fermes concentrées**, alignés le long de l'axe principal et dont le faîtage est globalement **orienté Nord-Est / Sud-Ouest**, sont plutôt en **retrait par rapport à la chaussée** de sorte à présenter une **cour**.



Le hameau de l'Eluiset est un groupement conséquent d'édifices traversé par une **grande voie historique**. Les objets remarquables de ce hameau sont la **maison forte de l'Eluiset** et la **Villa Mary**. On rencontre également beaucoup de **fermes** dont le faîtage est globalement orienté Nord-Est / Sud-Ouest, soit parallèlement à l'axe principal.



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Ferme de la Sauvegarde.

Ferme genevoise avec transformations.

Route de Frangy.

Edifice probablement rehaussé d'un étage pour agrandir le fenil auquel un monte-char en mur pignon Sud- Ouest a été ajouté ; décor arqué en dentelle de bois sous la toiture en mur pignon Nord-Est ; un muret de pierre délimite la cour.

**Illustrations**

Google car (Août 2014) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



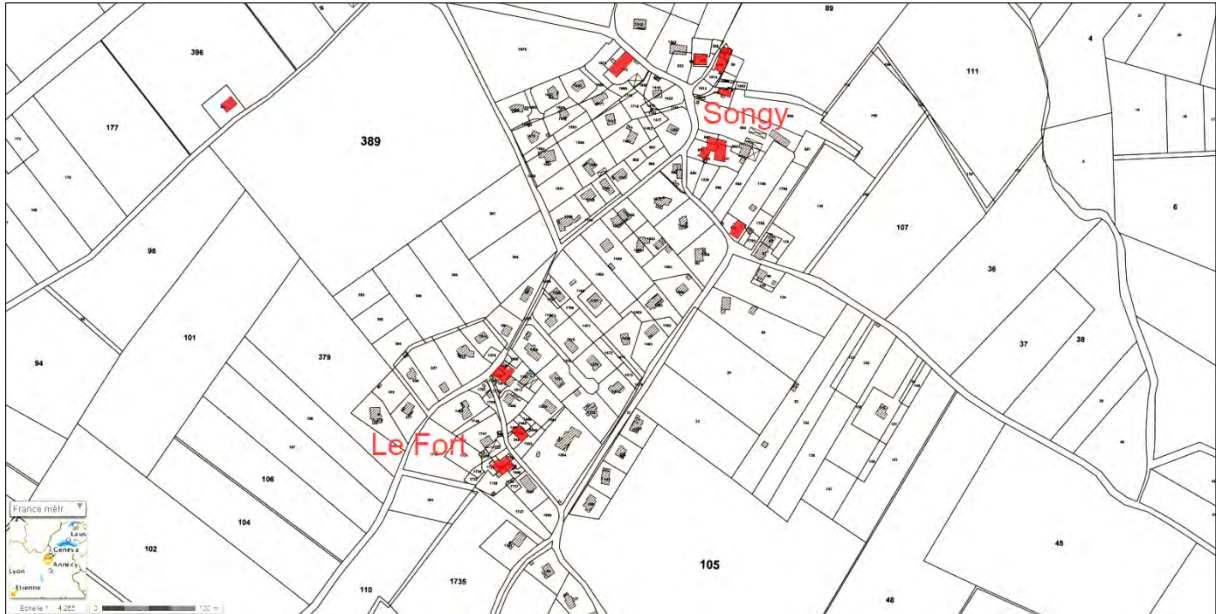
Le hameau de Malagny est un petit groupement de **fermes mitoyennes** loin des grands axes de circulation. Les **rangées de fermes concentrées**, dont le faitage est globalement orienté Nord-Ouest, créent un **front de rue**. On rencontre également un édifice public dans ce hameau : **l'école de Malagny**.



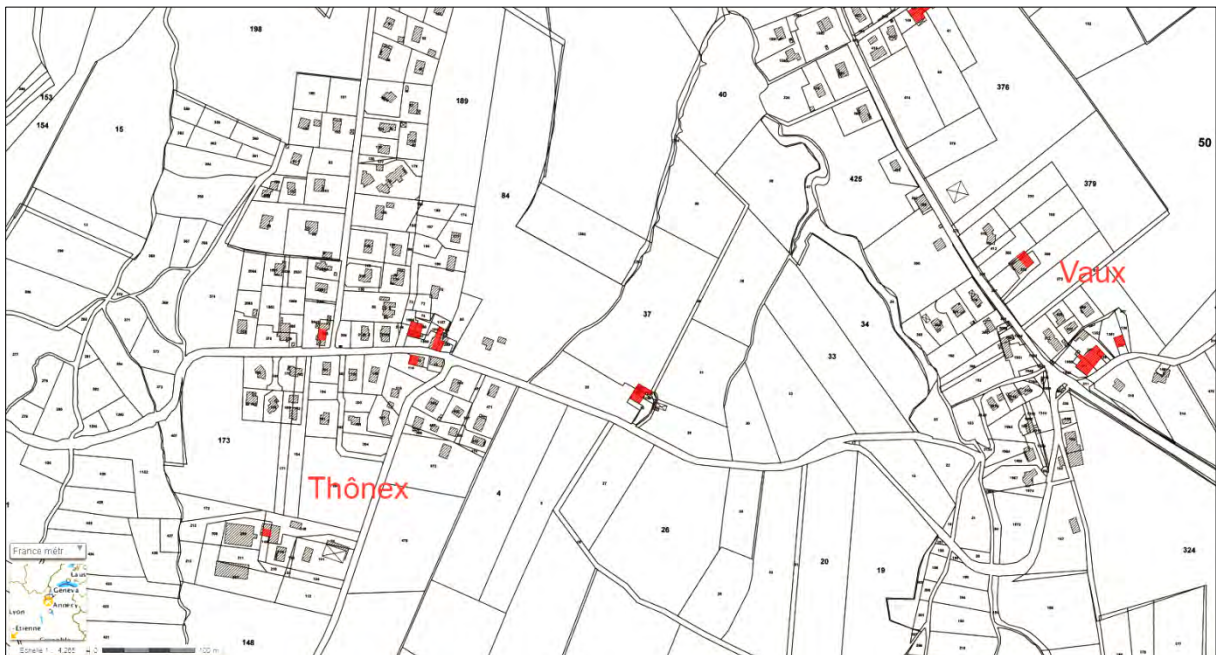
<b>Dénomination</b>	Ecole de Malagny.
<b>Typologie</b>	Edifice public d'enseignement.
<b>Localisation</b>	Chemin de l'Ecole.
<b>Informations</b>	Edifice daté du XIX <sup>e</sup> siècle ; construit comme annexe de la mairie en compensation du refus de séparer la commune en deux (Humilly, Malagny et Veigy se sentant trop éloignés du chef-lieu).
<b>Illustrations</b>	ADHS (1871) ; Google car (Mai 2015).



<b>Dénomination</b>	-
<b>Typologie</b>	Ferme genevoise.
<b>Localisation</b>	Chemin de l'Ecole.
<b>Informations</b>	Edifice tripartite couvert d'une toiture à deux pans ; extension de la terrasse et percements du mur pignon dans les années 1980.
<b>Illustrations</b>	Anonyme (Mars 2014) ; Lorelei JAUNIN (Décembre 2015).



Les hameaux du Fort et Songy sont des **groupements lâches de fermes** loin des grands axes de communication. Les **fermes concentrées** présentent un faitage est globalement **orienté Nord-Est / Sud-Ouest**. L'objet remarquable de ce hameau est aujourd'hui du domaine du patrimoine archéologique : les **ruines du fort Sainte-Catherine**.



Les hameaux de Thônex et Vaux sont des **groupements lâches** de fermes, loin des grands axes de circulation. Les **fermes concentrées**, dont le faitage est globalement orienté Nord-Est / Sud-Ouest, sont plutôt situées en **milieu de parcelle**.



Le hameau de Veigy est un groupement de **fermes** loin des grands axes de circulation. Les **fermes concentrées**, alignées le long de l'axe principal, créent un **front de rue**. Elles sont caractéristiques du territoire : organisation tripartite, édifices mitoyens, toitures à deux pans.



Aujourd'hui, les **traces de ce patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune sont **cachées** dans un étalement urbain important en **nappes résidentielles**, malgré un **contraste** notable entre la partie Sud-Est de la commune et les **hameaux plus préservés** du reste du territoire.



L'Ouest du Genevois reste un important secteur de production agricole, tourné vers l'élevage laitier mais aussi les productions céréalières et fruitières. [...] Entre les villages, les espaces non construits et agricoles sont de plus en plus restreints. Le maintien d'une urbanisation dense aux cœurs des chefs-lieux est un enjeu majeur pour ces territoires s'ils souhaitent préserver leur cadre de vie.



CAUE 74 (2013)<sup>525</sup>



**Viry, village tas**  
Photographie de Lorelei JAUNIN (2016)

<sup>525</sup> Site de l'observatoire des paysages de Haute-Savoie - [observatoire.paysages74.fr](http://observatoire.paysages74.fr)

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales

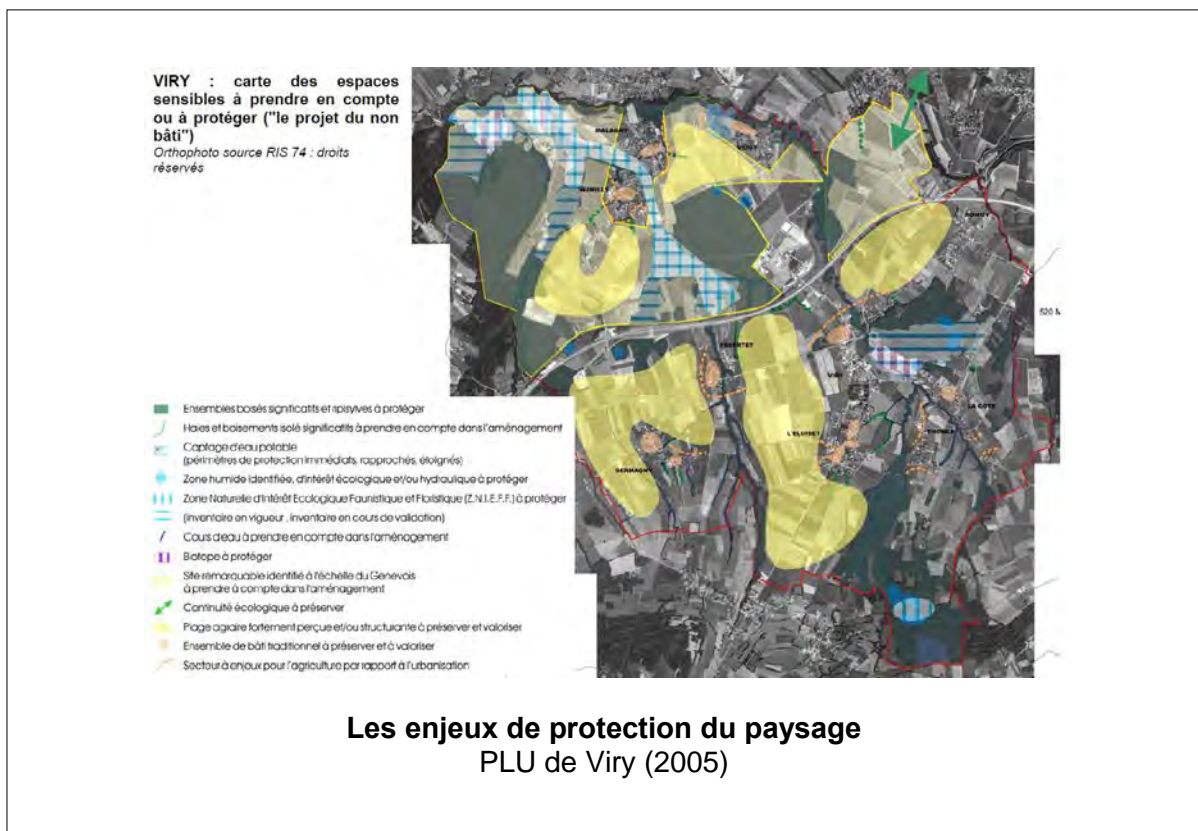
Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Viry comme faisant partie des ensembles du "**plateau de Valleiry**" et des "**vallons boisés du Rhône**".<sup>526</sup>

Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** de la Communauté de communes du Genevois (CCG), indique une volonté d'**étude paysagère** sur le secteur de Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênev, Valleiry et Vulbens sur le modèle des Projets paysagers prioritaires (PPP) menés par le Grand Genève.<sup>527</sup> **Le manque de valorisation des centres anciens** et les **enjeux paysagers** de la commune y sont ainsi relevés :

On constate que très souvent le centre fonctionnel des communes s'est déplacé. Les éléments symboliques subsistent, souvent mis en valeur [...], souvent aussi un peu déserts. A Viry, le nouveau pôle se développe perpendiculairement à l'axe principal qui le sépare du noyau ancien, lequel semble par contraste avoir gardé peu d'usages. L'église et le château de Viry, avec quelques grands bâtiments à l'usage oublié dessinent un beau lieu d'aspect central mais à l'écart, et qui paraît bien désert par contraste avec l'animation de la nouvelle extension du centre à proximité immédiate. Pour bâtir un centre, est-il devenu inutile de chercher un ancrage historique autrement qu'en représentation ?



SCoT de la CCG (2013)<sup>528</sup>



<sup>526</sup> HEPIA, *Projet Paysage 2 franco-valdo-genevois : état des lieux et diagnostic*, page 221.

<sup>527</sup> CCG, "Document d'orientations et d'objectifs du SCoT", page 43.

<sup>528</sup> CCG, "Rapport de présentation du SCoT", page 26.

Le **Plan local d'urbanisme (PLU)** de Viry repère des **édifices** faisant l'objet d'une protection sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection") et évoque les **"espaces sensibles à prendre en compte et à protégé"** dont notamment les "sites remarquables identifiés à l'échelle du Genevois".

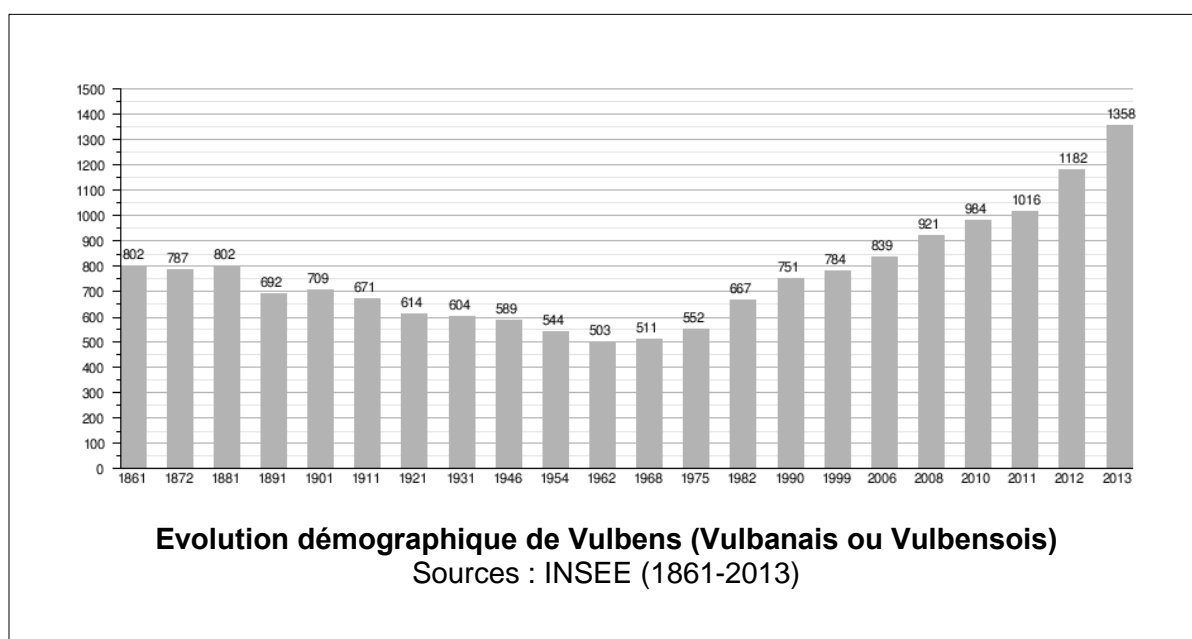


**Exemple d'ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti :  
restauration de la maison Pasquier et construction de collectifs, inspirés  
par celle-ci - à la place d'une ferme genevoise cependant détruite (chef-lieu)**  
Photographies IGN - DGR 73/74 / Google car / Lorelei JAUNIN (2008-2012-2015)

## 25. Vulbens

### Historique de la commune

Vulbens est un **village**<sup>529</sup> de la Communauté de communes du Genevois (Haute-Savoie - 74520). Situé **entre le mont Vuache et le Rhône**, il culmine à 927 mètres d'altitude, pour 327 mètres au plus bas. La commune est arrosée par de nombreux ruisseaux **affluents du Rhône** (limite avec les communes de Collonges et de Pougny), le Nant de Vosogne constituant la limite avec la commune de Valleiry et le ruisseau de la Fontaine froide celle avec la commune de Dingy-en-Vuache. Le chef-lieu est anciennement de type **village ramifié** avec deux **hameaux** distincts aujourd'hui rattrapés par le chef-lieu (Faramaz et La Fontaine) ainsi que quelques **édifices isolés**. Aujourd'hui, le territoire de Vulbens constitue dans son ensemble un **paysage où le bâti ancien reste prégnant** malgré un **début de banalisation**. Sa croissance démographique a été de 7 % entre 1999 et 2005 puis de 38,4% entre 2006 et 2011.



L'étymologie de Vulbens (première mention d'une *villa Wulbeegi* en 1026)<sup>530</sup> semble être issue de la langue **burgonde**. Ancienne **localité allobroge**, elle fait partie du "**Pays genevois**" dont la ville principale est Genève. Au Moyen-âge, le territoire de Vulbens est un don de l'**abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune** (1026) tandis que celui de Bans (*villa Bannis*) est acquis par l'abbaye (1030).<sup>531</sup> La **paroisse (Saint-Maurice)** réunit à partir du XVI<sup>e</sup> siècle celle de Bans - dont l'église paroissiale est **engloutie par le Rhône** en 1599, de même que le reste du village vers 1870 -, puis, à partir de 1803, celle de Chevrier.<sup>532</sup> Au civil, le territoire fait partie des possessions des **comtes de Genève** avant de devenir, à partir de 1401,<sup>533</sup> le centre de la **châtellenie puis seigneurie du Vuache**, dépendante des **comtes de Savoie** : le château de Vuache sera la dot de Jeanne DE VIENNE, sœur du comte Amédée, en 1296, puis Amédée II y séjournera et y rédigera son testament de 1306.<sup>534</sup> La seigneurie regroupe

<sup>529</sup> Considéré comme un "bourg" au sein de l'ensemble Valleiry-Vulbens à l'échelle de la Communauté de communes. CCG, "SCoT - Rapport de présentation", page 144.

<sup>530</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.3, page 528.

<sup>531</sup> *Ibid.*

<sup>532</sup> *Ibid.*

<sup>533</sup> DURET Philippe, "Transformation du paysage à Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens", page 90.

<sup>534</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.3, pages 528 et 530.

alors les paroisses de Bans, Chevrier, Dingy et Vulbens.<sup>535</sup> Vulbens se dote de l'une des **premières fruitières** de la région en 1810. Aujourd'hui, la commune de Vulbens demeure **agricole**, notamment avec sa production arboricole (vergers), tout en devenant de plus en plus **résidentielle**.



Les paroisses furent créées après le VI<sup>e</sup> siècle. Leurs limites passent surtout par des éléments naturels très visibles : la Vosogne (nant encaissé), le Rhône et le mont Vuache. Mais des vestiges historiques servent également de repères, comme si, étonnamment, l'être humain avait toujours eu besoin de s'appuyer sur le passé pour aller de l'avant : [par exemple] la limite Vulbens-Dingy contourne *Maigy*, occupé à l'époque romaine.



Philippe DURET, Historien du Pays du Vuache (1997)<sup>536</sup>

Bocages et vergers, localités anciennes et extensions vilgeoises :



**Paysage aérien de Vulbens**

Photographies aériennes IGN - DGR 73/74 (2012)

<sup>535</sup> DURET Philippe, "Transformation du paysage à Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens", page 82.

<sup>536</sup> *Ibid.*, page 89.

## Patrimoine remarquable et architecture vernaculaire

Le territoire de Vulbens ne compte **aucun objet bâti protégé**. Néanmoins, Vulbens constitue un **lieu de passage ancien** sur le Rhône par les gués et un bac à traile<sup>537</sup>, sur la route vers Seyssel par le défilé de l'Ecluse, puis sur la route vers le carrefour de Collonges par le pont Carnot, et enfin sur la voie ferrée Thonon-Collonges datant de 1880. De plus, on y rencontre un patrimoine "ordinaire" **caractéristique du Genevois élargi** mérite attention.



**Forêt et ruisseaux de Vulbens - Le chef-lieu et son château**  
Mappe Sarde ADHS (1732)

<sup>537</sup> SIAV, *Op. Cit.*, page 7.

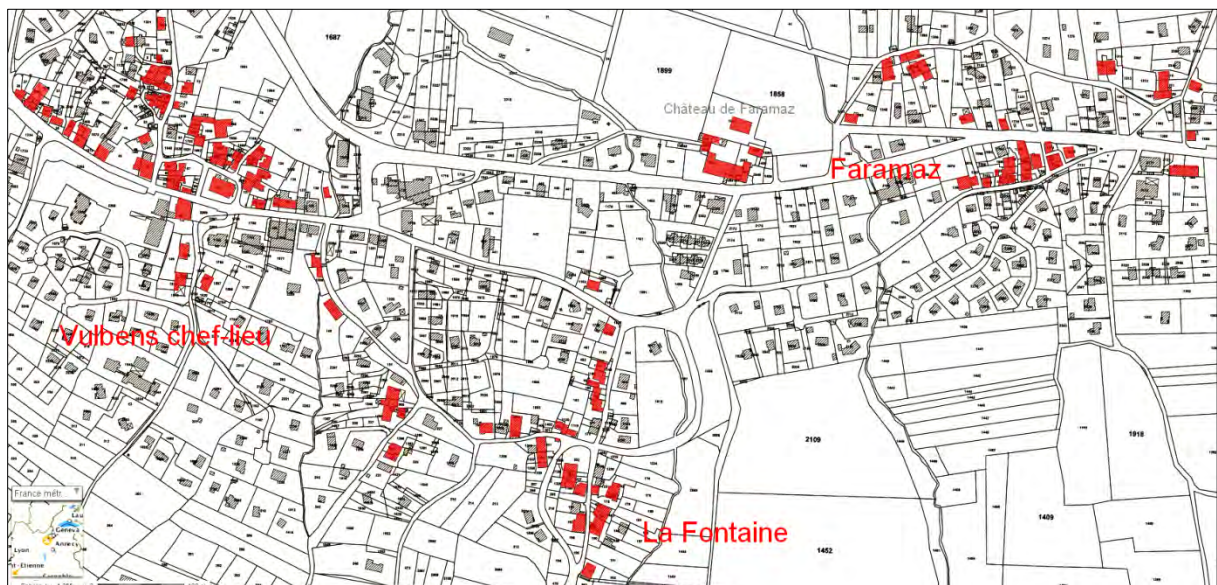


**"Vulbin, Montagne aux Vaches"**  
 Carte de Cassini EHESS - CNRS - BNF (XVIII<sup>e</sup> siècle)

Les caractéristiques de la commune de Vulbens sont principalement :

- Un **territoire** d'*openfields* et de bocages entre la **forêt** des pentes du Vuache et celle des bords du Rhône ;
- Des **formes urbaines linéaires** entrecoupées de bocages et de vergers ;
- Un **tissu** traditionnellement **dense** constitués principalement de trois entités formant le chef-lieu actuel ;
- Une **architecture** ancienne d'**influence genevoise**.

Ci-après, quelques cartes de la commune avec superposition des persistances du bâti des cadastres ancien (1871) et actuel (2012) et repérage du patrimoine bâti :



Le chef-lieu de Vulbens est anciennement de type village... Faramaz, dont l'étymologie semble burgonde,<sup>538</sup> est une ancienne seigneurie vassale de la seigneurie du Vuache. Aujourd'hui rattrapée par le chef-lieu, la localité est anciennement un groupement assez lâche de fermes genevoises proches de son château. Au Nord de la commune, sur les rives du Rhône, Cologny, dont l'étymologie est issue de sa colonisation agricole, est un ancien domaine ecclésiastique.

L'abbaye de Chézery (dans la belle vallée du Jura qui mérite le détour) acquiert en 1173-1178 des terres, une grange et des droits de pacage "depuis Valleiry jusqu'au Vuache " ("*versus Vaschium*") : près de la forêt de Cologny. Au bord du fleuve, à Cologny, les Templiers fondent un oratoire en 1196. Autour, ils acquièrent de grandes parcelles. Ces remembrements datent des XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècles.



Philippe DURET, Historien du Pays du Vuache (1997)<sup>539</sup>



<b>Dénomination</b>	Moulin de Fontaine-Froide.
<b>Typologie</b>	Fabrique (moulin hydraulique).
<b>Localisation</b>	Chemin de la Scie.
<b>Informations</b>	Edifice sur le ruisseau de Fontaine-Froide daté de 1811 ; moulin à grain reconstruit en 1827 alimentant également un battoir puis une

<sup>538</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.3, page 528.

<sup>539</sup> DURET Philippe, "Transformation du paysage à Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens", page 91.



scierie ; le moulin a fonctionné jusqu'en 1914 (transformé en habitation) et la scierie jusqu'en 1950.<sup>540</sup>

**Illustrations**

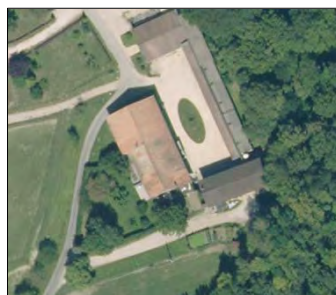
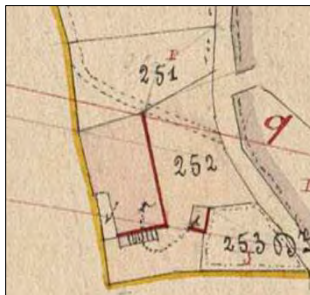
ADHS (Novembre 1871) ; Olivier ZIMMERMANN (2007-2009) ; IGN (2012).



**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Château de Faramaz.  
Maison forte avec dépendances agricoles.  
Chemin de la Ferme du Château.  
Edifice daté du XVII<sup>e</sup> siècle, construit sur une tour médiévale cédée en 1440 aux nobles de Cusinens puis rattachée à la seigneurie du Vuache au XVI<sup>e</sup> siècle avant d'être ruinée par les Bernois en 1590.<sup>541</sup>  
ADHS (Novembre 1871) ; Mairie (Début XX<sup>e</sup>) ; IGN (2012).

**Illustrations**

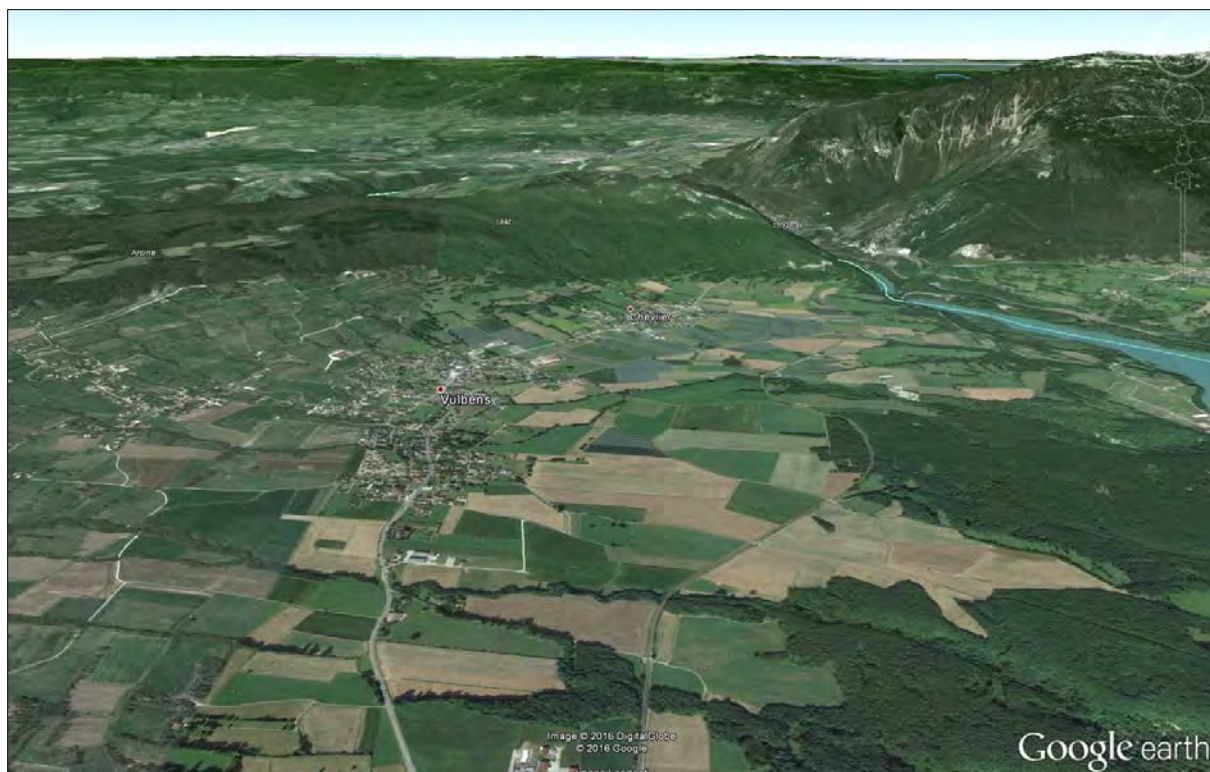


**Dénomination**  
**Typologie**  
**Localisation**  
**Informations**

Commanderie de Cologny.  
-  
Chemin de Cologny.  
Edifice daté du XII<sup>e</sup> siècle construit par l'Ordre des Templiers ; suite à la dissolution de l'Ordre par le pape Clément V, le domaine de Cologny revient, en 1313, aux Hospitaliers de l'Ordre de Malte, dépendants de la Commanderie de Compsières<sup>542</sup> ; progressivement, le domaine se dégrade du fait des crues répétées du Rhône et seul le bâtiment de la commanderie, désaffecté à la Révolution, subsiste.<sup>543</sup>  
ADHS (Novembre 1871) ; IGN (2012) ; Google car (Juillet 2014).

**Illustrations**

<sup>540</sup> FROMMEL Bénédict, "Les moulins à eau du bassin genevois", page 48.  
<sup>541</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.3, page 530.  
<sup>542</sup> DURET Philippe, "Cologny (Vulbens) : son port, son bac, ses Templiers, son "hôpital"...", page 14.  
<sup>543</sup> BAUD Henri et MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes*, T.3, pages 528 et 530.



Aujourd'hui, les **traces de ce patrimoine** fondant l'identité bâtie de la commune sont **relativement cachées** dans un étalement urbain important en nappes résidentielles, malgré un effort de préservation des **formes urbaines** ramifiées anciennes.

## Valorisations urbanistiques et patrimoniales



**Exemple d'ensemble requalifié mettant en valeur le patrimoine bâti :  
restauration et aménagement d'une ancienne ferme en groupe scolaire**  
Photographie CAUE 74 / Catherine BOIDEVAIX Architecte (2012)

« Le groupe scolaire reconstitué, mêlant ferme ancienne et "longère" moderne, a tout fait pour ne pas paraître, cherchant à s'insérer dans le tissu d'un village tramé de vieilles pierres et de perspectives paysagères. [...] Les fondations d'un ancien château y sont recouvertes d'un parvis de béton - il fallait conserver ces vestiges à l'abri - qui forme une estrade qui coule vers l'espace de récréation. La pente, inhabituelle en un tel lieu, vient servir les jeux des enfants tout en interrogeant la mémoire des gens du village. »

Le **diagnostic du Projet paysage 2** du Grand Genève définit Vulbens comme faisant partie de la campagne remarquable du "**piémont du Vuache**", caractérisée par le Vuache et sa structure hydrographique.

Le **Schéma de cohérence territoriale** (SCoT) de la Communauté de communes du Genevois (CCG), indique une volonté d'**étude paysagère** sur le secteur de Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Chênex, Valleiry et Vulbens sur le modèle des Projets paysagers prioritaires (PPP) menés par le Grand Genève.<sup>544</sup> De plus, les efforts d'**insertion paysagère** des constructions nouvelles y sont notifiés :

<sup>544</sup> CCG, "Document d'orientations et d'objectifs du SCoT", page 43.

Des maisons mitoyennes se déploient perpendiculairement à la route (Valleiry). Cette typologie savoyarde est revisitée par des architectures contemporaines (Vulbens). Densité de caractère central et ouverture sur le paysage : cette dualité répondra-t-elle aux attentes des habitants ? Cette démarche typologique reste exceptionnelle, la plupart des offres d'habitat récentes ne reprennent des typologies locales que des éléments anecdotiques, par exemple ponctuellement des avants toits prononcés.



SCoT de la CCG (2013)<sup>545</sup>

Le **Plan local d'urbanisme** (PLU) de Vulbens **repère des édifices** faisant l'objet d'une protection sur son plan de zonage (voir "Analyse - Patrimoine remarquable : localisation et protection") et indique les couleurs à privilégier dans les constructions et transformations grâce à un **nuancier**.

---

<sup>545</sup> CCG, "Rapport de présentation du SCoT", page 28.

## Tableaux comparatifs du patrimoine bâti

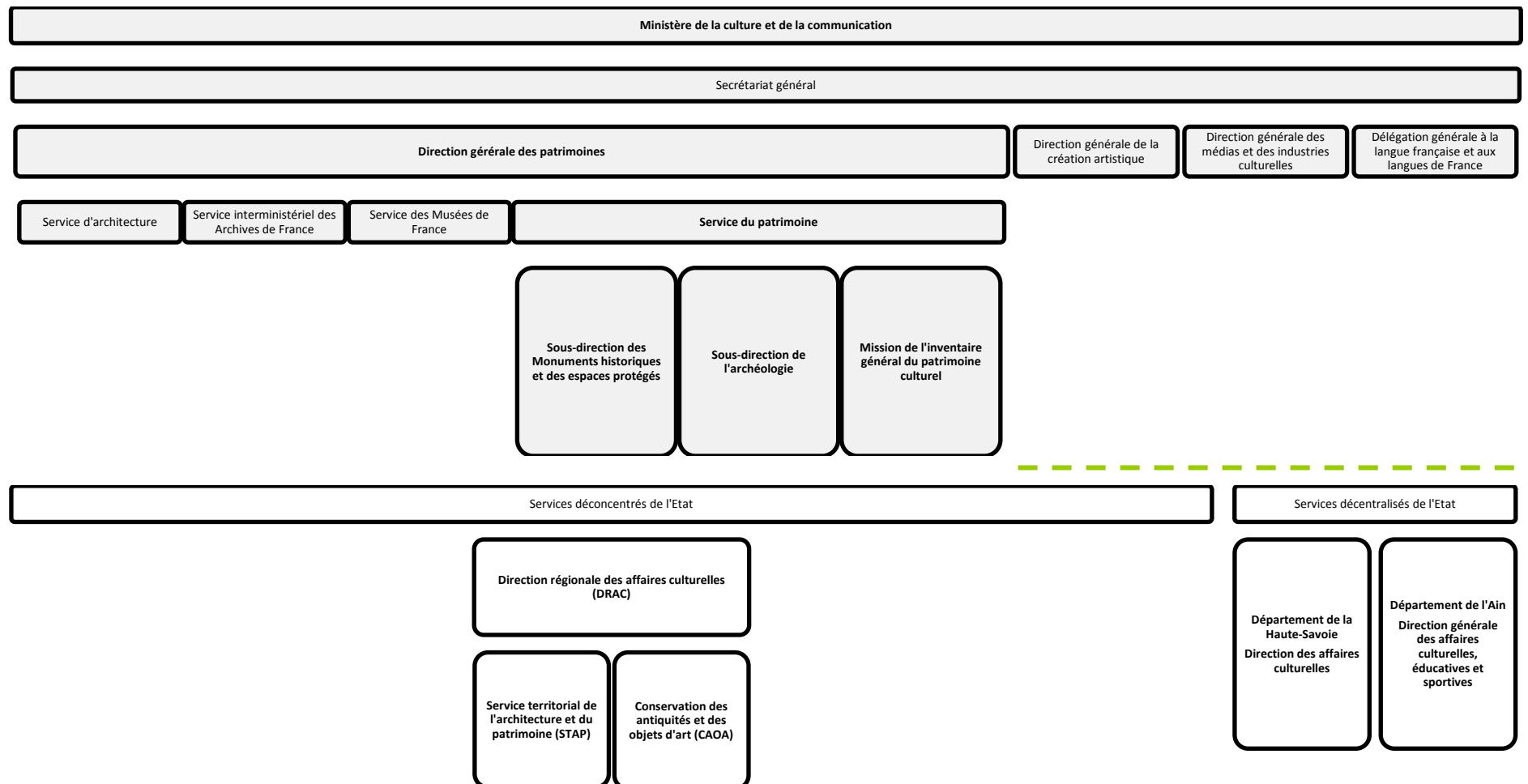
## 1. Tableau comparé de la gestion administrative du patrimoine bâti

Conformité ↑	FRANCE	SUISSE	Définitions
REGLES D'URBANISME	<p><b>COMMUNE</b></p> <p><u>Service urbanisme ou direction générale</u></p> <p>PLU conforme aux documents généraux supérieurs (SCoT notamment)</p>	<p><b>GE : CANTON</b></p> <p><u>Office de l'urbanisme (OU)</u></p> <p>Plan directeur cantonal, Plan de zones</p> <p><b>VD : COMMUNE</b></p> <p><u>Municipalité</u></p> <p>Plan général d'affectation conforme aux documents généraux supérieurs (Plan directeur cantonal, Schéma directeur régional...)</p>	<p>Le <b>plan général d'affectation</b> définit un zonage précis concernant l'utilisation du sol sur le territoire de la commune (le plan partiel d'affectation et le plan d'affectation cantonal concernent une portion du territoire communal ou cantonal).</p> <p>Le <b>Plan directeur cantonal</b> est un instrument cantonal de planification définissant les grandes orientations de la politique d'aménagement du territoire ainsi que ses conditions de mise en œuvre générales (GE) ou ponctuelles (VD). Ce document d'urbanisme lie les administrations et non les particuliers.</p> <p>Le <b>Plan de zones</b> cantonal définit un zonage précis concernant l'utilisation du sol, dont les zones protégées, afin d'appliquer les objectifs de l'aménagement du territoire définis aux niveaux fédéral et cantonal.</p> <p>Le <b>Plan local d'urbanisme (PLU)</b> est un instrument municipal décentralisé définissant l'utilisation du sol et permettant l'application des protections du patrimoine issues des échelons supérieurs (risques archéologiques, protection des monuments et sites) ainsi que la mise en place de prescriptions particulières (insertions harmonieuses, autorisations de démolition).</p> <p>Le <b>Schéma de cohérence territoriale (SCoT)</b> est un instrument intercommunal de planification de l'aménagement du territoire, notamment en matière de paysage. Ce document d'urbanisme lie les administrations et non les particuliers.</p> <p>Le <b>Schéma directeur régional</b> est un instrument intercommunal qui traduit les indications du Plan directeur cantonal à l'échelle régionale - il existe un Schéma directeur régional du District de Nyon.</p>
MESURES DE PROTECTION	<p><b>ETAT</b></p> <p><u>Ministère de la culture et la communication</u></p> <p><u>Direction générale des patrimoines, Services déconcentrés (DRAC, STAP)</u></p> <p>Monuments historiques (inscription et classement), Espaces protégés</p>	<p><b>GE : CANTON</b></p> <p><u>Direction cantonale de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)</u></p> <p><u>Office du patrimoine et des sites (OPS)</u></p> <p>Plan de site, Inventaire, Classement</p> <p><b>VD : CANTON</b></p> <p><u>Direction des finances et des relations extérieures (DFIRE)</u></p> <p><u>Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)</u></p> <p>Protection générale, Inventaire, Classement</p>	<p>Le <b>classement</b> est généralement mis en place en cas de danger imminent pour l'objet et implique une protection forte nécessitant une autorisation spéciale pour tous travaux donnant droit à des subventions : interdiction de destruction, obligation d'entretien, droit de préemption ou expropriation pour cause d'utilité publique.</p> <p>La <b>Direction générale des patrimoines</b> est un service du Ministère de la culture et de la communication chargé, aux côtés des Musées de France et des Archives nationales, de la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA).</p> <p>Les <b>espaces protégés</b> regroupent notamment : le Secteur sauvegardé, zone soumise à des règles particulières de conservation, restauration et valorisation du patrimoine, généralement bâti ; l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), zone soumise à des règles particulières de valorisation du paysage et du patrimoine ; ou la Directive paysagère, instrument de prescription et de gestion intercommunal visant à protéger la structure paysagère d'un territoire (en limitant les permis de construire p.ex.), prenant en compte le naturel et le construit (chemins, murets, édifices, silhouettes urbaines...) - il existe une Directive paysagère du Salève depuis 2008.</p> <p>L'<b>inventaire</b> (inscription / mise à l'inventaire) concerne généralement les objets d'importance nationale et régionale définis par les études fédérales et implique une protection intermédiaire nécessitant une compatibilité de tous travaux avec la bonne conservation de l'objet.</p> <p>Les <b>Monuments historiques</b> peuvent être inscrits ou classés de façon à bénéficier d'une protection en cas de travaux et de changement de mains, ainsi que de leurs abords, donnant droit à des défiscalisations.</p> <p>L'<b>Office cantonal du patrimoine et des sites (OPS)</b> est un service cantonal de l'Etat de Genève chargé de l'étude, du conseil et de la communication concernant le patrimoine bâti du Canton.</p> <p>Le <b>Plan de site</b> est un instrument de protection d'une zone naturelle ou bâtie qui définit des prescriptions réglementaires concernant notamment les espaces publics, bâtiments et réserves naturelles.</p> <p>La <b>protection générale</b> permet la sauvegarde des objets patrimoniaux d'importance locale ni inscrits ni classés impliquant peu de contraintes.</p> <p>Les <b>Services déconcentrés</b> du Ministère de la Culture et de la communication sont principalement : la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), service déconcentré à l'échelle des Régions ; et le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP), service déconcentré à l'échelle des Départements et siège de chaque Architecte des bâtiments de France (ABF).</p> <p>Le <b>Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)</b> est un service cantonal de l'Etat de Vaud chargé notamment de l'étude, du conseil et de la communication concernant le patrimoine bâti du Canton.</p>
RECENSEMENTS ET RECOMMANDATIONS	<p><b>ETAT, COLLECTIVITES TERRITORIALES</b></p> <p><u>Services déconcentrés DRAC, STAP</u></p> <p><u>Services décentralisés Directions régionales de la</u></p>	<p><b>CONFEDERATION</b></p> <p><u>Offices fédéraux OFC, OFEV, OFROU, OFPP</u></p> <p>Inventaires fédéraux (PBC, IFP, ISOS, IVS)</p>	<p>La <b>Communauté de communes</b> est un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui mutualise certaines compétences entre les communes membres (aménagement, environnement, logement, mobilité...)</p> <p>Le <b>Conseils de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE)</b> est un organisme créé en 1977 chargé de l'étude et de la sensibilisation aux questions paysagères et d'aménagement.</p> <p>Les <b>Conservations départementales du patrimoine</b> sont des services départementaux déconcentrés chargés de l'étude et de la valorisation des patrimoines.</p> <p>Les <b>Directions régionales de la culture</b> sont des services régionaux décentralisés chargés, en associations parfois avec le sport ou l'éducation, aux côtés des musées, bibliothèques et Archives, de l'étude et la gestion du patrimoine.</p>

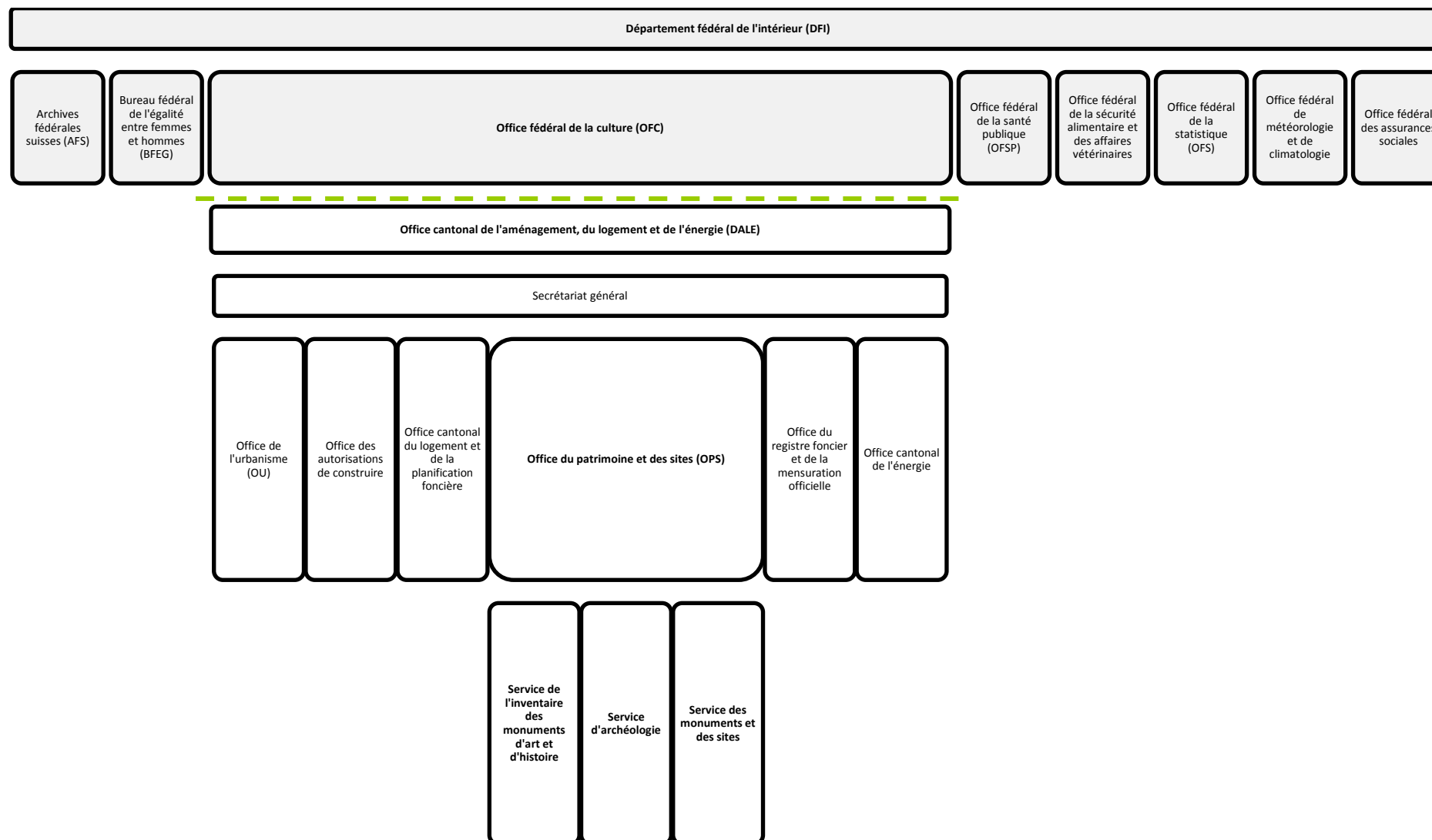
	<p><b>culture, Conservations départementales du patrimoine, Intercommunalités (Communauté de communes, Syndicat d'aménagement)</b></p> <p>Inventaire général, recensements, études urbanistiques et paysagères</p>	<p><b>GE : CANTON, VILLE</b></p> <p><u>Office cantonal du patrimoine et de sites (OPS)</u></p> <p><u>Conservation du patrimoine architectural</u></p> <p>Recensements cantonaux, études et conseils</p>	<p>La <b>Fondation du patrimoine</b> est un organisme créé en 1996 chargé du financement de la sauvegarde du patrimoine non protégé par l'Etat.</p> <p>L'<b>inventaire fédéral de paysages sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)</b>, mis en place en 1977, recense les paysages, sites et monuments naturels.</p> <p>Les <b>inventaires fédéraux</b> sont légiférés par la LPN (loi fédérale). Ils ont force obligatoire pour les autorités et non directement pour les particuliers : ils doivent en effet être repris dans les planifications cantonales et communales. Ils établissent, après avis des cantons, la liste des objets d'importance nationale en se fondant souvent sur des inventaires cantonaux ou associatifs. Ils précisent : la description de l'objet, les raisons de la valeur qui lui est accordée, les risques qu'il court et les recommandations de protection et d'amélioration.</p> <p>L'<b>inventaire général</b> (du patrimoine culturel), créé en 1964 à l'échelle de l'Etat et décentralisé dans les Régions depuis 2005, est mené par les Directions régionales de la culture pour recenser, étudier et faire connaître les patrimoines.</p> <p>L'<b>inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)</b>, mis en place en 1973, recense les localités dont l'intérêt est catégorisé selon trois échelles, local, régional et national.</p> <p>L'<b>inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)</b>, mis en place entre 1984 et 2003, recense les voies historiques d'importance locale, régionale ou nationale.</p> <p>La <b>Ligue suisse du patrimoine national</b> est un organisme issu du Schweizer Heimatschutz créé en 1905 qui soutient la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, notamment par des prix.</p> <p>L'<b>Office fédéral de la culture (OFC)</b> est un service du Département fédéral de l'intérieur (DFI) chargé, aux côtés du Musée national suisse et de la Bibliothèque nationale suisse, de l'encouragement à la culture par lequel il finance par subventions la conservation des monuments historiques.</p> <p>L'<b>Office fédéral de l'environnement (OFEV)</b> est un service du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) notamment chargé de la conservation des espaces naturels, des paysages et des ensembles bâtis (IFP, parcs régionaux et nationaux).</p> <p>L'<b>Office fédéral de la protection de la population (OFPP)</b> est un service du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) notamment chargé de l'inventaire PBC en cas de conflits armés ou catastrophes naturelles.</p> <p>L'<b>Office fédéral des routes (OFROU)</b> est un service du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) notamment chargé de la protection des voies de communication historiques.</p> <p>L'<b>inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale (PBC)</b>, mis en place en 1962, est l'application de la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Il implique.</p> <p>Les <b>recensements cantonaux</b> genevois sont menés par l'OPS de façon topographique ou thématique, donnant une valeur à chaque édifice et conditionnant les mesures de protection à appliquer.</p> <p>Le <b>recensement architectural</b> vaudois, mis en place en 1974, identifie les édifices en leur donnant une valeur et conditionnant les mesures de protection à appliquer.</p> <p>La <b>Société d'histoire de l'art de la Suisse</b> est une association d'étude et de valorisation du patrimoine à l'origine notamment d'inventaires et publications.</p> <p>Le <b>Syndicat d'aménagement</b> est une structure mixte (collectivités territoriales, EPCI...), créée en 1935, de coopération intercommunale chargée de l'aménagement du territoire.</p>
BASE LEGALE	<p><b>ASSOCIATIONS</b></p> <p><b>CAUE, Fondation du patrimoine...</b></p> <p>Etudes, conseils, financements</p>	<p><b>ASSOCIATIONS</b></p> <p><b>Société d'histoire de l'art de la Suisse, Ligue suisse du patrimoine national...</b></p> <p>Etudes, recensements</p>	<p>Le <b>Code du patrimoine</b> regroupe depuis 2004 toutes les dispositions du droit concernant le patrimoine et certains services culturels.</p> <p>Le <b>Code de l'urbanisme</b> regroupe depuis 1954 toutes les dispositions du droit concernant l'aménagement du territoire.</p> <p>La <b>Constitution fédérale</b> de la Confédération suisse édicte dans son article 78 les règles générales concernant la protection de la nature et du patrimoine.</p> <p>La <b>Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LALAT)</b> du Canton de Genève (1987) régit l'aménagement.</p> <p>La <b>Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)</b> du Canton de Genève (1929) régit l'insertion paysagère des constructions nouvelles et établit le plan d'affectation avec notamment des zones protégées.</p> <p>La <b>Loi sur la protection des monuments, du patrimoine et des sites (LPMNS)</b> du Canton de Genève (1976) définit les mesures de protection de ceux-ci (classement, inscription, plan de site).</p> <p>La <b>loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)</b> du Canton de Vaud (1969) fixe les objectifs et moyens de la sauvegarde du patrimoine.</p> <p>Les <b>lois fédérales</b> concernant le patrimoine regroupent principalement : la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN).</p>

## 2. Organigrammes comparés de la gestion administrative du patrimoine

### Hiérarchie des services patrimoniaux en France

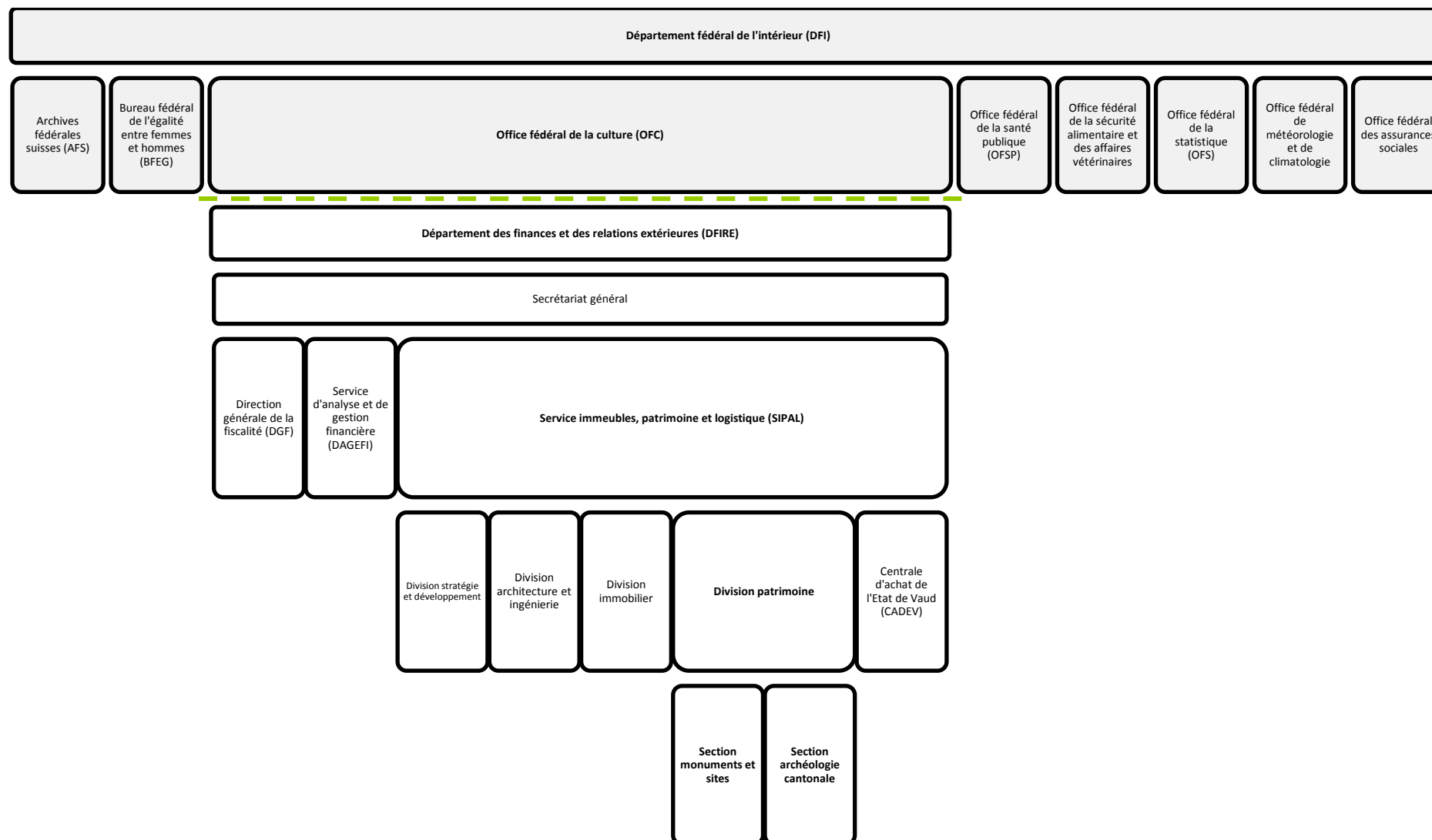


**Hierarchie des services patrimoniaux du Canton de Genève**




















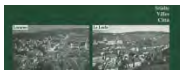
**Hierarchie des services patrimoniaux du Canton de Vaud**



## 3. Exemples de recensements des patrimoines existants

FRANCE	<p>Inventaire des Monuments historiques</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique ou privée.  <b>Commissaire</b> : Service du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication.  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi.  <b>Historique</b> : Création du service de l'Inspection générale des Monuments historiques pour dresser un inventaire en 1830.  <b>Contenu</b> : Classement ou inscription d'un objet digne d'intérêt historique, artistique ou architectural.  <b>Objectif</b> : Protection (effet contraignant) - Connaissance.</p>
	<p>Inventaire des lycées publics</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique (Région).  <b>Commissaire</b> : Service de l'inventaire général du patrimoine culturel, Région Auvergne-Rhône-Alpes.  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi.  <b>Historique</b> : Mise en place d'inventaires généraux du patrimoine (loi dite Malraux) en 1962 - Transfert de la compétence d'inventaire général de l'Etat aux Régions en 2004.  <b>Contenu</b> : Dossiers documentaires constitués en vue d'être diffusés.  <b>Objectif</b> : Connaissance.</p>
	<p>Inventaire des ponts sur le Rhône</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - Clos.  <b>Initiative</b> : Personne publique (Région).  <b>Commissaire</b> : Service du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication.  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi.  <b>Historique</b> : Mise en place d'inventaires généraux du patrimoine (loi dite Malraux) en 1962 - Transfert de la compétence d'inventaire général de l'Etat aux Régions en 2004.  <b>Contenu</b> : Dossiers documentaires constitués en vue d'être diffusés (application smartphone notamment).  <b>Objectif</b> : Connaissance.</p>
	<p>Inventaire du patrimoine hydraulique</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique (Région).  <b>Commissaire</b> : Service de l'inventaire général du patrimoine culturel, Région Auvergne-Rhône-Alpes - Assemblée des Pays de Savoie.  <b>Historique</b> : Mise en place d'inventaires généraux du patrimoine (loi dite Malraux) en 1962 - Transfert de la compétence d'inventaire général de l'Etat aux Régions en 2004.  <b>Contenu</b> : Dossiers documentaires constitués en vue d'être diffusés.  <b>Objectif</b> : Connaissance.</p>
	<p>Label des jardins remarquables</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique ou privée (propriétaire).  <b>Commissaire</b> : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Ministère de la culture.  <b>Cadre réglementaire</b> : Décret.  <b>Historique</b> : Création du label en 2004.  <b>Contenu</b> : Label attribué aux parcs et jardins impliquant une ouverture minimum au public.  <b>Objectif</b> : Valorisation - Connaissance.</p>
	<p>Label des maisons des illustres</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique ou privée (propriétaire).  <b>Commissaire</b> : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Ministère de la culture.  <b>Cadre réglementaire</b> : Décret.  <b>Historique</b> : Création du label en 2011.  <b>Contenu</b> : Label attribué aux demeures de personnages remarquables impliquant une ouverture minimum au public.  <b>Objectif</b> : Valorisation - Connaissance.</p>
	<p>Label du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique ou privée (propriétaire).  <b>Commissaire</b> : Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Ministère de la culture.  <b>Cadre réglementaire</b> : Décret.</p>

		<p><b>Historique</b> : Création du label en 1999.  <b>Contenu</b> : Label attribué aux réalisations architecturales et urbanistiques contemporaines remarquables.  <b>Objectif</b> : Valorisation - Connaissance.</p>
	<p>Inventaire des sites palafittiques</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - Clos.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).  <b>Cadre réglementaire</b> : Décision UNESCO se traduisant à l'échelle des Etats en classement.  <b>Historique</b> : Mise en place du classement en 2011.  <b>Contenu</b> : Liste mise en place pour le classement au patrimoine mondial des sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes.  <b>Objectif</b> : Protection (effet d'alerte) - Connaissance.</p>
S U I S S E	<p>ISOS Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - Clos.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Office fédéral de la culture (OFC).  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi fédérale.  <b>Historique</b> : Entrée en vigueur de l'inventaire par ordonnance en 1981.  <b>Contenu</b> : Agglomérations de la carte Siegfried (1888) classées selon leur importance nationale, régionale ou locale.  <b>Objectif</b> : Planification - Protection (effet d'alerte) - Connaissance.</p>
	<p>IVS Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - Clos.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Office fédéral des routes (OFROU).  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi fédérale.  <b>Historique</b> : Entrée en vigueur par ordonnance en 2010.  <b>Contenu</b> : Détail (tracé, passé, état) sur les voies d'importance nationale, régional ou locale - Conseils d'entretien et de valorisation.  <b>Objectif</b> : Connaissance - Protection (effet d'alerte).</p>
	<p>IFP Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - Clos.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Office fédéral de l'environnement (OFEV).  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi fédérale.  <b>Historique</b> : Mise en place de l'inventaire en 1977 - Fondé sur l'inventaire associatif CNP de Pro Natura, Patrimoine Suisse et Club alpin suisse (CAS) établi en 1963 - Clos en 1998.  <b>Contenu</b> : Objets uniques - Paysages types - Monuments naturels.  <b>Objectif</b> : Connaissance - Planification - Protection (effet d'alerte).</p>
	<p>PBC Inventaire suisse de protection des biens culturels d'importance nationale et régionale</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - Clos.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Office fédéral de protection de la population (OFPP).  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi fédérale - Convention internationale.  <b>Historique</b> : Création de l'inventaire impulsée par la signature de la Convention de La Haye de 1954 - Publié en 1988 puis révisé en 1995 et 2008.  <b>Contenu</b> : Liste des biens à protéger en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle - Conservation de la documentation permettant les restaurations et reconstruction - Construction d'abris.  <b>Objectif</b> : Protection (effet d'alerte) - Connaissance.</p>
	<p>Inventaire suisse des installations à câble</p> 	<p><b>Statut</b> : Public-Privé - Clos.  <b>Initiative</b> : -  <b>Commissaire</b> : Office fédéral de la culture (OFC).  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi fédérale.  <b>Historique</b> : Mise en place de l'inventaire par l'Office fédéral de la culture (OFC), l'Office fédéral des transports (OFT), la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH), les Remontées mécaniques suisses (RMS), le Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis (CITT) et la Société de l'histoire de l'art en Suisse (SHAS).  <b>Contenu</b> : Inventaire et évaluation indicatifs de 129 installations à câbles (funiculaires, téléphériques...) - Importance nationale et régionale.  <b>Objectif</b> : Connaissance - Protection (effet d'alerte).</p>

<p>Recensement architectural du Canton de Vaud</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi cantonale.  <b>Historique</b> : Mise en place du recensement en 1974 - Application de la LPNMS de 1969.  <b>Contenu</b> : Inventaire et évaluation du plus de 22 000 bâtiments - Valeurs : monument d'importance nationale, monument d'importance régionale, objet intéressant au niveau local, objet bien intégré, objet présentant qualités et défauts, objet sans intérêt, objet altérant le site.  <b>Objectif</b> : Connaissance - Protection (effet d'alerte).</p>
<p>RAC Recensement architectural du Canton de Genève</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Office du patrimoine et des sites (OPS).  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi cantonale.  <b>Historique</b> : Mise en place du recensement en 1976 - Application de la LPMNS de la même année.  <b>Contenu</b> : Inventaire et évaluation du plus de 22 000 bâtiments.  <b>Objectif</b> : Connaissance - Protection (effet d'alerte).</p>
<p>Recensement du patrimoine industriel (1800-1975)</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Office du patrimoine et des sites (OPS).  <b>Cadre réglementaire</b> : Loi cantonale.  <b>Historique</b> : Mise en place du recensement en 2004.  <b>Contenu</b> : Inventaire et évaluation d'environ 275 bâtiments industriels - Valeurs : exceptionnel, intéressant, intérêt secondaire, sans intérêt.  <b>Objectif</b> : Connaissance - Protection (effet d'alerte).</p>
<p>Inventaire des sites palafittiques</p> 	<p><b>Statut</b> : Public - Clos.  <b>Initiative</b> : Personne publique.  <b>Commissaire</b> : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).  <b>Cadre réglementaire</b> : Décision UNESCO se traduisant à l'échelle des Etats en classement.  <b>Historique</b> : Mise en place du classement en 2011.  <b>Contenu</b> : Liste mise en place pour le classement au patrimoine mondial des sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes.  <b>Objectif</b> : Protection (effet d'alerte) - Connaissance.</p>
<p>MAH Monuments d'art et d'histoire de la Suisse</p> 	<p><b>Statut</b> : Privé - En cours.  <b>Initiative</b> : Personne privée.  <b>Commissaire</b> : Société d'histoire de l'art suisse (SHAS).  <b>Cadre réglementaire</b> : -  <b>Historique</b> : Commencement de l'étude en 1927.  <b>Contenu</b> : Liste des bâtiments historiques en plus de 120 volumes.  <b>Objectif</b> : Connaissance.</p>
<p>Les maisons rurales suisses</p> 	<p><b>Statut</b> : Privé.  <b>Initiative</b> : Personne privée.  <b>Commissaire</b> : Société suisse des traditions populaires.  <b>Cadre réglementaire</b> : -  <b>Historique</b> : Commencement de l'étude en 1960.  <b>Contenu</b> : Etude des maisons rurales d'un point de vue de l'architecture et des pratiques - Publications par cantons.  <b>Objectif</b> : Connaissance.</p>
<p>INSA Inventaire suisse d'architecture</p> 	<p><b>Statut</b> : Privé - Clos.  <b>Initiative</b> : Personne privée.  <b>Commissaire</b> : Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS).  <b>Cadre réglementaire</b> : -  <b>Historique</b> : Commencement de l'étude dans les années 1980 pour illustrer le développement des villes suisses - Numérisation en 2010.  <b>Contenu</b> : Liste du patrimoine architectural de 1850 à 1920 des quarante plus importantes villes de Suisse en une vingtaine de volumes.  <b>Objectif</b> : Connaissance.</p>

#### 4. Tableau des outils mobilisables pour préserver le patrimoine

Ces outils mobilisables dans les documents d'urbanisme, hors zonage, sont décrits ci-après du plus contraignant au moins protecteur. En rose, les outils les plus aisés et opérationnels pour préserver des ensembles.

France			Suisse		
	Forces	Inconvénients		Forces	Inconvénients
<b>Classement au titre des Monuments historiques</b> régi par les articles L621 du Code du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un périmètre de protection des abords de 500 mètres ;</li> <li>Obligation d'autorisation du service compétent pour tous travaux ;</li> <li>Intervention obligatoire de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) ;</li> <li>Droit à des subventions et défiscalisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure lourde.</li> </ul>	<b>Classement au titre des monuments et antiquités</b> régi par les articles 10-25 de la Loi genevoise sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et 52-66 de la Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation d'autorisation du service compétent pour tous travaux ;</li> <li>Mise en place d'un périmètre de protection des abords au cas par cas ;</li> <li>Droit à des subventions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure lourde.</li> </ul>
<b>Inscription au titre des Monuments historiques</b> régi par les articles L621 du Code du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un périmètre de protection des abords de 500 mètres ;</li> <li>Obligation de déclaration au service compétent pour tous travaux ;</li> <li>Intervention obligatoire de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) ;</li> <li>Droit à des subventions et défiscalisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure lourde.</li> </ul>	<b>Mise à l'inventaire</b> au titre des monuments et antiquités régie par les articles 7-9 de la Loi genevoise sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et 49-51 de la Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation de déclaration au service compétent pour tous travaux ;</li> <li>Mise en place d'un périmètre de protection des abords au cas par cas ;</li> <li>Possibilité de classer l'édifice en cas de péril.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure lourde ;</li> <li>Délai de classement limité en cas de déclaration de travaux dommageables pour l'édifice.</li> </ul>
<b>Secteur sauvegardé</b> régi par les articles L313 du Code de l'urbanisme et L641 du Code du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) élaboré conjointement par l'Etat et la commune (ou EPCI compétent) ;</li> <li>Implication de prescriptions strictes concernant les transformations des intérieurs et extérieurs des édifices compris dans le secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure relativement lourde ;</li> <li>Révision nécessaire du PLU ;</li> <li>Concerne généralement les villes ;</li> <li>Mesure en cours de réforme (projet de loi relatif à la liberté de Création, à l'architecture et au patrimoine - CAP).</li> </ul>	<b>Plan de site</b> régi par les articles 38 à 41 de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (GE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outil opérationnel permettant la conservation d'un site ;</li> <li>Constitution d'un règlement propre à ce site ;</li> <li>Implication de prescriptions concernant la sauvegarde ou l'amélioration du site dans le cadre de constructions nouvelles notamment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure relativement lourde.</li> </ul>
<b>Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)</b> régie par les articles L642 du Code du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental élaboré par la commune (ou EPCI compétent) ;</li> <li>Implication de prescriptions strictes concernant les transformations des éléments compris dans l'aire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure relativement lourde ;</li> <li>Mesure en cours de réforme (projet de loi relatif à la liberté de Création, à l'architecture et au patrimoine - CAP).</li> </ul>	<b>Recommandations architecturales</b> des documents de planification (Plan directeur cantonal, Plan directeur régional...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lie les administrations et documents subordonnés ;</li> <li>Conseils utiles pour comprendre les enjeux liés au patrimoine ;</li> <li>Outil de négociation au cas par cas pour sensibiliser aux enjeux patrimoniaux et paysagers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans valeur juridique, non opposable.</li> </ul>
<b>Périmètre d'identification du patrimoine</b> régi par l'article L151-19 du Code de l'urbanisme dans le Plan local d'urbanisme (PLU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication directe de deux règles : régime de déclaration préalable en cas de travaux et exigence d'un permis de démolir.</li> <li>Renvoi au règlement du PLU spécifiant des prescriptions particulières juridiquement opposables à propos des éléments identifiés ;</li> <li>Prise en compte des abords et du contexte de chaque élément identifié dans le cadre d'ensembles homogènes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prescriptions particulières du règlement du PLU non obligatoires ;</li> <li>Prescriptions particulières du règlement du PLU souvent subjectives et difficilement pertinentes (perceptions diverses de l'insertion paysagère, réglementation stricte sur certains points de détail...) ;</li> <li>Flou juridique concernant la possibilité d'interdire ou imposer, dans le règlement du PLU, des matériaux, enduits, teintes...</li> </ul>			
<b>Liste des éléments patrimoniaux</b> régie par l'article L151-19 du Code de l'urbanisme dans le Plan local d'urbanisme (PLU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication directe de deux règles : régime de déclaration préalable en cas de travaux et exigence d'un permis de démolir.</li> <li>Renvoi au règlement du PLU spécifiant des prescriptions particulières juridiquement opposables à propos des éléments identifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prescriptions particulières du règlement du PLU non obligatoires ;</li> <li>Flou juridique concernant la possibilité d'interdire ou imposer, dans le règlement du PLU, des matériaux, enduits, teintes...</li> <li>Non prise en compte des abords et du</li> </ul>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification d'éléments patrimoniaux isolés des ensembles homogènes.</li> <li>• Recensement du patrimoine annexé au PLU alimentant la connaissance de la commune.</li> </ul>	<p>contexte de chaque élément identifié ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste annexée au PLU sans valeur réglementaire.</li> </ul>			
<p><b>Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)</b> régies par l'article L151-7 du Code de l'urbanisme dans le Plan local d'urbanisme (PLU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil opérationnel permettant de mettre en œuvre les intentions de la municipalité affichées dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme ;</li> <li>• Atout pour définir les principes d'aménagement sur des projets que la municipalité ne porte pas directement ;</li> <li>• Substitut possible au périmètre d'identification du patrimoine dans une zone menacée, dans le but de préserver le tissu urbain traditionnel, même sans objectifs de réaménagements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut juridique flou en ce que l'OAP est opposable dans un rapport de compatibilité : les intentions exprimées ne sont pas réglementaires ;</li> <li>• Pas de prescriptions clairement énoncées (gabarit, densité, hauteur, documents à fournir...);</li> <li>• Pas d'identification précise des éléments patrimoniaux concernés.</li> </ul>			
<p><b>Recommandations architecturales</b> annexées au Plan local d'urbanisme (PLU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils utiles pour comprendre les enjeux liés au patrimoine, appuyés par les études du Rapport de présentation et les objectifs du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD);</li> <li>• Outil de négociation au cas par cas pour sensibiliser aux enjeux patrimoniaux et paysagers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans valeur juridique, non opposable.</li> </ul>			

## Comptes-rendus de rencontres

### 1. Guide d'entretien

Comment définiriez-vous l'identité de la commune ?

- Le bâti tient-il une place importante dans la perception identitaire du territoire ?
- Quelle place tient la forme urbaine dans l'identité de la commune ?
- Quelles sont les caractéristiques du bâti traditionnel ?
- Quelle est l'importance des espaces ouverts environnants dans la définition de l'identité des localités ?
- Quel est l'impact de la croissance urbaine sur l'identité de la commune ?

Avez-vous des éléments patrimoniaux sur le territoire communal ? bâtis ? naturels ?

- Existants ? déjà protégés ?
- A recenser ? qui mériterait d'être protégés ?

Quels outils utilisez-vous pour sauvegarder le patrimoine de la commune ?

- Règlements architecturaux ?
- Plans de protection ? périmètres ? protections ponctuelles ?
- Procédures ? acquisitions, valorisations, transformations par la commune / par des particuliers ?
- Comment la problématique de la forme urbaine est-elle traitée dans les documents d'urbanisme ?

Quelles transformations / rénovations bâties jugez-vous favorablement / négativement sur votre commune ?

- Quelles requalifications d'espaces publics ?
- Quelles mises en valeurs patrimoniales ?
- Autres ?

Comment choisissez-vous les lieux de développement / extension de la commune / des localités ?

- Quels critères : forme urbaine, densité ?
- Des raisons patrimoniales ou paysagères sont-elles considérées ?
- Comment sont définies les limites avec les espaces voisins ?

Avez-vous de la documentation sur la commune à nous indiquer / fournir ?

- Histoire, géographie du territoire ?
- Tourisme, brochures ?
- Urbanisme, architecture ?

## 2. Comptes-rendus

### Rencontre communes de Bonne et Machilly (Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons)

**Date** : 18 janvier 2016

**Lieu** : 479, VI de Chenaz FR-74380 Bonne

#### Présents

Catasso Nicole	CaN	Elue municipale et communautaire en charge de l'environnement, Commune de Bonne
Centelles Nicolas	CeN	Service urbanisme, Mairie de Bonne
Hachet Sophie	HS	Service aménagement du territoire, Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons
Iglésias Mathieu	IM	Grand Genève, Etat de Genève
Jaunin Loreleï	JL	Bureau Mayor & Beusch / Grand Genève
Tepe Marie-Claire	TMC	Elue municipale et départementale en charge de la culture, Commune de Bonne

Compte-rendu : Jaunin Loreleï

#### Présentation de l'étude du patrimoine bâti

Dans le cadre des travaux du Projet de territoire du Grand Genève, une étude diagnostic du patrimoine bâti est menée à l'échelle de l'agglomération et d'une sélection de communes.<sup>561</sup>

#### **La problématique**

En quoi le patrimoine bâti est-il un élément structurant de l'espace rural ?

- En tant que vecteur identitaire, il permet une valorisation par la qualité de vie de l'espace rural ;
- Il est également un lien pour mettre en cohérence des stratégies d'aménagement du territoire selon différentes visions : une vision historique et culturelle (dialogue, continuité), une vision à plusieurs échelles (ensemble, entité, motif) et une vision thématique transversale (paysage, urbanisation, environnement, mobilité) ;

<sup>561</sup> La problématique, les objectifs et la méthode ont été présentés de la même façon à chaque rencontre.



- Il induit parallèlement différents types de préservation : par la protection, par la valorisation et par les projets de création.

### Les objectifs

Les objectifs de cette étude diagnostic sont de :

- Accompagner les travaux de mise à jour du Projet de territoire 2016-2030 : volets paysage et urbanisation ;
- Etablir un état des lieux du patrimoine bâti dans l'espace rural et identifier les principaux enjeux de sa préservation à différentes échelles ;
- Identifier les outils existants de préservation et valorisation du patrimoine ;
- Formuler des recommandations sous forme de guide méthodologique.

### La méthode

Des ensembles sont identifiés à l'échelle du Grand Genève ; des entités sont étudiées à l'échelle des communes ; et des motifs sont pris en exemples (édifices, requalifications, espaces).

Ainsi, l'étude d'ensembles, définis sur la base de l'analyse morphologique et architecturale des principaux villages, permet de mettre en évidence les différentes structures territoriales et de les confronter (structure bâtie, entités paysagères). L'analyse des entités communales permet de mettre en évidence des types de formes urbaines (village rue, village ramifié, village tas, bâti dispersé, hameaux persistants). Enfin, le repérage sur le terrain permet de définir des motifs : architecture spécifique, objets patrimoniaux remarquables, exemples de requalifications.

Enfin, cette étude par types (morphologie, architecture, ensembles) permet d'identifier d'une part les caractéristiques patrimoniales et identitaires structurantes du territoire, et d'autre part les secteurs à enjeux sur lesquels des actions sont à mener.

### Bonne et Machilly

Selon l'étude paysagère de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA):

- Bonne fait partie des entités de la presqu'île d'Arthaz et du piémont des Voirons, et présente une perte de ses qualités paysagère en dehors des entités structurantes que sont la Menoge, les coteaux des Voirons et le plateau de Loëx ;
- Machilly fait partie des entités du Foron, du piémont des Voirons et des Voirons, et présente une perte de ses qualités paysagère en dehors de l'entité structurante qu'est le Foron.

Aujourd'hui, à Bonne et à Machilly, les traces du patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune se cachent dans un étalement urbain en nappes résidentielles. Sur la commune de Bonne, celui-ci n'a cependant pas dilué toutes les localités, comme Haute-Bonne, Loëx et certains hameaux des Voirons.

### Discussion guidée avec les participants

La discussion a surtout été centrée sur la commune de Bonne.

### L'identité de la commune

Bonne faisait partie du territoire des Sires de Faucigny où se trouvait une garnison chargée de défendre le territoire face aux Genevois et Savoisiens. Les coteaux des Voirons ont un rôle identitaire important : il s'agissait anciennement de pentes couvertes de vignobles. Actuellement, l'agriculture est une agriculture céréalière et d'élevage.

L'identité de la commune de Bonne se définit principalement par :

- Les Voirons, en tant qu'élément paysager majeur (terrains en pente, sillon des cours d'eau) ;
- La Menoge, cours d'eau le long duquel court le chef-lieu et qui sépare les coteaux des Voirons du plateau de Loëx ;
- Le caractère rural, vu à l'échelle de la Communauté d'agglomération, surtout sur le plateau de Loëx (classification en cours : Zone naturelle sensible) ;
- Les sites bâtis que sont Haute-Bonne et Loëx, ainsi que quelques fermes isolées.

### **Les éléments patrimoniaux**

Les éléments patrimoniaux ne font pas l'objet d'une signalétique particulière. Il existe néanmoins un certain nombre d'éléments connus sur la commune :

- A Haute-Bonne, le bâti ancien est important : les ruines du château, l'église du XI<sup>e</sup> siècle ;
- Près de la Menoge, on trouve du patrimoine hydraulique : roue d'une ferronnerie ou scierie ;
- Quelques fermes isolées et lieux-dits préservés se trouvent à Charniaz, Sous-Lachat, Loëx ;
- Des châteaux demeurent à Charniaz, Loëx.

### **Les outils de protection**

Le Plan local d'urbanisme (PLU) n'identifie actuellement pas de périmètres de protection. Néanmoins, une étude du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sur Haute-Bonne a été annexée au document d'urbanisme et guide les aménagements de cette partie du chef-lieu. Une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) avait été prévue à cet endroit mais n'a jamais vu le jour. Néanmoins, les périmètres d'archéologie préventive sont à prendre en compte pour tout projet d'aménagement/construction. Parallèlement, un Règlement local de publicité (RLP) à annexer au PLU est en cours. Enfin, un architecte conseil du CAUE intervient sur demande de la mairie.

La loi Montagne s'applique en partie sur la commune de Bonne : elle préconise de construire dans la continuité des hameaux existants et implique le passage en commission d'urbanisme tout changement de destination d'un édifice dans les zones concernées (Voirons). Elle a cependant peu d'impact, notamment sur la préservation du bâti existant et sur l'insertion des constructions nouvelles.

### **Les transformations/rénovations**

Les espaces bien requalifiés mettant en valeur le patrimoine bâti sont par exemples :

- L'ensemble église-presbytère-ferme de Haute-Bonne en cours de valorisation (restauration de l'église, reconversion du presbytère) ;
- L'ancienne gare devenue médiathèque et poste.

De la même façon, la place de Loëx (four à pain (refait), fontaine, château, chapelle) est un espace à éventuellement mettre en valeur.

### **Les lieux de développement/extension**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) préconise de densifier les dents creuses. Ainsi, les orientations d'urbanisation du PLU sont principalement de :

- Densifier le chef-lieu en lotissant les dents creuses et en étendant le village ;
- Limiter l'urbanisation sur les pentes des Voirons et le plateau de Loëx.

### **La documentation disponible**

Une brochure touristique de Bonne nous a été fournie.

A faire parvenir si possible :

- L'étude menée sur Haute-Bonne ;
- Le PLU de 2007 ;
- Le diagnostic du PLU en cours de révision.

## **Rencontre commune de Viry (Communauté de communes du Genevois)**

**Date** : 19 janvier 2016

**Lieu** : 92, Rue Villa Mary FR-74580 Viry

---

### **Présents**

Jacquemoud Catherine	JC	Direction générale des services, Mairie de Viry
Jaunin Lorelei	JL	Bureau Mayor & Beusch / Grand Genève

---

Compte-rendu : Jaunin Lorelei

---

### **Présentation de l'étude du patrimoine bâti**

Dans le cadre des travaux du Projet de territoire du Grand Genève, une étude diagnostic du patrimoine bâti est menée à l'échelle de l'agglomération et d'une sélection de communes.<sup>562</sup>

#### **Viry**

Selon l'étude paysagère de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), Viry fait partie des entités du plateau de Valleiry et des vallons boisés du Rhône, et présente une perte de ses qualités paysagères en dehors de ses ouvertures dans le tissu.

Aujourd'hui, les traces du patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune sont cachées dans un étalement urbain important en nappes résidentielles, malgré un contraste notable entre la partie Sud-Est de la commune et les hameaux plus préservés du reste du territoire.

### **Discussion guidée avec les participants**

#### **L'identité de la commune**

L'identité bâtie de la commune de Viry se définit principalement par :

- Le caractère rural des hameaux ;
- Le rôle de bourg du chef-lieu, nœud de commerces, transports, habitat.

#### **Les éléments patrimoniaux**

Il existe un certain nombre d'éléments patrimoniaux connus sur la commune : anciennes fermes et maisons de maître ont fait l'objet d'un repérage et les recherches de La Salevienne alimentent les connaissances sur Viry.

#### **Les outils de protection**

En France, la commune a des possibilités de manœuvres en termes d'aménagement du territoire, contrairement à la Suisse où la planification est cantonale.

---

<sup>562</sup> La problématique, les objectifs et la méthode ont été présentés de la même façon à chaque rencontre : voir premier compte-rendu.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) datant de 2005 est en cours de révision. Il est encadré par certaines prescriptions cadres : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), les corridors biologiques, la protection des sources et captages, les classements d'espaces naturels gérés par le Syndicat d'aménagement du Vuache - SIAV (deux biotopes et une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF). De plus, d'autres codes interviennent lors des instructions de permis de construire : le code de la construction et de l'habitation (pour les Bâtiments basse consommation (BBC) : par exemples, l'orientation et la surface des ouvertures sont règlementée), le code rural (intervention de la chambre régionale d'agriculture pour des questions sanitaires).

Dans le PLU de 2005, le bâti traditionnel et des zones village ont été repérés. De plus, le règlement émet des prescriptions pour les rénovations (souvent mal comprises par les propriétaires, notamment promoteurs, par leur aspect contraignant). Néanmoins, aucune obligation d'entretien des bâtiments ne peut être mise en place. De plus, la prise en compte des parcs et jardins, faisant partie de l'espace bâti par essence, n'est pas aisée : ils sont souvent vendus séparément du bâtiment et lotis. Néanmoins, l'insertion paysagère des constructions/rénovations est toujours préconisée avec l'intégration de vues dégagées à la demande de permis de construire (évite par exemple les maisons édifiées sur un monticule artificiel). Ainsi, l'orientation du faîtage n'est pas directement règlementé dans le PLU, cependant lors de la négociation, la forme urbaine de la localité est prise en compte dans la demande d'insertion paysagère des construction/rénovations.

Il n'y a pas de convention passée avec un architecte conseil du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), mais un architecte privé est consulté sur demande.

### **Les transformations/rénovations**

Les espaces bien requalifiés mettant en valeur le patrimoine bâti sont par exemples :

- La maison Pasquier, maison de maître restaurée proche de laquelle des collectifs, inspirés de l'architecture de la maison, ont été implantés (le promoteur ayant choisi un architecte spécialisé dans la rénovation) ;
- Le presbytère requalifié en logements sociaux (peu d'ouvertures ajoutées) en conservant son parc (questionnement sur son ouverture en parc public mais une partie adjacente appartient encore au diocèse).

De la même façon, la Villa Mary et son parc est un lieu à requalifier : ancienne dépendance du château de Moulinsart, elle a accueilli une colonie de vacances puis une maison de la jeunesse et de la culture jusqu'à récemment (mise aux normes nécessaire). Le château des Granges et sa ferme sont en cours de requalification par un promoteur privé : trois appartements dans le château et quatre dans la ferme (bâtiment carré atypique auquel il a été demandé de conserver l'escalier extérieur en pierre).

Les rénovations des années 1970-1980, notamment sur les anciennes fermes, posent souvent problème car elles s'insèrent mal sur les façades, dénaturent l'architecture ancienne et ne respectent pas les prescriptions actuelles (exemple de l'ancienne ferme de Malagny sur sa façade Route de Cafou, 1976-1977) : ainsi les propriétaires qui rénovent actuellement un bâtiment ancien se sentent restreints, lésés.

Un autre sujet important est celui des reconversions des fermes récentes actuellement en activité mais dont les perspectives de reprise sont limitées : ces bâtiments préfabriqués s'insèrent souvent mal dans le paysage et feront l'objet d'une requalification difficile.

### **Les lieux de développement/extension**

L'extension en villas datant des années 1970-1980, le Plan d'occupation des sols (POS) de 1976 est orienté dans le but de limiter le mitage. Le SCoT, qui est venu conforter le PLU de 2005, préconise de ne pas étendre les hameaux sans toutefois les laisser à l'abandon et de dynamiser le bourg par le développement. Ainsi, l'extension du chef-lieu se limite, pour le moment (hors zones 2AU) à la Zone d'aménagement concerté (ZAC) en cours de construction (fin prévue en 2019). Un phénomène de densification important existe parallèlement par division des parcelles. Enfin, des stratégies d'urbanisation spécifiques sont mises en place dans les zones naturelles le long des ruisseaux (interdiction) ou dans la pente (adaptation).

### **La documentation disponible**

Plusieurs documents d'étude du patrimoine bâti et d'aménagement du territoire ont été montrés durant la discussion. Des cartes anciennes ont également été fournies.

Les autres sources de documentation sur Viry sont :

- Le SCoT ;
- Les études du SIAV ;
- Les publications de La Saléviennne ;
- Les brochures de l'Office du tourisme du Genevois.

## **Rencontre commune de Villes (Communauté de communes du Pays bellegardien)**

**Date** : 20 janvier 2016

**Lieu** : 4, Rue de la Promenade FR-01200 Villes

---

### **Présents**

Balbinot Noémie	BN	Service aménagement du territoire, Communauté de communes du Pays bellegardien
Calvoz Marie-France	CMF	Association Patrimoine du canton de Bellegarde
Iglésias Mathieu	IM	Grand Genève, Etat de Genève
Jaunin Lorelei	JL	Bureau Mayor & Beusch / Grand Genève
Susini Guy	SG	Elu maire, Commune de Villes

---

Compte-rendu : Jaunin Lorelei

---

### **Présentation de l'étude du patrimoine bâti**

Dans le cadre des travaux du Projet de territoire du Grand Genève, une étude diagnostic du patrimoine bâti est menée à l'échelle de l'agglomération et d'une sélection de communes.<sup>563</sup>

#### **Villes**

Selon l'étude paysagère de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), Villes fait partie de la campagne remarquable de la plaine du Retord.

Aujourd'hui, le patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune est bien visible le long de la voie principale, mais cette forme urbaine ancienne tend à être désorganisée par les pavillons construits en nappes résidentielles aux abords du village ancien.

### **Discussion guidée avec les participants**

En fin de discussion, une rapide visite du chef-lieu a été effectuée : place du café-église, Rue du Lavoir, Chemin du Carey.

#### **L'identité de la commune**

L'identité de la commune de Villes se définit principalement par :

- La Michaille, ancien pays entre Jura et Rhône au Sud de Bellegarde ;

---

<sup>563</sup> La problématique, les objectifs et la méthode ont été présentés de la même façon à chaque rencontre : voir premier compte-rendu.

- Le caractère rural sans extension urbaine en conurbation, contrairement au Pays de Gex ;
- Une situation excentrée par rapport à la route départementale qui l'éloigne du trafic ;
- Une forme de village rue à flanc de coteau ;
- Un bâti haut en pierre couvert d'une toiture à forte pente ;
- Une ceinture de jardins et vergers se trouvant traditionnellement à l'arrière des maisons qui structure les limites du tissu ancien ;
- La présence de haies bocagères dans les espaces agricoles.

### Les éléments patrimoniaux

Il existe un certain nombre d'éléments connus sur la commune :

- L'église clunisienne ;
- Le café, ancien presbytère ;
- La maison Coste et son médaillon de 1895 ;
- Les nombreux fours à pain privés.

### Les outils de protection

La commune n'est dotée que d'une carte communale qui zone les terrains constructibles et non constructibles sans donner de prescriptions supplémentaires. Jusqu'à récemment, faute de ressources dans la commune, la Direction départementale des territoires (DDT) instruisait les permis, sans véritablement étudier l'insertion architecturale des constructions/rénovations.

Aujourd'hui, les permis de construire sont plus souvent négociés (faute d'être régis par un règlement) : orientation du faîtage, couleur des enduits. Un Plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration depuis de nombreuses années : il est prévu que le diagnostic prenne en compte le patrimoine bâti. Un PLU intercommunal (PLUi) est également en cours d'élaboration.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) intervient parfois auprès de la mairie, mais principalement auprès des particuliers sur leur demande.

### Les transformations/rénovations

La plupart des anciennes maisons de Villes ont été restaurées dans le respect de l'architecture traditionnelle. L'école a été agrandie d'un préau contemporain qui s'insère bien. L'ensemble autour de la maison Coste, du café et de l'église pourrait être requalifié en place centrale plus valorisée.

### Les lieux de développement/extension

Le développement urbain s'est fait jusque-là en fonction des contraintes de voiries et réseaux ainsi qu'au gré des opportunités. Le lotissement au Nord-Ouest du chef-lieu datant de la fin des années 1990 permettait de délester le village du trafic lié à ces constructions. La décision a ainsi été prise d'étendre au Nord-Ouest et non pas à l'Est, Rue des Tilleuls, où existe un léger mitage.

La pression foncière est relative à Villes puisque d'un côté la commune se situe dans la zone périurbaine de Bellegarde, mais d'autre part le chef-lieu n'est pas directement sur la route départementale. Un des risques qui pèsent sur la Michaille est de former, à terme, une conurbation comme dans le Pays de Gex (Vouvray-Villes-Billiat).



Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) préconise de ne pas construire hors de l'enveloppe urbaine et de densifier les dents creuses. Les risques qui se présentent sont d'étouffer les poumons verts du village, de détruire des vergers patrimoniaux et d'effacer la forme urbaine ancienne en remplissant l'espace vide entre la rue principale et la Rue de Tré la Ville.

Les activités ont été concentrées à la sortie Nord-Ouest du village et sur la route départementale.

### **La documentation disponible**

Des documents d'urbanisme ont été montrés durant la discussion (plan, SCoT). Il n'existe cependant pas de brochure touristique sur Villes (Office du tourisme de Bellegarde).

**Rencontre communes de Chevry, Echenevex, Saint-Jean-de-Gonville et Vesancy  
(Communauté de communes du Pays de Gex)**

**Date** : 17 février 2016

**Lieu** : 192, Route de la Vie Chenaille F-01170 Echenevex

**Présents**

Boissin Catherine	CB	Elue en charge de la communication, Commune d'Echenevex
Brulhart Michel	MB	Elu maire, Commune de Saint-Jean-de- Gonville
Fressard Cindy	FC	Service aménagement du territoire, Communauté de communes du Pays de Gex
Hotellier Pierre	HP	Elu maire, Commune de Vesancy
Iglésias Mathieu	IM	Grand Genève, Etat de Genève
Jaunin Lorelei	JL	Bureau Mayor & Beusch / Grand Genève
Mayor Marie-Paule	MMP	Bureau Mayor & Beusch /Grand Genève
Ravot Jean-François	RJF	Elu maire, Commune de Chevry
Rebeix Pierre	RP	Elu maire, Commune d'Echenevex

Compte-rendu : Jaunin Lorelei

**Présentation de l'étude du patrimoine bâti**

Dans le cadre des travaux du Projet de territoire du Grand Genève, une étude diagnostic du patrimoine bâti est menée à l'échelle de l'agglomération et d'une sélection de communes.<sup>564</sup>

**Quatre communes du Pays de Gex**

Selon l'étude paysagère de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), Chevry et Echenevex font partie de la campagne remarquable de la plaine de Gex ; Saint-Jean-de-Gonville fait partie de la campagne remarquable du pied du Jura ; et Vesancy fait partie de la campagne remarquable de Bonmont.

Aujourd'hui, le patrimoine fondant l'identité bâtie de ces communes est souvent caché dans un étalement urbain en nappes résidentielles (Chevry) qui lie les différents hameaux entre eux (Saint-Jean-de-Gonville). Petit à petit, cette urbanisation forme un front à la limite boisée

<sup>564</sup> La problématique, les objectifs et la méthode ont été présentés de la même façon à chaque rencontre : voir premier compte-rendu.

(Echenevex). Néanmoins, certains objets isolés ainsi que les alpages au bâti dispersé sont souvent préservés. Vesancy constitue un cas à part où le patrimoine bâti est encore bien visible du fait d'une urbanisation limitée dans le tissu existant et du choix de construire en juxtaposition au village ancien.

### **Discussion guidée avec les participants**

#### **L'identité des communes**

L'identité des quatre communes du Pays de Gex se définit principalement par :

- Une structure communale identiques, de haut en bas : alpages, forêt, bocage, village, vergers, champs (en ruisseaux transversaux) ;
- La présence de sources d'eau et de cours d'eau, ayant fait naître tout un patrimoine : la présence des villages, les moulins et autres fabriques, les fontaines, les systèmes de canaux de drainage ou de conduites d'eau... ;
- La structure linéaire des villages anciens ;
- La présence de fermes de type gessien : édifices massifs en pierre (boulets et pierres de taille en calcaire) sans fondations, coiffés de toitures à deux pans avec demi-croupes.

#### **Les éléments patrimoniaux**

Il semble important de mener une réflexion sur les bourgs et villages du Grand Genève qui ont un rôle structurant. La mise en valeur du tissu rural paraît nécessaire. De plus, les formes patrimoniales de l'agglomération jouent un rôle paysager important.

Il existe un certain nombre d'éléments connus sur les communes, notamment les moulins et fontaines.

Exemples à Vesancy, village préservé du fait de son éloignement par rapport aux axes menant à Genève et de son activité agricole qui a perduré :

- Valeur patrimoniale globale du village (bâti ancien XIX<sup>e</sup>) ;
- Château, récemment inscrit Monument historique et actuellement en pleine requalification ;
- Chapelle de Riantmont ;
- Eglise.

Exemples à Chevry, village au développement tardif qui conserve des fermes bien rénovées:

- Liste des bâtiments remarquables annexée au Plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Presbytère, vendu par la mairie avec des prescriptions pour la restauration (préservation des pierres de taille, des ouvertures...) ;
- Château, dont le parc est en plein démembrement par son propriétaire.

#### **Les outils de protection**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Gex en cours de révision et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours de réalisation (finalisation prévue en 2019) intégreront une charte architecturale du Pays de Gex, conçue par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) de l'Ain, doit lui être annexée.

Le CAUE de l'Ain intervient également sur demande du propriétaire (exemple de la requalification d'une grange à Chevry), qui le plus souvent est la commune. Cependant, il

n'est jamais maître d'œuvre et ne produit que des avis et esquisses lors des projets (exemple de la requalification en cours du château de Vesancy).

Echenevex et Vesancy font partie du Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura , Chevry et Saint-Jean-de-Gonville n'en font pas ou plus partie.

Les corridors biologiques sont un outil de limitation de la croissance urbaine mis en œuvre par le SCoT, mais peuvent poser problème, notamment en ce qu'ils interdisent également la construction de bâtiments agricoles, fatalement rabattus dans les villages, avec les nuisances qu'ils impliquent (exemple à Vesancy).

Les communes sont dotées de PLU où sont plus ou moins abordées les questions du patrimoine bâti. L'article L151-19<sup>565</sup> n'est pas toujours maîtrisé/utilisé : Chevry et Vesancy ont identifié des objets ponctuels qui ont été recensés ; Vesancy envisage de créer des périmètres d'identification dans son PLU en cours de révision (abandon de l'idée d'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) car la procédure est trop lourde) ; Echenevex et Saint-Jean-de-Gonville ne l'ont pas mis en place. Les éléments boisés (arbres remarquables, haies structurantes) sont également recensés et protégés à Chevry, Echenevex et Vesancy.

La négociation et la sensibilisation des propriétaires et surtout des promoteurs est une méthode complémentaire aux outils réglementaires pour préserver le patrimoine bâti et le cadre de vie. Cependant, la clause d' "insertion paysagère" dans les règlements d'urbanisme permettant cette négociation a peu de valeur juridique car elle est éminemment subjective. Les pétitions signées par les habitants sont des outils utiles pour retarder un projet (recours judiciaires possibles) mais n'ont pas non plus de valeur juridique en soit. Les promoteurs peuvent être redoutables car le cadre de vie leur importe peu face au profit généré par le lotissement de parcelles.

### **Les transformations/rénovations**

Les transformations/rénovations ne sont règlementées que depuis quelques années. Selon la période où les villages se sont développés et la rapidité de leur croissance, aucune prescription n'était en place. Ainsi, une partie du patrimoine bâti a perdu de sa valeur et de sa substance suite à des rénovations malheureuses.

Il est souvent difficile de conjuguer économies énergétiques (loi Grenelle II) et patrimoine bâti, notamment concernant :

- L'isolation, plus efficace et moins coûteuse par l'extérieur mais dégradant les façades anciennes ;
- Les toitures végétalisées, généralement compatibles avec des toits plats jurant avec les toitures traditionnelles.

Exemples à Chevry :

- Volonté de création d'un centre de village sur 5 ha avec un parc central traversé par le ruisseau du Janvain ;
- Volonté d'acheter le château et son parc de 9 ha pour éviter de perdre ce patrimoine.

---

<sup>565</sup> Anciennement Art. L123-1-5-7 : "Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation."

## Les lieux de développement/extension

Le SCoT édicte des règles contraignantes pour les PLU, notamment en termes de croissance urbaine. Or, les communes qui choisiraient de ne plus construire doivent avoir des compensations avec notamment des redistributions de richesses. Néanmoins, les nouvelles constructions sont indispensables pour absorber les nouveaux arrivants qui travaillent à Genève et dans le Canton de Vaud.

La densification est le mode de croissance urbaine le plus favorisé par les textes de lois (loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové - ALUR) et règlements d'urbanisme (SCoT). Cependant, celle-ci, bien qu'elle permette avant tout la conservation des espaces ouverts et des terres agricoles, pose des problèmes de mise en œuvre ainsi que de nouveaux enjeux liés au patrimoine bâti :

- Les constructions nouvelles se situent inévitablement à côté des édifices anciens et leur insertion paysagère est difficile à imposer ;
- Les parcelles vides constituant des ouvertures paysagères et des parcs villageois sont lotis et les coupures sont obstruées ;
- La circulation est concentrée dans les centres anciens ;
- Les espaces verts sur les parcelles loties sont limités à la portion congrue (60 % minimum obligatoire) et le cadre de vie en est sacrifié.

Vesancy cherche, à travers son PLU en cours de révision, à conserver sa structure urbaine particulière ainsi que ses espaces verts dans le tissu.

## La documentation disponible

Un dossier sur la "préservation du village de Vesancy" a été fourni par le maire de la commune. Un exemplaire des PLU des quatre communes sera demandé.

## **Rencontre commune d'Arenthon (Communauté de communes du Pays rochois)**

**Date** : 22 mars 2016

**Lieu** : 22, Route de Reignier F-74800 Arenthon

---

### **Présents**

Coudurier Chantal	CC	Elue en charge de l'urbanisme, Commune d'Arenthon
Metzger Mathilde	MM	Chargée de mission à l'aménagement du territoire, Communauté de communes du Pays rochois
Jaunin Lorelei	JL	Bureau Mayor & Beusch / Grand Genève
Velluz Alain	VA	Elu maire, Commune d'Arenthon

---

Compte-rendu : Jaunin Lorelei

---

### **Présentation de l'étude du patrimoine bâti**

Dans le cadre des travaux du Projet de territoire du Grand Genève, une étude diagnostic du patrimoine bâti est menée à l'échelle de l'agglomération et d'une sélection de communes.<sup>566</sup>

#### **Arenthon**

Selon l'étude paysagère de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), Arenthon comme faisant partie de l'ensemble de la "plaine de l'Arve", caractérisé par la proximité des Bornes, sa structure hydrographique, la ripisylve de l'Arve et un certain mitage.

Aujourd'hui, les traces du patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune sont encore bien visibles, malgré quelques poches, notamment dans les hameaux et lieux-dits, d'étalement urbain en nappes résidentielles.

### **Discussion guidée avec les participants**

#### **L'identité de la commune**

L'identité des quatre communes du Pays de Gex se définit principalement par :

- Son caractère agricole : encore six fermes actives, surface agricole la plus importante de la communauté de communes ;
- Et la structure éclatée des villages.

#### **Les éléments patrimoniaux**

---

<sup>566</sup> La problématique, les objectifs et la méthode ont été présentés de la même façon à chaque rencontre : voir premier compte-rendu.

Il existe un certain nombre d'éléments connus sur la commune : le château de Sonnaz, l'ancienne école, l'ancien presbytère, le moulin de l'église, quelques anciennes fermes.

Un rapide recensement existe dans le rapport de présentation du Plan local d'urbanisme (PLU).

Des chemins ruraux ont été ouverts pour les promenades et une randonnée du terroir est organisée par la mairie (visite du château entre autres).

### **Les outils de protection**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays rochois préconise la densification en deuxième front des localités et non plus le long des voies (formes urbaines traditionnelles) pour ne pas relier les hameaux.

Le CAUE de la Haute-Savoie effectue une permanence à la CCPR et intervient auprès de la commune via un architecte-conseil.

A l'échelle de la commune, la commission environnement (élargi aux administrés au-delà des élus) s'occupe des questions patrimoniales. L'article L151-19<sup>567</sup> n'est cependant pas toujours maîtrisé/utilisé. Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont quant à elles utilisées pour que la commune définissent, dans un périmètre cohérent, ses propres conditions d'urbanisation (pourcentage d'espaces naturels, implantation du bâti...). Trois OAP sont prévues par le PLU : une extension du hameau des Chars et deux extensions du chef-lieu (jardins du château et fruitière). La négociation et la sensibilisation des propriétaires et surtout des promoteurs est une méthode complémentaire aux outils réglementaires pour préserver le patrimoine bâti et le cadre de vie. On peut noter en général une absence de conflits concernant le patrimoine bâti sur la commune.

### **Les transformations/rénovations**

Les transformations/rénovations sont souvent favorablement perçues. Une ferme à Chevilly rénovée et transformée en plusieurs logements est un exemple intéressant. De même, la rénovation du presbytère, a priori mal perçue du fait de ses extensions très contemporaines, est aujourd'hui appréciée (travaux terminés en 2010, architecte Xavier FROMONT Architecture Concept).

Il existe cependant des transformations/rénovations négativement perçues, notamment les exemples de toitures plates végétalisées peu appréciées par les habitants voisins.

Concernant les espaces publics, une attention particulière a été apportée à la délimitation du chef-lieu avec des trottoirs et un éclairage public distinctif.

### **Les lieux de développement/extension**

---

<sup>567</sup> Anciennement Art. L123-1-5-7 : "Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation."

Le SCoT préconise de développer en priorité le chef-lieu des communes ainsi que certains hameaux - à Arenthon : Les Chars et Lanovaz. Il préconise parallèlement le "confortement du contenu" dans les autres hameaux, soit une densification dans l'enveloppe villageoise.

La densification ne semble pas présenter des enjeux particuliers par rapport au patrimoine bâti.

### **La documentation disponible**

Un dépliant sur la commune d'Arenthon nous a été fourni. La prise de connaissance du PLU peut apporter des compléments.



**Rencontre commune de Contamine-sur-Arve (Communauté de communes du Faucigny-Glières)****Date** : 7 avril 2016**Lieu** : 29, Impasse des Croses F-74130 Contamine-sur-Arve**Présents**

Baz Amandine	BA	Service aménagement du territoire, Communauté de communes Faucigny- Glières
Daragon Chantal	DC	Architecte-conseil, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Haute-Savoie
Grelaz Bruno	GB	Elu en charge de l'environnement, Commune de Contamine-sur-Arve
Iglésias Mathieu	IM	Grand Genève, Etat de Genève
Jaunin Loreleï	JL	Bureau Mayor & Beusch / Grand Genève
Savoini Serge	SS	Elu maire, Commune de Contamine-sur- Arve

Compte-rendu : Jaunin Loreleï

**Présentation de l'étude du patrimoine bâti**

Dans le cadre des travaux du Projet de territoire du Grand Genève, une étude diagnostic du patrimoine bâti est menée à l'échelle de l'agglomération et d'une sélection de communes.<sup>568</sup>

**Contamine-sur-Arve**

Selon l'étude paysagère de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), Contamine-sur-Arve était près de l'ensemble de la "plaine de l'Arve", caractérisé par la proximité des Bornes, sa structure hydrographique, la ripisylve de l'Arve et un certain mitage.

Aujourd'hui, les traces du patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune se cachent dans un étalement urbain en nappes résidentielles. Cependant, quelques éléments isolés demeurent remarquables.

**Discussion guidée avec les participants****L'identité de la commune**

<sup>568</sup> La problématique, les objectifs et la méthode ont été présentés de la même façon à chaque rencontre : voir premier compte-rendu.

L'identité de Contamine-sur-Arve se définit principalement par :

- Une vallée de l'Arve élargie (par rapport à l'encaissement à hauteur de Bonneville) qui constitue un espace naturel ;
- Ses coteaux anciennement viticoles et leurs vergers ainsi que les ruisseaux qui descendent et coupent perpendiculairement la commune ;
- Son caractère agricole (lycée agricole régional avec filière équestre) ;
- Une architecture caractéristique avec des toitures à forte pente ;
- Son église classée et faisant de la commune un site clunisien.

La commune considère être en avance, ou du moins sur le bon chemin, concernant la préservation de son patrimoine et l'amélioration de la qualité de vie. La croissance urbaine constitue cependant un perturbateur important de cette identité rurale.

### Les éléments patrimoniaux

Il existe un certain nombre d'éléments connus sur la commune. Un recensement architectural du patrimoine est annexé au Plan local d'urbanisme (PLU). Les objets remarquables sont au centre du chef-lieu : l'église classée, le presbytère devenu mairie, l'ancienne mairie-école, le prieuré devenu lycée agricole.

Certains éléments paysagers ont également une grande importance, notamment les murets dans les localités ou sur les terrasses des coteaux (anciennes vignes), les chemins anciens, les haies et vergers. De plus, une certaine attention est portée aux vues depuis les coteaux, notamment sur les cœurs de localités anciennes (préservation des toitures traditionnelles).

### Les outils de protection

Le classement au titre des Monuments historiques de l'église implique un périmètre de 500 mètres autour du centre qui nécessite l'intervention de l'Architecte des bâtiments de France pour tout aménagement.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Faucigny-Glières préconise de protéger les coteaux et leurs vergers, en classant cet espace en zone paysagère à préserver (limitation de l'urbanisation).

Le CAUE de la Haute-Savoie délègue un architecte-conseil sur la commune de Contamine-sur-Arve, qui a notamment mené un diagnostic paysager sur la commune et accompagne la municipalité par la pédagogie auprès des propriétaires et promoteurs concernant l'aspect architectural des constructions/transformations.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) recense les éléments patrimoniaux selon l'article L151-19<sup>569</sup>. De plus, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont également utilisées pour appliquer les règlements et recommandations au cas par cas afin de préserver un paysage construit. Les OAP ouvrent une certaine souplesse par rapport au règlement et à la législation en général. Elles permettent à la commune de définir, dans un périmètre cohérent, ses propres conditions d'urbanisation (pourcentage d'espaces naturels, implantation du bâti...). Par exemple, la reconstitution de murets traditionnels a été permise dans une OAP alors qu'ils sont généralement interdits pour le passage des petits animaux. Cependant, l'OAP est opposable en termes de compatibilité et non de conformité. La

---

<sup>569</sup> Anciennement Art. L123-1-5-7 : "Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation."

négociation et la pédagogie auprès des pétitionnaires sont importantes : le CAUE est un appui primordial dans ces démarches.

### **Les transformations/rénovations**

Le centre du chef-lieu a été mis en valeur :

- Rénovation entre conservation et architecture contemporaine de l'ancien presbytère en mairie avec jardin de curé réaménagé ;
- Aménagement d'un cheminement piéton dans l'enceinte de l'église et du prieuré ;
- Aménagement de trottoirs et de la mobilité douce en général.

Le réaménagement du lycée agricole doit être poursuivi dans l'ancien couvent. Un recours avait été déposé par l'association des Amis de la Grande Maison contre le projet de rénovation contemporaine de l'édifice. Un arrêté de péril a été pris par le maire concernant ce bâtiment délabré, en attente de restauration.

### **Les lieux de développement/extension**

Historiquement, le chef-lieu est simplement constitué du prieuré, alors que la localité la plus importante de la commune de Pouilly. La place du lycée agricole au centre du village joue un rôle important : il permet de dynamiser le centre (commerces) et de limiter l'urbanisation à l'Est de la route départementale (terrains agricoles notamment pour la filière équestre). A l'Ouest, le bâti ancien a été détruit au profit d'une urbanisation récente.

La densification est un principe d'urbanisation central depuis plusieurs années. L'objectif est de boucher les dents creuses. Elle permet de préserver les espaces naturels et agricoles, mais crée de nouveaux enjeux, notamment sociaux (changement positif des comportements futur du fait de la proximité avec ses voisins ?). La qualité des espaces publics est privilégiée : on évite les lotissements clos sans articulation.

L'objectif de croissance urbaine est de la limiter à 2% par an. La typologie du bâti (collectif/individuel) a un fort impact sur la vitesse de cette croissance. Le développement urbain se fait toujours à partir des localités existantes et vers les réseaux et voiries, prioritairement autour du chef-lieu et secondairement autour des hameaux de Pouilly et Findrol, sous forme de petits collectifs. Sur les coteaux, les maisons individuelles sont privilégiées.

Les bords de l'Arve sont inconstructibles et préservés comme un espace naturel. Ils sont parallèlement mis en valeur par le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A) : cheminements, aménagements, entretien, protection...

### **La documentation disponible**

Un ouvrage récemment publié par les Amis de la Grande Maison sur l'histoire de Contamine-sur-Arve nous a été offert. De même, un résumé du diagnostic du CAUE sur la commune nous a été fourni. Le PLU est également à consulter.

**Rencontre commune de Chavannes-des-Bois (Région Nyon)****Date** : 3 mai 2016**Lieu** : 282, Route de Sauverny 1290 Chavannes-des-Bois**Présents**

Comminot Stephan	CS	Syndic, Commune de Chavannes-des-Bois
Dotta Roberto	DR	Municipal, Commune de Chavannes-des-Bois
Iglésias Mathieu	IM	Grand Genève, Etat de Genève
Jaunin Lorelei	JL	Bureau Mayor & Beusch

Compte-rendu : Jaunin Lorelei

**Présentation de l'étude du patrimoine bâti**

Dans le cadre des travaux du Projet de territoire du Grand Genève, une étude diagnostic du patrimoine bâti est menée à l'échelle de l'agglomération et d'une sélection de communes.<sup>570</sup>

**Chavannes-des-Bois**

Selon l'étude paysagère de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), Chavannes-des-Bois faisait partie de la "campagne remarquable" de la plaine de Gex et de l'ensemble de "la Versoix", caractérisés par la présence du Jura, la continuité des espaces ouverts et un certain mitage.

Aujourd'hui, il reste peu de traces de ce patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune, dilué dans l'habitat pavillonnaire et collectif de la fin du XX<sup>e</sup> et début du XXI<sup>e</sup> siècles. La forme urbaine ancienne a été complètement effacée au profit d'une organisation en "impasses" entre les voies anciennes.

**Discussion guidée avec les participants****L'identité de la commune**

L'identité de Chavannes-des-Bois se définit principalement par :

- Sa fonction périurbaine (espaces de loisir, habitants aux revenus élevés, villes et zones d'emploi à proximité) ;
- Une ceinture verte dédié principalement à la détente (forêts, champs, poney club, vues sur le Jura et les Alpes) ;
- Un village très groupé au centre d'une petite commune ;

<sup>570</sup> La problématique, les objectifs et la méthode ont été présentés de la même façon à chaque rencontre : voir premier compte-rendu.

- Une explosion démographique et urbaine notamment depuis les dix dernières années.

L'identité de la commune ne se définit pas par rapport au bâti ancien qui est trop peu présent, mais principalement par son patrimoine naturel (faune et flore). Les nouveaux habitants sont nombreux, notamment internationaux (30-40% d'étrangers sur la commune), ce a qui créé un changement sociologique et identitaire brusque dans un village qui comptait une centaine d'habitants dans les années 1970 (pour environ 870 aujourd'hui).

### **Les éléments patrimoniaux**

Seulement trois édifices sont recensés à l'échelle cantonale, mais ces quelques maisons, notamment ancienne fermes, ont gardé leurs caractéristiques et sont souvent bien rénovées. Le pont de Grilly constitue un élément patrimonial important sur la commune. Cependant, le patrimoine naturel tient une place majeure : forêts, vergers, cerfs, sangliers, grenouilles... (protections cantonales).

### **Les outils de protection**

Le principal outil est le règlement général des constructions, mais il donne des recommandations générales qui s'attachent parfois à des détails non structurants (couleurs des façades).

Il manque un accompagnement des communes sur les questions de l'aménagement et de l'architecture ainsi que les outils juridiques et administratifs pour intégrer les constructions nouvelles aux villages.

### **Les transformations/rénovations**

Sur le peu de bâti ancien qui existe, les rénovations sont généralement de bonne qualité. Concernant les éléments recensés par le Canton, certaines contraintes existent lors des transformations.

### **Les lieux de développement/extension**

Le centre historique de la commune se situe sur le Chemin de Coindet (ancienne fruitière et ancien bâtiment communal). Cependant, Chavannes-des-Bois est un ancien hameau (paroisse de Commugny-Coppet) constitué de peu de bâtiments organisés de façon très lâche, dont un véritable centre de village est en train d'être créé autour du nouveau bâtiment communal qui affiche une architecture très contemporaine (parcs, places, équipements).

Une des problématiques de la commune concernant le développement urbain réside dans la loi d'application cantonale de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2014 : le taux de croissance autorisé par le canton de Vaud est calculé à partir de 2008, date à laquelle Chavannes-des-Bois s'est très rapidement développé et a dépassé les taux autorisés a posteriori (comme environ 75% des communes vaudoises). Aujourd'hui, Chavannes-des-Bois doit déclassé des parcelles constructibles.

Les constructions nouvelles ont souvent été faites au gré des opportunités par des promoteurs peu regardants sur l'insertion paysagère des édifices (maximisation du projet, constructions non spécifiques à ce lieu). Ainsi, il ressort du paysage bâti de la commune une grande hétérogénéité qui noie les anciennes fermes sans en reprendre les éléments caractéristiques (forme des ouvertures notamment : portes de grange en plein cintre). Le règlement général date de 2002 mais est facilement contournable concernant les

recommandations en termes d'insertion architecturale (ce qui est le cas dans toute l'intercommunalité de Terre Sainte).

**La documentation disponible**

Un ouvrage sur l'histoire de Chavannes-des-Bois nous a été fourni, ainsi que les documents relatifs à l'aménagement du territoire de la commune (plan d'affectation communal, règlement général des constructions).

**Rencontre commune de Bursinel (Région Nyon)****Date** : 10 mai 2016**Lieu** : 26, Route du Village 1295 Bursinel**Présents**

Burnier Pierre	BP	Syndic, Commune de Bursinel
Iglésias Mathieu	IM	Grand Genève, Etat de Genève
Jaunin Loreleï	JL	Bureau Mayor & Beusch
Widmer Régis	WR	Municipal, Commune de Bursinel

Compte-rendu : Jaunin Loreleï

**Présentation de l'étude du patrimoine bâti**

Dans le cadre des travaux du Projet de territoire du Grand Genève, une étude diagnostic du patrimoine bâti est menée à l'échelle de l'agglomération et d'une sélection de communes.<sup>571</sup>

**Bursinel**

Selon l'étude paysagère de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), Bursinel faisait partie de la campagne remarquable du "vignoble de la Côte", caractérisée par son vignoble et ses grandes propriétés.

Aujourd'hui, le patrimoine fondant l'identité bâtie de la commune est encore bien visible, notamment par la conservation des formes urbaines : village rue à flanc de coteau et domaines dispersés.

**Discussion guidée avec les participants****L'identité de la commune**

L'identité de Bursinel se définit principalement par :

- Sa viticulture, principale activité agricole qui définit les habitants et le paysage (plus d'activité d'élevage depuis une dizaine d'années) ;
- Son coteau viticole qui dégage la silhouette du village rue ;
- Sa situation excentrée par rapport aux axes de circulation ;
- Ses trois grandes propriétés qui se partagent environ 2/3 du territoire communal ;
- Le lac qui est accessible par endroits et caractérise les villas sur la rive ;
- La vue sur le lac et les Alpes.

<sup>571</sup> La problématique, les objectifs et la méthode ont été présentés de la même façon à chaque rencontre : voir premier compte-rendu.

## Les éléments patrimoniaux

Les trois grandes propriétés de la commune sont les principaux éléments du patrimoine bâti : le domaine de Choisi, le domaine de l'Oujonet et le château de Bursinel (haie de charmille). Ces domaines possèdent des annexes constituées d'anciennes fermes et granges. Le village en lui-même comprend également des anciens édifices restaurés. Une partie de ces éléments sont recensés par le Canton.

## Les outils de protection

Le principal outil est le règlement général des constructions : il donne des éléments généraux de gabarits, dimensions, toitures, etc. ainsi qu'une prescription d'intégration des nouveaux bâtiments au paysage bâti. Cependant, cette prescription est facilement contournable.

Il existe également un droit de vue autour du château, préservant les cônes de vue, ainsi qu'une zone de protection sur le coteau viticole, qui empêchent toute construction dans ces espaces. Enfin, les éléments recensés par le Canton font l'objet de prescriptions plus importantes impliquant la consultation du service des monuments et sites.

De façon générale, "l'ancien", *i.e.* les édifices anciens considérés comme patrimoniaux, est l'objet du Canton, et "le nouveau", *i.e.* l'intégration des constructions nouvelles au paysage, est l'objet de la commune.

## Les transformations/rénovations

Sur les trois grandes propriétés de la commune, les anciennes fermes et granges sont des potentiels de rénovation et d'accueil de nouveaux habitants.

Les grands domaines ont généralement été bien restaurés. Le domaine de Choisi a été refait à l'identique (notamment sa verrière du XIX<sup>e</sup> siècle) ; le domaine de l'Oujonet a été rénové de façon plus fonctionnelle ; le château de Bursinel est en cours de réhabilitation avec des constructions nouvelles.

## Les lieux de développement/extension

La commune se développe très peu du fait de la loi cantonale d'application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Les constructions nouvelles sont sous forme de petits collectifs principalement.

Un plan de quartier est en cours de réalisation autour du domaine de Choisi pour construire de nouveaux édifices et créer des aménagements notamment au bord du lac dans le cadre de la propriété protégée par le Canton.

## La documentation disponible

Un ouvrage sur l'histoire des grandes demeures néoclassiques des environs de Rolle nous a été fourni et un autre sur l'histoire de Bursinel par Raymond Baudère a été évoqué.

Cependant, il existe peu de tourisme sur la commune de Bursinel : une route du vignoble a été envisagée sur la Côte mais n'a pas fonctionné.